C.R.I.C. N° 75 (2021-2022)
4e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

COMPTE RENDU
INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission du budget et des infrastructures sportives

Lundi 6 décembre 2021

*Application de l'art. 162 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance.....1

Organisation des travaux

Intervenants : M. le Président, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....1

Examen de l'arriéré.....1

Projets et propositions.....1

Projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 727 (2021-2022) N° 1) ;

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 et 1bis).....1

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : M. le Président, M. Cornillie.....1

Exposé de M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives

Intervenants : M. le Président, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....1

Observations de la Cour des comptes – Exposé de Mmes Winant et Raimarckers, Première Auditrice-Réviseuse et Première Auditrice à la Cour des comptes

Intervenants : M. le Président, Mme Winant, Première Auditrice-Réviseuse à la Cour des comptes, Mme Raimarckers, Première Auditrice à la Cour des comptes.....13

Reprise de la séance.....23

Projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 727 (2021-2022) N° 1) ;

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 et 1bis).....24

Observations de la Cour des comptes – Exposé de Mmes Winant et Raimarckers, Première Auditrice-Réviseuse et Première Auditrice à la Cour des comptes (Suite)

Intervenants : M. le Président, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....24

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, MM. Antoine, Hazée, Beugnies, Bellot, Mme Kapompole, Mme Winant, Première Auditrice-Réviseuse à la Cour des comptes....28

Reprise de la séance....54

Projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 727 (2021-2022) N° 1) ;

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 et 1bis)....54

Discussion générale (Suite)

Intervenants : M. le Président, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, MM. Antoine, Hazée, Beugnies, Bellot, Mme Kapompole....54

Exposé particulier afférent aux compétences du ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives (Doc. 727 (2021-2022) N° 1 – Annexes 6 et 6bis) et (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 – Annexes 6 et 6bis) ;

Question orale de M. Beugnies à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le second plan Piscines »....64

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : M. le Président, M. Cornillie....64

Exposé de M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives

Intervenants : M. le Président, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives....65

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, Mme Mauel, MM. Clersy, Witsel, Cornillie, Hazée, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives....69

Vote....81

Confiance au président et au rapporteur....82

Projet de décret portant diverses dispositions pour un impôt plus juste (Doc. 707 (2021-2022) N° 1)....82

Projet de décret modifiant la loi du 18 juillet 1973 relative à la lutte contre le bruit (Doc. 735 (2021-2022) N° 1)....82

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : M. le Président, Mme Mauel....82

Exposé de M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives

Intervenants : M. le Président, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives....82

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, M. Clersy, Mme Kapompole, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives....85

Examen et vote des articles....87

Vote sur l'ensemble....87

Confiance au président et au rapporteur....87

Organisation des travaux (Suite)....87

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites....87

Interpellations et questions orales retirées....87

Liste des intervenants....88

Abréviations courantes....89

COMMISSION DU BUDGET ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Présidence de M. Collin, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 13 heures 32 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – Nous entamons nos travaux, particulièrement copieux aujourd'hui, même si nous avons un point qui sera retiré.

Le projet de décret portant diverses dispositions pour un impôt plus juste (Doc. 707 (2021-2022) N° 1), à la demande de M. le Ministre, est renvoyé à l'arriéré.

La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Je vous confirme que ce n'est pas à ma demande, mais c'est en accord avec le ministre-président que le renvoi à l'arriéré du projet de décret Impôt juste a été sollicité. Je vous confirme également qu'il ne s'agit pas d'une initiative personnelle, c'est pour cela que je me permets de réagir, mais qu'il y a un accord pour ce faire et que j'ai pour habitude de respecter un accord.

Je ne vous cache pas que le fait de ne pas aborder ce décret ce jour en commission est un échec. J'ai porté ce dossier depuis le début et je ne parviens pas, à quelques encablures, à franchir la ligne d'arrivée. Je saurai en tirer les conclusions le moment venu, mais je considère que la priorité du jour et de cette fin d'année est de doter la Wallonie d'un budget.

M. le Président. – Dont acte, pas de commentaire.

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2022 (DOC. 727 (2021-2022) N° 1)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2022 (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 ET 1*BIS*)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 727 (2021-2022) N° 1) ;
- du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 et 1*bis*).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). – Je propose Mme Mauel comme rapporteuse.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, Mme Mauel est désignée en qualité de rapporteuse.

Exposé de M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Président, Mesdames les Membres de la Cour des comptes, chers collègues, pour la présentation générale du budget, j'ai envie de dire qu'il n'y a pas de grande surprise pour vous, qui êtes désormais des habitués de l'exercice, vu que nous en sommes au cinquième budget discuté ensemble.

Il y a tout de même deux différentes : l'une sur les principes de l'initial 2022, j'y reviendrai dans quelques instants, et l'autre par rapport à WBFin, qui mériterait, selon moi, quelques mots supplémentaires cette fois-ci.

Dans un premier temps, il me paraît utile de vous faire part des grands principes qui ont guidé le conclave.

Le premier principe décidé par le Gouvernement dans son exercice budgétaire initial 2022 a été de se fixer une balise en termes de solde brut, comme je vous l'avais annoncé lors de la présentation générale à l'issue du conclave en octobre dernier. C'est une nouveauté parce que, depuis que je siège dans cette commission, on s'attarde généralement sur le solde SEC.

En effet, comme vous le savez, le président de la Commission externe de la dette et des finances publiques, Jean Hilgers, est venu présenter son rapport intermédiaire au Gouvernement. Vous connaissez désormais ce rapport ainsi que ses enjeux et ses perspectives, puisque nous avons eu le plaisir d'accueillir Jean Hilgers en commission le 8 novembre dernier, comme je m'y étais d'ailleurs engagé. Ce rapport a été rendu public.

Dans sa présentation au Gouvernement et ici, au Parlement, M. Hilgers a rappelé son mandat, à savoir :

- contribuer à la définition d'une trajectoire budgétaire pluriannuelle qui permet la relance de l'économie ;
- garantir les missions de la Région ;
- maintenir un endettement soutenable.

Comme vous le voyez sur le graphique présenté, sans aucune action du Gouvernement, le ratio dettes-recettes, utilisé de la manière plus efficiente possible pour les Régions, augmenterait de manière trop importante d'ici 2030.

Afin d'éviter ce scénario, le groupe d'experts a unanimement recommandé de commencer dès 2022 à modifier cette trajectoire en réalisant un effort commutatif de 150 millions d'euros par an, ce qui équivaut à 150 millions d'euros la première année, 300 millions d'euros la suivante, 450 millions d'euros et ainsi de suite. Avec ces 150 millions d'euros par an, soit 1 % des recettes de la Région, on peut considérer que l'objectif est réaliste, atteignable et suffisamment significatif pour revenir à la perspective d'un ratio de 180 % d'ici 10 ans.

Cet effort de 150 millions d'euros se matérialise sur notre solde brut à financer. En effet, notre base de départ a été de partir du solde brut SPW, qui avait été utilisé dans le cadre du rapport et qui, souvenez-vous, se situait à 4,286 milliards d'euros, auquel nous avons ajouté l'effort de 150 millions d'euros.

L'objectif a été fixé à -4,136 milliards d'euros et a été atteint à l'issue du conclave, comme vous le savez. C'est un signal fort qui a été donné par le Gouvernement, car nous aurions pu prétexter les inondations, la covid et la relance pour reporter sine die l'indispensable effort sur la dette. Comme je l'ai toujours dit, nous ne voulons pas faire porter le poids de cette dette sur les générations futures de façon démesurée, que ce soit la dette climatique, la dette socioéconomique ou la dette des finances publiques.

À côté de cela, il s'agit d'un premier pas vers une trajectoire soutenable. Pour ancrer cela de façon durable dans le temps, les conclusions de l'exercice BBZ devront aider à structurellement respecter cette approche. Il n'y a, là-dedans, aucune coupe sombre et austère, mais si l'on peut réaliser des moyens existants dans diverses politiques, ce qui freine une inflation inconsidérée des dépenses primaires et que, en même temps, les recettes augmentent de façon stable comme par le passé, alors, presque naturellement, on pourra approcher cet effort structurel de 150 millions d'euros par an.

Je tiens d'ailleurs à souligner que le Gouvernement s'est engagé à réaliser les arbitrages nécessaires sur les leviers BBZ plus complexes, au plus tard six mois après la fin de cet exercice, soit au mois de septembre 2022, ce qui sera un timing utile par rapport à notre cycle budgétaire. Je n'en doute pas, dès l'ajustement, c'est-à-dire en avril 2022, les premiers 150 millions d'euros devront déjà être traduits dans l'épure budgétaire, comme je l'avais indiqué. Faire autrement n'aurait pas eu de ce sens ou aurait été inéquitable de manière individuelle pour certains ministres, puisque ceux des première et seconde vagues seraient concernés, mais pas ceux des troisième et quatrième vagues. Cela aurait été un jeu tout à fait inefficace d'un point de vue collectif.

Pour ceux qui douteraient encore de l'utilité d'une telle trajectoire – j'ai tout de même entendu certains parler d'austérité avec cet effort soutenable de 150 millions d'euros lorsque l'on a un déficit de plus de 4 milliards –, je voudrais vous lire les propos de Laurence Boone, l'économiste en chef de l'OCDE : « En ce début décembre, la dette covid n'est pas le problème, mais la dette est en hausse continue depuis des décennies, et ce, partout en Europe, dans toutes les nations. La question est de savoir ce que font les pouvoirs publics avec cet argent. Une bonne dette soutient les investissements productifs et augmente le niveau de croissance potentiel ». Ce sont là les principes qui ont guidé le Gouvernement dans cet exercice, à savoir faire le maximum au niveau de la covid et, malheureusement en ce qui nous concerne, des inondations. Il faut aussi mettre à disposition les moyens pour des investissements durables tout en remettant en question notre propre fonctionnement budgétaire.

Le second principe de cet initial a été de tout faire pour que les moyens soient mis à disposition pour la covid, la relance et les inondations, mais aussi respecter la trajectoire fixée par les négociateurs sur le budget des

dépenses classiques. Le graphique que vous voyez à l'écran illustre bien le fait que, depuis quatre exercices budgétaires maintenant, nous avons chaque fois dû faire face à des dépenses très importantes suite aux déferlantes de catastrophes que nous avons connues, tout en dégageant, malgré tout, un budget considérable pour la relance et la résilience, que plus personne ne conteste comme étant nécessaire.

Certains pourraient pointer une aggravation par rapport à l'initial 2021. Je les invite alors à se rappeler que, si l'on compare à l'ajustement 2021, ce solde s'améliore d'un peu moins de 800 millions d'euros – comme on le voit à l'écran –, et ce alors que nous avons dû faire face aux pires inondations que le pays ait connues. Voici pour le cadre du budget initial 2022. C'est un cadre connu et partagé maintenant, mais qu'il était utile, à mon sens, de repréciser dans le cadre de nos travaux.

Au niveau du contexte économique, tout d'abord un mot plus pratique pour vous faire part des paramètres détenus dans le cadre de ce budget. Pour ce conclave initial, nous avons retenu, à l'entame de nos travaux, les paramètres macroéconomiques et le budget économique du Bureau fédéral du Plan du 9 septembre dernier – c'est d'ailleurs une obligation légale –, soit une croissance réelle du PIB estimée à 3,03 % en 2022 et un taux de croissance de l'indice des prix à la consommation de 2,09 %. Ces paramètres prévoyaient un dépassement de l'indice pivot en juin 2022 et une augmentation des allocations et des salaires de 2 % respectivement en juillet 2022 et août 2022.

Comme vous le savez, ces paramètres ont été revus par deux fois, déjà au mois d'octobre et au mois de novembre, et ils seront vraisemblablement encore fortement modifiés demain lors du bulletin mensuel du mois de décembre, prévu ce mardi. Cela étant, si l'on reprend les derniers paramètres connus, ceux du mois de novembre, à savoir un taux de croissance de 3,3 % pour l'IPC, un taux de croissance de 3,1 % pour l'indice santé et un dépassement de l'indice pivot en janvier 2022, cela aurait l'impact suivant sur nos recettes et nos dépenses :

- en matière de crédits, les crédits catégorie 1, c'est-à-dire les rémunérations, augmenteraient de quelque 19 millions d'euros ;
- les crédits de catégorie 4 « Dépenses liées à l'inflation » augmenteraient de quelque 13 millions d'euros ;
- les crédits de catégorie 5 « Dotations aux UAP » augmenteraient de 10 millions d'euros ;
- les crédits de catégorie 16, liés à la réforme de l'État, augmenteraient de près de 40 millions d'euros.

En termes de dépenses, cela représente une hausse totale de 81 millions d'euros.

En matière de recettes, par contre, les estimations relatives aux compétences transférées augmenteraient de presque 45 millions d'euros, les estimations de la Sainte-Émilie de près de 77 millions et celles de la Saint-Quentin de plus de 12 millions d'euros, soit des recettes supplémentaires de 134 millions d'euros. Il ne faut pas être grand clerc pour considérer que la balance globale serait donc dans ce cas positive pour le budget de la Wallonie puisque l'on parle bien en dépenses de 81 millions d'euros et en recette de 134 millions d'euros. Ce qui fait quand même une différence de 53 millions d'euros.

En tout cas, sur le plan du contexte économique global, je voudrais partager avec vous deux inquiétudes, reprises du dernier rapport de l'OCDE sur les perspectives économiques 2022, qui soulignent, malgré une reprise toujours estimée forte en 2022, deux grands déséquilibres qui pèseront encore dans les mois à venir.

Tout d'abord, l'émergence d'un nouveau variant Omicron ne le fait que le confirmer et la disparité de niveau de vaccination entre les différents pays du globe, spécialement Nord-Sud, couplée à l'absence de traitement, favorise l'émergence de nouveaux variants, qui deviennent rapidement une menace, tout d'abord, pour le système des soins de santé, mais aussi pour le système économique dont le moteur ne cesse d'être mis en marche-arrêt. Cela crée énormément d'incertitudes et décourage aussi de nombreuses personnes à entreprendre de nouvelles activités ou même à maintenir une activité actuelle.

Cette incertitude, alors que nous espérions tous être passés à une phase de gestion des risques et plus une gestion de crise, se traduira inévitablement par des changements qui pourraient intervenir dans les mois à venir. D'où la nécessité là aussi de bien réfléchir à notre trajectoire pour absorber les chocs à venir.

Ensuite, il y a clairement maintenant un déséquilibre au niveau de l'énergie. Les prix pétroliers et gaziers ont monté en raison de la météo, du retard de la maintenance ou du ralentissement des développements d'infrastructures dans l'industrie dus au confinement. Les développements d'infrastructures, dont les énergies propres n'ont pas augmenté non plus. Les stocks de gaz en Europe ont des niveaux de 28 % inférieurs à ce qu'ils étaient il y a deux ans. Si l'hiver est long ou froid, on risque des augmentations de prix, voire des pénuries. La persistance de ces tensions pourrait alimenter l'inflation directement sur la facture d'énergie des entreprises et des ménages, mais aussi parce que des prix élevés d'énergie ont limité la production d'équipements clés.

Face à cela, l'OCDE préconise trois pistes de remédiations, à savoir :

- multiplier les investissements de qualité pour une reprise plus durable, c'est tout l'enjeu de la Facilité pour la reprise et la résilience couplées au Plan de relance de la Wallonie ;

- développer les compétences pour que la reprise profite à tous, c'est aussi un des axes du plan de relance et un enjeu en cours avec la révision des aides à l'emploi ;
- reconstituer des marges budgétaires pour pouvoir faire face à des chocs futurs et financer davantage l'investissement dans l'économie verte et numérique.

Je ne dois pas ici vous reciter ni BBZ ni le rapport de la commission externe, qui ne font que confirmer cela aussi. J'en profite d'ailleurs pour rappeler que ces deux éléments ne se trouvaient pas dans la DPR et j'ai fait porter au Gouvernement ces deux dossiers qui démontrent que, déjà alors, nous avions eu raison d'anticiper, au vu des crises que nous avons connues.

En ce qui concerne le covid et son impact sur les dépenses, vous voyez tout d'abord que le budget 2022 contient des dépenses en lien avec le covid pour 352 millions d'euros. Comme vous le savez, ces besoins ont été estimés tout début octobre à la fin du conclave et c'est un euphémisme que de dire que la situation aujourd'hui n'est sans doute plus du tout la même. Il y avait bien sûr des dépenses déjà identifiées au niveau des soins de santé pour plus de 183 millions d'euros dans les crédits de ma collègue, la ministre Morreale, et également une provision de 124 millions d'euros disponibles chez le ministre-président pour des dépenses principalement liées à la troisième dose de vaccination et au prolongement de la stratégie de *testing*. Il s'agit bien d'une provision dans la mesure où cette dépense est indéterminée et incertaine. Force est de reconnaître qu'elle devient de plus en plus certaine même si indéterminée encore à ce stade.

Cela étant – comme je le disais en 2021 également –, un des enseignements que nous avons tiré de la crise en 2020 a été la nécessaire souplesse budgétaire afin d'agir rapidement quand cela était nécessaire.

Nous avons maintenu les cavaliers permettant justement de mettre rapidement les moyens à disposition, dans le cas où la résurgence de l'épidémie le nécessiterait. J'espère évidemment ne pas avoir à revivre le même scénario qu'entre l'initial 2021 et l'ajusté 2021. Nous sommes en tout cas budgétairement prêts à y faire face.

Concrètement, cela signifie que nous avons la possibilité de basculer de la provision « relance » vers la provision « covid », ou même « inondations ». Nous allons y venir dans quelques instants.

L'impact « inondations », comme vous le voyez, les dépenses en 2022 sont estimées dans ce cadre à 761 millions d'euros. De ces estimations, la grande majorité, soit 448 millions d'euros, sont logés au sein du Fonds des calamités naturelles et chez le ministre-président.

Il y a également des aides pour près de 136 millions d'euros dans les crédits classiques des différents ministres.

Enfin, 170 millions d'euros dans l'axe 6 du PRW, dont voici quelques montants plus précis :
- 60 millions d'euros pour la reconstruction des berges chez la ministre Tellier ;
- 58 millions d'euros pour la reconstruction des voiries, des ouvrages d'art, des voies hydrauliques et des bassins iront chez le ministre Henry ;
- 8 millions d'euros pour l'entretien et le nettoyage des voies d'eau non navigables chez la ministre Tellier ;
- 25 millions d'euros pour les mesures de chauffage et d'énergie chez le ministre Henry ;
- 3 millions d'euros pour la remise en état des infrastructures du FOREm, des centres de compétence touchés, du centre IFAPME de Verviers chez les ministres Morreale et Borsus.

Par ailleurs, je tiens également à indiquer que le milliard d'euros liés au protocole des assureurs ne se trouvent pas, à ce stade, dans le budget 2022, car il est préfinancé par les assureurs et que la Région ne devra commencer à rembourser à taux zéro qu'à partir de 2024.

Cela étant, pour être tout à fait complet, nous avons maintenant reçu la confirmation de la Commission européenne que ces dépenses seraient bien considérées comme des *one-off*, c'est-à-dire des dépenses qui ne seront pas intégrées dans l'analyse de l'évolution structurelle de nos finances publiques. De plus, après discussion avec la Cour, et pour se conformer aux échanges que nous avons eus avec celle-ci, nous avons déjà, en 2021, créé des AB dans le budget pour ce protocole afin de nous conformer aussi avec les informations reçues de l'ICN. Cela étant, les réponses définitives et une estimation plus précise de la répartition entre 2021 et 2022 ne seront pas disponibles avant la toute fin d'année. Il faudra clairement régulariser la situation à l'ajustement. Cela sera encore une fois purement comptable, puisque le décaissement effectif de la Région n'aura pas lieu avant 2024, comme je le disais.

Enfin, je tiens également à rappeler que nous avons été prudents au niveau des inondations, puisque nous devrions également recevoir une recette de l'ordre de 150 millions d'euros d'aides dans le cadre de l'aide de l'Europe suite à ces inondations. Nous n'avons pas inscrit cette recette à ce stade, car elle doit être fixée de manière plus précise, mais nous pourrons, par contre, certainement l'inscrire avec un montant connu à l'ajustement. Ceci constitue, vous en conviendrez, un fameux *buffer*. Je remercie les collègues du Gouvernement de l'avoir volontairement – ou peut-être même involontairement – validé.

L'impact sur la relance, au niveau de la relance, vous voyez que l'ensemble des dépenses dédiées à la relance en 2022 dépasse les 2 milliards d'euros. Ce sont 400 millions d'euros de dépenses directement liées à la Facilité pour la reprise et la résilience, 1,2 milliard pour le Plan de relance de la Wallonie et enfin, 460 millions d'euros pour les dépenses de relance initiées dès 2020 et 2021 pour soutenir l'économie et les ménages en sortie de crise covid.

Je ne serai pas plus long que nécessaire sur cette partie « relance », dans la mesure où je ne doute pas que vous avez déjà largement interrogé le ministre-président dans le cadre de ses compétences et que vous le ferez sans doute encore dans sa commission dédiée au budget.

Par contre, cette partie « relance » me semble être une bonne occasion de faire le point sur la situation actuelle de la révision des normes budgétaires et des clauses d'investissement.

Juste avant la pandémie, la Commission européenne avait entamé – en février 2020, vous vous en souviendrez – un cycle de réflexion visant à déterminer si, dans leur forme actuelle, les règles budgétaires imposées aux États par les textes européens ne devaient pas être réformées. Cette initiative avait été suspendue jusqu'au rétablissement de la situation économique générale. La reprise actuelle a conduit la Commission à réactiver ses travaux par un communiqué de presse du 19 octobre 2021. Le Commissaire européen de l'Économie, M. Gentiloni, a plaidé pour que les règles de discipline budgétaire soient adaptées pour tenir compte de la situation économique d'après la crise. Quatre axes ont été privilégiés.

Premièrement, la réforme envisagée devrait d'abord permettre de mieux prendre en compte la spécificité des dépenses d'investissement. Actuellement, les règles européennes, plus particulièrement la clause dite d'investissement, ne permettent pas de neutraliser ces dépenses ou ne le permettent qu'en cas de situation conjoncturelle très défavorable et moyennant le respect de conditions très strictes qui rendent cette neutralisation quasiment exceptionnelle. Plus particulièrement, la déviation par rapport à la trajectoire d'ajustement budgétaire ne peut pas être trop importante – on parle bien de 0,5 % du PIB au maximum – et doit être résorbée dans un délai assez court de quatre ans. Par ailleurs, les États qui sollicitent le bénéfice de cette clause doivent apporter la preuve que ces investissements ont des effets budgétaires directs et incontestables.

Deuxièmement, les politiques publiques mises en œuvre pour répondre aux effets de la crise sanitaire ont contribué à accroître fortement le taux moyen de la dette publique de la plupart des États européens. Dans ce contexte, la limitation de la dette publique à 60 % du PIB ou, à défaut, l'obligation d'y tendre en fonction du rythme de la réduction prévue par la législation européenne pourrait s'avérer difficilement compatible avec la mise en œuvre par certains États d'une politique budgétaire qui privilégierait la reprise économique.

Troisièmement, indépendamment de l'examen des normes budgétaires proprement dites, les textes européens prévoient que la Commission examine les déséquilibres macroéconomiques des économies nationales. Cette procédure, mise en place en 2011, présente de nombreuses faiblesses mises en évidence entre autres par la Cour des comptes européenne qui a relevé son manque de visibilité et de transparence. L'intention de la Commission est de revoir ces procédures.

Quatrièmement, la Commission propose de manière générale d'adapter la coordination budgétaire européenne pour tenir compte des procédures mises en œuvre dans le cadre de la Facilité pour la reprise et la résilience, notamment d'un certain niveau d'autonomie nationale en matière de sélection des projets de réformes et d'investissements.

La décision d'amender ou de maintenir des règles de discipline actuelles relève de la compétence des instances politiques européennes, plus particulièrement du Conseil européen des ministres des Finances. Il n'existe actuellement pas de consensus en la matière. Il n'est pas certain que ces réformes soient adoptées en 2023, lorsque la clause dérogatoire générale ne devra plus être d'application. Par contre – cela a encore été confirmé lors de récentes discussions de mon cabinet avec l'OCDE dans le cadre de l'assistance technique de la Commission dans le cadre du *spending review* –, il y a clairement une volonté et des propositions pour considérer que le critère des dépenses soit plus important que le solde structurel reposant sur l'*ouput* gap, c'est-à-dire le différentiel entre le PIB réel et le PIB potentiel d'une économie.

Venons-en à présent aux recettes.

Après ces considérations importantes sur la partie trajectoire, contexte économique, covid, relance et inondations, comme d'habitude, je vais passer au travers des différentes familles de recettes afin de vous donner les informations chiffrées à ce propos.

Comme je vous l'avais dit, de très bonnes nouvelles sont venues des estimations venues du Fédéral. En effet, les impôts régionaux perçus par le Fédéral sont en hausse de plus de 220 millions d'euros, presque exclusivement dus à la hausse des prévisions sur les droits d'enregistrement liés aux ventes d'immeubles. Je vous avoue que, vu la hauteur du montant, nous avons demandé à faire vérifier ce chiffre lors de l'IKW interentités qui s'est tenu le 23 septembre dernier. Il nous a été confirmé que ces estimations étaient bien correctes. Cet effet d'accélération peut s'expliquer de plusieurs façons. Il a tout d'abord clairement encore un effet de rattrapage suite au gel des ventes à cause du

covid. Il y a également, d'après le Fédéral, un effet de rattrapage avec un décalage de deux ans par rapport à la Flandre. Enfin, il est clair que la hausse du prix de l'immobilier dans certaines régions a clairement impacté positivement les recettes à cet égard. D'ailleurs, selon les dernières estimations reçues de la part du Fédéral au 1er décembre, nous devrions être en fin d'année à une recette de l'ordre de 1,272 milliard d'euros au niveau des droits d'enregistrement, alors que les estimations à l'ajustement n'étaient que de 1,092 milliard d'euros, ce qui fait quand même 180 millions d'euros de différence.

Au niveau des droits de succession, il y a certes une baisse, mais celle-ci reste dans la tendance des évolutions historiques de cette recette, que nous savons par nature fluctuante et même parfois très fluctuante, dans un sens comme dans un autre. En effet, selon les prévisions du Fédéral auxquelles nous avions rajouté un montant de 18 millions d'euros en lien avec la DLU, les recettes devaient être de 738 millions d'euros. Or, sur base du dernier fichier, les estimations reçues du Fédéral au 1er décembre concernant les recettes sur l'année seraient finalement de près de 825 millions d'euros ; c'est quasiment 100 millions d'euros en plus. Il faudra bien sûr attendre les comptes pour s'assurer de la chose, mais cela confirme en tout cas la volatilité en sens parfois contraire de cette taxe.

Toujours concernant les droits de succession, je tiens à préciser, par rapport aux estimations reçues du Fédéral, que nous avons fait le choix de maintenir une recette DLU de 10 millions d'euros. À ce sujet, je souhaiterais d'emblée donner un peu d'explications sur notre approche. Tout d'abord, il est important de rappeler que toute une série de déclarations DLU a été rentrée fin 2020, c'était la dernière année possible de déclarations de revenus dans le cadre d'une DLU, mais avec un montant déclaré de 1 euro. L'objectif des redevables était de garantir la possibilité d'une DLU dans les derniers jours de son application avec une rectification de la déclaration à 1 euro par la suite, afin de communiquer les montants réels à régulariser. Cette pratique, bien que particulière, était parfaitement légale et en adéquation avec les principes de la législation de la Déclaration libératoire unique *quater*.

Malgré le peu d'informations disponibles au niveau fédéral sur la question des recettes potentielles de la DLU *quater*, il reste des dossiers en stock, à traiter pour 2022, pour un montant que l'on peut raisonnablement estimer à 10 millions d'euros.

Au niveau des impôts régionaux perçus par la Wallonie, on relève ici aussi une augmentation de près de 65 millions d'euros entre les deux exercices. Différents facteurs expliquent cette hausse, spécialement au niveau des taxes automobiles. Au niveau de la fiscalité auto, une hausse des recettes s'explique notamment par les problématiques de l'absence de stock dans le secteur, ce qui booste les ventes de voitures d'occasion et le renouvellement accéléré du parc. On voit d'ailleurs clairement que le retard dans toutes les productions de puces électroniques utilisées dans la fabrication entraîne des retards de livraison en 2022.

C'est un signal fort également au niveau du leasing, puisque je veux être volontariste en inscrivant 20 millions d'euros, mais prudent en même temps. En effet, nous le savons, l'estimation des différentes études fait état d'une perte pour la Wallonie estimée entre 55 et 60 millions d'euros.

Cela étant, il est évident que, si la Flandre et Bruxelles envisagent de modifier leurs législations, il faudra un accord de coopération qui devra être l'occasion pour notre Région de réclamer une compensation pour sa perte. Il y a également l'intégration d'un montant de 15 millions d'euros pour l'impôt juste, vous savez ce qu'il en est.

Enfin, le passage à l'outil WBFin impliquera nécessairement le rapatriement de certains comptes de trésorerie, afin d'effectuer les imputations de comptabilité générales nécessaires, ce qui viendra augmenter les recettes cette année.

Pour le reste, on relèvera l'extension logique des montants liés à la redevance TV. Je tiens à préciser que les estimations actuelles pour le précompte immobilier sont identiques à celles du Fédéral l'an dernier dans l'attente d'une reprise complète sur une année des services, ce qui arrivera en janvier 2022.

Enfin, au niveau du précompte immobilier, je voudrais ici faire part de quelques éléments, après un an de reprise.

Premièrement, l'impact des calamités de juillet 2021, en août 2021, il a été décidé de parquer les divisions cadastrales des communes de catégorie 1, le temps pour celles-ci de voir si des mesures d'allègement en matière de PRI seraient prises et d'alléger la pression fiscale immédiate sur les redevables concernés. Les enrôlements ont ainsi été reportés au lundi 8 novembre 2021. Vu que les redevables doivent payer à la fin du deuxième mois qui suit et que la Région reverse, selon le moment du paiement dans le mois, soit le 25 du mois, soit le 25 du mois suivant, ces communes ne percevront le PRI, pour sa majeure partie, qu'en 2022.

Deuxièmement, la situation des enrôlements en Région wallonne, dans le rythme des rôles, le Fédéral prévoyait, sans que cela ne soit une obligation, que la période des enrôlements de base se déroulait de juillet à septembre, et ce dans l'ordre alphabétique des communes. L'enrôlement fin septembre permettait de garantir le paiement aux communes pour la même année.

Pour rappel, le redevable doit payer avant la fin du deuxième mois, comme je l'ai déjà dit tout à l'heure, qui suit le rôle, puis le SPF Finances versait le mois suivant. Au niveau régional, l'entièreté des enrôlements de base est effectuée depuis fin octobre, outre 8 novembre pour les sinistrés des communes de catégorie 1, mais les développements été ont entraîné un léger retard dans le début des enrôlements, d'environs un mois, sans possibilité de ne pas reporter la fin de ceux-ci sur le mois d'octobre. Ceci implique que le rôle d'octobre entraîne des paiements des redevables au maximum à la fin décembre et un versement en cumul de ces montants le 25 janvier.

Cependant, pour permettre à chaque commune de bénéficier d'une partie de son budget au fur et à mesure des mises au rôle, le SPW a travaillé d'une manière différente de celle du Fédéral. En effet, il a enrôlé les divisions cadastrales, une division égale une commune ou une partie de commune selon les cas, dans l'ordre des clôtures des divisions cadastrales effectuées pour les logements d'utilité publique, les logements sociaux. Autrement dit, une fois cette information intégralement disponible pour une division, celle-ci a été mise dans la file des enrôlements en faisant également attention à ne pas panacher les communes bénéficiaires. Cette manière de faire est plus logique qu'un simple traitement alphabétique dans lequel certaines communes sont systématiquement payées plus rapidement alors que d'autres patientes plusieurs mois.

Cette manière de faire fut décidée pour éviter des communes sans aucun enrôlement dont les paiements seraient assurés en 2021, c'est-à-dire des enrôlements en septembre maximum avec paiement aux communes en décembre dans ce cas. Il appert cependant que deux communes n'ont malheureusement pas eu d'enrôlement dans ce délai avec aucune division mise au rôle avant octobre, dont la Commune de Profondeville.

Différents problèmes et observations nous ont été rapportés au sujet des enrôlements. La question du genre : les deux noms n'apparaissent plus dans le cadre postal de l'envoi des PRI. Dans de nombreux cas, seul le nom du conjoint apparaît, car il était noté en premier. Sur cette première année d'enrôlement, une limitation technique temporaire empêchait de faire apparaître les deux noms. Cette correction est déjà demandée pour l'exercice 2022.

Concernant les maisons modestes, plusieurs soucis nous ont été rapportés. À ce stade, il ne semble pas y avoir un oubli général, mais bien des situations patrimoniales qui ont changé, ce qui implique de facto de devoir repostuler aux réductions d'impôt. Elles ne sont pas automatiquement renouvelées dès qu'un changement se produit dans la situation du redevable.

Le PRI total serait légèrement plus élevé. La version wallonne étant plus précise, notamment sur le foncier, certaines personnes vont voir le PRI augmenter, car celui-ci prend désormais en compte des terrains – jardins ou exploitations agricoles – qui n'étaient pas repris précédemment par le Fédéral. Il s'agit de la stricte application de la loi.

Des erreurs désormais visibles, la plus grande précision du modèle wallon amène également plusieurs personnes à découvrir des erreurs historiques : non prise en compte d'un garage, d'une mutation, et cetera. Ils vont bien évidemment l'imputer à la Wallonie alors que ce sont des erreurs faites historiquement au niveau du Fédéral. La correction aurait dû être faite par ces derniers. Il existe bien entendu une possibilité de demander le remboursement. La Région a juste permis cette mise en lumière.

En ce qui concerne la réduction pour charge de famille, les nouvelles réductions, c'est-à-dire lorsqu'un redevable a fait pour la première fois une demande de réduction en 2021, avec deux enfants à charge, au minimum au 1er janvier, ont été temporairement parquées par le SPW Finances pour assurer la stabilité de logicialités sur base des données fournies par le SPW Finances lors du transfert. Cela permettra d'éviter tout risque sur les enrôlements de base suite à des manipulations externes. Les demandes ont bien été reçues par le SPW Finances qui procède au dégrèvement depuis début novembre et jusqu'au début de l'année prochaine.

Enfin, des modifications du revenu cadastral, il apparaît qu'un certain nombre de redevables auraient vu leur revenu cadastral adapté suite à des situations nouvelles, révision suite à un contrôle de la commune, et cetera. Cela ne concerne pas directement la Région, mais bien l'administration fédérale de la documentation patrimoniale. La Région reçoit un revenu cadastral qu'elle ne peut pas modifier et qui lui sert de base de calcul. Si le Fédéral adapte ce revenu cadastral, le PRI s'en retrouve automatiquement adapté également.

Au niveau des additionnels IPP, on constate une hausse de quelque 146 millions d'euros. Cette augmentation résulte principalement de l'augmentation de la croissance réelle des revenus des particuliers qui étaient de 0,55 % en 2020, impactant notre budget 2021, alors qu'elle est 3,18 % en 2021, impactant notre budget 2022.

Par contre, la clé IPP entre les Régions se dégrade, ce qui n'est malheureusement pas signe d'une forte santé économique de la Wallonie par rapport à la Flandre. Il y a également une forte diminution logique des décomptes après une année exceptionnelle, l'année passée ayant fait une légère hausse des dépenses fiscales brutes.

Il n'en reste pas moins que ces estimations sont assez rassurantes au vu des premières estimations de l'impact de la crise sur l'IPP. Il faut évidemment rester prudent, mais les mesures de réponse à la crise des

différentes autorités ont sans doute permis d'atténuer l'impact. Cependant, le SPF Finances ne nous fournit qu'une estimation globale. Il est possible que localement la situation soit différente.

Au niveau des compétences transférées, on constate également une forte hausse de ces recettes de 96 millions d'euros, mais dont la moitié est due aux décomptes des années précédentes. Il ne s'agit pas d'une évolution que l'on peut considérer comme structurelle pour cette partie des comptes.

Toutefois, au vu des derniers paramètres macro, on peut espérer des recettes supplémentaires, comme je l'ai dit, de l'ordre de 45 millions d'euros.

Pour les dotations Sainte-Émilie, il y a également une forte hausse des recettes de 112 millions d'euros, mais aussi le décompte pour l'année précédente s'élève à environ la moitié, 57,5 millions d'euros. On ne peut pas considérer cette hausse comme structurelle. Toutefois, comme pour les compétences transférées, on peut tabler à ce stade – sur base des derniers paramètres – sur une hausse importante. J'évoquais la somme de 70 millions d'euros.

Pour les recettes exceptionnelles, il y a aussi ce que j'appelle « une série de recettes particulières » qui me semblent importantes de relever, car elles viennent, il faut reconnaître, un peu perturber – si je puis dire – la lecture traditionnelle du budget.

Tout d'abord, il y a l'inscription d'une recette de 400 millions d'euros au niveau du ministre-président. Pour être exact, environ la moitié devrait se retrouver en produits d'emprunt. Cette recette correspond à la part attendue de l'Union européenne dans le cas de la Facilité pour la reprise et la résilience. Ces crédits étaient initialement logés dans la section particulière, hors budget classique. Pour des facilités de suivi, notamment budgétaire, il a été décidé d'intégrer ces montants dans les crédits classiques à partir de 2022. Il s'agit néanmoins d'une opération neutre budgétairement parlant, puisqu'un montant identique est inscrit au niveau des dépenses.

Il y a ensuite une recette exceptionnelle de 250 millions d'euros au niveau du ministre Borsus, concernant la part non utilisée des aides en lien avec la covid pour des vagues précédentes. Cette inscription aux recettes est néanmoins purement une recette de caisse, puisque nous corrigeons en SEC ce montant via une correction autre, car il se rattache à l'année 2021 en réalité, comme nous l'avait indiqué la Cour des comptes lors de l'examen des comptes 2020.

Il y a également une recette exceptionnelle de 110 millions d'euros logés dans mes crédits, et en lien avec la part reversée par le Fédéral dans le cadre de la campagne de vaccination, neutralisée en SEC via une correction autre qui correspond à des dépenses effectuées en 2021. Cette recette a d'ailleurs été validée dans le protocole d'accord de la CIM du 20 octobre dernier. Fort logiquement, cette recette aurait pu être inscrite dans les crédits de la ministre Morreale qui est la première concernée, mais il a été jugé plus pratique pour l'avenir de l'inscrire dans les crédits du ministre du Budget, dans le cas où il devrait y avoir d'autres transferts en provenance du Fédéral, dans le cadre des inondations ou autre.

Enfin, chez différents ministres, vous verrez apparaître des AB avec des recettes en provenance des UAP dont ils ont à tutelle. En effet, comme je l'avais annoncé dans la présentation générale en octobre, le Gouvernement a voulu sensibiliser et faire contribuer les UAP au maintien d'un solde brut maximum de la Région. Au vu de la trésorerie disponible dans certaines UAP et étant donné que deux tiers du budget de la Région wallonne transite via les UAP, un objectif de 200 millions d'euros avait été fixé pour ces opérations de trésorerie. Certaines UAP ont fait un rapatriement trésorerie à hauteur de 140 millions d'euros tandis que d'autres ont diminué leur dotation en 2022 à hauteur de 60 millions d'euros. Naturellement, cela se fait en neutralisant l'impact SEC. C'est réellement une volonté de travailler à ce niveau sur le solde brut à financer. En effet, il nous paraît de bonne gestion que de faire appel à des trésoreries excédentaires au sein du périmètre plutôt que de mobiliser inutilement des moyens auprès des marchés. Je reviendrai plus tard sur la trésorerie et la dette.

Voici enfin le récapitulatif des recettes de la Région et la comparaison entre l'initial 2021 et 2022. D'emblée, je signale – le lecteur attentif des documents budgétaires l'aura sans nul doute constaté – que le montant retenu pour les recettes ne correspond pas au total du budget recettes inscrit au budget. La différence résulte exclusivement par la non-prise en considération des produits d'emprunt destinés à couvrir le déficit. Ceux-ci n'ont été inscrits qu'au budget 2021 ajusté et il ne nous apparaît pas opportun de perturber l'analyse. On parle ici d'un montant de 4,259 milliards d'euros en 2022 contre 3,534 milliards d'euros en 2021. La différence des montants résulte essentiellement de l'importance du préfinancement de 2020 sur 2021. Pour être tout à fait précis, une part du RRF est également en code 9 – environ la moitié – mais cette inscription était purement comptable et il m'a semblé plus lisible de la faire apparaître distinctement et de globaliser les inscriptions en lien avec le RRF.

De prime abord, cette hausse de 1,7 milliard d'euros des recettes apparaît bien sûr disproportionnée et, en réalité, la hausse réelle des recettes est de l'ordre de 800 millions d'euros, ce qui est tout de même, reconnaissons-le, exceptionnel et nous aide clairement aussi, au vu des nombreuses crises traversées. En effet, sur la variation de 1,7 milliard d'euros, il convient de réduire a minima la recette RRF, les 400 millions d'euros, la recette exceptionnelle de 250 millions d'euros pour les aides covid non utilisées, la recette

exceptionnelle de 110 millions d'euros pour la campagne de vaccination, la variation au niveau des produits d'emprunt de refinancement, soit 38 millions d'euros, le décompte exceptionnel des années précédentes à hauteur d'environ 100 millions d'euros.

À présent, venons-en aux dépenses. Le détail sera, bien évidemment, débattu dans chaque commission pour les compétences respectives de chacun de mes collègues.

Je voudrais faire quelques remarques macros à la lecture de ce tableau. Celui-ci fera bien partie de la présentation qui vous sera remise par le Greffe. Je le précise, car je me doute qu'il n'est pas aisé de le lire à l'écran.

Quand on voit le montant des dépenses en crédits de liquidation, l'augmentation est, à première vue, impressionnante, car elle s'élève à 1,8 milliard d'euros. En réalité, il faudrait, à tout le moins, réduire cet écart de 400 millions d'euros pour la partie du RRF, qui se situe en 2021 dans la section particulière, ainsi que la partie liée aux produits d'emprunt de refinancement, soit 38 millions d'euros. En réalité, il s'agit d'une augmentation de 1,4 milliard d'euros. Reconnaissons-le, c'est tout de même conséquent. Si on la déduit des 600 millions d'euros pour la partie « inondations » – hors axe 6 du PRW, qui aurait, de toute façon, eu lieu –, l'augmentation n'est, en réalité, que de 800 millions d'euros par rapport à l'initial.

Voici quelques explications plus particulières.

Comme je l'avais indiqué plus tôt dans ma présentation, les dépenses de catégorie 1, 4, 5 et 16 ont augmenté principalement en raison de l'inflation et du saut d'index conséquent.

L'augmentation importante de la catégorie 4, liée à l'inflation, de plus de 550 millions d'euros est due, pour un peu moins de 500 millions d'euros, au basculement dans un seul AB du dispositif APE, là où les réductions des cotisations ONSS se trouvaient auparavant en catégorie 16.

Les moyens précédemment inscrits dans la catégorie 18 pour le Plan de relance sont maintenant inscrits en catégorie 19 pour la partie du plan financée par la Wallonie, et en catégorie 20, pour la partie du plan financée par l'Europe. Cela permettra ainsi d'avoir un suivi budgétaire plus clair courant 2022 en ce qui concerne ce plan.

Je note que les dépenses de catégorie 12, qui concernent les dépenses primaires, restent stables. Cela confirme l'approche actuelle du Gouvernement, qui souhaite maintenir le cap sur le volet ordinaire des dépenses et faire les efforts nécessaires pour la relance, la covid et les inondations.

Il y a une très nette augmentation des moyens relatifs aux Fonds européens pour plus de 200 millions d'euros en crédits de liquidation. Cette hausse est due au chevauchement de deux programmations.

Un petit commentaire en aparté, la catégorisation actuelle – chacun le reconnaîtra – est obsolète. J'ai chargé le Comité de monitoring de réfléchir à une nouvelle catégorisation. J'espère y arriver d'ici l'ajustement.

Au niveau des corrections SEC, je vais vous dire quelques mots d'explication.

En ce qui concerne le solde du regroupement économique, celui-ci est en baisse de près de 15 millions d'euros par rapport à l'initial 2021. Comme je l'ai indiqué précédemment, cela est dû au travail opéré avec les UAP sur la trésorerie. Quand on voit les taux d'intérêt actuels, il est en effet préférable d'éviter au maximum de conserver des liquidités trop importantes à certains endroits, car cela entraîne des charges d'intérêt pour la simple conservation du cash.

Au niveau des amortissements, il n'y a pas de modification majeure. Au niveau de la sous-utilisation des crédits, celle-ci est, en effet, augmentée de 50 millions d'euros, mais cela reste dans le niveau de pourcentage par rapport au volume total des dépenses. À l'initial 2020, on était à un ratio de 1,77 % de sous-utilisation par rapport aux dépenses ; à l'initial 2021, à un ratio de 2 % ; ici, nous sommes à un ratio de 2,14 %. Or, si l'on observe les comptes de ces dernières années, la sous-utilisation opérationnelle se situe le plus souvent autour des 3 %, ce qui laisse tout de même une certaine marge.

Au niveau des OCPP, plus connus sur les codes 8, la forte augmentation apparente de 150 millions d'euros s'explique par le basculement des corrections swaps vers un code 8 pour 63 millions d'euros, ce qui fait que l'augmentation n'est en réalité que de 87 millions d'euros.

Cette nouvelle façon de procéder fait suite à une remarque de la Cour des comptes. Ce n'est peut-être pas assez souvent souligné, mais cela montre aussi qu'il y a un vrai travail collaboratif entre la Cour, les administrations et les cabinets, même si, en tant que ministre du Budget, je souhaiterais voir plus de recommandations rencontrées.

Cela étant, malgré la hausse de 87 millions d'euros de corrections, la marge de requalification est plus importante puisque nous avons, cette fois, une marge de requalification de 84 millions d'euros, alors que nous avions une marge de 66 millions d'euros à l'initial 2021.

Enfin, une fois n'est pas coutume, la correction « Autres » est, cette fois-ci, négative. Comme je l'ai expliqué précédemment, c'est dû à la correction sur la recette non utilisée de 250 millions d'euros et sur la

recette de préfinancement des vaccins de 110 millions d'euros, que nous avons ici intégré.

Pour en terminer avec la partie purement budgétaire, voici quelques explications sur les soldes budgétaires. Il s'agit du point de départ et du contrôle en fin d'exercice pour voir si nous avons atteint nos objectifs. La présentation des soldes est quelque peu différente pour se conformer à la présentation des soldes habituellement faite par la Cour des comptes et ainsi faciliter la comparaison.

Si l'on regarde le solde budgétaire brut, l'objectif fixé par le Gouvernement de ne pas dépasser les 4,134 milliards de déficit en 2022 est atteint. Par ailleurs, on voit que le solde SEC de la Région pour 2022 s'établit à -3 milliards d'euros et qu'au niveau de la trajectoire fixée par le Gouvernement sous le budget ordinaire nous atteignons bien l'objectif de 207 millions de déficit.

On constate, il est vrai, une aggravation du solde budgétaire à financer de l'ordre de 138 millions d'euros par rapport à l'initial 2021 et près de 800 millions d'euros d'amélioration par rapport à l'ajustement 2021.

Afin d'aborder les besoins de financement de l'année 2022, il convient de faire le point sur les conditions de financement des dernières années. Comme vous le voyez sur le tableau ci-dessus, la Wallonie a levé 5,4 milliards en 2020 et 3,2 milliards en 2021. Cette différence s'explique par un fort préfinancement sur l'année 2020. Vous pouvez constater deux évolutions principales. Premièrement, la faiblesse des taux alors que nous pensions avoir touché un plancher historique en 2020, le taux moyen est passé de 0,738 % à 0,56 %. Deuxièmement, les *spreads*, l'écart entre le financement wallon et le financement fédéral n'a jamais été aussi bas, il est passé de 43 points de base à 30. C'est une donnée importante et un signe de la valeur du travail de nos équipes. C'est aussi le résultat de la politique accommodante de la BCE, il faut le souligner.

Pour 2022, les besoins de financement s'élèvent à environ 5 milliards d'euros. Néanmoins, ce chiffre est à corriger selon le tableau ci-dessus. Si l'on considère une sous-utilisation de 421 millions d'euros, un préfinancement de 2021 de 170 millions d'euros, le prêt du Fédéral pour 1,2 milliard et une première tranche du prêt BEI pour 300 millions d'euros, on arrive à des besoins de financement de 2,9 milliards. Il s'agit d'un montant maximaliste, notamment en ce qui concerne les produits d'emprunt qui reprennent des emprunts prorogeables de 175 millions et pas nécessairement exercés. Ce montant est un challenge, mais il est réalisable au vu de la qualité du travail réalisé.

Je dirai un mot sur l'état de la trésorerie. Les besoins de financement sont aussi maximalistes, compte tenu de l'évolution de celle-ci. Premièrement, les chocs de trésorerie sont aujourd'hui beaucoup moins fréquents et les demandes de ligne de crédit sont devenues rares. Il s'agit principalement du résultat de la mensualisation du versement des donations aux plus grandes UAP, notamment le FOREm et l'AViQ. Cette mensualisation est d'ailleurs demandée par de plus en plus d'UAP, cela se renforcera encore plus en 2022.

Sur ce graphique, la ligne rouge représente l'état global de la Région en 2021. Entre le 1er janvier et le 1er décembre, la ligne de trésorerie a évolué de 170 millions à 1,5 milliard d'euros. La ligne verte représente la ligne de trésorerie des UAP centralisées. On constate une évolution graduelle de 2 milliards d'euros en début d'année à 3,5 milliards d'euros en ce 1er décembre. La volonté de reprendre une partie des moyens se trouve sur le *slide* suivant.

Comme vous le voyez, on constate sur les graphiques une augmentation constante de la trésorerie des UAP depuis 2 ans, avec une forte augmentation en 2021. Rien n'indique que les montants octroyés en 2022 viendront corriger cette tendance, qui pourrait signifier une situation de 5 milliards de cash à la fin de l'année 2022. Ce cash, ce sont des dettes wallonnes levées et improductives. Pendant les premiers mois de l'année, nous allons analyser l'alimentation prévue en 2022 au regard des besoins de l'année.

À la suite de l'analyse de ces besoins, l'objectif sera de retrouver le niveau du 1er janvier 2021 d'ici 2023. Cela nous permettrait potentiellement de baisser les dépenses de 2022 vers les UAP. Cette analyse se réalisera d'ici le conclave budgétaire 2022 et nous vérifierions si des marges sont disponibles dans les dotations des UAP. L'objectif serait de lier les dotations aux besoins réels des UAP et de revenir progressivement à un niveau de trésorerie proche du 1er janvier 2021.

Pour rappel, la tendance est problématique pour trois raisons :

- la Région wallonne s'endette trop vite et des stocks de cash s'accumulent suite aux versements de dotation ;
- les charges d'intérêt sont payées trop rapidement au vu de la levée prématurée de la dette ;
- les taux d'intérêt créditeurs sont payés par la Wallonie.

Aujourd'hui, ce sont plusieurs millions d'euros par an qui sont payés sur ces intérêts créditeurs.

Vous le comprenez, la juste dotation des UAP sera un enjeu important de 2022.

J'ai abordé la problématique de la dette dans mon introduction. Le 4 janvier 2021, sous mon initiative, la Commission de la dette et des finances publiques a été lancée. Un travail important a été réalisé. Vous connaissez le rapport, je ne vais pas m'y attarder.

Comme indiqué en commission le 8 novembre avec l'ensemble des forces parlementaires et gouvernementales, le travail doit se poursuivre.

Pourquoi ? La soutenabilité de la dette n'est pas un enjeu politique, c'est un enjeu social, économique et environnemental. Sans maîtrise et charge de la dette, nous ne serons plus en capacité de répondre au problème récurrent de la société. Le rapport a déterminé ce seuil de maîtrise à 180 % du ratio dettes-recettes.

Dans une précédente commission, M. Beugnies avait fait allusion à la sortie du président du Parti socialiste sur l'utilité des petits comptes bien établis si le réchauffement climatique ruine tout espoir de vie tranquille.

C'est précisément ce que nous voulons aussi éviter grâce à une trajectoire de soutenabilité de la dette. Si demain un nouveau cataclysme s'abat sur la Wallonie et que nous ne sommes plus en mesure de financer une dette soutenable, que penseront nos enfants s'ils ne sont pas en mesure de faire face aux charges de la dette que nous avons créée ?

Cette trajectoire équivaut à 1 % des recettes par an. C'est une condition sine qua non au nom de notre crédibilité budgétaire dans les prochaines années.

Dans son dernier livre, le professeur Pagano estime le coût de chaque crise à une augmentation de ratio dettes-PIB de minimum 10 %, ce qui veut dire 20 % de ratio dettes-recettes.

Nous pensons que c'est bien davantage en Wallonie, car les entités fédérées ont été davantage impactées en Belgique que dans d'autres pays fédéraux suite au covid. Ce n'est pas le geste d'un prêt à des conditions de TVA avantageuses lors de la pire catastrophe centenaire qui contrediront mes propos.

Avec le Parlement, je suis décidé de définir une règle de soutenabilité qui ménagera des espaces aux investissements tout en diminuant les dépenses courantes.

Nous allons évidemment aborder la question de la note attribuée par Moody's. Le 9 décembre 2020, Moody's annonce que la Wallonie passe d'une note A2 à une note A2 avec perspective négative.

Le 3 décembre 2021, Moody's annonce que la note de la Wallonie passe à la note A3 avec perspective stable.

Cette dégradation est-elle une surprise ? Non. Devons-nous la prendre en compte ? Oui, c'est déjà fait.

Moody's nous le dit dans son communiqué de presse. Il indique que l'effort de 150 millions prévus dans le rapport de la dette est pris en compte, mais est insuffisant pour éviter la dégradation. Par contre, Moody's indique que cette trajectoire permet de stabiliser la note. Il conviendra de réaliser les efforts convenus sur plusieurs années.

Si l'on se réfère au communiqué de presse, l'on peut retrouver les points négatifs et positifs. On retrouve une dette importante et non contenue, un équilibre budgétaire repoussé et des dépenses publiques importantes.

Moody's révèle également un Plan de relance important de 7,6 milliards, dont seulement 20 % de financement européen.

Pour les éléments positifs, Moody's revient sur une gestion active et un accès incontesté au marché. C'est un point d'attention sur lequel nous devons continuer à travailler en renforçant les équipes.

L'agence de dotation relève un coût moins élevé que dans des situations comparables à un autre, ainsi que la définition d'une stratégie certes, à long terme, de diminution des dépenses.

Moody's nous a également signalé – je trouve cela important de le préciser – que l'aide fédérale très faible par rapport à l'ampleur de la catastrophe a aussi joué et elle est trop faible par rapport à ce qui se passe dans d'autres pays fédéraux.

Voilà ce qui clôt le chapitre sur la dette, le financement et la trésorerie. J'imagine que nous y reviendrons suite aux différentes interventions.

En suite de ces considérations budgétaires et financières, il me semblait également important de faire le point sur la transition vers WBFin. Vous l'avez sans doute vu dans les différents exposés particuliers, de nouvelles nomenclatures de comptes sont apparues pour se conformer avec le langage WBFin.

Il me semble utile de vous donner maintenant une première grille de lecture pour ces nouveaux formats de comptes, mais aussi, avant cela, de faire le point sur le changement WBFin à partir du 1er janvier 2022.

Pour rappel, la mise en place du nouveau système WBFin, basé sur SAP S/4HANA, doit permettre de répondre à :

- des objectifs légaux, le respect des législations belge et européenne en matière de budget et de comptabilité ;
- des objectifs stratégiques, comme le renforcement de la bonne gouvernance financière, contrôler la transparence des flux financiers, être un facilitateur de la dématérialisation de nombreux processus clés de l'administration ayant un lien financier – subsides, allocations, primes, marchés publics – et être une aide à la décision ;
- des objectifs fonctionnels, permettre à la fois l'établissement de la comptabilité budgétaire et

de la comptabilité générale, permettre la publication des comptes annuels avant le 30 juin de l'année suivante, permettre la production, selon la méthodologie imposée par le système européen de comptabilité, des comptes consolidés du secteur 13 « Administrations publiques », ainsi que certaines statistiques ;

- des objectifs techniques, représenter une modélisation informatique du système budgétaire et de comptabilité publique en améliorant la convivialité des outils mis à disposition en adoptant des règles bonne gouvernance IT, être conforme aux meilleurs standards technologiques correspondant à l'état de l'art et de la technique du moment, être une solution centralisée et orientée services, et garantir une sécurité optimale.

En 2021, le SPW a produit les premiers bilans et comptes de résultats pour l'exercice 2020. Ce premier compte régional de l'histoire de la Wallonie a été soumis en mars 2021 au Gouvernement puis en avril à la certification de la Cour des comptes. La Cour a depuis lors envoyé son rapport, accompagné de sa certification, au Parlement en date du 30 juin 2021. Une remarque majeure de la Cour porte sur le faible respect de la règle fondamentale du droit constaté. Cela a fait l'objet d'un débat en Commission du budget du Parlement wallon le lundi 18 octobre 2021. Le respect de la comptabilisation par droit constaté ne sera possible que lorsque toutes les opérations seront introduites directement dans WBFin SAP.

La prochaine étape est le déploiement début janvier de la suite de WBFin SAP et le décommissionnement grand public de GCOM. Cette étape est la plus importante puisqu'il s'agit de l'application finale qui permettra au SPW de se passer définitivement de GCOM et d'appliquer entièrement les dispositions du système comptable WBFin. La paramétrisation du système pour le 1er janvier 2022 est un véritable défi et est en voie d'aboutir. À cet égard, je vous informe que le grand test en situation réelle a lieu cette semaine.

Ce premier *slide* sur WBFin permet d'avoir une première vue sur le vocabulaire WBFin SAP. C'est davantage pour information à ce stade. Il sera nécessaire que des présentations plus détaillées aient lieu en 2022, éventuellement même en commission, en février ou en mars, avant l'ajustement budgétaire.

Sans surprise, la période budgétaire correspond à l'année du budget. La notion de fonds permet de déterminer si cela correspond à un crédit classique, à un fonds budgétaire ou à la section particulière avec un code différent à chaque fois, aussi pour ce qui est des recettes ou des dépenses.

Le Centre financier correspond aux services de l'administration responsables de l'exécution du programme et correspond à l'actuelle division organique.

Le compte budgétaire sert à définir la nature de la dépense ou de la recette. Il contient un chiffre indiquant si c'est une recette ou une dépense, le code économique SEC, deux caractères libres et enfin le titre. C'est clairement l'un des éléments – comme vous le verrez dans les deux exemples des pages suivantes – qui change le plus.

Enfin, le domaine fonctionnel sert à rattacher différents comptes aux programmes et aux sous-programmes politiques. Il contient l'ancien numéro de programme ainsi qu'un nouveau numéro d'ordre.

Les deux *slides* qui suivent reprennent, avec deux exemples, l'un pour les recettes et l'autre pour les dépenses, la traduction de ce que je viens de vous dire. Je ne vais pas m'y attarder, mais je pense qu'il pourrait être utile de le faire dans le cadre d'une prochaine commission. Je ne vais pas commenter au-delà, puisque ce n'est qu'indirectement en lien avec le budget.

Pour clôturer ma présentation générale, je voudrais, au terme de celle-ci, relever trois éléments pour conclure.

Premièrement, malgré la situation incertaine, les moyens sont présents pour lutter contre la covid, pour la reconstruction post-inondations et pour un Plan de relance d'une ampleur inédite.

Deuxièmement, le travail de la Commission externe de la dette a permis au Gouvernement de disposer d'une proposition de trajectoire combinant soutenabilité, investissement et capacité à absorber les chocs.

Troisièmement, la fin du premier exercice BBZ en Wallonie en mars 2022 doit permettre de dégager des pistes d'orientation structurelle, des moyens pour l'avenir. Je pense d'ailleurs que cet exercice, peut-être vu comme un big-bang pour sa première, devra être répété dans le temps. En effet, ce premier BBZ opère aussi et avant tout un changement culturel pour la gestion des finances publiques wallonnes. Il faudra aussi l'inscrire dans la durée pour que, dans les prochaines législatures, l'opération puisse se répéter sur certaines thématiques, en particulier à intervalle régulier. C'est de la sorte aussi que, sur le long terme, BBZ deviendra un outil intégré et utile à tous.

Plus globalement, en termes de culture budgétaire en Wallonie, je voudrais profiter de notre exercice pour vous indiquer que, actuellement, mon cabinet réfléchit à une nouvelle organisation qui devrait permettre d'optimiser nos ressources en ce domaine dans une logique de spécialisation, d'expertise et de monitoring.

Tout qui suit les finances publiques et les budgets aura pu constater l'extrême complexification en cette matière. Il est encore trop tôt pour déterminer les

contours exacts de cette réforme, que j'envisage de proposer à mes collègues, mais, en résumé, je pense à mettre en place un système à trois étages.

Le premier sera en réalité l'actuel SPW Finances, garant de la gestion budgétaire et dont je vante avec plaisir l'efficacité ainsi que celle de son directeur général, M. Guisse.

La deuxième consisterait en un regroupement de toutes nos compétences actuellement dispersées en diverses cellules afin d'optimiser l'expertise et la prospective en matière de finances publiques et de fiscalité. Il serait plutôt axé sur un rôle de conseil et d'analyse afin de guider les travaux du Gouvernement.

La troisième sera en quelque sorte une évolution du CFFW, le Conseil de la fiscalité et des finances de Wallonie, dont l'indépendance est essentielle, en renforçant le côté financier de ce dernier. Actuellement, il faut reconnaître que son conseil est surtout axé sur la fiscalité. Dans ce cadre, on pourrait imaginer que cette remarquable expérience qu'a été la Commission externe sur la dette pourrait se voir perpétuée par un Observatoire de la dette, qui serait une chambre de ce conseil.

Voilà pour le budget général. Je suppose que je reviendrai après pour les matières plus spécifiques.

M. le Président. – Tout à l'heure, j'ai oublié – je vous prie de m'en excuser – de signaler que M. Furlan s'est fait excuser cet après-midi pour raisons de santé.

Observations de la Cour des comptes – Exposé de Mmes Winant et Raimarckers, Première Auditrice-Réviseuse et Première Auditrice à la Cour des comptes

M. le Président. – La parole est à Mme Winant.

Mme Winant, Première Auditrice-Réviseuse à la Cour des comptes. – Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Députés, tout d'abord, permettez-moi de vous remercier pour l'intérêt que vous portez au rapport de la Cour des comptes consacré au budget 2022 de la Région.

Je vais entamer cette présentation du rapport par son introduction, qui aborde la méthode utilisée afin de procéder à l'analyse des projets de budget déposés au sein de votre Parlement le 16 novembre 2020. L'échéance de la mi-novembre fixée par l'article 10 du décret du 15 décembre 2011 pour le dépôt du projet de budget de l'année suivante est respectée.

La méthode que vous découvrez à l'écran est similaire à celle utilisée pour les budgets des années antérieures. Je ne vais pas m'étendre davantage.

Avant d'examiner le budget proprement dit, je vais aborder le contexte européen et le plan budgétaire de la Belgique.

Pour rappel, en raison de la crise sanitaire et économique, les institutions européennes ont activé, en mars 2020, la clause dérogatoire générale prévue par le Pacte de stabilité et de croissance. Cette clause ne suspend pas les mécanismes européens de contrôle des finances publiques nationales, mais permet aux États membres de s'écarter temporairement de la trajectoire budgétaire, qu'ils sont normalement tenus de respecter.

Sur la base de prévisions de printemps, le 2 juin 2021, la Commission a confirmé le maintien de cette clause dérogatoire en 2022 et sa désactivation théorique en 2023.

Dans sa communication, la Commission européenne n'a toutefois pas indiqué dans quelle mesure la désactivation de la clause dérogatoire générale à partir de 2023 imposerait aux États membres de respecter à nouveau les quatre critères budgétaires requis en situation normale, en raison essentiellement de la dégradation significative des taux de déficit et d'endettement public, ainsi que de la volonté de promouvoir l'investissement.

À cet égard – M. le Ministre vous l'a exposé –, le débat public sur la révision du cadre budgétaire européen a été relancé et toutes les parties prenantes sont invitées à faire part, d'ici fin 2021 de leur vision du fonctionnement du cadre européen de gouvernance économique et à formuler des solutions éventuelles pour en accroître l'efficacité.

Sur cette base, la Commission élaborera des lignes directrices pour la politique budgétaire dans le but d'atteindre un large consensus bien à temps d'ici 2023.

En mai 2020, le Plan de relance intitulé « NextGenerationEU » a été lancé. Celui-ci comprend un instrument intitulé « Facilité pour la reprise et la résilience » destiné à aider les pays de l'Union à redémarrer après la crise et à stimuler leur croissance future. Pour bénéficier de ces moyens financiers, la Belgique a élaboré un plan qui définit un ensemble de réformes et de projets d'investissements publics à mettre en œuvre d'ici 2026. Le plan de la Belgique a été approuvé par la Commission européenne et le Conseil, respectivement les 23 juin et 13 juillet 2021. Les subsides alloués à la Belgique étaient initialement fixés à 5,9 milliards d'euros, dont 1,48 pour la Région. Ces subsides devaient être versés entre 2021 et 2026. Néanmoins, en raison des performances économiques de la Belgique, meilleures que celles d'autres États membres, ces subsides pourraient être réduits à 5,2 milliards. Il en résulterait une réduction des subsides accordés à la Région. Cette réduction ne peut actuellement être estimée.

Le 15 octobre, la Belgique a transmis à la Commission européenne un projet de plan budgétaire qui intègre l'impact des mesures prises par les différents niveaux de pouvoir pour faire face à la crise et, pour certains d'entre eux, aux conséquences des inondations de juillet 2021. Pour rappel, les mesures que la Belgique a prises en réaction à la pandémie relèvent de la clause dérogatoire générale et non de la clause de flexibilité.

L'impact budgétaire des mesures liées à la pandémie repris dans le programme de stabilité est estimé pour l'ensemble des pouvoirs publics à 14,2 milliards d'euros en 2021, soit 2,9 % du PIB, et à 2 milliards d'euros en 2022, soit 0,4 % du PIB. Ce projet de plan budgétaire 2022 ne fait état d'aucune demande au niveau national visant à bénéficier de la clause de flexibilité en matière de réforme structurelle ou d'investissements stratégiques. Le projet de plan budgétaire prévoit d'atteindre en 2022 un solde de financement nominal de -4,9 % du PIB. Le taux d'endettement est pour sa part estimé, pour les années 2021 et 2022, à respectivement 113,9 % et 114,3 % du PIB.

Dans ses prévisions d'automne, la Commission européenne a estimé le solde de financement 2022 des pouvoirs publics à -5,1 % du PIB, et leur solde structurel à -4,9 %, soit des taux légèrement supérieurs aux objectifs du projet de plan budgétaire. L'endettement public au cours de la même année, soit 113,1 % du PIB, serait par contre légèrement inférieur à celui repris dans le même projet.

En raison de la clause dérogatoire générale, la Commission n'a pas émis d'avis sur la trajectoire d'ajustement budgétaire vers l'objectif à moyen terme de la Belgique. Par contre, elle a examiné l'adéquation des finances publiques belges aux recommandations européennes qualitatives, plus particulièrement en matière d'investissements et en matière de soutien à l'économie. Elle a estimé à cet égard que ces recommandations étaient correctement appliquées. Par ailleurs, elle a indiqué que, en raison de la dette publique élevée et des risques budgétaires déjà existants avant la crise, il importe que la Belgique adopte une politique budgétaire prudente lui permettant d'assurer la soutenabilité de ses finances publiques à moyen terme.

En ce qui concerne la conformité du projet de budget 2022 de la Région wallonne au cadre européen fixé par le Six-Pack, la Cour des comptes constate que l'exposé général du budget 2022 comporte les éléments d'information prévus, à l'exception :

- de la projection de l'évolution de la dette publique régionale au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022 ;
- de l'énumération des 65 organismes du périmètre de consolidation, dont les budgets ne sont pas repris dans les documents budgétaires ;
- d'une analyse de leur impact sur le solde de financement et sur la dette.

En ce qui concerne l'analyse de sensibilité, une estimation de l'impact de la variation des paramètres d'inflation et de croissance est bien fournie dans l'exposé général. Cependant, il n'y a pas d'estimation concernant l'impact de la variation des taux d'intérêt, contrairement à ce que prévoit l'article 9 du décret du 15 décembre 2011.

L'exposé général présente, d'une part, un tableau relatif à la trajectoire budgétaire pour la période 2022-2026 et, d'autre part, un tableau comparatif des soldes budgétaires et de financement des exercices 2022 et 2021.

Le tableau de la trajectoire budgétaire 2022 à 2026 fixe le solde de financement à 3 milliards d'euros pour l'année 2022. Ce solde serait réduit à 2,9 milliards d'euros pour 2023, 2,6 milliards d'euros pour 2024, 469,8 millions en 2025 et 288,9 millions d'euros en 2026.

En partant du solde de financement SEC comme établi dans les projections pluriannuelles, le tableau comparatif des soldes budgétaires et de financement entre les exercices 2021 et 2022 figure également dans l'exposé général et aboutit au résultat de -207 millions d'euros pour 2022. Ce résultat est obtenu en déduisant du solde de financement un montant total de dépenses de 2,8 milliards d'euros que ce tableau comparatif présente comme exonéré. Ce montant inclut les dépenses liées à la relance, 1,7 milliard d'euros, à la gestion de la crise sanitaire, 352,6 millions d'euros, et aux inondations, 761,4 millions d'euros, ainsi que la perte de la recette résultant de la crise, c'est-à-dire -10,9 millions d'euros. Le résultat de -207,3 millions d'euros, ainsi déterminé, concorde avec le solde de financement prévu pour 2022 dans la trajectoire définie dans l'accord de gouvernement pour la période 2019-2024.

La trajectoire budgétaire 2022-2026, contrairement à celle reprise dans les exposés généraux des budgets antérieurs, présente un solde de financement SEC de la Région wallonne qui n'est pas influencé par les différentes exonérations décidées par le Gouvernement. En revanche, la Cour observe que, dans le tableau comparatif des soldes de financement de 2022 et 2021, le terme « exonération » peut prêter à confusion, car il pourrait laisser penser que ces dépenses peuvent être neutralisées dans le calcul du solde de financement, ce qui n'est pas le cas dans le cadre de la réglementation européenne actuelle.

En ce qui concerne les dépenses liées à la relance, la Cour rappelle que la Belgique ne peut prétendre à l'application de la clause de flexibilité pour investissements. En application de la clause dérogatoire générale, il appartiendra à la Commission européenne d'examiner si les dépenses réalisées résultant de la crise sont bien en relation avec la crise sanitaire, qu'elles sont

ciblées, temporaires et proportionnées à la lutte contre le coronavirus.

Enfin, la Cour des comptes précise que les dépenses relatives aux inondations ont été considérées comme des *on-off* dans le cadre du calcul, non pas du solde de financement, dans le calcul du solde structurel de l'entité II figurant dans l'exposé général du budget fédéral 2022. La Commission considère que le coût à court terme des mesures d'urgence prises par un gouvernement en réponse à une catastrophe naturelle majeure peut être considéré comme une mesure *one-off*. Dans ses documents budgétaires, le Gouvernement wallon ne présente pas de calcul du solde structurel de la Région wallonne.

Je vais maintenant aborder les soldes budgétaires brut et net ainsi que le solde de financement prévu pour 2022.

Le solde brut est évalué à 124,2 millions d'euros, soit une amélioration de 1 520,5 millions d'euros par rapport au budget 2021 ajusté. Il résulte d'une augmentation des prévisions de recettes, 2 270,8 millions d'euros, tempérée par une hausse des prévisions de dépenses de 750,2 millions d'euros. Pour rappel, ces recettes incluent les produits d'emprunt destinés à financer le déficit budgétaire de l'année 2022.

Compte tenu des différences entre les produits d'emprunt et les amortissements de la dette prévue au budget, le solde budgétaire net s'établit à -4 125,6 millions d'euros. Dans le cadre de la stratégie de soutenabilité de la dette, un effort structurel de réduction des déficits équivalent à 1 % des recettes, soit environ 150 millions d'euros, a été intégré lors de la détermination du solde brut du budget initial 2022.

La Cour des comptes observe toutefois que le projet de budget général des dépenses pour 2022 ne comporte aucun crédit dédié à l'imputation des dépenses préfinancées par les assureurs dans le cadre de l'indemnisation des dommages causés par les inondations estimés à 817 millions d'euros. De même, le projet de budget des recettes ne comporte pas le montant estimé des recettes d'emprunt équivalent à ces dépenses.

La même observation peut être formulée pour le budget de l'année 2021 qui n'a pas fait l'objet d'un ajustement postérieur à la survenance des inondations. Nous avons toutefois entendu M. le Ministre indiquer qu'un arrêté de transfert ou de réallocation allait être prochainement adopté, ce qui permettrait de doter le budget de 2021 des crédits nécessaires à l'imputation de ces dépenses.

Pour ce qui concerne l'exposé pour le budget 2022, au moment de la confection du projet de budget, la ventilation entre 2021 et 2022 de la part des indemnisations à charge des assureurs et de la Région n'était pas encore déterminée. Cette répartition est désormais connue. La Cour des comptes recommande dès lors de réallouer pour l'année 2021 les crédits nécessaires à l'imputation de ces dépenses estimées à 266 millions d'euros, ce qui semble être presque réalisé, et d'inscrire en contrepartie la recette d'emprunt équivalente dès la constatation du droit. Pour l'année 2022, en l'absence d'amendement du présent projet de budget, la Cour recommande de procéder de manière identique dans l'attente de l'ajustement.

Le solde de financement est estimé à -3 014,2 millions d'euros, soit une amélioration de 505,7 millions d'euros par rapport au budget ajusté 2021. La Cour a analysé, dans la limite des informations dont elle a disposé, les corrections prises en compte pour le calcul de ce solde, qui sera in fine déterminé par l'ICN sur la base des réalisations. Pour calculer ce solde, il convient de partir du solde budgétaire net de -4 125,6 millions d'euros et d'ajouter le solde des institutions consolidées estimé à 229,9 millions d'euros et les corrections SEC qui sont, elles, estimées à 881,4 millions d'euros. Je vous propose de passer en revue ces différents éléments.

Le solde budgétaire des institutions consolidées estimé à 229,9 millions d'euros en 2022 se détériore de 114,4 millions d'euros par rapport à l'ajusté 2021. Ce solde comprend le solde SEC des institutions du périmètre de la Région : 3,3 millions d'euros ; le solde des opérations liées au financement alternatif et aux missions déléguées : 97,6 millions d'euros et diverses autres corrections globales positives de 129 millions d'euros pour tenir compte de la sous-utilisation de crédits et d'efforts d'économie demandés aux organismes.

L'impact SEC des UAP est estimé à 3,3 millions d'euros. Il s'améliore de 0,9 million d'euros par rapport au budget ajusté 2021.

Le Gouvernement wallon a prévu une opération exceptionnelle de 204,8 millions d'euros en 2022 qui vise à réduire l'excédent de trésorerie des organismes en les autorisant à dégrader leur déficit budgétaire. Cette réduction sera réalisée par un remboursement de l'excédent de trésorerie de l'organisme ou par une diminution de sa dotation. Les remboursements de l'excédent de trésorerie ont détérioré notamment le solde SEC 2022 de l'AViQ à concurrence de 43,8 millions d'euros, de la SOGEPA et de la SOWALFIN à hauteur de 25 millions d'euros chacune ou encore du CGT et de l'AWaP à concurrence respectivement de 13 millions d'euros et de 12 millions d'euros. Le FOREm et l'IFAPME ont vu leur dotation réduite de respectivement 41 millions d'euros et de 10 millions d'euros.

L'impact positif des organismes de type 3, 131,8 millions d'euros, résulte essentiellement des soldes dégagés par la SWL, +169,5 millions d'euros et par le groupe SRIW, +73,3 millions d'euros

partiellement compensés par l'impact négatif de l'OTW, -100 millions d'euros.

La Cour observe toutefois que l'analyse de la vraisemblance des impacts SEC pris en compte dans le calcul du solde de financement est difficilement réalisable, car l'impact SEC qui se dégage de certains projets de budget transmis par les UAP ne correspond pas aux objectifs SEC individuels fixés par le Gouvernement. C'est notamment le cas pour le CGT, WBI, l'AViQ, l'EAP ou encore la SOWALFIN, la SOGEPA, la SPAQuE et WBT. En outre, les remboursements de trésorerie de la SOWALFIN et de la SOGEPA, 25 millions d'euros pour chacun des deux organismes, ne sont pas prévus dans leur projet de budget. Enfin, les projets de budget de 65 organismes de type 3 n'ont pas été joints aux exposés particuliers des ministres fonctionnels.

L'impact sur le solde brut du périmètre de consolidation des emprunts communaux gérés par le CRAC, des financements alternatifs, gérés également par le CRAC et la SOWAFINAL, ainsi que les missions déléguées par le Gouvernement wallon à la SOWAER, la SRIW, la SPAQuE ou encore la SOGEPA est estimée à 97,6 millions d'euros par le Gouvernement. Cette correction n'intègre pas l'impact des efforts d'économie demandés à hauteur de 10 millions d'euros. Cette répartition des efforts sera fixée lors de l'ajustement du budget 2022.

Des corrections à hauteur de 129 millions d'euros sont également opérées sur le calcul du solde des institutions consolidées. Le Gouvernement estime, en effet, que le résultat SEC réalisé par les institutions consolidées s'établira à 229,9 millions d'euros, soit un objectif globalement supérieur de quelque 129 millions d'euros aux objectifs fixés individuellement. Ce montant se décompose comme suit :

- 105 millions d'euros pour tenir compte d'inexécutions présumées de crédits inscrits au projet de budget des organismes ;
- 14 millions d'euros pour tenir compte des efforts d'économie à réaliser par ces organismes ;
- la correction de 10 millions d'euros pour tenir compte de lissages d'investissements dans le cadre des mécanismes de financements alternatifs.

Je vais maintenant aborder les autres corrections SEC, d'un montant global de 881,4 millions d'euros, que vous pouvez visualiser à l'écran. Ce montant prend en compte quatre types de corrections :

- la sous-utilisation de crédits ;
- les octrois de crédits et les prises de participation ;
- la correction visant les opérations liées aux swaps ;
- les autres corrections.

La correction pour sous-utilisation de crédits du budget régional est en hausse de 50 millions d'euros par rapport au budget ajusté 2021. Elle atteint dès lors 421 millions d'euros à l'initial 2022.

À titre d'information, le total des inexécutions de crédits pour les crédits dissociés et les crédits variables a atteint 711,8 millions d'euros en 2020. Cependant, la Cour rappelle que le critère légal d'imputation, sur la base du droit constaté, n'a pas été respecté. Elle relève que la circulaire budgétaire 2020/5, qui fixe la procédure administrative appliquée pour les opérations de fin d'année, a favorisé le report de dépenses à l'exercice suivant, en contravention au principe du droit constaté. Une circulaire budgétaire favorisant ce report de dépenses a également été établie pour l'exercice 2021.

La seconde correction est afférente aux octrois de crédits et prises de participation. Elle s'établit à 574,5 millions d'euros. Lors du calcul de cette correction, le Gouvernement a conservé une marge de sécurité de 84,9 millions d'euros, pour tenir compte des opérations considérées comme non financières par l'ICN. La Cour constate que l'ICN a, jusqu'à présent, requalifié des opérations figurant au budget 2022 à hauteur de 68 millions d'euros. La marge de sécurité résiduelle est ramenée à 16,9 millions d'euros. Cette marge doit pouvoir couvrir les requalifications en opérations non financières par l'ICN de certaines opérations réalisées par des institutions consolidées, comme la SOGEPA et la SRIW, lesquelles se sont élevées à 15,2 millions d'euros en 2020, mais aussi le risque de requalification des opérations à réaliser dans le fonds Kyoto, qui comporte des dépenses prévues à hauteur de 99 millions d'euros. La Cour constate toutefois que le taux de consommation moyen des crédits entre 2016 et 2020 à la charge du fonds Kyoto ne s'élève qu'à 39,5 %. Par ailleurs, à la date du 12 novembre 2021, seuls 6,2 millions d'euros de dépenses ont été imputés sur ce fonds.

La troisième correction est, en principe, celle qui concerne les opérations liées aux swaps. Pour la première fois, la charge nette d'intérêts relatifs aux swaps a été prévue dans le budget général des dépenses. Dès lors, il n'y a plus de correction nécessaire du solde de financement.

La quatrième correction, libellé « Autres », à concurrence de 214 millions d'euros, reprend plusieurs éléments que vous voyez listés à l'écran. La correction pour infrastructures hospitalières de 97,7 millions d'euros n'intègre pas les investissements relatifs au MontLégia, estimés à 250,3 millions d'euros. Le Gouvernement considère, en effet, ces investissements comme un *one-off* et n'en tient dès lors pas compte dans la détermination de sa trajectoire budgétaire. La Cour rappelle que, même si le Gouvernement considère que ces dépenses sont des *one-off* dans le calcul du solde

structurel, elles seront bien comptabilisées en dépenses dans le calcul du solde de financement de la Région.

L'impact positif du mécanisme de comptabilisation des certificats verts est aussi pris en compte à concurrence de 40 millions d'euros. La Cour relève que cette correction est prudente, puisque les projections de la CIF estimaient l'impact positif sur le solde de financement à 88,5 millions d'euros.

La Cour relève aussi plusieurs corrections liées à des erreurs de césure. Elles résultent du non-respect du critère d'imputation des opérations, sur la base du droit constaté, en 2021, voire au cours d'années antérieures. La correction négative relative aux aides aux entreprises dans le cadre de la covid-19 de -250 millions d'euros résulte d'une anticipation de dépenses à charge du budget 2021.

La correction négative relative au remboursement par le Fédéral du préfinancement réalisé par la Région dans le cadre de la vaccination en Wallonie, conformément au protocole d'accord, doit être imputée sur le budget 2021 à concurrence de 110 millions d'euros.

Le changement de régime d'aide à l'emploi géré par le FOREm implique un changement de leur comptabilisation dans les comptes de l'Office, ce qui nécessite d'opérer une correction positive de 40 millions d'euros en 2022.

Enfin, à la suite du passage de l'OPW en SACA au 1er janvier 2022, une correction positive de 17 millions d'euros est réalisée afin de ne pas comptabiliser plusieurs fois une même dépense : une fois lors du paiement de la dépense par la Région lors du transfert financier sur le compte de transit de l'OPW avant le 1er janvier 2022 et une fois lors du paiement de l'aide par l'OPW après son passage en SACA à la date du 1er janvier 2022.

Pour conclure sur l'aspect du solde de financement, la Cour des comptes observe que le solde de -3 014,2 millions d'euros tels qu'ils se dégagent du projet de budget 2022 repose sur deux hypothèses qui sont, à ses yeux, critiquables :

- d'une part, le projet de budget général des dépenses ne comporte pas de crédits dédiés à l'imputation des dépenses préfinancées par les assureurs dans le cadre de l'indemnisation des dommages causés par les inondations, estimés sur base d'une récente estimation à 817 millions d'euros ;
- d'autre part, la correction SEC relative aux infrastructures hospitalières n'intègre pas les investissements relatifs au MontLégia, estimés à 250,3 millions d'euros.

Pour le reste, ce solde de financement repose également sur l'hypothèse d'un montant présumé de sous-utilisation de crédits estimé à 526 millions d'euros pour le SPW et les UAP, et des efforts d'économie fixés à 24 millions d'euros.

Avant de passer à l'examen de l'évolution de la dette wallonne, permettez-moi de revenir quelques instants sur les projets pluriannuels. Les projections pluriannuelles qui figurent dans l'exposé général ont été établies lors des travaux de la Commission externe des finances publiques et de la dette. Elles partent de l'hypothèse d'un montant de correction SEC constant par rapport à celle de 2022. Elles intègrent la diminution des recettes prévues par la loi spéciale de financement à partir de 2025 et l'effort de soutenabilité graduel préconisé par la Commission précitée à concurrence d'un montant cumulatif de 150 millions d'euros par an à partir de 2022.

La Cour des comptes observe cependant que ces projections n'intègrent pas l'impact financier des remboursements en capital à réaliser à partir de 2024 pour le prêt consenti à la Région wallonne par les assureurs dans la cadre des inondations à concurrence de 12,5 % de 1,083 milliard d'euros selon les dernières estimations.

Ces projections n'incluent pas non plus certaines dépenses liées au cofinancement des programmes européens pour la programmation 2021-2027. Selon les informations transmises par le cabinet du ministre du Budget, celles-ci sont sous-estimées à concurrence de 37,5 millions d'euros en 2023, 70 millions d'euros en 2024 et 115 millions d'euros pour 2025 et 2026.

Comme vous le voyez à l'écran, l'amélioration du solde budgétaire et du solde de financement se marque essentiellement à partir de l'année 2025. Par rapport à 2024, le solde de financement ainsi que l'objectif en termes de solde brut à financer s'améliore de 2,15 milliards d'euros en 2025.

Comme le montrent les projections détaillées transmises par le cabinet du ministre du Budget que vous retrouvez en annexe 4 de notre rapport, cette amélioration s'explique par le fait que les projections comportent pour les années 2025 et 2026 des dépenses relatives aux politiques nouvelles et au Plan de relance qui sont réduites de 1,8 milliard d'euros par rapport aux dépenses prévues pour ces catégories de dépenses en 2023.

J'en arrive maintenant à un autre élément clé qui est la dette régionale. Fin 2020, la dette directe de la Région, selon l'optique SEC, s'élevait à 17,4 milliards d'euros, ce qui représente une hausse de 7,9 milliards d'euros par rapport à 2015. Cette augmentation résulte principalement des déficits budgétaires récurrents de ces dernières années. En 2019, le déficit budgétaire net atteignait un peu plus de 1 milliard d'euros, tandis qu'en 2020, il a atteint 3,3 milliards d'euros.

Les déficits budgétaires estimés de l'année 2021 de l'ordre de -4,9 milliards d'euros et, en 2022,

-4,1 milliards d'euros devront être financés, ce qui, immanquablement, augmentera la dette directe.

Le besoin de financement de l'année 2021 s'élevait à près de 5,7 milliards d'euros. Compte tenu des montants déjà empruntés pour 2021, du prêt SURE et du financement réalisé en 2020, la Région a déjà financé les besoins pour l'année 2021 à hauteur de 5,3 milliards d'euros.

Le besoin de financement résiduel s'établirait dès lors à 366 millions d'euros. Toutefois, si la prévision de sous-utilisation de crédits estimée par le Gouvernement à 371 millions d'euros se concrétise, les besoins de financement de l'année 2021 sont déjà couverts. Les emprunts éventuellement levés au cours des mois de novembre et décembre 2021 constitueront alors un préfinancement pour l'année 2022.

Pour 2022, sur la base des prévisions en recettes et en dépenses inscrites dans le projet de budget, le besoin de financement est estimé à 5 milliards d'euros. Le recours aux marchés financiers, comme M. le Ministre vient de l'indiquer, sera cependant réduit grâce à des financements spécifiques.

D'une part, il est prévu que le Gouvernement fédéral mette à disposition de la Région un prêt de 1,2 milliard d'euros et, d'autre part, la Région bénéficiera également d'un prêt de la BEI d'un montant total de 1,1 milliard d'euros pour les investissements qui améliorent l'efficacité énergétique des logements sociaux et la reconstruction des berges de cours d'eau non navigables situés dans les zones sinistrées suite aux inondations. Les dépenses d'indemnisation des sinistrés, estimées à 817 millions d'euros pour l'année 2022, à charge de la Région wallonne, ne sont pas inscrites dans le budget 2022 comme je vous l'indiquais. Par conséquent, le déficit budgétaire n'en tient pas compte. Dès lors, les besoins de financement de la Région de l'année 2022 tels qu'exposés ne prennent pas en compte ces dépenses préfinancées par les assureurs.

Comme le montre le tableau à l'écran, compte tenu des prévisions du Gouvernement wallon pour 2021 et 2022, la dette directe augmentera d'environ 6,7 milliards d'euros d'ici fin 2022. Elle s'établirait ainsi à plus de 24 milliards d'euros fin 2022, soit un accroissement de 39 % en deux ans.

Afin de cerner l'origine de l'évolution de la dette directe, la Cour a analysé l'évolution des recettes et des dépenses de la Région. Le graphique que vous voyez à l'écran présente l'évolution des recettes, la courbe bleue, et des dépenses, la courbe orange.

Ce graphique permet de constater que les dépenses ont progressé plus vite que les recettes entre 2015 et 2019. Le pourcentage de croissance s'élève à 12,7 % pour les dépenses contre 8,8 % pour les recettes.

Entre 2019 et 2021, essentiellement en raison de la crise sanitaire, les recettes ont augmenté de 3,2 % seulement alors que les dépenses progressent de 27,5 %. Cet écart a pour conséquence une aggravation du déficit budgétaire et une augmentation corrélative de la dette directe.

En 2022, les dépenses afficheraient, selon les prévisions du Gouvernement, une hausse de 2,1 % alors que les recettes augmenteraient de 9,3 %. En dépit du fait que les recettes croissent plus vite que les dépenses, les premières resteraient inférieures aux dépenses à concurrence de 3,7 milliards d'euros en 2022. Sur la base des projets de budget de 2022, le déficit budgétaire s'améliorerait cependant par rapport à celui de 2021.

Cependant, la Cour des comptes rappelle que les prévisions inscrites au budget 2022 ne tiennent pas encore compte de la part des indemnités versées aux sinistrés et préfinancées par les assureurs, estimées à 817 millions d'euros.

À ce jour, l'impact sur la dette directe de cette opération d'indemnisation est estimé à la fin 2022, à 1 083,9 millions d'euros.

Au 31 décembre 2020, la dette brute consolidée au sens du traité de Maastricht s'élève à 27,7 milliards d'euros. Entre 2015 et 2020, la dette brute consolidée s'est accrue de 7,2 milliards d'euros. Cette hausse provient de la dette directe qui augmente de quelque 120 % alors que la dette indirecte se réduit, elle, de 17,6 % au cours de cette même période.

La Cour des comptes a estimé la dette directe au 31 décembre 2026. Elle se fonde sur les prévisions des soldes budgétaires à financer du budget ajusté 2021 et du budget initial 2022 et sur base aussi des projections pluriannuelles pour les années 2023 à 2026, reprises dans l'exposé général.

Les soldes budgétaires à financer issus de ces projections ont toutefois été corrigés en vue de prendre en compte les dépenses prises en charge par les assureurs en lieu et place de la Région wallonne pour 2021 et 2022 à concurrence d'un montant total de 1 083,9 millions d'euros.

La seconde correction vise l'effort de soutenabilité de réduction des dépenses recommandé par la Commission externe de la dette et des finances publiques de la Région wallonne, les 150 millions d'euros cumulatifs.

Ces soldes budgétaires ont aussi été corrigés des sous-utilisations de crédit maintenues à 421 millions d'euros durant toute la période 2023-2026. Selon ces prévisions, la dette directe atteindrait 35 milliards d'euros fin 2026, ce qui représenterait près de 241 % des recettes estimées de la Région wallonne pour la même année. En partant de l'hypothèse d'une dette indirecte qui resterait stable jusqu'en 2026, le montant

de la dette brute consolidée de la Région pourrait dès lors atteindre 45,4 milliards d'euros fin 2026, contre 27,8 milliards d'euros à la fin 2020, soit une croissance de 64 % en six ans. Elle atteindrait ainsi près de 281 % des recettes totales hors emprunt de la Région wallonne en 2026.

J'en arrive aux charges de la dette.

Selon les données du groupement économique de l'année 2020, la dette brute consolidée a généré des charges d'intérêt de 641 millions d'euros en 2020, soit un taux moyen implicite de 2,3 %.

Comme M. le Ministre vient de nous l'indiquer, le 3 décembre 2021, Moody's a dégradé la notation de la Région wallonne au niveau A3 avec une perspective stable. Cette dégradation de la note de la Région pourrait dès lors avoir un impact sur les taux des emprunts auxquels la Région se finance.

Actuellement, 93,57 % de la dette directe sont financés à taux fixe. La Région est dès lors principalement exposée à une hausse des taux d'intérêt pour son endettement à taux variable, le refinancement des emprunts échéant dans l'année, ainsi que les nouveaux emprunts destinés à couvrir le déficit de l'année.

À titre d'information, l'estimation de l'impact financier d'une hausse des taux d'intérêt de 1 % sur la dette directe au 1er janvier 2022 est évaluée à 19,5 millions d'euros en 2022 et à 60 millions d'euros en 2023.

En 2022, les crédits prévus pour supporter les charges de la dette directe s'élèvent au budget à 346,9 millions d'euros, ce qui représente une hausse de 20,8 millions d'euros par rapport aux crédits prévus à cet effet au budget ajusté 2021. Cette hausse résulte essentiellement d'une augmentation de la dette régionale. La Cour constate que les prévisions de l'administration incluaient une marge de sécurité pour hausse des taux de 10 millions d'euros dont il n'a pas été tenu compte dans les crédits du budget 2022.

Pour conclure sur ce point, la Cour signale que, si la dette est actuellement soutenable, cette situation pourrait être mise en péril par le maintien de déficit budgétaire important ou une hausse des taux d'intérêt.

Je vous propose, Monsieur le Président, de céder la parole à ma collègue, Mme Raimarckers, pour poursuivre sur les recettes et les dépenses.

M. le Président. – La parole est à Mme Raimarckers.

Mme Raimarckers, Première Auditrice à la Cour des comptes. – Je vais poursuivre avec le budget des recettes.

À propos du dispositif, la Cour des comptes observe le caractère inadéquat de la pratique consistant à modifier une législation par la technique du cavalier budgétaire. De telles modifications devraient s'opérer en vertu des procédures décrétales normales. Cette observation vaut également pour le dispositif en matière de dépenses.

La Cour relève en outre que certaines modifications contenues dans le dispositif figuraient déjà dans le dispositif du budget initial ou à l'ajusté 2021. Deux nouveaux cavaliers ont été ajoutés afin de modifier la formule et l'indexation pour le calcul du prélèvement kilométrique.

J'en viens maintenant à l'analyse des recettes proprement dites, avec les recettes totales figurant dans le projet de budget des recettes de la Région wallonne pour l'année 2022 qui s'élèvent à 19,8 milliards d'euros, ce qui représente une augmentation de 2,3 milliards par rapport au budget ajusté 2021. Comme vous le voyez à l'écran, cette augmentation résulte de la hausse de prévisions pour presque toutes les catégories de recettes existante, mais aussi de l'apparition de recettes liées aux subsides provenant de l'Union européenne dans le cadre de la Facilité pour la reprise et la résilience ; en abrégé RRF.

La détermination des recettes dites institutionnelles a été réalisée sur la base des prévisions établies par le Bureau fédéral du Plan dans son budget économique de septembre dernier, ce qui est conforme au prescrit de la loi spéciale de financement. Les recettes provenant des centimes additionnels à l'impôt des personnes physiques correspondent aux prévisions établies par le SPF Finances en septembre 2021. Comme vous le voyez à l'écran, l'augmentation de la prévision de la part régionale dans l'IPP par rapport au budget ajusté 2021 résulte essentiellement de l'accroissement des centimes additionnels bruts revenants à la Région wallonne.

Pour les dotations relatives aux compétences transférées d'un montant de 2,882 milliards d'euros, dont vous voyez le calcul plus détaillé à l'écran, les prévisions budgétaires ont aussi été établies sur la base des données communiquées par le SPF Finances. Elle n'appelle dès lors pas de commentaire particulier.

En ce qui concerne les moyens perçus dans le cadre de la Sainte-Émilie, la recette inscrite au budget 2022 par la Région wallonne pour un total de 3,995 milliards d'euros inclut les montants relatifs aux infrastructures hospitalières. Les crédits permettant de supporter les charges du passé de ces infrastructures ont été prévus dans le budget des dépenses. Les moyens inscrits à la section particulière du projet de budget de la Communauté française pour être rétrocédés à la Région wallonne s'élèvent à 3,814 milliards d'euros. Il y a un écart de 181 millions d'euros constaté entre ces deux prévisions, qui s'explique par la soustraction, dans le

calcul de la Communauté française, du montant des charges des infrastructures hospitalières que la Région wallonne comptabilise pour sa part en dépenses.

Quant aux prévisions relatives à la dotation de la Communauté française et aux amendes routières, elles correspondent à celles inscrites respectivement au budget de la Communauté et aux estimations du SPF Finances, nous ne les commenterons pas davantage ici.

Je vais aborder maintenant les recettes fiscales et, dans un premier temps, les impôts régionaux perçus par le Fédéral.

Les crédits inscrits au projet de budget régional ont été estimés sur la base des prévisions réalisées en septembre 2021 par l'administration fédérale des finances, à ceci près que le total des prévisions a été majoré de 10 millions d'euros dans le budget régional afin de prendre en compte les recettes complémentaires attendues dans le cadre de la quatrième régularisation fiscale, la DLU.

Les recettes perçues dans le cadre de la DLU*quater* au cours des 10 premiers mois de l'année 2021, soit 13,8 millions d'euros, sont en nette augmentation par rapport aux années précédentes, et appuient dès lors la prévision inscrite au budget régional 2022. Au cours des trois dernières années, 2017 à 2020, les recettes réalisées pour l'ensemble de ces impôts ont été systématiquement inférieures aux prévisions établies par le SPF Finances. Cependant, la Cour des comptes constate – M. le Ministre l'a déjà expliqué – que les données communiquées le 2 décembre 2021 par le SPF Finances pour les 10 premiers mois de l'année 2021 en réalisations et reprenant des estimations pour les deux derniers mois de l'année mentionnent un total de recettes qui s'élèverait à 2,382 milliards d'euros, c'est-à-dire 295 millions de plus que ce qui figure au budget ajusté 2021.

J'en viens maintenant aux jeux et paris et aux appareils automatiques de divertissement. Les prévisions relatives à la taxe sur les jeux et paris correspondent aux propositions de l'administration, réalisées sur la base d'une année normale, ne subissant plus l'impact de fermetures liées au confinement. La prévision en matière d'appareils automatiques de divertissement est en légère hausse par rapport au budget ajusté 2021, sans toutefois retrouver son niveau d'avant la crise sanitaire. Elle correspond également aux propositions formulées par l'administration fiscale, qui tiennent compte de l'impact d'éventuelles faillites d'acteurs du secteur HORECA consécutives à la crise. L'administration souligne en effet que le rendement de cette taxe est étroitement lié à la santé économique du pays.

Pour ce qui concerne les impôts de la circulation routière, les prévisions atteignent 714,2 millions d'euros, soit une hausse globale de 81,9 millions d'euros ou 13 %, par rapport au budget ajusté 2021. Cette hausse concerne tant les taxes de circulation, +55,8 millions d'euros, que la taxe de mise en circulation et l'écomalus, +26 millions d'euros. Les prévisions de recettes en matière de taxe de circulation inscrites au budget 2022 sont supérieures à concurrence de 75 millions d'euros aux estimations réalisées en mai par l'administration fiscale wallonne.

Les prévisions budgétaires incluent en effet une opération de trésorerie à concurrence de 40 millions d'euros, des recettes attendues à concurrence de 15 millions d'euros à la suite de l'entrée en vigueur prochaine du décret portant diverses dispositions pour un impôt plus juste et des recettes supplémentaires de 20 millions d'euros espérées dans le cadre de la modification des critères de taxation des véhicules en leasing.

En ce qui concerne l'opération de trésorerie, celle-ci consiste à imputer en recettes au compte d'exécution du budget des montants perçus, mais non encore rattachés à des droits. La Cour des comptes rappelle que cette manière de procéder constitue une rupture de la règle d'imputation habituelle de ces impôts, ayant pour corollaire de permettre de moduler la comptabilisation des recettes en fonction du résultat budgétaire souhaité.

La recette supplémentaire de 15 millions d'euros résultant des dispositions du projet de décret portant diverses dispositions pour un impôt plus juste est estimée pour une année complète. Pour atteindre cet objectif, le projet de décret transmis à la Commission du budget le 10 novembre 2021 devrait être approuvé sans délai par le Parlement wallon afin de permettre son entrée en vigueur dès le 1er janvier 2022.

La recette supplémentaire de 20 millions d'euros pour le leasing traduit la volonté du Gouvernement de modifier la fiscalité relative à ces véhicules. Il se fonde sur une analyse complète qui a conclu que rattacher l'immatriculation du véhicule en leasing et, partant, les taxes de circulation et des mises en circulation, soit au domicile de l'utilisateur réel, soit au siège social de l'employeur, auraient pour conséquence d'augmenter sensiblement les recettes fiscales concernées pour la Région wallonne. Cette modification de la législation fiscale est cependant conditionnée à un accord de coopération avec les autres Régions, ce qui rend cette recette budgétaire encore incertaine.

Le précompte immobilier a été repris par l'administration fiscale wallonne le 1er janvier 2021, et au moment d'établir ses prévisions pour l'année 2022, l'administration ne disposait dès lors pas d'une année de référence complète. Les prévisions de recettes inscrites au projet de budget 2022 sont identiques à celles de 2021, soit 41,6 millions d'euros.

Il est à noter que ce montant n'inclut pas les centimes additionnels au précompte immobilier qui reviennent aux pouvoirs locaux. Afin d'améliorer la transparence des informations budgétaires communiquées au Parlement, la Cour recommande une nouvelle fois à la Région d'instaurer un fonds d'attribution pour ces centimes additionnels.

Pour ce qui concerne la télévision-redevance, qui effectivement est en quasi-extinction, comme l'a dit M. le Ministre, une prévision de recettes estimée à 0,5 million d'euros a été inscrite au projet de budget.

Enfin, 20,6 millions d'euros à provenir de la taxe sur les automates ont été inscrits au projet de budget 2022. Au vu des recettes enregistrées en 2020 et durant les dix premiers mois de l'année 2021, cette prévision semble prudente.

J'en viens maintenant aux recettes diverses inscrites dans le présent projet de budget qui s'élèvent à 665,2 millions d'euros, soit plus 356,6 millions d'euros par rapport au budget 2021 ajusté. Les principales recettes diverses sont présentées à l'écran et M. le Ministre les a déjà énumérées tout à l'heure.

La Cour a quelques remarques les concernant.

Tout d'abord, sur la base du protocole relatif à la vaccination, l'État fédéral a annoncé qu'il prévoyait d'effectuer le paiement du montant revenant à chaque entité fédérée en 2021. La Cour des comptes observe dès lors que la recette devrait également être imputée au compte d'exécution du budget de la Région wallonne de l'année 2021, lors de la constatation du droit, et non en 2022. La Cour signale par ailleurs que le projet de budget fédéral 2022 prévoit qu'une contribution sera demandée aux entités fédérées pour les frais liés à la vaccination exposés après le 30 novembre 2021. D'après les informations dont dispose la Cour, aucun accord n'a cependant encore été conclu à ce sujet. Le montant à charge des entités fédérées reste incertain.

Enfin, depuis 2020, les indemnisations destinées aux entreprises dans le cadre de la covid-19 sont imputées au compte d'exécution du budget sur la base de mouvements financiers, vers le compte de transit spécifique y dédié de l'entité. Ces fonds sont ensuite versés aux prestataires chargés de la liquidation de ces aides aux bénéficiaires. Dans le cadre de la certification du compte général 2020 de l'entité, la Cour a déjà fait observer que la procédure de comptabilisation de ces indemnisations, sur la base de mouvements financiers vers le compte de transit, ne respectait pas le principe d'imputation des dépenses sur la base des droits constatés.

La Cour des comptes relève que l'inscription d'une recette liée au remboursement en provenance du compte de transit en 2022, à hauteur de 250 millions d'euros et la correction opérée sur le solde de financement prévu pour l'année 2022, permettent de conclure que le critère du droit constaté pour l'imputation de ces opérations ne devrait pas non plus être respecté, ni en 2021, ni en 2022.

Les nouvelles recettes liées à la Facilité pour la relance et la résilience. Pour la première fois en 2022, des recettes liées à l'instrument européen pour la Facilité de la relance et la résilience ont été inscrites pour un montant total de 400,4 millions d'euros et des crédits d'un montant identique figurent au projet de budget des dépenses. La Cour des comptes observe le montant de 192,4 millions d'euros inscrit sur l'un des articles de base concernés correspond à la part de la Région wallonne, dans l'avance de 13 % prévue dans le règlement européen. La Région a perçu ces 192,4 millions d'euros, au début du mois de septembre 2021. Cette recette devra dès lors être comptabilisée au compte d'exécution du budget 2021 de la Région, et non en 2022.

Pour les recettes d'emprunt, les prévisions de recettes inscrites au projet de budget initial 2022 incluent des recettes d'emprunt à concurrence de 5 138 millions d'euros, réparties sur deux articles de base.

Le premier article de base, assorti d'une prévision de recette de 879,6 millions d'euros, correspond au total des emprunts venants à échéance en 2022, et tel qu'il est prévu de refinancer, en 2022, du remboursement d'une tranche supplémentaire de la dette FADELS, à hauteur de 80 millions d'euros, et de l'emprunt, assorti d'une clause Lobo de 85 millions d'euros. Un montant identique au total des emprunts venant à échéance est prévu dans les crédits de dépenses.

Le second article assorti d'une prévision de 4 milliards 258,7 millions d'euros correspond au total des nouveaux emprunts nécessaires au financement du déficit budgétaire de l'année, et d'un montant de 500 millions d'euros, tel qu'il est prévu d'emprunter en 2022 pour préfinancer les besoins de l'année 2023.

J'en viens maintenant à aborder les prévisions de dépenses inscrites au budget 2022, avec le tableau à l'écran qui présente, par type de crédits, les autorisations de dépenses inscrites au budget 2022, par comparaison, aux prévisions du budget ajusté 2021. Par rapport à l'année précédente, les crédits sont en hausse de 2 138,6 millions d'euros en engagement, et de 750 millions d'euros en liquidation. Le projet de budget des dépenses a été réalisé sur la base des prévisions établies par le Bureau fédéral du Plan, dans son budget économique du 8 septembre dernier, concernant l'indice des prix à la consommation, l'indice santé, et le dépassement de l'indice pivot. Selon ces prévisions, le prochain dépassement de l'indice pivot devait se produire en juin 2022, ce qui impliquait une augmentation des allocations sociales en juillet 2022, et des salaires de la fonction publique en août 2022.

Cependant, le Bureau fédéral du Plan a revu ses prévisions début novembre, et il estime désormais que le dépassement de l'indice pivot aura lieu en janvier 2022, ce qui impliquerait une augmentation des allocations sociales en février 2022, et des salaires dans la fonction publique, en mars 2022. Cette révision des paramètres aura dès lors un impact défavorable sur les dépenses de la Région wallonne, mais aussi un impact favorable sur ses recettes, comme M. le Ministre l'a expliqué.

Par ailleurs, la Cour constate que des crédits ont été inscrits sous la forme de provisions, ou de réserves, sur plusieurs articles de base dédiés à la crise sanitaire, au Plan de relance et aux inondations, pour un montant global de 3 328 millions d'euros en engagement, et de 1 997 millions d'euros en crédits de liquidation. La Cour considère que le recours aux provisions ne permet pas d'avoir une vision correcte des moyens prévus pour la mise en œuvre des politiques publiques et, de ce fait, nuit à la transparence du budget. Afin de respecter le principe de spécialité budgétaire, la Cour recommande de recourir aux provisions uniquement lorsque la destination du crédit n'est pas suffisamment déterminée au moment du dépôt de projet de budget.

Or, la Cour constate que, certains organismes ont déjà inscrit, dans leur budget en recettes, des moyens issus de ces réserves, par exemple, il s'agit des 56,5 millions d'euros inscrits en recettes spécifiques dans le budget de l'OTW, ou encore des 8,6 millions d'euros inscrits en recettes dans le budget du CGT.

La figure suivante présente l'évolution des dépenses depuis 2015. Les dépenses connaissent une croissance exceptionnelle de 4,6 milliards d'euros, soit 33,3 %, entre l'exercice 2019 et le budget initial 2022. Cette croissance résulte essentiellement des dépenses dédiées par le Gouvernement à la crise sanitaire, à la relance, et aux inondations. S'il est fait abstraction de ces dépenses exceptionnelles, les dépenses, au budget initial 2022, s'établiraient à environ 15,8 milliards d'euros. La croissance des dépenses entre 2019 et le budget initial 2022 serait alors de l'ordre de 13,2 %, soit une croissance endogène moyenne annuelle de 4,22 %, contre 3 % pour la période 2015-2019.

La Cour des comptes constate dès lors que la croissance endogène des dépenses, c'est-à-dire hors relance et crise sanitaire, tend à s'accélérer.

J'en viens maintenant à l'analyse du dispositif des dépenses pour lequel la Cour constate que l'article 87 maintient, pour l'année 2022, la création du fonds Bas-carbone et résilience par cavalier budgétaire. Un projet de décret portant création de ce fonds a été déposé au Parlement le 19 novembre 2021.

La Cour constate que l'exposé des motifs dudit décret précise que le choix de créer un fonds doté de la personnalité juridique vise à échapper au principe de l'annualité budgétaire. Selon cet exposé, ce choix repose sur la possibilité de mise en réserve des montants non liquidés de l'année N et permet de reporter les crédits non utilisés.

Par ailleurs, la Cour relève que l'article 169 modifie l'article 19 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 juin 2017 portant exécution du décret WBFin. Cet article précise la règle de césure des exercices applicable pour les dépenses par les services du Gouvernement wallon.

Dans les faits, la règle de césure choisie par le Gouvernement wallon conduit au report de l'imputation sur l'exercice suivant de dépenses qui remplissent pourtant les quatre conditions nécessaires à la constatation du droit au 31 décembre de l'année, en contravention au décret WBFin.

L'article 169 du dispositif a pour effet de reporter le maintien de cette règle jusqu'au 31 décembre 2022. Puisque cette règle de césure ne s'applique qu'à l'entité, elle crée une différence injustifiée entre celle-ci et les autres unités relevant du périmètre de consolidation de la Région wallonne.

Par conséquent, le calcul du solde budgétaire consolidé établi par la Région dans le cadre de son rapportage à l'ICN continuera de résulter de l'addition de dépenses déterminées selon des critères différents. Ces discordances induisent un risque d'erreurs de calcul du solde budgétaire consolidé et donc du solde de financement de la Région wallonne.

Par ailleurs, la Cour constate que 52 dispositions assouplissent les règles du décret du 15 décembre 2011 relatives à la modification de la répartition des crédits des programmes entre les articles de base, ce qui peut nuire à la transparence du budget soumis au Parlement.

La Cour constate, à ce propos, l'accroissement significatif du nombre d'arrêtés de transfert et de reventilation des crédits au cours de ces dernières années.

Enfin, les articles 97 à 99 du dispositif modifient les articles 21, 37 et 40 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 juin 2017 portant diverses mesures relatives à l'exécution du budget aux comptabilités budgétaire et générale ainsi qu'au rapportage des unités d'administration publique wallonne en vue de permettre l'archivage électronique des pièces justifiant la comptabilité des UAP.

La Cour des comptes relève le caractère équivoque de la lecture combinée des articles 98 et 99. En effet, le premier article précise que les pièces justificatives originales reçues sur support papier sont conservées selon les modalités définies par les services du budget et des finances et qu'elles peuvent être numérisées pour être conservées et archivées de manière purement électronique, conformément à l'article 40, paragraphe 2,

second alinéa. Ce dernier article tel que modifié par l'article 99 du dispositif prévoit, quant à lui, qu'à partir du 1er janvier 2022, les pièces justificatives originales numérisées feront l'objet d'un archivage purement électronique. Il n'est pas clair de savoir si in fine l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 juin 2017 ainsi modifié impose ou non la conservation des pièces originales reçues sur format papier.

Dans un avis qu'elle a rendu à la demande du SPW Finances, la Cour des comptes estimait que l'archivage électronique via la plateforme Sharepoint ou le Business Center Capture ne pose pas de problème pour autant que les systèmes soient conformes aux dispositions prévues par l'article 12.24, paragraphe 2 du Code du droit économique. Celles-ci définissent les règles applicables à un service d'archivage électronique exploité par un organisme public pour son propre compte.

L'archivage électronique doit satisfaire aux règles fixées par ce code qui garantit la fiabilité, la lisibilité, l'intégrité et l'authenticité des données. Cependant, bien qu'il soit légalement possible de substituer totalement l'archivage électronique à l'archivage papier, moyennant les conditions légales reprises dans le paragraphe précédent, le SPF Économie n'a pas encore certifié le système d'archivage électronique de la Région.

En conséquence, la Cour recommande de conserver un système d'archivage papier dans l'attente de la certification du système d'archivage électronique.

J'en viens maintenant aux fonds budgétaires pour lesquels, depuis plusieurs années, le solde ne cesse d'augmenter. Sur la base des prévisions inscrites au projet de budget 2022, leur solde atteindrait 1,043 milliard d'euros en crédits d'engagement et 1 183,5 millions d'euros en crédits de liquidation au 31 décembre 2022. La Cour des comptes relève que, depuis 2015, les fonds budgétaires font l'objet d'une programmation par le Gouvernement wallon en vue d'assigner à chaque fonds un objectif en termes d'impact sur le solde budgétaire de la Région wallonne, ce qui conduit à limiter les dépenses qui y sont imputées. Des blocages appliqués aux crédits variables inscrits au budget général des dépenses empêchent la liquidation des dépenses en contravention au principe d'imputation sur la base des droits constatés. Pour l'année 2022, les objectifs SEC des fonds n'ont pas encore été fixés par le Gouvernement wallon.

Enfin, je terminerai cet exposé par quelques considérations à propos de l'encours des engagements. Au 31 décembre 2020, l'encours des engagements s'élevait à 4,771 milliards d'euros. L'écart de 573,7 millions d'euros entre les crédits d'engagement et les crédits de liquidation prévus dans le budget ajusté représente l'accroissement potentiel de l'encours des engagements au cours de l'exercice 2021. L'écart de 1,962 milliard d'euros entre les crédits d'engagement et de liquidation tel qu'il ressort du projet de budget 2022 représente lui aussi l'accroissement potentiel de l'encours des engagements au cours de l'exercice 2022.

La Cour des comptes rappelle que l'encours des engagements, tel qu'il est présenté dans l'exposé général, n'est pas exhaustif. Il n'inclut en effet pas le solde des engagements de la Région wallonne résultant de l'exécution des conventions conclues avec le CRAC et la SOWAFINAL, estimé à 2,4 milliards d'euros au 30 décembre 2020, ni le solde des subventions ayant fait l'objet de promesses fermes dans le cadre du financement des infrastructures de gestion des déchets, estimé à 91,9 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Voilà qui termine l'exposé du rapport de la Cour sur le budget 2022.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Commissaires, nous vous remercions pour votre attention.

M. le Président. – Je vous propose une pause de 10 minutes.

Nous reprendrons avec les réponses de M. le Ministre aux observations de la Cour avant d'ouvrir la discussion générale, au cours de laquelle vous aurez tout le loisir d'interroger la Cour également.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 15 heures 37 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 15 heures 43 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2022 (DOC. 727 (2021-2022) N° 1)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2022 (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 ET 1*BIS*)

Observations de la Cour des comptes – Exposé de Mmes Winant et Raimarckers, Première Auditrice-Réviseuse et Première Auditrice à la Cour des comptes (Suite)

M. le Président. – Je vais céder la parole à M. le Ministre afin qu'il puisse apporter des réponses aux observations de la Cour des comptes.

La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Je tiens à remercier la Cour des comptes pour le travail fouillé et précieux qu'elle nous a livré. Que ce soit sur les bancs parlementaires ou sur le banc ministériel – qui est le mien actuellement –, le rapport de la Cour sur le budget est toujours une lecture plus qu'intéressante, qui nous guide dans cette volonté d'avancer vers l'excellence en matière budgétaire. Je ne vais pas nier que le chemin est encore long, mais je pense que ces dernières années ont permis des avancées essentielles en la matière.

Je voudrais souligner l'excellente collaboration qui a prévalu aux échanges avec la Cour. Vous ne m'en voudrez pas de personnaliser très légèrement mon propos à l'égard de Mme Françoise Winant, Première Auditrice-Réviseuse. J'ai appris que c'est sans doute la dernière fois qu'elle est parmi nous, puisqu'elle va assumer les hautes fonctions de directrice de l'audit thématique au Fédéral. Je voulais, très personnellement, lui dire tout le plaisir que j'ai eu de pouvoir travailler pendant de nombreuses années avec elle. La qualité, l'excellence de ses conseils ne sont pas de vains mots ni des flatteries. C'est totalement ce que je pense.

Comme la Cour l'a dit, le budget a été déposé dans les délais fixés par le décret. On ne peut que s'en réjouir, tant vis-à-vis du travail de la Cour, mais aussi de celui des parlementaires.

Un mot sur l'environnement européen, tel qu'il a été abordé, comme l'indique la Cour, on ignore, à ce stade, dans quelle mesure la désactivation de la clause générale dérogatoire à partir de 2023 imposera aux États membres de respecter à nouveau les quatre critères budgétaires requis en situation normale, une trajectoire vers l'équilibre structurel, une évolution limitée des dépenses primaires nettes, un rythme de désendettement, un déficit normal de financement limité à 3 % du PIB.

Comme je l'avais déjà abordé dans mon exposé introductif, il me semble probable que ces règles évolueront en fonction du résultat du débat public sur la révision des règles budgétaires. L'accent mis par la Commission et par le commissaire Gentiloni en particulier du 19 octobre dernier, dans le cadre de la relance des travaux sur la gouvernance budgétaire et sur la prise en considération de la spécificité des investissements notamment, laisse penser que notre position en la matière, d'ailleurs identique à celle de la France qui présidera le premier Semestre européen en 2022, sera au moins partiellement entendue.

Pour ce qui est de la révision du RRF, le point est évidemment bien connu du Gouvernement, le cabinet du ministre-président a indiqué que les discussions sur les éventuels nouveaux chiffres se feraient avec les autres entités, une fois les montants définitifs connus, soit en juin 2022.

Sur la conformité du budget 2022 de la Région au cadre européen, je me permets juste de préciser qu'en ce qui concerne les données sur la dette et l'estimation de l'impact des variations des taux d'intérêt, celles-ci sont reprises de manière détaillée dans le rapport de la Commission externe de la dette, qui est venue longuement en parler d'ailleurs devant cette commission. Quand je dis longuement, c'est aussi avec énormément d'intérêt.

Je passe au solde budgétaire, le financement et le respect des objectifs, sur la trajectoire de la Wallonie.

Le terme exonération sur lequel on peut épiloguer effectivement, si ce terme peut porter à confusion, en raison d'application de la clause dérogatoire générale en 2022, les États membres sont autorisés à s'écarter temporairement de leur trajectoire afin de réaliser des dépenses nécessaires pour lutter contre la pandémie.

En ce qui concerne les dépenses destinées à faire face aux conséquences des inondations de juillet 2021, comme le dit la Cour dans son rapport, celles-ci peuvent être considérées comme des *one-off* et être exclues du calcul de l'effort budgétaire structurel de l'État membre.

En ce qui concerne le calcul du solde structurel de la Wallonie, celui-ci se fera et il fera l'objet de prochains travaux de la cellule d'appui au monitoring.

Sur les projections, cette fois, la Cour a effectivement raison au niveau de la non-prise en considération d'une partie des cofinancements européens dans la projection. C'est une erreur de calcul que nous reconnaissons, mais chacun conviendra que, sur une projection intégrant plusieurs milliers de lignes, on peut de temps en temps effectivement avoir un oubli ou une erreur qui est toujours humaine.

Pour les remboursements relatifs au préfinancement pour les assureurs, il reste une incertitude sur le montant précis. La raison de cette absence, j'entends qu'elle ne

serait levée qu'aujourd'hui, que l'on aurait plus de précisions, mais cela n'a pas été le cas lorsque des budgets ont été rédigés. Vendredi effectivement, le Gouvernement a approuvé un arrêté de transfert visant à créer deux AB réceptacles pour inscrire budgétairement les dépenses préfinancées par les assureurs en 2021, suite aux premiers décomptes et estimations.

Je tiens d'ailleurs à indiquer que cette inscription est le fruit de collaboration entre mon cabinet, la Cour et la CIF, encore une fois de plus la bonne collaboration. D'ailleurs, sur ce sujet, il faut reconnaître que l'inscription budgétaire, même en termes de méthode, est unique et que même l'ICN, en discussion avec Eurostat, est encore partiellement en réflexion sur la manière d'imputer ces dépenses.

Quoi qu'il en soit, à ce stade, on parle d'un montant de l'ordre de 266 millions d'euros pour 2021. Pour 2022, au moment du dépôt du budget, nous ne disposions d'aucune donnée. Nous avons jugé opportun d'attendre l'ajustement pour intégrer ces crédits.

Les chiffres annoncés par la Cour semblent, selon nos informations, également plausibles, mais il reste malgré tout quelques incertitudes qui devraient être bien évidemment levées d'ici à l'ajustement.

Dans tous les cas, il me paraît essentiel de relever que ces montants inscrits au budget n'auront pas d'influence sur les besoins de financement de l'exercice, étant donné qu'ils sont déjà préfinancés. Étant donné une absence d'intérêt associé à ce préfinancement, il n'y aura pas non plus d'impact sur les charges d'intérêt.

Par rapport au solde SEC du budget des UAP, il convient de relever que c'est bel et bien l'objectif fixé par le Gouvernement qui est retenu. Les UAP devront se conformer à cette trajectoire, si elles ne l'ont pas fait.

Pour les différences entre objectifs et soldes SEC des budgets déposés, pour les SACA et les types 1, la CIF avait vérifié que les soldes concordent avec les objectifs au moment de la préparation des formats parlementaires avec le service du SPW Finances. Pour les types 2 et 3, les UAP n'ont pas nécessairement eu le temps matériellement d'adapter leur budget à l'objectif avant la date du dépôt au Parlement, en particulier si ce budget adapté doit repasser dans les organes de gestion. Pour la SOGEPA et la SOWALFIN, l'opération de trésorerie a finalement été réalisée au niveau des missions déléguées et non de l'objet social. Les objectifs devront être ajustés en conséquence.

Pour le surplus, on relèvera que le Comité de suivi du plan Rénopack a été récemment mis en place. Au 30 juin 2021, les dépenses des SLSP n'avaient pas encore été intégrées dans l'outil de suivi de la Société wallonne du logement. Le prochain Comité de suivi portera sur une situation arrêtée au 31 décembre 2021.

L'OTW a effectivement intégré dans son budget initial 2022 un remboursement d'intervention régionale à concurrence de 17 millions d'euros. Par rapport à son budget ajusté 2021, les investissements de l'OTW augmentent globalement de 23 millions d'euros.

Sur les financements alternatifs et les missions déléguées, plus particulièrement par rapport aux OCPP et à la marge de requalification, je pense que la Région a rarement été aussi prudente et que la marge de sécurité résiduelle nous laisse une latitude importante. Le calcul de la marge résiduelle par la Cour se base sur le fait que l'ICN a requalifié les interventions, 10 millions d'euros, dans le capital de la SPGE comme des faux codes 8. Or, les prochaines interventions devront, pour être effectuées, recevoir un « oui » au stade de la CIF au niveau de la qualification en code 8 des opérations, ce qui me semble une réelle amélioration.

Pour ce qui concerne Kyoto, c'est la même chose, la CIF devra valider la qualification avant toute opérationnalisation.

Concernant les corrections autres et par rapport aux remarques effectuées par la Cour, je la remercie d'avoir signalé la prudence qui a été la nôtre au niveau de l'impact des certificats verts, puisque c'est une somme de 40 millions d'euros que nous avons inscrite, alors que l'estimation s'élevait à 88 millions d'euros.

En ce qui concerne MontLégia, il s'agit du choix préalable des négociateurs. Cet élément, purement comptable en 2022, car il n'entraîne en réalité aucun flux budgétaire, était censé intervenir en 2021. Du fait des retards au niveau du Fédéral, cet impact est reporté en 2022, mais il est important de souligner que cet élément n'a jamais été caché et que, lors de la présentation de l'initial 2021, vous vous en souviendrez, j'avais déjà fait état de cette question en indiquant, je me lis : « Il convient toutefois, par souci de transparence, de relever qu'un impact *one-shot* important n'a pas été intégré. » En effet, conformément à l'accord de gouvernement, la présentation n'intègre pas l'impact totalement *one-shot* de MontLégia pour un montant de 220 millions d'euros. Il est évident ici qu'il s'agit d'un *one-shot* correspondant en tous points aux conditions de l'Union européenne pour être neutralisé. Dans tous les cas, il convient de relever qu'il s'agit là d'un impact uniquement comptable qui n'entraîne pas la dépense budgétaire.

Je rejoins la Cour sur le fait que les différentes corrections effectuées sont imputables à un système comptable obsolète qui devrait enfin – nous avons eu l'occasion d'en parler longuement dans notre commission – être remplacé par le nouveau WBFin. À cet égard-là, comme je l'ai dit tout à l'heure, la semaine est cruciale. WBFin devrait à terme, que l'on espère le plus proche possible, permettre de réconcilier davantage la réalité budgétaire avec la réalité comptable.

Sur la sous-utilisation, je note que la Cour indique que notre estimation est effectivement un crédit, puisque nous avons noté 526 millions d'euros. La comparaison a été faite par la Cour elle-même avec 2020, où nous avions une sous-estimation de 711 millions d'euros. J'ai envie de dire que notre sous-utilisation est malheureusement sans doute inférieure à la réalité, car cela n'est pas en soi satisfaisant, mais BBZ et la sortie de crise, que l'on espère de tout cœur, devraient permettre, pour les prochains exercices budgétaires, d'éviter de dégrader inutilement *ex ante* nos équilibres budgétaires, ce qui donne une fausse image démesurément expressionniste de notre politique budgétaire.

Sur la dette, par rapport au préfinancement par les assureurs, les premiers remboursements de la Région wallonne auront lieu en 2024 à un taux de 0 %, tel que négocié avec les assureurs. En ce qui concerne 2021, les AB en dépenses y relatifs viennent juste d'être créés et alimentés afin d'intégrer la remarque de la Cour et le seront également pour 2022, lors de l'ajustement.

Sur l'évolution des besoins de financement, comme nous l'avons vu dans l'un des graphiques que j'ai présentés, la position de la trésorerie de la Wallonie est bien plus haute que l'année dernière. Quand je pense qu'il fut un temps où l'on imaginait que l'on n'aurait plus de trésorerie, le caissier s'alarmait et nous alertait sur l'effet inverse. Même si ce dernier mois n'est pas terminé, nous pouvons considérer que l'objectif de sous-utilisation sera atteint et même dépassé, ce qui validera nos besoins de financement 2021 et apportera un préfinancement en 2022. Je tiens également à préciser que l'amortissement d'emprunts des FADELS n'a pas été remboursé en 2021. En effet, au vu des taux négatifs et des conditions de cet emprunt, cela rapportait de l'argent à la Wallonie de ne pas le rembourser. Ce sont 80 millions d'euros en moins dépensés en 2021.

Par rapport aux projections au 31 décembre 2026 évoquées par la Cour, la trajectoire de la Cour relève dans son analyse des projections de déficit dans les prochaines années. Elle diffère de celle réalisée par notre administration et des travaux de la Commission de la dette. Les deux plus grandes différences semblent venir de la non-prise en compte d'une sous-utilisation de 421 millions d'euros par exercice ainsi que la non-prise en compte d'un effort de 150 millions d'euros par an. Entre 2022 et 2026, cette différence d'approche explique 2,5 milliards d'euros. Néanmoins, nous convenons que l'augmentation est forte et nous avons ensemble pris connaissance du rapport Hilgers.

Sur la dette, je répète que les efforts devront être réguliers et structurels, car plus personne ne pourra dire qu'il ne sait pas dans quelle situation nous nous trouvons. Comme le rappelle l'économiste Patrick Artus, la dette est un transfert de revenus du futur si elle finance des dépenses courantes. Par contre, s'il s'agit d'investissements utiles, en termes d'infrastructures, de formation ou de lutte contre le réchauffement climatique, nous pouvons dire que nous préparons utilement la société de nos enfants.

Concernant le risque de taux sur la charge de la dette, je suis déjà revenu sur l'action de notation dans le cadre de ma présentation et j'y reviens brièvement ici. La Cour indique dans son rapport que notre note est assortie d'une perspective négative. Nous savons désormais que nous avons été dégradés avec perspective stable. La Cour indique également que nous avons un risque sur les conditions de financement. C'est sans doute exact, mais on sait que les marchés financiers anticipent une diminution de *rating*. Dès lors, s'il y a une dégradation de ces conditions, cela devrait être marginal. Nous sommes sans doute plus exposés à un resserrement du programme de rachat d'actifs de la BCE. Là aussi, il est prématuré de le dire, même si la Banque centrale européenne aura sans doute une réunion fort importante au mois de décembre.

Je tiens aussi à dire que notre dégradation s'inscrit dans une dégradation globale des entités fédérées. La Flandre et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont aussi vu leur note se dégrader, et ce, quand le Fédéral a vu sa note se confirmer. C'est aussi la preuve que les charges de la pandémie ont été proportionnellement plus fortes pour une entité fédérée. Pour la Wallonie, on doit également évoquer les charges supplémentaires des inondations. Je crois qu'il est important de remettre cette dégradation dans ce contexte global.

Pour la Sainte-Émilie, je note, mais on ne peut pas le reprocher à la Fédération dans la mesure où, lorsqu'elle a effectué ses calculs, elle avait des chiffres qui n'étaient pas actualisés. Ce sont les sommes versées dans le cadre de la Sainte-Émilie, les 181 millions d'euros au lieu des 160 millions d'euros tels que repris chez nous pour cet espace. On ne peut pas en faire grief à la Fédération.

Pour les taxes régionales, au niveau des automates, la Cour estime notre prévision prudente, et je l'en remercie. On évoque aussi le volet des distributeurs de billets. Je tiens à indiquer au Parlement que nous suivons particulièrement ce dossier et les différentes évolutions, qui ne concernent d'ailleurs pas que la Belgique. Nous rencontrerons incessamment le secteur en janvier prochain pour évoquer cette thématique.

Sur les recettes RRF, le montant de 102 366 000 euros a effectivement été imputé en recettes dans les comptes 2021 de la Région dans sa section particulière. Pour le budget de 2022, suite à des contacts avec l'ICN, la CIF a suggéré de modifier l'enregistrement du RRF dans les budgets, qui je dois le reconnaître, est assez difficile à appréhender, même s'il se base sur l'annexe 4 de la classification économique.

Il est à noter que cette inscription au sein du budget de la Région facilite le suivi des dépenses et permet un rapportage plus adéquat. Pour le surplus, les montants

étant équivalents aux recettes et les crédits RRF ne présentent aucun impact, vous le savez, sur le solde brut de la Région wallonne.

Pour le projet de budget général des dépenses, la Cour constate que la croissance endogène des dépenses aux relances des crises sanitaires tend à s'accélérer. Un des éléments qui justifie cette croissance de dépenses découle de la majoration des crédits sur la DO 36 en vue de la nouvelle programmation 2021-2027. Par rapport à l'ajusté 2021, c'est +684 millions d'euros en crédits d'engagement et 114 millions en crédits de liquidation. Les crédits de la précédente programmation ont été adaptés. Par rapport à l'ajusté 2021, c'est une diminution de 4 millions en crédits d'engagement et une augmentation de 136 millions en crédits de liquidation.

Il est à noter que l'adaptation aux paramètres macroéconomiques a également généré des majorations de crédits substantiels : Fonds des communes, dotation AViQ, et cetera. Il n'en reste pas moins qu'il conviendra, c'est la logique même de l'exercice BBZ, de parvenir à l'avenir à maîtriser cette croissance des dépenses endogènes.

Concernant la dérogation au principe de l'annualité budgétaire, en faisant référence à la création du fonds Bas-carbone et résilience, il faut également se remémorer que lorsque nous avions rédigé le budget, nous n'avions pas connaissance de l'évolution intervenue depuis lors. La création du fonds Bas-carbone et résilience a été motivée par la crise sanitaire du covid-19, par la surcharge énorme de travail qui en découle, ainsi que par l'urgence de soutenir des projets d'investissement. Comme la Cour le relève très justement dans son rapport, un projet de décret portant création de ce fonds est en cours d'adoption, il a été déposé au Parlement le 19 novembre 2021. Le cavalier a par conséquent été maintenu en l'absence de décret portant création du fonds Bas-carbone.

Sur le transfert vers l'organisme payeur de Wallonie, le cavalier, article 218, qui permet le transfert vers OPW, tenant compte de la transformation de l'OPW en SACA au 1er janvier 2022, le cavalier a été introduit pour garantir la continuité du service public. Cette situation est exceptionnelle et se régularisera pour les années ultérieures.

Concernant la pratique de la césure, les fonctionnalités prévues dans la future solution informatique permettront d'améliorer la situation. Quant au constant du caractère inadéquat de la règle de césure adoptée par le Gouvernement au regard des prescrits légaux et réglementaires, le groupe de travail mis en place, qui regroupe la CIF, le SPW Finances, l'Inspection des finances et mon cabinet, afin d'étudier les différentes modifications et actualisations à apporter à l'argumentation WBFin, ne manquera pas d'examiner ce point avec attention. La règle des césures sera modifiée dans le cadre des travaux de révision du décret WBFin et des arrêtés d'exécution. Ce travail a débuté en octobre 2021 et est temporairement suspendu en raison des derniers travaux préparatoires à la mise en œuvre de WBFin qui mobilise les équipes du SPW Finances. Un consultant a été désigné pour accompagner les travaux. Dans la pratique de WBFin-SAP, la règle de césure, telle que préconisée par la Cour, devrait être respectée. Je veillerai, en tout cas, à ce que la Cour soit associée à ces travaux.

En ce qui concerne le respect de la spécialité budgétaire, les dispositions qui assouplissent les règles du décret du 15 décembre 2011 et l'accroissement significatif du nombre d'arrêtés de transfert et de reventilation, un certain nombre d'anciens cavaliers budgétaires assouplissent les règles du décret du 15 décembre ont déjà fait l'objet d'une suspension dans le cadre des travaux budgétaires, même s'il est vrai que d'autres ont vu le jour. Nous continuerons ce travail de rationalisation lors des travaux budgétaires ultérieurs.

Le nombre élevé d'arrêtés de transfert et de reventilation s'explique en partie par l'utilisation de provisions permettant une plus grande flexibilité budgétaire, même si j'ai entendu ce que la Cour en disait, et de répondre de manière plus rapide aux besoins notamment liés à la crise covid et aux inondations de juillet 2021. Par ailleurs, travailler par provision pour le PRW, le RRF et les cofinancements européens facilite grandement le rapportage, qui est de plus en plus un élément essentiel exigé par les instances européennes et nationales.

Sur l'archivage et la numérisation des pièces justificatives comptables, l'archivage électronique, je veillerai à ce que les recommandations soient suivies et mon cabinet en discutera dès la semaine prochaine avec l'administration, en tenant compte également des éléments soulignés par la Cour, à savoir la nécessité d'une certification par le SPF Économie.

Pour l'évolution de l'encours des engagements, cette hausse apparemment démesurée résulte notamment de l'inscription de crédits d'engagements de RRF, 574,1 millions d'euros en crédits d'engagements et 200,2 millions d'euros en crédits de liquidation, l'inscription de crédits d'engagements du PRW, 1 942 millions en crédits d'engagements et 1,374 million en crédits de liquidation du préfinancement RRF, 381 millions d'euros en crédits d'engagements et 7,8 millions d'euros en crédits de liquidation.

L'encours a également été influencé par l'inscription des crédits d'engagements de la nouvelle programmation européenne, comme je l'ai dit antérieurement. Ce sont 658 millions d'euros de crédits d'engagements et 114 millions en crédits de liquidation.

Voilà pour les principales remarques soulevées par la Cour et auxquelles je souhaitais apporter une réponse.

M. le Président. – Avant d'ouvrir la discussion générale, je voulais vous soumettre des propositions d'amendements techniques qui nous sont proposées par le greffe.

Dans le projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022, il est proposé de supprimer l'article 9. La justification est la suivante : l'article 9 du projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 remplace l'article 7, § 3, alinéa 2, du décret du 16 juillet 2015 instaurant un prélèvement kilométrique à charge des poids lourds pour l'utilisation des routes. L'article 10 du projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 remplace également l'article 7, § 3, alinéa 2, du décret du 16 juillet 2015 instaurant un prélèvement kilométrique à charge des poids lourds pour l'utilisation des routes. Il convient donc de supprimer l'article 9 en projet, car il est devenu sans objet.

Je ferai circuler l'amendement pour que l'ensemble des parlementaires qui le souhaitent puissent le contresigner.

Au niveau du projet de décret contenant le budget général des dépenses, il y a deux amendements.

L'amendement n° 1 précise que, dans le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022, l'article 87 est supprimé. La justification est la suivante : l'article 87 en projet crée une unité d'administration publique de type 1 dotée de la personnalité juridique appelée « Fonds bas-carbone et résilience ». Or, le projet de décret portant création d'une UAP de type 1 « Fonds bas-carbone et résilience » (Doc. 734 (2021-2022) N° 1) crée également une unité d'administration publique de type 1 appelée « Fonds bas-carbone et résilience » et reproduit l'article 87 en projet. Dans un souci de sécurité juridique et de cohérence, il convient dès lors de supprimer l'article 87 en projet.

L'amendement n° 2 porte également sur une suppression d'article. L'article 176, en l'occurrence. La justification est la suivante : les articles 91 et 176 du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 sont identiques et il convient donc de supprimer l'article 176.

Je vais également faire circuler ces deux projets d'amendements concernant le budget général des dépenses de façon à vous permettre de les signer.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte.

Je vous suggère de profiter de vos prises de parole pour poser vos questions à la Cour des comptes et je vous rappelle que nous aurons la suite de la discussion générale ce vendredi.

La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, très chers collègues, je voudrais tout d'abord m'adresser à la Cour pour saluer l'excellent travail. À vrai dire, nous le répétons chaque année et même parfois deux fois lorsqu'il y a un initial et un ajustement. Une fois de plus, l'analyse était particulièrement rigoureuse, détaillée et riche d'enseignements pour le Parlement que nous sommes. Je voudrais saluer la qualité de ce travail précieux pour nous, avec une pensée plus particulière pour Mme Winant.

Je crois que je la côtoie depuis plus de 10 ans dans différents rôles, la redoutant toujours, mais l'appréciant ô combien, non seulement pour son travail intellectuel de très grande qualité, mais aussi pour ses qualités humaines, sa simplicité et sa disponibilité ; qu'elle en soit remerciée. J'ai envie de vous dire, Madame, que vous allez nous manquer parce que cette force que vous aviez et l'expérience de pouvoir à chaque fois vous appuyer sur les rapports des années précédentes vous donnait, avec votre équipe, une capacité d'analyse particulièrement pointue et aiguë dont nous profitions. J'espère que vous trouverez le bonheur dans les nouvelles fonctions qui sont les vôtres. Je pense que l'on n'est pas près de vous oublier, croyez le bien.

J'ai deux remarques préalables, Monsieur le Président.

C'est toujours très difficile pour l'opposition parce que, lorsque nous adressons des reproches, des lacunes ou des manques, cela peut être pris par la majorité comme étant malvenu. Je veux dire d'emblée qu'il n'y a aucune considération personnelle, certainement pas à l'égard du ministre et encore moins de ses collaborateurs. Pour avoir exercé cette fonction aride et ingrate, je mesure bien la difficulté qui est la leur, d'autant qu'elle s'inscrit dans un contexte particulièrement éprouvant, eu égard au covid ou aux inondations, qui n'est pas simple.

Je veux dire à M. le Ministre, comme je l'ai dit M. Daerden, que notre volonté est de tenter d'approcher la vérité et de fixer un inventaire des choix du Gouvernement et de ses conséquences pour cette législature, mais aussi – vous ne m'en voudrez pas – pour la suivante et la suivante de la suivante. Ici, peu importe la motivation de vos choix, reconnaissons – et je tenterai de le démontrer – que les choix que nous

posons aujourd'hui, à votre demande, avec votre majorité – et parfois nous pouvons vous rejoindre, notamment par rapport aux inondations –, vont conditionner une décennie de la vie du Gouvernement wallon. Ce sera une législature historique parce qu'elle aura des effets importants pour l'avenir, avec probablement un devoir d'assainissement ou de choix douloureux, voire peut-être de recettes complémentaires.

Deuxième bémol, Monsieur le Ministre, peut-être allons-nous poser des questions pour lesquelles il y a des réponses dans des documents, mais des documents auxquels nous n'avons pas eu accès. J'avais une demande toute particulière, Monsieur le Président, parce que, surveillant comme d'autres les travaux du Gouvernement, j'ai pu constater que la délibération budgétaire, qui est le document essentiel puisque c'est la concrétisation politique et financière des choix du Gouvernement, a été mise en délibéré pendant plusieurs semaines, ce qui ne nous a pas permis d'en prendre connaissance. Si je suis bien informé, celle-ci a été approuvée vendredi après-midi par le Gouvernement, in extremis. Il serait très utile, Monsieur le Président – et je m'adresse à vous, Monsieur le Ministre –, que vous puissiez nous en donner communication parce que c'est là que se trouve un grand nombre de considérations politiques, qui emportent parfois même l'avenir ou qui emportent des rendez-vous ou des clauses de rendez-vous à l'ajustement et dont nous aurions besoin. En termes de transparence politique, il me semble que, lorsque le Gouvernement délibère, le Parlement doit pouvoir prendre connaissance de ses choix et de la motivation qui a mené le Gouvernement.

Je ne fais pas de grief sur les reports. On sait qu'une note budgétaire est âprement discutée, à la virgule près, parce que chacun veut s'y retrouver, chacun veut avoir la concrétisation de ses promesses ou des engagements du ministre du Budget. Je n'ai pas de difficulté par rapport à cela. Par contre, si nous n'avions pas la connaissance du document, je trouve que le Gouvernement serait en défaut vis-à-vis du Parlement que nous représentons ici. J'espère que cette notice sera disponible parce que, si l'on doit attendre les délais classiques de communication au Parlement, Monsieur le Président, nous ne les aurons pas avant vendredi et ce serait fâcheux, me semble-t-il, que nous ne puissions pas disposer au minimum avant le deuxième tour – pour paraphraser les élections en France – de cette note. Je sais qu'elle est très circonstanciée et longue. Dès lors, il faudra du temps pour nous pour l'apprécier à sa juste valeur.

J'en viens à l'examen de ce budget extrêmement important parce qu'il doit à la fois réparer – c'est le cas pour les inondations et le covid – et il doit à la fois préparer l'avenir dans les meilleures conditions pour la croissance économique, pour les attentes sociales et pour les défis environnementaux. C'est donc dire si ce budget 2022 est probablement, pour moi, le plus important de la législature ne fût-ce que parce qu'il doit s'accompagner d'un certain nombre d'engagements précis sur la maîtrise des dépenses pour ne pas dire sur l'assainissement de nos finances wallonnes.

Pour l'apprécier, je vais tenter, comme modestement j'ai pu le faire en Fédération Wallonie-Bruxelles, de repartir des quatre clés – c'est l'Europe qui nous les communique – qui qualifient d'une bonne gestion une entité publique. Ces quatre clés, nous les connaissons. La première, c'est l'équilibre structurel recettes-dépenses. Si j'applique cette première clé :

- 2020, nous étions à -3,3 milliards d'euros ;
- 2021, -4,593 milliards d'euros ;
- 2022, -5,206 milliards d'euros.

La différence recettes-dépenses – mon constat est mathématique, il n'est pas encore dans l'appréciation politique – démontre donc qu'il y a manifestement une inadaptation des recettes aux dépenses avec des dépenses particulièrement soutenues.

Deuxième clé, c'est l'évolution limitée des dépenses primaires. J'ai écouté avec beaucoup d'attention l'exposé de la Cour, mais c'était déjà dans le rapport. C'est vrai que, si l'on isole pour les derniers exercices de ce Gouvernement covid, inondations et relance, on a déjà 4,6 milliards d'euros. Ma foi, ce sont des dépenses auxquelles, peu ou prou, n'importe quelle majorité aurait été confrontée. Je n'imagine pas, nous présents ou d'autres, ne pas répondre à l'attente des inondations, des difficultés du covid – qui ne sont d'ailleurs toujours pas terminées – ou de tenter peut-être d'une autre manière – je l'avoue – un plan de relance nécessaire pour la Wallonie.

Le plus important, Monsieur le Ministre – la Cour y a fait allusion tout à l'heure et je crois qu'elle a bien fait –, c'est l'évolution et la croissance des dépenses endogènes.

Quand bien même nous n'aurions pas eu ni covid, ni inondations, ni relance, nous avons un train de dépenses de +82 là où il n'était, sous la précédente législature, que de 3,04.

Ce qui veut donc dire que – ce sera d'ailleurs un de mes premiers commentaires politiques –, par rapport aux recommandations du groupe des experts, on ne peut pas dire que la machine des dépenses est en train de se refroidir en Wallonie, que du contraire. On voit bien que les dépenses continuent. Je suis là dans les dépenses dites ordinaires – passez-moi cette expression – en dehors des trois dépenses de type exceptionnel.

Si je prends la troisième clé, c'est le rythme de désendettement. Si l'on prend les dettes consolidées, directes et indirectes, 2020, premier exercice complet, on est à 27,8 milliards d'euros. Si je lis la Cour, nous serons, en 2026, à 45,4 milliards d'euros, c'est-à-dire une progression de 64 %. Pour le dire de manière plus simple encore, c'est 281 % par rapport aux recettes. En

Fédération Wallonie-Bruxelles, on sera à 137 milliards d'euros, même un peu plus.

C'est donc dire si ce ratio dettes/recettes, puisque nous n'avons pas stricto sensu un PIB wallon – on peut l'approcher, mais il n'est pas repris comme tel –, pose question.

Je reviens à une première question à la Cour : à votre avis, y a-t-il un plafond à ne pas dépasser en termes de soutenabilité ?

Je vais le dire autrement. Le ministre Daerden considère, lui, que dès lors qu'il y a plus de 2 % des recettes consacrées à la charge d'intérêt, la situation est grave. D'ailleurs, il s'en est encore félicité, puisqu'il est juste en dessous des 2 %. Ici, reconnaissons que nous sommes au-delà de ces 2 %, mais la structure du budget n'est pas la même, je vous l'accorde volontiers. C'est pour cela que j'essaie de trouver quel est le critère, selon la Cour, qui devrait nous amener à être extraordinairement préoccupés dans ce rapport dettes-recettes ou charges d'intérêt par rapport à nos recettes, pour que l'on puisse apprécier la soutenabilité de notre dette en la matière.

Lorsque la Cour dresse ce tableau, elle énonce un certain nombre de conditions, qui – ce n'est pas un reproche à l'égard du Gouvernement – ne seront pas nécessairement acquises. Une des conditions, c'est par exemple la sous-utilisation constante à hauteur de 421 millions d'euros. C'est possible, cela peut être plus, mais cela peut être moins, en fonction de la consommation. C'est une hypothèse de travail. J'imagine – et la Cour y fait allusion – qu'il y aura peut-être le moment venu des blocages administratifs, avec des reports, pour tenir ces 421 millions d'euros de sous-utilisation.

Puis, il y a les efforts d'économie ou de recettes complémentaires, mais je préfère les économies. D'ici 2026, il faudra trouver 2,25 milliards d'euros. Tout à l'heure, quand j'évoquais l'augmentation des dépenses endogènes, on a intérêt très vite à maîtriser et à diminuer, pour ne pas dire un terme à la mode – refroidir –, le *trend* des dépenses qui sont les nôtres aujourd'hui. Ce ne sera pas simple lorsque l'on est confrontés à une mécanique de plans. Pour l'avoir vécu en son temps, on sait très bien qu'un plan s'étire sur 10 ans. Si je me rappelle le plan Marshall, on a eu des paiements jusqu'en 2017, peut-être même 2018. Cela ne va pas être simple, surtout que, dans le Plan de relance wallon, on trouve – vous ne m'en voudrez pas de le dénoncer, Monsieur le Ministre – des dépenses ordinaires que l'on a fait basculer dans le Plan de relance.

À un moment donné – je pense par exemple au programme du logement –, il faudra que ces montants Plan de relance retrouvent un seuil ordinaire beaucoup plus modeste. Il faudra un pilotage de ce Plan de relance pour que, in fine, on retrouve des niveaux de dépense qui soient beaucoup plus acceptables pour nos finances en la matière. J'ajoute qu'il faudra y ajouter, mais vous l'avez mentionné et vous l'avez reporté en 2024, la dette « assureurs ». D'ici 2026, on devra l'impacter.

Je veux dire que l'approche de la Cour, qui est quand même interpellante vu les montants dettes-recettes, reste dans un scénario plutôt positif avec l'exigence d'une maîtrise, ce que vous avez appelé, Monsieur le Ministre, lors de la visite des experts, votre « règle d'or ». Je pensais même que vous imaginiez un décret, je pensais même qu'il allait venir en même temps. C'est probablement utile, parce que, même pour 2022, j'ai du mal – mais peut-être ai-je mal lu – à identifier clairement les 150 millions d'euros.

Du reste, c'est d'ailleurs une des questions que je soumets à la Cour : où se trouvent ces 150 millions ? J'ai deux pistes. On voit bien qu'il y a des économies dans les UAP, mais la Cour dit : « Ce sera pour l'ajustement budgétaire ». Ce n'est pas la première fois lorsque l'on évoque des économies dans les UAP. Cela se transforme généralement par le solde in fine de l'année, c'est mécanique. Il n'y a pas besoin de prendre des mesures. L'autre, c'est sur la sous-utilisation des crédits, mais est-ce à dire que l'on va faire des blocages administratifs ou y a-t-il des politiques qui vont être diminuées, voire abandonnées ?

D'ailleurs, Monsieur le Ministre, à l'exception de la décision de Christophe Collignon de supprimer l'aide aux victimes – qui est d'ailleurs très contestable –, j'attends toujours de voir un ministre venir dire en commission : « J'ai entendu l'appel de Jean-Luc Crucke et voilà ce à quoi je vais renoncer ». J'espérais. D'ailleurs, c'était la recommandation forte de Jean Hilgers. Il a dit : « Vous n'aboutirez que si vous avez une trajectoire structurelle de maîtrise ». Or, cela, je suis certain de ne pas l'avoir trouvée dans les tableaux budgétaires. Il n'y a pas une trajectoire. Si les chiffres s'y trouvent et la Cour reprend 300, 450, 600 et ainsi de suite, ce n'est pas matché par l'annonce de certaines mesures.

Il y a eu donc l'effet d'annonce du groupe des experts, mais reconnaissons que, à ce stade, l'annonce des faits tarde à coller. Pourtant, c'est la marche la plus petite. C'est la plus facile. Dans les 10 ans qui viennent, c'est celle qui est la plus facile : 150 millions d'euros. Après, reconnaissons que, lorsqu'il faudra faire en 2024 un électoral à 450 millions d'euros, on ne pourra pas se réfugier sur les UAP ou sur la sous-utilisation de crédits. Cela va sans dire.

Quand je parle de l'emballement des dépenses, cela me fait dire aussi que les effets budget base zéro ne se sentent pas encore. Je dis « pas encore », je suis prudent. Mais je rappelle que, dans des déclarations, y compris les vôtres, cela allait déjà conditionner 2021 et sûrement 2022. Je me rappelle que – Madame Winant, pardonnez-

moi de vous citer – vous nous aviez mis en garde en indiquant qu'il y aurait un effet retard. Puisque d'ailleurs, je pense qu'aucun gouvernement de ce pays n'a vraiment réussi une opération budget base zéro.

Si je prends les propos du ministre Daerden, cela ne s'appelle pas le budget base zéro. Lui, il a emprunté la terminologie européenne : *the spending review*. Que nous a-t-il dit la semaine dernière ? « C'est un échec ». C'est un échec !

Mieux même, en Communauté française, la seule mesure, c'est de redépenser 1 million d'euros pour pouvoir trouver des consultants pour y arriver. Franchement, ce n'était pas cela l'objectif du budget base zéro.

En tout état de cause, à ce stade, dans l'évolution des dépenses, on ne peut pas dire que le budget base zéro ait déjà porté un impact. À moins que la Cour, qui a accès à bien plus de documents que moi, puisse me l'affirmer et j'y serais vraiment très attentif.

On parle de la quatrième condition, après l'équilibre structurel, l'évolution limitée des dépenses et le rythme de désendettement. Je n'ai pas cité les 9,4 milliards d'euros de dette de garantie. Il y a peu de sinistralités, mais il n'empêche que, pour Moody's, une dette garantie, c'est une quasi-dette. Donc, ils l'intègrent dans leurs calculs. Cela, je peux l'attester.

La quatrième condition, c'est le déficit nominal de financement. L'Union européenne a toujours tenté de nous ramener vers les 3 % du PIB. J'ai trouvé, Mesdames de la Cour, le rapport de la Cour sur le budget fédéral qui est très intéressant parce qu'il évoque de 2022 à 2026 le passage du déficit belge – vous me le confirmerez – de 114,1 à 123,4, plus 9,3. Dans ces 9,3 de dérive, si vous voulez, la Cour pointe, donc vos collègues en charge du Fédéral, qu'il y a 7,5 pour l'entité 2. Donc, on voit que la responsabilité des entités 2 va être très lourde dans l'analyse du déficit belge.

J'ai déjà une sous-question : avez-vous pu approcher dans les 7,5 ce qui revient au sud du pays, c'est-à-dire Wallonie et Fédération ? Pardonnez-moi, j'y ajouterais même la Région bruxelloise. Où l'on constate que, dans les trois niveaux de pouvoir – et tout à l'heure, je dirai un mot des communes –, on a quand même une situation financière qui est extraordinairement difficile, périlleuse.

On voit dès lors que non seulement, dans les quatre clés de la bonne gestion à l'aune de l'Union européenne, nous ne répondons à aucune des quatre, mais que, en plus, sur la quatrième, nous risquons de nous exposer à des tensions du Nord vers le Sud et l'on sait ce que cela peut avoir comme conséquence.

Deuxième élément après ces quatre clés, Monsieur le Ministre, je pense que nous allons devoir nous revoir à l'ajustement budgétaire. Je plaide pour qu'il y ait un ajustement au mois de juin parce qu'il y a tellement de paramètres aujourd'hui qui peuvent évoluer – j'y reviendrai notamment pour l'inflation – que vous serez amené à revoir la copie et peut-être à la préciser, tant en termes de dépense qu'en termes peut-être d'assainissement.

D'abord, il y a une certitude, c'est que nous sommes dans la dernière année de dérogation de l'Union européenne. Toute la littérature européenne, y compris le représentant de la Commission, M. Xavier Vanden Bosch, lorsqu'il est venu ici au Parlement, a dit : « Ne me demandez pas de quoi sera fait 2023, mais je sais que, 2022, c'est la dernière année ».

Quelle sera la politique de l'Union européenne ? Il y a débat, Monsieur le Ministre. C'est vrai qu'il y a des commissaires qui sont, je dirais, plus tolérants et d'autres qui le sont probablement un peu moins, mais toujours est-il que cela risque, évidemment, par rapport au cadre dérogatoire qui est le nôtre et aux normes que nous avons connues par le passé, reconnaissons qu'il y a aujourd'hui une facilité qui n'est pas garantie de pouvoir retrouver en 2023 et encore moins en 2024.

Vous l'avez vous-même cité et je vous en remercie : quelle sera la politique de rachat des dettes souveraines par la Banque centrale européenne qui a été particulièrement proactive, tirant du reste les taux vers le bas ? Nous en avons profité. Mais qu'en sera-t-il dans cette politique de rachat ? Là aussi, la question mérite d'être posée sans que, ni vous ni moi, ne puissions y apporter une réponse.

Deuxième inconnue, c'est la conjoncture économique. On voit que, malheureusement, la crise sanitaire se poursuit. On ne sait pas quel sera exactement son impact sur différents secteurs et surtout les dépenses qu'il faudra organiser, tant fédérales qu'au niveau régional, et l'on entend déjà des appels à l'aide. M. le Ministre Willy Borsus s'est déjà exprimé sur les 6 % de TVA et sur un nouveau train de mesures régionales.

Combien ? Quand ? Comment ? Ce sera un débat, mais reconnaissons que, si la crise devait perdurer, elle entraînera des conséquences y compris sur le plan budgétaire.

Quand bien même nous aurions le retour d'une croissance, j'ai été ravi d'entendre, parce que j'ai pu le constater par le passé, que les gains de croissance profitent d'abord au Fédéral, essentiellement au Fédéral, bien davantage qu'à la Région. Ce qui, malheureusement, nous posera aussi problème.

Troisième point, c'est l'inflation. La Cour a attiré notre attention en indiquant que, dès février, il y aura une modification pour les allocations et mars pour les salaires. Vous y avez fait vous-même mention. Ce sera plus tôt puisque, si l'on atteint l'indice pivot en

décembre, nous aurons déjà des dépenses en janvier et en février.

J'ai pris note, dans votre exposé, je crois avoir bien compris : 134 millions d'euros en recettes, 81 millions d'euros en dépenses, ce qui fait un différentiel de 53 millions d'euros. Très bien. C'est vrai que l'on a eu 14,16 en octobre, 5,64 en novembre. On voit donc qu'il y a une inflation qui suscite d'ailleurs l'inquiétude sur la place des marchés financiers, très clairement.

C'est aussi un des éléments d'inquiétude pour nous puisque non seulement on aura besoin de financements, même si vous les avez préfinancés cette année-ci, mais cela continuera encore dans les années futures. Dans quelles conditions allons-nous, surtout s'il y a des changements au niveau de l'Union ou de la BCE ? L'inflation pourrait nous jouer des tours en la matière. On voit que l'évolution des coûts énergétiques – plus 46,4, dit Statbel – pèse très lourdement en la matière.

Cette inflation m'amène déjà, mais je le redirai dans les dépenses, à vous poser des questions sur l'impact. Par exemple, pour les allocations familiales, la Cour nous dit, de mémoire, c'est 85 millions d'euros qui font défaut. Mais il manque encore un mois puisque les conséquences vont se manifester dès janvier, dès février.

Je voulais vous poser une question : ces 85 millions d'euros, j'imagine qu'il y aura une recette en provenance du Fédéral en lien avec le transfert de cette compétence. Il faudra donc matcher le moment venu. Mais intègre-t-elle un effet volume ? Puisque nous avons décidé, nous, d'une autre approche en termes d'allocations familiales avec l'alignement « un enfant égale un enfant », sans les tranches. Pour le dire plus simplement : y aura-t-il, malgré tout, malgré la recette, une ardoise financière à opérer dans le chef de la Région ? Cela, c'est pour les allocations familiales.

Deuxième élément, la Cour n'en parle pas, M. le Ministre n'en a pas parlé non plus, donc je m'autorise à soulever ce problème : c'est le volume des APE. J'ai bien noté, la réforme je la connais : on fait un transfert de cotisations vers le budget « points APE ». Mais rappelons-nous que le décret APE ne contient mécaniquement ni clause d'indexation ni dérive barémique. Je pose la question à la Cour et à M. le Ministre : dans le volume APE, je n'ai pas vu cette évolution. Il est de tradition, si j'ose dire, que le Gouvernement fixe l'indexation ou non des APE – c'est important parce que cela va toucher toutes les municipalités, tout le monde associatif et la Fédération Wallonie-Bruxelles – et fixe la dérive barémique.

Ma question est la suivante : vu l'importance du volume budgétaire APE, quel est le coefficient d'indexation que vous allez retenir ? Allez-vous aligner une dérive barémique ou, au contraire, allez-vous rester dans l'enveloppe ? À charge alors pour les pouvoirs organisateurs et les employeurs de faire face à ce coût supplémentaire. On passe déjà d'une cotisation de 0,14 à 23 % et l'on a vu dans le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles que le Gouvernement a dû ajuster ces crédits APE rien que pour rester à niveau. Je ne parle même pas de l'indexation. Je n'ai pas trouvé dans les documents et dans les justifications une réponse sur le traitement que vous comptez réserver aux APE, indexation et dérive barémique en la matière.

La notation de Moody's, on s'y attendait. Vous l'aviez dit et le ministre Daerden ne l'avait pas dit autrement puisqu'il y avait renvoyé ses dernières réponses. La Fédération, dira-t-il, a une meilleure notation que la Région. C'est vrai, mais parce que la Fédération est essentiellement dans le sac à dos du Fédéral. Cela n'aura peut-être pas de conséquences tout de suite sur les marchés financiers, mais rappelons-nous la sentence finale de Jean Hilgers : « Attention, les marchés réagissent toujours tardivement, mais brutalement ».

Aujourd'hui, on a une espèce de crémaillère : Moody's et l'Union européenne qui ont mis la Belgique en garde eu égard à une dette publique très élevée et au risque budgétaire. Le 24 novembre, l'Union européenne a invité la Belgique à une politique prudente. C'est un deuxième phénomène. Si l'on y ajoute la fin de la période dérogatoire, on entre, Monsieur le Ministre, dans une période beaucoup plus chahutée et bouleversée que le cadre qui vous était garanti jusqu'à maintenant.

Vous avez pu préfinancer et vous avez essayé de devancer une année par rapport à l'autre, ce qui m'amène à une simple question. De ce fait, vous avez une trésorerie florissante, vous l'avez dit tout à l'heure, ce qui est très bien, mais cela a aussi son impact négatif puisque vous avez probablement dû payer des intérêts négatifs. Avec de tels montants, je ne suis pas sûr que la banque vous ait fait cadeau de quoi que ce soit. Ma question très simple : combien de taux négatifs avons-nous payés en la matière ?

Pour en revenir aux taux, à la fois les taux liés à l'inflation et à la fois la confiance des investisseurs, la combinaison des deux, le groupe d'experts nous a laissé sur trois scénarios. Le plus optimiste – vous en avez discuté suffisamment avec lui –, c'est 100 points de base ; cela fait quand même 1 milliard d'euros en 2030. Je n'ose imaginer d'autres scénarios moins heureux qui nous amèneraient à une charge qui deviendrait totalement insupportable.

Le dernier élément de ce contexte, qui est passé relativement inaperçu et qui me tient à cœur pour l'avoir négocié en son temps : c'est le renouvellement du contrat caissier. Au 1er janvier 2023, vous allez devoir disposer d'un nouveau caissier et d'une nouvelle convention. Rappelons-nous que, pour des circonstances historiques – que je peux expliquer, mais cela n'a pas d'intérêt ici –, nous avons Belfius qui nous permet une exposition de 3,5 milliards d'euros. C'est un élément clé

dans les appréciations positives de Moody's. Le fait pour Moody's d'avoir une banque qui, à tout moment, vous permet d'aller jusqu'à 3,5 milliards d'euros, reconnaissons que, pour un niveau de pouvoir, c'est appréciable et que c'est une touche de confiance.

Vu la situation de la Région et vu certaines déclarations que j'ai pu lire chez Belfius, peut-être allez-vous changer de caissier. Les Flamands l'ont fait à leur grand dam, mais je ne suis pas sûr, Monsieur le Ministre, que Belfius va reconduire, vu notre exposition à la dette aujourd'hui, un contrat caissier jusqu'à 3,5 milliards. Peut-être avez-vous déjà amorcé la négociation, puisque l'on sait qu'elle est très longue. C'est pour moi un élément factuel très important de la confiance que l'on témoigne à la Région wallonne et cela participe à Moody's.

J'ai lu et je vous ai entendu sur les effets positifs et négatifs. À peu de choses près, c'est la même chose que l'année dernière. Il y a quand même quelque chose que j'ai entendu dans votre bouche, j'imagine que vous le partagez avec Moody's : c'est l'apport fédéral trop faible envers les inondations. Rappelez-vous, nous avions eu un croisement d'épées un peu rude, mais nous en avons l'habitude et cela ne change pas notre considération mutuelle, en tout cas pas pour moi. Vous m'aviez dit que nous avions quand même reçu 1 milliard d'euros sans intérêt pendant un certain temps. Nous l'avions chiffré à 50-60 millions d'euros, alors que le Fédéral, rien qu'en TVA, va en récupérer trois fois plus.

Je maintiens que l'État fédéral n'a pas été au rendez-vous des Wallons et que, dans un autre pays, dans un autre contexte, probablement aurions-nous eu un Fédéral beaucoup plus proactif que ce qu'il n'a été. Je ne comprends toujours pas que le Fédéral n'ait pas été à nos côtés face à un drame national et a laissé la seule Région wallonne se débattre dans les difficultés qui sont les nôtres. Je ne ferai plus de comparaison avec la Flandre, parce que vous n'aviez pas voulu. J'ai dit : « Si, malheureusement, il y avait eu des communes flamandes concernées, je pense que l'on aurait eu un autre traitement ». Pour moi, cela reste. J'ai de l'indulgence vis-à-vis de vous, parce que le Fédéral n'a pas été au rendez-vous de la catastrophe qui a touché la Wallonie.

Dernière mise en garde, c'est la Cour des comptes. C'est toujours une littérature soignée, diplomatique, mais la Cour des comptes insiste lourdement sur la soutenabilité de la dette. Elle ajoute un élément qui n'existait pas dans les précédentes éditions de la Cour : elle vous demandait une étude d'impacts sur la variation des taux d'intérêt. Vous y avez déjà répondu tout à l'heure, par rapport à l'administration. Il n'empêche, cette administration vous avait demandé 10 millions d'euros de plus, que vous avez refusés. Ce sont des choix budgétaires et politiques, mais cette administration, dont nous avons loué les qualités lors de sa venue ici, dans le cadre du 33e cahier de la Cour des comptes, si des personnalités de ce niveau considèrent qu'il y a un risque et qu'il faut donc 10 millions, je pense que nous devons aussi l'entendre en la matière.

Premier point, les quatre clés de la bonne gestion.

Deuxième élément, un contexte économique, politique et financier mouvant, qui fait que l'on devra se donner rendez-vous à l'ajustement et que, même s'il y a 53 millions d'euros à espérer, il y a aussi un certain nombre de dépenses qu'il faudra organiser sur le compte du budget wallon, sans compter en plus qu'il y a un certain nombre de manques financiers dans différents départements.

On voit l'évolution des soldes budgétaires, les soldes bruts. C'est vrai qu'ils ont tendance à un peu à baisser, mais ils sont quand même dans des proportions négatives très importantes : -4,134 milliards d'euros en 2022 et, en 2026, on est toujours à -2,159 milliards d'euros en la matière. Et, rappelons-nous, elles n'ont pas intégré la dette des assureurs sur le sujet.

Là, dans les soldes, vous avez délibérément pratiqué des exonérations. D'ailleurs, j'ai posé la question. La Cour nous dit que vous n'avez pas le droit d'utiliser ce terme, mais peu importe. M. Vanden Bosch, quand il est venu, je lui ai posé la question d'un certain nombre d'exonérations que vous pratiquez. Voilà, Monsieur le Ministre, la réponse qu'il m'a apportée au nom de la Commission : « C'est de l'esthétisme budgétaire. Chaque gouvernement présente ses budgets comme il l'entend. Pour nous, cela ne changera pas notre lecture ». Par exemple, l'exonération de baisse de recettes de covid, ce n'est pas admis par l'Union européenne ni par Eurostat ni par l'ICN, me semble-t-il. Dans les dépenses covid, il faut voir quel type de dépense. J'ai le sentiment que vous allez vous exposer à certains nombres de requalifications parce qu'il y a des dépenses – je pense à des voies cyclables et autres – qui n'avaient rien à voir avec le covid et qui risquent de faire l'objet d'une requalification en la matière.

J'entends que, pour les inondations, il y aurait là une autorisation de l'Union européenne. Je ne sais pas sur quoi elle porte précisément parce que vous avez dit : « Ils ont accepté cette exonération ». Peut-être pourrez-vous en dire un peu plus sur le sujet.

Toujours est-il, même si tout cela arrive à une présentation comptable plus intéressante, que le problème n'est pas là. Le problème, c'est ce que nous devons emprunter, trouver sur les marchés. C'est toujours ce problème dépenses-recettes ; plus les emprunts venus à échéance, moins la socialisation des crédits. C'est là que se trouve la difficulté. Moi, je vois -207. Pour moi, cela n'a pas beaucoup d'importance.

D'ailleurs, vous l'avez vous-même mentionné tout à l'heure en disant : « C'est une présentation comptable, ce n'est pas cela l'intérêt », à propos de la correction

MontLégia. Je vous retourne le compliment. Je pense que le véritable drame, c'est l'accumulation de dettes qui nous rend beaucoup plus fragiles en la matière, me semble-t-il. Il faudra de toute façon les emprunter et les besoins de financement restent quand même très élevés, avec près de 3,500 milliards d'euros. C'est tout dire la matière, bien loin des 207. J'écoutais une chronique où l'on dit : « Le Gouvernement – c'est un fidèle admirateur, à mon avis, de votre politique, Monsieur le Ministre – retrouvera l'équilibre en 2024 ». Oui, mais c'est l'équilibre en solde SEC, mais pas en besoins de financement. Nous nous devons, me semble-t-il, vis-à-vis de nos concitoyens, de rétablir – je sais que c'est votre volonté aussi, du moins je l'espère – en disant : ne nous trompons pas d'une présentation comptable des besoins de financement. C'est là que se trouve la réalité.

Pour couvrir ces besoins de financement, vous avez fait appel aux enfants de la Wallonie. J'avoue que j'ai du mal à comprendre. Quand j'appelle « les enfants de la Wallonie », ce sont toutes les « filiales ». La Cour des comptes énonce d'ailleurs différentes techniques. Si je prends l'IFAPME, là, vous allez diminuer l'alimentation du budget vers l'IFAPME et il y aura un corollaire sur l'empreinte SEC. Donc, on ne gagne rien en budget, mais vous aurez la faculté de pouvoir disposer de cette trésorerie-là. Si je prends la SRIW, dont je constate qu'il y a, attendu en 2022, des activités plus lucratives de l'exercice 2021 qui vont amener des dividendes supérieurs. Ces dividendes, j'imagine qu'ils vont venir flatter l'empreinte SEC de la SRIW. C'est cela que vous comptez davantage qu'autre chose ou bien y aura-t-il un retour de moyens financiers ?

Je pose la même question pour la SOGEPA et la SOWALFIN. Vous avez dit qu'ils n'ont pas eu le temps d'aligner leur budget. Je veux bien l'entendre, mais je pense que, très honnêtement, certains d'entre eux ont été surpris parce que vous avez été voir leur pied de bilan. Vous avez vu leur disponibilité et vous avez dit : « On fait une opération et ils n'auront qu'à écouter ». C'est un peu comme cela que cela s'est passé. Et ils vont s'aligner, j'en suis certain.

Mais, qu'allez-vous faire ? Parce que, là, le débat technique mérite d'être posé. Si vous le faites sur l'objet social, il faut donc qu'il y ait diminution du capital et donc une diminution de fonds propres avec un remboursement. Je ne suis pas sûr que ni le ministre Borsus ni les outils vont accepter de diminuer leurs fonds propres. Ce serait d'ailleurs un mauvais signal par rapport à leurs correspondants. Si ce n'est pas cela, alors c'est sur les missions déléguées.

Parce que j'essaie de trouver : sur les missions déléguées, on me dit que l'on a donné trop d'argent. En principe, quand on donne de l'argent à un outil économique pour une mission déléguée, c'est une mission déléguée précise. Ou alors, c'est que le Gouvernement s'est trompé. Ou alors, c'est que l'outil a exagéré. Ou alors, ce qui est possible, c'est que l'on va renoncer à certaines missions déléguées, parce que l'on va dire que l'on n'a plus les moyens de le faire. J'aimerais voir clair. C'est surtout le cas à la SOGEPA à mon avis, parce que la SOGEPA a une tradition de missions déléguées plus importante que la SOWALFIN, même si c'est le même montant qui est repris de part et d'autre.

On est bien d'accord, ce n'est pas une opération budgétaire, c'est une opération de couverture des besoins de financement. Il n'empêche, parce que la Cour des comptes n'a pas répondu… Je pose la question à la Cour : puisque la Cour a dit un « ou », il y a donc plusieurs possibilités de travail. C'est pour cela que la délibération budgétaire du Gouvernement est très importante, parce que j'imagine qu'ils ont dû dire comment ils allaient rapatrier les montants disponibles.

Ensuite, on a la Société wallonne du logement qui améliore son impact SEC, c'est vrai. Mais, quand on en lit la légende, c'est pourquoi ? Parce qu'il y a eu un retard dans les travaux menés par les SLSP. On a là un effet qui sera ponctuel, puisque ce montant se retrouve dans le Plan de relance. C'est donc dire si, de l'ordinaire, on passe à l'extraordinaire, mais il y a quand même une volonté du Gouvernement de le réaliser.

Ces corrections que vous présentez et qui améliorent le solde pour arriver aux fameux 207 millions d'euros, on n'est pas sûr que chaque année cela va se reproduire de la même manière et pour les mêmes montants. J'en veux pour preuve l'OTW qui vous rembourse 17 millions d'euros, mais qui a une empreinte SEC négative de 100 millions d'euros. C'est dire l'importance.

Enfin, la Cour précise qu'il y a quand même une différence entre l'appréciation collective des UAP et leur appréciation individuelle qui n'est pas neutre : 129 millions d'euros. C'est une question que je pose à la Cour : dans les scénarios qu'elle a établis de trajectoire, a-t-elle considéré cette technique-là comme étant suffisamment pérenne pour être reconduite à l'avenir ?

Après les quatre clés de bonne gestion, la conjoncture économique et financière et les soldes budgétaires, j'en arrive au quatrième point : le non-respect de l'annualité budgétaire. La Cour des comptes fait allusion à la circulaire que vous avez envoyée et qui fait que, après le 20 novembre, il n'y a plus d'engagement. J'imagine donc que, maintenant, à moins de décisions covid ou inondations, vous n'engagez plus. S'il n'y a pas l'imprimatur au 20 novembre, on n'engage pas. C'est une question que je pose. On est donc là bel et bien dans une formule – c'est possible – de blocage administratif, qui s'accommode mal du décret WBFin selon moi, mais peu importe.

Ensuite, j'ai trouvé cela un peu curieux, ce sont des sommes qui vont ont été versées en TC-TMC, 40 millions d'euros, à l'automne, qui sont donc arrivées

dans les comptes de la Région en 2021 et que l'on a inscrites en 2022 parce qu'elles n'ont pas encore fait l'objet d'un rattachement de droit. Je pose la question à la Cour : j'ai le sentiment, puisque c'est l'ICN qui en fera l'exercice, mais l'ICN devrait normalement requalifier et imputer ses recettes en 2021 et pas en 2022. Je ne crois pas que l'on puisse discuter de cela.

Il en va de même pour le Plan de relance et de résilience, puisque l'État fédéral vous a versé, en septembre 2021, 192,4 millions d'euros et on les impacte en recettes en 2022. Vous me direz : « Quelle est la différence, 2021, 2022 ? » Cela dénature l'exercice, cela l'affaiblit pour 2021 et cela l'embellit pour 2022.

La règle de la césure qui est interprétée par vos soins ou par votre administration de manière un peu curieuse et qui ne me semble pas conforme au décret du 15 décembre 2011. J'y suis un peu sensible, pour avoir défendu ce décret devant ce Parlement.

Du reste – mais je pose une question à la Cour –, le décret de 2011 obligeait les Gouvernements à déposer des trajectoires à politiques constantes et à politiques dynamiques pour que le Parlement puisse évaluer la différence entre maintenant et les dépenses que l'on projette. Comme nous en projetons beaucoup avec le Plan de relance et le Plan de résilience européen, nous devrions avoir ces deux trajectoires. Je ne les ai pas trouvées, mais peut-être n'ai-je pas eu le temps ou l'intelligence de mettre la main dessus. Vous me le direz. En tout cas, je considère qu'il y a là une difficulté par rapport au décret de 2011.

Enfin, toujours pour l'annualité budgétaire, c'est vrai qu'il y a une estimation prudente pour les certificats verts, je vous l'accorde, Monsieur le Ministre, mais les créances de 2022 ont été anticipées de 2021. Là aussi, on a un problème, me semble-t-il, d'annualité budgétaire.

Passons maintenant au cinquième chapitre, ce sont les insuffisances de crédits ou l'absence de certaines corrections.

Évidemment, la plus importante c'est MontLégia. Vous nous dites – c'est vrai – que ce n'est pas budgétaire, c'est comptable. Mais, vous dites que c'est un *one shot*. Vous me permettrez de dire que c'est un *last shot*. Puisque c'est le dernier dossier de l'ancienne législation de financement des hôpitaux. Je sais pourquoi parce que j'ai été associé à ces discussions.

Maintenant, le moment est venu de consolider et, qu'on le veuille ou non, les 250,3 millions d'euros apparaîtront. Je ne vois pas comment l'ICN ne pourrait pas les reprendre dans l'établissement du solde, même si, tout à l'heure, j'étais d'accord pour dire avec vous que c'est davantage les besoins de financement. Il n'empêche, c'est quand même une somme particulièrement importante.

J'ai évoqué la dette des assurances. Une surestimation des recettes fiscales puisque, entre votre approche et celle de l'administration – qui est une bonne administration, j'en conviens avec vous –, il y a quand même une différence de 75 millions d'euros.

Là, on retrouve deux dispositifs qui posent problème puisque vous prévoyez une modification des droits sur le leasing en rattachant cela au domicile de l'utilisateur ou de l'entreprise. Mais, pour faire cela, je ne dois pas vous l'apprendre, la loi spéciale vous oblige à un accord de coopération. J'imagine mal que Bruxelles, aujourd'hui, avec ce que vous avez dit, ce que j'ai dit au passage, sur la taxe kilométrique, vous permettre comme cela, la bouche en cœur, de dire : « Pas de souci » ; et encore moins les Flamands qui sont les principaux bénéficiaires de ces leasings.

Monsieur le Ministre, je ne vous en veux pas de le tenter, vous avez même raison. Mais, de là à l'inscrire alors que je crains que vous n'ayez quelques difficultés à obtenir l'accord de coopération, ce n'est pas simple.

Je ne vais pas revenir sur ce débat qui, pourtant, m'aurait vraiment animé, sur le décret de justice fiscal puisque tous nos amendements étaient prêts. Il y a 15 millions d'euros – je l'ai lu en lisant la Cour – qui étaient prévus avec ce décret. Donc, s'il est renvoyé à l'arriéré – c'est donc un décret qui est renvoyé sine die –, il y aura au minimum ces 15 millions d'euros que l'on ne pourra pas percevoir à moins que d'autres dispositifs ne soient arrêtés.

Il restera un débat difficile en termes de sous-alimentation budgétaire : qui va financer la troisième dose ? Le Fédéral dit que ce sont les Régions, les Régions disent que c'est le Fédéral. Là, je n'ai pas d'idée. Je vois bien qu'il y a eu un remboursement de 110 millions d'euros pour les doses précédentes, mais ce n'est quand même pas innocent.

Monsieur le Ministre, la Cour a-t-elle pu chiffrer ce que cela pourrait coûter ? D'autre part, sur le plan politique, où en est le règlement ? J'imagine que la question est pendante devant le Comité de concertation. Quels sont les arguments que vous allez avancer pour que le Fédéral endosse... Ce serait quand même terrible de voir le Fédéral ne pas être au rendez-vous des inondations, c'est clair, et ne plus être au rendez-vous au niveau du covid. Avouez que cela fait quand même lourd pour un Gouvernement qui se dit être 11 comme les 11 millions de Belges. J'ai parfois l'impression qu'ils ont oublié quelques joueurs dans l'équipe.

Je vois que vous revenez avec l'idée de vente immobilière. Ce n'est pas la première fois que vous l'évoquez, sans pour autant les réaliser complètement puisque l'on n'est jamais parvenu à atteindre les résultats ; 2 millions d'euros sur 5 millions d'euros en 2020 et 3,4 millions d'euros sur 7 millions d'euros en 2021. Et il y a encore des ventes de terrain de 3 millions

d'euros. Je ne sais pas où vous les situez. Vous m'en direz probablement un peu plus. J'ai évoqué la participation des organismes qui reste pour moi un problème, d'autant plus que « rendez-vous à l'ajustement », donc on verra. Vous avez dit : « Ils devront payer ». Je vous ai bien entendu. Alors qu'est-ce que cela veut dire ? Les commissaires vont-ils s'opposer au nom du Gouvernement à certaines dépenses ? Quelles sont les techniques ? Est-ce par l'alimentation à la source que vous allez régler ce problème ?

Autre difficulté de financement, c'est le programme européen de relance. Il y a bien sûr le 1,480 milliard réservé à la Wallonie, mais nous savons que, en février, on va revoir les critères. Je m'adresse à la Cour, je pense qu'il y avait 30 % du programme européen qui devait être revisité en fonction de la croissance du PIB en février. Je pense qu'il y a là un risque, si j'ai bien lu la Banque nationale : nous pourrions perdre, nous la Belgique, 14 % du Plan de relance. Y a-t-il là un dispositif ? Autrement dit, ce sera à la proportionnelle. Chacun a 14 % en moins ou est-ce dans les programmes ? J'ai entendu le ministre Daerden dire : « En tout cas, moi, mon programme « Bâtiment scolaire », il est parti. Donc, on ne pourra pas m'enlever de l'argent chez moi ». D'accord. Et j'imagine que la plupart des ministres qui vous entourent vont dire, Monsieur le Ministre : « Pas chez moi, va voir chez mon voisin ». Mais s'il y a 14 %, ma question est simple : le Gouvernement compte-t-il les compenser ? C'est possible. Sinon, comment va-t-il arriver à la somme qui sera mise à la disposition en la matière ?

Pour les inondations, j'ai évoqué le fait que l'on ne l'a pas repris, ni en dépenses ni dans la dette – ce sera pour 2024, avez-vous dit, c'est avant les assureurs. Il n'empêche qu'il y a toujours la question des sinistrés. Nous avons eu l'occasion, Monsieur le Ministre, de déposer, avec les collègues du cdH, une proposition de décret de remise du précompte immobilier compensée dans le chef des communes. On sait bien que pour la réduction ou l'exonération du précompte, il faut qu'il y ait 180 jours d'inoccupation de la maison. C'est une compétence fédérale. Quand je vois comment le Fédéral nous traite, je ne suis pas sûr qu'il va réagir dans ce sens. Comptez-vous dès lors organiser une remise avec une compensation – en tout cas, c'est la formule que nous avançons – pour les communes en la matière ? C'est une question qui a tout son sens pour nos concitoyens victimes de ces terribles inondations.

Toujours dans l'insuffisance de crédits, ce sont les questions que j'ai posées tout à l'heure, pour les allocations familiales, avec les 85,6 millions d'euros et l'effet « volume ». Idem pour les APE parce que je n'ai pas trouvé ni de provision index, ni de dérive barémique chez Mme Morreale.

Enfin, insuffisance toujours – c'est la Cour, là, je me tourne vers elle –, pour le métro de Charleroi ou seulement une partie des investissements est comptabilisée. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur les montants, sachant que, dans le Plan de relance européen, j'ai des doutes que figure le métro de Charleroi et le tram à Liège ? Je rappelle que, le tram à Liège, nous l'avons lancé en 2009 et dont l'inauguration vient d'être reportée pour la troisième fois. Ce sera pour fin 2023. Probablement que les ministres n'étaient pas bons. Quoique, c'est le même qu'aujourd'hui. Mais enfin, entre 2009 et 2023, il s'est écoulé 14 ans. Et ici, en quatre ans, on va réaliser ce que l'on n'a pas su faire en 14 ans. J'ai des doutes quand même. M. Vanden Bosch, toujours, constatant cette difficulté de calendrier, nous avait instamment suggéré de revoir – et il était encore temps selon lui – un certain bénéfice dans le Plan de relance en la matière.

Plus que quelques dépenses contestables, Monsieur le Ministre.

Concernant le plan Oxygène, je trouve que c'est vraiment un mauvais plan. Je sais qu'il a été discuté âprement, bloqué et qu'il a même – la rumeur nous en est revenue – opposé différents membres du Gouvernement. Vous avez joué un rôle très important.

C'est sûr que, pour avoir l'impact total, il faudrait que toutes les communes souscrivent l'emprunt et que toutes les communes, les 35, souscrivent le non-remboursement de 15 %. Comme disait un de vos collègues ministres, ce plan n'est bon que si vous êtes dans les 35 communes. Si vous n'êtes pas dedans, il est mauvais. Je ne citerai pas ma source, mais je pense que c'est un homme clairvoyant qui a dit cela. En plus, c'est un plan statique. On fait une photographie maintenant pour 30 ans. Peut-être que, demain ou après-demain, il y aura encore des communes en difficulté. Comment va-t-on les traiter sur le sujet ? Je rappelle – et je dis cela parce que la vérité a ses droits – que, en 2008, lorsque j'ai négocié avec Philippe Courard le Fonds des communes, pour avoir un accord équilibré pour les petites et moyennes communes, cela me tenait à cœur, on a versé 600 millions d'euros à Charleroi et Liège, dont on vient de terminer le remboursement en 17 ou 18. Cela vient de se terminer.

Ici, je pose une question. J'ai le sentiment que M. Collignon reprend une vieille recette. Ce sont des prêts qui n'ont pas marché et il reprend cela. J'ai vu le nombre de notes sur ce plan Oxygène, preuve qu'il a été âprement discuté. Parce que, dans une note, on parlait du critère fiscal, puis elle a disparu. Pourtant, on en tient malgré tout compte. Il faut voir la page 15 in fine. On en parle encore.

Puis, on sait qu'il y a 35 communes qui ne rembourseront pas les 15 %, mais, surprise du chef, et vous allez m'en dire plus parce que je pense que vous êtes à la manœuvre : normalement, la Région devait rembourser les intérêts pendant 30 ans, mais maintenant on me dit : « Non, vous avez mal compris, cela a

changé ». La Région rembourse pendant 20 ans et les communes vont rembourser les 10 dernières années. Je vous fiche mon billet que, avant 20 ans, les communes qui sont appelées à devoir rembourser vont revenir vers la Région wallonne pour dire : « Je ne sais pas rembourser cela, il faudra m'aider ».

Quelle est la garantie – c'est cela que je vous pose, Monsieur le Ministre – d'une amélioration de gestion ?

Si c'est le contrôle du CRAC, c'est tellement confortable que certaines communes y restent sans même qu'elles n'en aient besoin. J'aurais préféré une autre formule avec un fonds à partir de critères tout à fait objectifs. Ce qui ne va pas, Monsieur le Ministre, pardonnez-moi, c'est que l'on part de l'objectif de payer la cotisation de responsabilisation de pension et l'on met des critères qui n'ont rien à voir avec cet objectif-là.

Tout à l'heure, j'y reviendrai, sur la situation des communes.

Je pense que les Flamands ont fait des choix beaucoup plus inspirés que nous.

J'ai donc cru lire que si toutes les communes en bénéficiaient – moi, j'étais parti sur 30 ans –, l'impact SEC, c'était 1,4 milliard d'euros.

Pouvez-vous me dire, avec maintenant les 20 ans, quelles sont vos estimations à vous ? Vous avez dû remettre un avis comme ministre du Budget. Surtout que l'on s'engage pour une très longue période. Pouvez-vous me dire quel est le coût pour la Région, en sachant que toutes les communes ne le demanderont pas – je vous l'accorde volontiers ?

Et puis, heureusement, M. le Président nous a donné un amendement du greffe. J'allais en déposer un sur l'article 87 puisque l'on va créer des fonds deux fois : une fois par le cavalier budgétaire et une fois par décret. Des fonds, en SACA, c'est extraordinaire : le fonds Pauvreté, le fonds Bas-carbone et le fonds Rayonnement. J'avais posé une question à Elio Di Rupo, il avait trouvé une dépense pour les CISP dans le fonds Pauvreté, mais la Cour dit : « On n'a rien dépensé, ni en 2020 ni en 2021 ». La Cour confirme-t-elle bien que l'on n'a rien engagé ni rien liquidé ? Pourquoi s'entête-t-on à créer par deux décrets des fonds que l'on n'utilise pas ? Quelle en est encore la raison d'être ? Le Fonds de Rayonnement, franchement, oui, on va mettre des artisans, des artistes en valeur, mais il y a peut-être moyen de le faire autrement.

Le fonds Bas-carbone, excusez-moi, mais on a un fonds Kyoto avec 380 millions d'euros. C'est donc le petit frère de Kyoto. J'ai bien entendu tout à l'heure que vous suspectez des mauvaises utilisations ou potentielles puisque vous avez dit que l'on ne libérerait les montants que s'il y a l'avis de la CIF. Tout le monde sait bien que ces trois fonds – Kyoto avec 380 millions d'euros, protection de l'environnement avec 250 millions d'euros, la gestion des déchets avec 135 millions d'euros – sont les bouées naturelles de la Région. Ce n'est pas de l'argent qui est destiné à ce pour quoi il a été créé, mais bien pour maintenir la situation budgétaire de la Région. Osons le dire, on gagnera du temps. Il n'empêche que Kyoto est gelé, tandis que le fonds Bas-carbone est congelé. Il n'y a même pas de dépense.

Vous ne m'empêcherez pas de dire, vous n'êtes pas obligé de répondre, que trois fonds – on a déjà bien compris que cela peut satisfaire certains – qui ont vu un autre ministre du Gouvernement engouffrer des sommes considérables, peut-être fallait-il alors rééquilibrer. Peut-être suis-je de mauvaise composition quand je le dis, pardonnez-moi.

La dernière dépense contestable concerne la fonction publique. Nous sommes dans une situation qui est proche de la déconfiture ou en tout cas extrêmement périlleuse. Malgré cela, on parvient encore à dépenser 40 millions d'euros pour la fonction publique. Ce n'est pas l'indexation. On pourrait la faire très rapidement, je crois que l'on est à 630 ou 620 millions d'euros pour la fonction publique. On fait les 2 %, on trouve cela très rapidement. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit.

J'entends à la radio : « Si vous avez un talent dans tel et tel secteur, la Région engage ». Imaginez-vous que la Fédération Wallonie-Bruxelles va engager, en 2022, 300 agents ? La Région wallonne, je ne sais pas combien, mais enfin, 40 millions moins l'indexation à 50 000 euros le recrutement, cela fait du monde. N'y a-t-il pas moyen de trouver des solutions par mobilité ? En plus, en fédération, tenez-vous bien, on recrute en grade de promotion, pas en grade de recrutement, ce sont des grades de promotion. Tout cela, Monsieur le Ministre, entre 2020 et 2022, peut-être que je vous l'apprends, on a recruté et l'on va recruter 7 000 enseignants en plus. Quand je pose la question à la Cour de savoir s'il y a évolution du nombre d'élèves pour le justifier : non, absolument pas. Je me pose vraiment la question de savoir si l'on a besoin – l'un ou l'autre expert, je vous l'accorde, il en a toujours fallu – de montants pareils.

J'imagine que vous avez été sollicité comme ministre du Budget, vous me direz pourquoi vous avez finalement dit oui. Cela m'étonne franchement, eu égard à notre situation, parce que ce sont des dépenses pérennes. À moins que l'on ne les garde pour quelques mois.

Autre élément, après les dépenses contestables, cela concerne l'encours budgétaire. C'est classique. Avec une technique de plan, on a fatalement déjà une différence de 1,9 milliard d'euros. Je pose la question à la Cour. Il me semblait que, dans le décret de 2011, il y a dans ces cas-là un plan de liquidation des dépenses à présenter. J'aimerais pouvoir disposer d'un plan de liquidation pour voir quel sera le rythme de décaissement. Peut-être que le Gouvernement a déposé

un dossier de cette nature-là, vous nous le direz, Monsieur le Ministre.

Ensuite, il y a quand même des encours qui sont préjudiciables. Comment expliquer que l'on fait un Plan de relance économique, quand, dans les primes « expa », il y a un encours de 346 millions d'euros ? Je vous assure, je le disais ici, les quelques demandes que nous avons comme parlementaires, sont maintenant des entreprises qui disent : « André, j'ai un dossier qui est en attente de paiement depuis des mois, je ne sais pas avoir l'argent ». La vérité, que je n'ose pas lui dire, c'est qu'il n'y a pas assez d'argent. Trois cent quarante-six millions, la Cour est cruelle, c'est trois fois plus que le montant inscrit. On me dira que ce n'est pas nouveau, que cela existait. Sauf que, maintenant, on est dans un Plan de relance. Pourquoi n'a-t-on pas dit, dans le Plan de relance : « Apurons en remettant les compteurs à zéro » ? Il y a peut-être un peu de bois mort dans ces promesses de primes, mais beaucoup attendent.

M. Willy Borsus avait annoncé une refonte des primes économiques à l'expa. Tout ce que nous avons eu, c'est une fusion des outils économiques. Franchement, entre les deux, pour moi, il y avait plus grande urgence sur l'expansion économique que sur les outils. On verra d'ailleurs ce que cela donnera comme économie. Poser la question, c'est y répondre.

Pour la recherche, la Cour nous indique que l'administration chiffre des besoins à hauteur de 87 millions d'euros pour 2022. Ce qui veut dire que l'on fait de grands discours sur l'aide aux entreprises, sur la recherche et le ministre de l'Économie n'a pas les moyens de sa politique. De deux choses, l'une. Ou bien l'on revoit ces règles. Il l'avait annoncé. On est moins généreux pour certains, plus pour d'autres, peu importe. Mais il y a quand même là un gros problème de manque de crédit et qui affecte directement des acteurs de la vie économique wallonne.

Dernier point, ce sont les corrections code 8. Au moins, je vous aurai laissé cela, Monsieur le Ministre – pas grand-chose –, c'est la marge de sécurité que nous avions inventée à l'époque parce qu'il y avait une demande forte. Certains même s'étaient spécialisés. Ils ne voulaient pas de crédits budgétaires. Ils ne voulaient que des codes 8. Nous avions donc dû prévoir un matelas de correction, que vous avez toujours. Il a peut-être un peu évolué dans le montant, 84,9 millions d'euros. Mais comme les codes 8 augmentent, puisque vous êtes à 574 millions d'euros pour 8 et si l'on tient compte des corrections ICN de 68 millions d'euros, il en reste 16. Il y a des reclassifications classiques SRIW, SOGEPA – 15,2 millions d'euros. Cela ne fait plus beaucoup de marge.

Or, il y a, me semble-t-il, un premier risque, c'est sur le fonds Kyoto, mais je vois que vous l'avez déjà appréhendé. Puis, il y a un deuxième risque, ce sont les outils économiques, les *invests*. Quand j'étais à votre place, nous avions décidé de les périmétrer. Cela avait l'immense avantage qu'il s'agissait d'une opération interne. On donnait de l'argent à l'*invest* et, tant qu'il ne l'avait pas utilisé, c'était une opération interne. Les *invests* ont voulu sortir du périmètre pour de bonnes et parfois de moins bonnes raisons. Toutefois, ici, lorsque vous allez devoir alimenter ces *invests* via les outils économiques, vous allez avoir un risque dans les codes 8 et dans la correction que cela suppose en la matière. Parce que je ne suis pas sûr que l'on va toujours pouvoir les cataloguer de missions déléguées en la matière, ce qui amènerait alors d'autres conséquences. Vous m'en direz un peu plus sur cette déconsolidation des *invests*, avec une question très simple, je la pose – du reste – à la Cour. Quel est l'intérêt ou non de déconsolider les *invests* – qui seront consommateurs de gros crédits, nous le savons ?

Dernier élément de danger, Monsieur le Ministre, c'est la recapitalisation attendue de la SPGE qui devait entraîner des réformes de structure que l'on nous annonce, mais que l'on ne voit toujours pas venir. Je crains donc que là aussi, il n'y ait des corrections. À moins que l'on y renonce. Cela, vous allez me le dire en la matière.

Voilà pour les éléments budgétaires.

Je voudrais, si vous me l'autorisez, dire un mot sur les plans. J'étais impressionné, il y a quelques années – peut-être de trop, diront certains que je fréquente à ce Parlement –, mais jamais je n'avais vu une sortie jumelée du parton de la FGTB et du patron des patrons pour dire que le Plan de relance de la Wallonie n'était pas pertinent, pas concret, reposait sur beaucoup trop d'études. Ils se plaignaient même de la non-transparence. C'est terrible. Pourtant, M. de Wasseige est un homme modéré, raisonnable. Il a parlé de « plan zigzag » et une formule que je lui envie – parce que c'est vrai que j'aime bien les formules –, il a dit : « Le Gouvernement a choisi la clé d'Hondt plutôt que la clé du succès ». On a partagé entre les trois familles plutôt que de rechercher l'efficacité. C'est terrible. C'est vrai que la magie des plans ne fonctionne plus.

En 1999, nous étions déjà dans l'opposition. L'arc-en-ciel, avec Elio Di Rupo, toujours, annonce le Contrat d'avenir. Ensuite, on a fait le plan Marshall. J'y croyais beaucoup, franchement. Après, on l'a un peu verdi puisque nous avions de nouveaux compagnons de route. C'était le « 2.vert ». Après, c'est devenu le 4.0. Après, c'est devenu, sous Willy Borsus, avec vous, le PWI, le Plan wallon d'investissement. Puis, cela a été le Plan de transition climatique ou énergétique. Puis cela été le Get up Wallonia. À un moment donné, plan sur plan, cela fait rantanplan.

Je regrette parce que, à un moment donné, quels que soient les efforts que vous témoigniez à titre personnel pour la réussite de ces plans, l'annonce de plans sur plans ne suscite plus l'adhésion. Fondamentalement, ce

Gouvernement a fait une erreur terrible : il a fait confiance à des consultants. Il y en a à tous les coins de rue. S'il fallait trouver un consultant pour consulter les consultants wallons, on n'en trouverait plus. Cela me rappelle une autre affaire où il n'y a finalement plus de consultants disponibles. Pourquoi n'a-t-on pas tout simplement bâti, organisé, signé un pacte avec les partenaires sociaux ? C'est d'ailleurs toute leur amertume aujourd'hui. Le Conseil économique social et environnemental, c'est une réforme exceptionnelle puisqu'elle permet de remettre tout le monde autour de la table. J'ai quand même du mal qu'on les ait oubliés et que l'on ait oublié – c'était déjà le cas dans le contrat d'avenir en 1999 – le monde académique, qui est un élément déterminant. Ces deux points-là risquent malheureusement de porter un coup terrible à la crédibilité même du plan, du Gouvernement et de son patron.

J'ai rarement vu des propos aussi durs dans la bouche des partenaires sociaux. C'est vrai qu'il y a 85 projets d'investissement ; je passe les 36 projets. À un moment donné, on ne s'y retrouve plus. Quand on voit le détail, on a même des glissements des dépenses ordinaires en plan ordinaire ou qui n'ont rien à voir avec la relance économique.

Enfin, Monsieur le Ministre, on attend tout de même certaines réformes. Ce n'était pas parfait – c'est pour cela que l'on voulait l'amender –, mais vous aviez quand même tenté de faire une réforme de fiscalité plus juste. Toutefois, je vous l'avais dit et répété dans la presse, où est la réforme de la fiscalité automobile ? Quels sont les indicateurs que l'on donne à nos concitoyens pour choisir tel ou tel véhicule ? Nous avons déposé, en juin 2020, un décret « prêt vert » qui est complet, avec tous les critères au niveau de la fiscalité. On nous a dit d'attendre, encore attendre et toujours attendre. Mais à un moment donné, on garde les écomalus de ma période. Et pourtant, Dieu sait s'il y a eu des évolutions technologiques.

La réforme de la fiscalité immobilière, j'ai adoré tout à l'heure votre petit passage quand vous avez dit : « J'ai été saisi, impressionné par l'augmentation des droits d'enregistrement. J'ai même demandé des compléments pour bien comprendre ». Et vous avez bien fait. Il y a l'effet retard. Mais la vérité, c'est quoi ? Ce sont les prix de vente qui battent tous les records et des ventes rapides. Aujourd'hui, il n'est pas rare d'avoir une maison vendue – en tout cas dans ma région, dans la vôtre, Monsieur le Président – en 48 heures. Quand aurons-nous une réforme de la fiscalité immobilière, avec l'injustice du revenu cadastral ? J'avais beaucoup de confiance dans les travaux de Paul Furlan, mais il est venu nous dire que c'était pour après 2024. Franchement, je pense qu'il y avait là une niche de réforme à opérer.

Je passe encore sur l'impatience bien légitime de Mme Cremasco par rapport au Stop béton, par rapport aux inondations. On nous parle de circulaire alors qu'il faudrait des décrets.

J'ai parlé de la réforme des aides à l'expansion économique.

Pour la réforme de l'alternance, M. Borsus en parle beaucoup. Très bien. M. Jeholet dit qu'il y aura des contacts et des rendez-vous. Je n'ai encore rien vu de concret. J'ai vraiment adoré la sortie de Mme Cassart-Mailleux qui dit que, à un moment donné, cela suffit. Les petites localités, moyennes localités du monde rural, elles voient bien où va aller le plan Oxygène : il y a 240 millions d'euros pour la politique de la ville. Et tout ce qu'il reste, ce sont les modestes PCDR que l'on a même suspendus pendant un temps. Alors la Wallonie différente, quand est-ce que l'on va penser à elle ?

Mme Cassart-Mailleux – je reprends ses propos, mais à mon avis, elle interviendra beaucoup mieux que moi – réclamait un fonds d'investissement – paraît-il, promis par le Gouvernement, moi, je ne sais pas – dont on ne voit toujours rien en la matière.

Enfin, notre environnement n'est pas bon puisque nous sommes – c'est Jean Hilgers qui le disait – implicitement responsables de la Fédération Wallonie-Bruxelles. On connaît sa situation, avec un déficit de 2 milliards d'euros en 2020. C'est 1,4 milliard d'euros de déficit chaque année sans la moindre mesure de maîtrise des dépenses et même des recettes. Or, il en existe. On va donc, en Communauté française, du cash au crash. Je ne vois pas comment on pourra faire autrement.

J'ajoute, Monsieur le Ministre – parce que vous êtes municipaliste dans l'âme –, la situation des villes et communes avec une dégradation des soldes budgétaires, des bonis et la consommation de réserves. Moi qui proviens d'une région que l'on dit souvent riche – Jean-Paul Wahl dit toujours « bien gérée », je veux bien l'admettre, son parti est quasiment présent partout –, je constate que les bonis budgétaires ont fondu. Vous avez aujourd'hui des communes qui n'ont même plus 1 euro ni à l'exercice propre ni en réserve.

C'est donc dire s'il y a une dépréciation. Le fait que nous soyons maintenant à un taux moyen à l'IPP de 8 % en moyenne, c'est vous dire qu'il y en a encore au-dessus. Au précompte immobilier, on est aussi dans des échelles très hautes puisque l'on est, en moyenne, à 2 594.

Monsieur le Ministre, je voudrais vous convaincre, vous qui êtes bien entouré, de vous pencher sur la question de la cotisation responsabilisation de pension. Pour les pouvoirs locaux wallons, en 2020, c'est 221 millions d'euros. En 2030, ce sera au minimum 801 millions d'euros. Je vais vous dire pourquoi ce sera beaucoup plus. Je ne sais pas vous l'avez vu, puisque vous êtes voisins : la Flandre a décidé la fin des statutaires. Cela veut donc dire que l'assiette sur

laquelle on prélevait les cotisations va se réduire. Dans le même temps, les retraités statutaires vont augmenter vu la pyramide d'âges. On va prélever sur peu de personnes pour en payer beaucoup. Comme nous sommes dans une enveloppe fermée, dans la cotisation de responsabilisation de pension, on se tourne vers le nord et le sud sauf que, depuis 2008, les Flamands ont créé un second pilier pour les contractuels et qu'ils viennent de décider – pas de le faire à Oxygène – de rembourser une partie de la charge des cotisations de pension des communes flamandes avec deux objectifs : renforcer l'équilibre budgétaire et le financement d'un deuxième pilier.

Cela veut donc dire que, d'ici 2030, il n'y aura quasiment plus de statutaires flamands pour payer la charge totale des statutaires. Autrement dit, ce sont les Wallons et les francophones qui vont payer pour tout le pays.

Connaissant votre habilité et votre compétence, Monsieur le Ministre, si vous avez encore cinq minutes, penchez-vous sur ce dossier. C'est un dossier explosif et qui va viser vraiment tout particulièrement la Communauté française et la Région. La Communauté, pour toutes les raisons que vous savez avec le nombre de nommés. Je crois qu'il y aura, à un moment donné, des réflexions à opérer sur le type de contrat que l'on veut nouer ou pas. Je vous invite à le faire parce que, je ne parle pas ici des bancs de l'opposition. J'essaie de me placer dans la décennie qui vient et les choses pourront évoluer.

Enfin, il faut faire de la place dans votre budget. Vous l'avez mentionné en filigrane. Si l'on ne fait pas de la place, on ne pourra pas faire face à des défis qui nous attendent, notamment le défi démographique.

Aujourd'hui, on a 19 % des personnes qui ont plus de 65 ans et 5 % qui ont plus de 80. Dans 10 ans, jour pour jour, il y en aura 24 %, soit +5 %, qui auront 65 ans et plus tandis que les plus de 80 ans seront au-delà de 7 %.

Bien sûr, vous me direz que la charge des pensions est pour le Fédéral. C'est vrai, mais pour nous, on va avoir des besoins sur les SAFA pour le maintien à domicile et cela va monter tout au long de la décennie. Nous aurons également des besoins pour les APA que nous allons devoir financer. En moyenne, cela représente 262 euros par mois par APA. Pour le moment, il y a 35 992 APA. Imaginez qu'il y en ait 42 000 ou 44 000 d'ici quelques années ? Comment allons-nous trouver l'argent pour faire face à toutes ces dépenses ?

Si je prends les maisons de repos et de soins, le Conseil wallon du troisième âge avait fixé à 12 000 lits. J'ai lu ce week-end que FEMARBEL envisage une nécessité de 28 500 lits. Peu importe la cruauté de ces chiffres, on voit bien ce défi démographique et j'y ajoute, parce que c'est inévitable, les défis climatiques. Si l'on ne veut pas faire une révolution verte uniquement accessible aux plus nantis, il y aura à la fois des mesures environnementales et des corrections sociales, ce qui amènera aussi des dépenses.

Dans la décennie qui vient, il ne faut pas regarder à politique constante. C'est pour cela que je demande à la Cour une politique plus dynamique, une trajectoire. Nous allons devoir faire face à certaines réalités. Je crains que si nous ne maîtrisons pas au plus vite les dépenses… Pour moi, avec tout le respect que je leur dois, les 900 millions d'euros d'ici 2024 d'experts, ce n'est pas suffisant. Pourquoi ? Pour une raison simple, Monsieur le Ministre. Quand on annonce le rendement d'une économie, on l'atteint rarement parce qu'il y aura bien des freins, des oppositions, y compris de vos collègues pour dire : « Pas si vite. Pas si fort. Réduits ». Si l'on veut vraiment avoir cette marge de 900 millions d'euros, je pense qu'il faut dépasser le milliard d'euros.

Monsieur le Ministre, ce sera le mot de la fin. J'ai beaucoup d'admiration pour vous parce que votre exercice est horriblement difficile, parfois même ingrat, mais vous ne pouvez pas vous plaindre, vous ne pouvez par rejeter la balle sur un autre parce que vous êtes à un moment clé historique. Pour moi, ce budget 2022 est un budget qui doit donner le ton pour la décennie qui vient. Il amorce le virage qui était, pardonnez-moi, l'argent facile, parce que les taux étaient très bas et que nous en avions besoin pour le covid et les inondations et peut-être encore un peu. Maintenant, c'est un virage pour une politique financière responsable où nous allons devoir réconcilier progressivement les dépenses et les recettes tout en faisant face à de nouveaux défis qui sont très importants.

La tâche est donc difficile et, comme disaient les Grecs : « *Khalepà tà kalá* », les choses difficiles sont belles. C'est ce que je vous souhaite. Considérez mon intervention, Monsieur le Ministre, comme une contribution modeste à tenter de faire un inventaire plus précis, plus transparent des efforts qui nous attendent et qui, malheureusement, sont extraordinairement difficiles. Je pense que ce sera la décennie la plus difficile de la Wallonie depuis l'après-guerre.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Je remercie à mon tour M. le Ministre pour son exposé et la Cour des comptes pour son important travail de décodage et de mise en perspective d'un certain nombre d'enjeux. C'est toujours un plaisir de l'écouter, mais surtout de la lire. C'est une littérature du week-end par habitude. Je me joins par ailleurs aux propos de M. Antoine pour souhaiter le meilleur à Mme Winant puisque j'apprends aujourd'hui qu'elle ne sera plus avec nous lorsque nous aurons l'occasion d'examiner l'ajustement budgétaire.

Deux mille vingt et un, *annus horribilis*. C'est le moins que l'on puisse dire puisque l'année a été totalement impactée par la crise du covid et parce que, en Wallonie, nous avons dû faire face en plus à des inondations cataclysmiques. Il faut se rappeler le budget initial 2021. Il était déjà inédit, à l'instar de l'ajustement 2020 qui est le premier à témoigner de ce contexte de crise sanitaire, socioéconomique et sociétale. Un budget encore plus mis à mal avec l'ajustement 2021. Rappelons-nous, c'était un solde net à financer de 4, 921 milliards d'euros, un solde SEC de 3,52 milliards d'euros, c'est-à-dire des sommes jamais atteintes. Là derrière, il y avait notamment des dépenses covid de plus de 1,7 milliard d'euros.

Ce budget 2021 et cet ajustement 2021 témoignaient d'un état de nécessité : faire face au covid. En même temps, cette volonté du Gouvernement qui l'a toujours caractérisé d'investir dans le redéploiement et dans la transition.

Pour rester encore quelques secondes dans un exercice de mémoire, rappelez-vous que, en juillet 2021, au moment où nous discutions de cet ajustement avec des sommes jamais atteintes, un cataclysme s'abattait sur la Wallonie, ajoutant un drame humain inouï, mais aussi des difficultés majeures supplémentaires. Le Gouvernement a directement réagi, à la fois dans l'aide immédiate, à la fois dans l'intervention en complément de l'intervention des assureurs vu le plafond fixé par la loi fédérale et, enfin, de la reconstruction.

Nous sommes d'accord, M. Antoine l'a évoqué, quant au fait que l'intervention fédérale était manifestement réduite. Je l'ai, en ce qui nous concerne, abordé avec une certaine amertume.

Tout cela pour dire que les circonstances dans lesquelles nous sommes n'ont sans doute jamais été plus difficiles en Wallonie, jamais.

Dans ce vent contraire, d'ailleurs, il est particulièrement précieux, Monsieur le Ministre, d'avoir un capitaine budgétaire expérimenté. Vous suivez les finances régionales depuis plus de 10 ans, vous les conduisez depuis cinq ans et face aux obstacles que nous rencontrerons encore, c'est une chance de pouvoir compter sur cette expérience.

Dans ces vents contraires aussi, je veux dire que l'enjeu de l'équité est encore plus essentiel que d'habitude et notamment l'équité fiscale. Vous avez préparé un projet, on en discute dans cette commission depuis plus d'un an. Ce projet a été adopté par le Gouvernement. Le Gouvernement le réexaminera jeudi et j'espère, pour ce qui concerne notre groupe, que nous pourrons le voir aboutir incessamment sous peu.

Un budget 2022 qui est donc le reflet de cette *annus horribilis* et, en même temps, de cette volonté politique qui caractérise le Gouvernement. Le Gouvernement a fait le choix, une nouvelle fois, d'activer la clause de sauvegarde générale en 2022 avec, à nouveau, la déclinaison en plusieurs budgets. Il est clair que, devant les instances qui contrôleront notre Région, cette déclinaison que l'on peut considérer comme esthétique n'a en tout cas pas une valeur juridique. En même temps, elle permet d'éclairer des choix, elle permet d'amener une pédagogie dans le débat avec un budget sans ces différentes circonstances, avec là un déficit à 207 millions d'euros, un budget covid qui se réduit très fortement par rapport aux deux précédents exercices à 363 millions d'euros si j'inclus la perte de recettes qui devient plus modeste, avec là derrière une provision non affectée, à ce stade, de 124 millions d'euros. Les circonstances les plus récentes montrent qu'il est tout à fait pertinent d'avoir provisionné sans trop savoir de quoi l'année sera faite. Ce montant sera-t-il suffisant ou non ? Bien malin celui qui, aujourd'hui, peut le dire. Sans doute, notre regard sur l'avenir est-il plus réservé aujourd'hui qu'il ne l'était il y a trois semaines. Qu'en sera-t-il dans trois semaines ? Les circonstances que nous traversons nous ont appris une certaine humilité, et dès lors une certaine retenue par rapport à la capacité de prévision.

Le budget « Relance et redéploiement » de 1,682 milliard d'euros, et ce budget « Inondations » pour 761 millions d'euros.

Par rapport à l'exercice 2021 ajusté, c'est une somme importante, mais où le solde net à financer diminue de 800 millions d'euros et le solde SEC diminue de l'ordre de 500 millions d'euros.

Il n'empêche que la situation de la Région, dans ces vents contraires, en est logiquement et une nouvelle fois détériorée, notamment sur le plan de l'endettement. La Cour, en la matière, a raison de continuer à jouer son rôle de vigilance tout à fait important. La dette est une préoccupation sérieuse. C'est aussi une préoccupation qui ne laisse pas sans réaction puisque, comme vous l'avez indiqué, Monsieur le Ministre, vous avez déjà, il y a plusieurs mois, commandé ce rapport à une Commission de la dette. Ce rapport a été évoqué ici. Il a été débattu et un effort graduel et constant est prévu ; ce budget en traduit une première déclinaison.

Sous réserve de la quatrième vague – et cette réserve n'est pas sans importance –, le contexte économique s'est amélioré en cette fin d'année 2021. Il y a a priori moins d'inconnues qu'il y a un an. En même temps, il est probable que cette parole soit audacieuse et le temps reste très instable.

À côté des déficits liés aux circonstances et conjoncturels, il y a alors l'enjeu de l'investissement public. Cela reste un trait majeur de l'exercice budgétaire que vous présentez aujourd'hui avec vos collègues dans les différentes commissions. Nous poursuivrons encore en séance plénière. C'est le sens du Plan de relance pour la Wallonie, que ce budget confirme, dont une part est du reste directement

articulée avec la Facilité pour la reprise et la résilience européenne. En moyens d'action, ces 3,090 milliards d'euros, dont 1, 148 milliards d'euros, traduisent cet engagement européen derrière la Wallonie dans un certain nombre d'investissements stratégiques.

Là derrière, cela reste le choix que nous continuons à porter de ne pas commettre les mêmes erreurs qu'à l'issue de la crise financière de 2008-2009, à l'échelle du continent – cette erreur dépasse tout à fait notre Région, je m'empresse de le dire : il y a eu une volonté d'un retour à une orthodoxie budgétaire immédiat, qui a sans doute grippé, pour ne pas dire affaibli, la capacité économique et dès lors sociale et écologique de notre continent. C'est un point important.

C'est aussi une volonté, celle d'investir pour le redéploiement dans la transition et la résilience. Derrière cela, ce n'est pas investir pour investir, ce qui serait un peu court, c'est surtout la volonté d'anticiper, de prévenir des crises qui sont déjà là, comme les récents événements dramatiques du mois de juillet ont pu en montrer toute la cruauté et toute la réalité. Avoir un certain nombre d'investissements majeurs pour lutter contre le changement climatique, pour travailler sur l'adaptation climatique, pour s'occuper de la crise qui suit, dont on parle moins, mais qui est tout aussi majeure pour la survie de l'humanité, celle de la biodiversité et tout cela à travers une transition économique et à travers un souci tout particulier pour la justice sociale. Ce sont des éléments qui continuent à caractériser cet exercice 2022.

Je ne vais pas ici faire l'apologie d'un certain nombre d'investissements majeurs, que ce soit en mobilité, en énergie, en logement, en isolation, en relocalisation de l'économie, en aide aux entreprises pour opérer cette transition, en emploi, et j'en passe.

Ce sera décliné dans les différentes commissions, et nous y reviendrons, avec ce point d'attention que je veux exprimer, la nécessité d'un dialogue nourri à reprendre ou amplifier avec le conseil économique, social et environnemental de Wallonie. Je pense qu'il y a là un message qui a été exprimé, et reprendre le dialogue est certainement positif. Avec, à mon sens, une priorité, celle d'amplifier le retour sur l'emploi en Wallonie des différents investissements qui sont portés par le Plan de relance, à travers la manière dont les choses sont calibrées. Je pense notamment aux marchés publics, à travers la manière dont les formations peuvent être mises en œuvre, à travers un certain nombre de signaux qui peuvent être gérés dans le temps, avec les opérateurs, les acteurs socioéconomiques, une manière d'augmenter autant que possible l'impact et donc le retour dans l'activité socioéconomique de ces investissements, qui ont par ailleurs leur portée stratégique à travers le contenu qu'ils représentent.

C'est aussi cet enjeu de la cellule d'anticipation économique, qui a été depuis plusieurs années mise en exergue par différents interlocuteurs sociaux et qui représente aussi une manière d'augmenter nos outils pour que ces investissements ne soient pas simplement utiles par la valeur qu'ils représentent, mais également par le secteur sur lequel ils agissent, par les crises qu'ils anticipent ou qu'ils préviennent, mais également en termes d'emplois et dès lors de développement de notre Région.

J'en viens, Monsieur le Ministre, à un certain nombre d'éléments relatifs aux recettes. Vous l'avez dit vous-même, le budget n'est pas toujours facile à lire, cette année, comme ce fut le cas lors de l'ajustement, puisque nous sommes à la fois dans une période de transition en termes de logiciel budgétaire et en même temps avec – c'est utile de l'avoir fait – cette mise en œuvre des recommandations de la Cour au niveau des produits d'emprunts.

Dès lors, au niveau des totaux, il faut parfois travailler plusieurs fois, mais il n'empêche que la tendance, vous l'avez souligné, est à un redressement très significatif des recettes. Je laisse de côté les produits d'emprunts, en particulier les droits d'enregistrement. C'est aussi l'IPP, même s'il y a des enjeux de décompte. C'est aussi la fiscalité automobile. Ceci sans préjudice de la réforme nécessaire.

J'ai pu lire récemment que le Gouvernement en était saisi ou en serait imminemment saisi. C'est clair qu'il y a là, à l'échéance de 2023, un signal – pas tellement pour les recettes, mais à recettes inchangées – vers le consommateur dans le choix de son véhicule futur lors de l'acquisition d'un véhicule. Il y a aussi une opération exceptionnelle pour rapatrier la trésorerie des UAP. Cela donne lieu à la première des questions que je voulais vous poser, c'est de bien comprendre le principe et les modalités de cette opération sur la trésorerie des UAP. Je crois comprendre que c'est une opération unique en 2022. Comment se traduit-elle ?

M. Antoine a posé des questions également quant aux dividendes qui constituent l'élément collatéral de cette opération de trésorerie. Cela nous intéresse d'en savoir un peu plus sur cet enjeu. Dans le même sens, peut-on contextualiser la recette liée au compte de transit des indemnités covid dont vous avez dit vous-même qu'elle était liée à ce seul exercice 2022 ?

Deuxième question, c'est la Facilité pour la reprise et la résilience. On a un montant de 1,480 milliard lorsque l'on compte l'ensemble des montants promis ou annoncés par l'Union européenne pour ce qui concerne notre Région. En sait-on plus aujourd'hui sur le risque d'une diminution de l'enveloppe globale affectée à notre pays en lien avec des éléments qui sont par ailleurs positifs, à savoir un redressement comparativement plus significatif que dans d'autres états européens ? Qu'en est-il de l'impact sur les projets ? Y voit-on plus clair sur le risque des réductions, mais surtout sur le risque en termes de répartition au sein de notre État fédéral et de

ses entités ou ce risque, à un moment donné, est-il assumé à la seule échelle fédérale ?

Troisième question. Vous avez évoqué tout à l'heure, et je vous en remercie, l'élément qui peut être espéré en termes de soutien européen en lien avec les inondations – 250 millions d'euros à voir et je n'y reviens pas. Par contre, dans ces moyens qui permettent aux entités et aux États de faire face à un certain nombre de risques ou de crises, il y avait également le fonds Brexit. Là-dessus, je voulais savoir si l'on voyait plus clair quant à la possibilité que notre Région puisse également être soutenue par rapport à cette réalité, même si nous savons que la Flandre par exemple est beaucoup plus exposée que la Wallonie. Il n'empêche que c'est un intéressant de voir plus clair.

Quatrième enjeu en matière de recette, sur lequel je voulais vous interroger, peut-être que la Cour a aussi des éléments, c'est relativement à l'inventaire des dépenses fiscales. On se rappelle que, l'an dernier, j'avais exprimé un certain étonnement parce qu'un grand nombre de chiffres changeaient, en ce compris pour des années antérieures à plusieurs exercices, antérieures à N-1 dans des ordres de grandeur difficilement compréhensibles. Il y a ici encore de changement, mais dans des ordres de grandeur beaucoup plus limités. Avec une exception, ce sont les droits de donation puisque les dépenses fiscales apparaissent comme manifestement en très grande réduction – on passe de 70 millions d'euros à une dizaine de millions d'euros – avec, là derrière, l'explication que l'exonération pour donation d'entreprise ne serait plus actée. Elle ne serait plus comptabilisée dans l'inventaire. Elle était à 27 millions d'euros en 2018. Elle est montée à 60 millions d'euros dans les années ultérieures et elle ne serait plus reprise. J'avais envie d'avoir une explication – sans doute technique – sur cet avatar.

Même question sur l'évolution erratique au niveau des titres-services et ALE puisque l'on a cette année un double montant : 23,5 millions d'euros et 24,9 millions d'euros en 2022. Alors que, en 2021, il n'y avait qu'un seul montant de 24 millions d'euros et en 2020 un montant de 25,7 millions d'euros, en le présentant dans le tableau comme manifestement, considéré pour les deux outils. Nous savons que cet inventaire reste un exercice imparfait, que l'on améliore au fil des années, mais, en même temps, c'est une source précieuse d'informations. Cela nous rappelle d'ailleurs, quand on évoque le budget base zéro, qu'il y a là au total un montant affecté de plus de 1,5 milliard d'euros par an, ce qui est donc une somme extrêmement significative dans l'équilibre du budget.

Quelques questions, Monsieur le Ministre, en matière des dépenses et une question qui peut aussi s'adresser à la Cour qui porte sur l'intervention dans le cadre des inondations. Vous avez commencé à apporter une partie de la réponse en annonçant une modification d'allocations de base en 2021 et une modification de l'ajustement en 2022. Mais je reste avec un certain nombre d'éléments qui – pour moi, mais, si je suis le seul, je prendrai un cours particulier – restent difficiles à comprendre dans la manière dont les montants s'articulent. Si je comprends bien, et c'est un élément clair depuis le début, les assurances paient un montant plafonné à 650,5 millions d'euros et la Région paie le solde. Nous avons eu des débats en la matière. Bien sûr que la Région devait agir parce que sinon le drame pour les personnes sinistrées, compte tenu de la loi, allait être encore plus douloureux.

On évoque alors un montant de 1,839 milliard d'euros qui est préfinancé. C'est le montant dont vous avez parlé, si je comprends bien, avec une annuité qui sera versée à partir d'août 2024.

À côté de cela, on évoque un montant payé de 266 millions d'euros en 2021 et 817 millions d'euros en 2022. Je suppose donc que ces deux montants se rattachent à cette intervention liée aux assurances.

À côté de cela, on a dit que, alors, dans le rapport de la Cour, en 2021, 442,8 millions d'euros ont été payés par la Région wallonne. Ces montants-là, dois-je alors comprendre que c'est en dehors des 266 millions d'euros qui sont versés aux personnes sinistrées et que cela couvre alors plutôt les dégâts aux infrastructures régionales, les dégâts à d'autres infrastructures pour lesquelles la Région intervient en tout ou en partie, d'autres interventions aussi ? Je pense à l'énergie, je pense aux aides économiques. Bref, cela me paraît intéressant de voir plus clair sur l'ensemble des chiffres qui permet de mesurer l'intervention exceptionnelle de la Région.

Même question pour 2022. On a un déficit de 761 millions d'euros. Il est clairement identifié. La Cour, d'ailleurs, donne un certain nombre de détails. Et là, un montant de 458 millions d'euros apparaît au Fonds des calamités. Comment ce montant inscrit au Fonds des calamités est-il articulé avec le montant pour lequel les assurances préfinancent la part régionale et financent tout court la part du secteur de l'assurance ?

Deuxième enjeu en matière de dépenses, c'est l'enjeu des inexécutions. La sous-utilisation monte de 50 millions d'euros à 421 millions d'euros. En même temps, en regardant un peu dans les exercices précédents, j'ai vu qu, en 2019, à l'initial, elle était à un montant supérieur à 451 millions d'euros. La Cour a par ailleurs observé qu'elle avait atteint, en 2020, dans les faits, 711 millions d'euros. Je suppose que, en 2020, une part de cette inexécution est liée au contexte sanitaire qui a sans doute freiné un certain nombre de projets et qui a aussi mis les finances, et la trésorerie régionale en particulier, à un degré de sensibilité très important. Bref, si vous avez des éléments d'explication complémentaires sur la fixation de ce montant, c'est évidemment intéressant.

Enfin, je m'interrogeais quant au fait de pourquoi une circulaire budgétaire pour encourager le report de dépenses. C'est une question que je voulais soulever.

J'en viens alors, Monsieur le Ministre, à quelques points d'attention complémentaires.

La clause de sauvegarde qui n'est plus valable que pour 2022 et un exercice 2023 qui se situe dans un contexte encore incertain. Vous vous êtes exprimé en la matière et je ne vais pas vous demander de prévoir ce que ni vous ni moi ni personne ici ne connaît.

Par contre, je voulais évoquer le débat européen qui est en cours avec notamment un processus de consultation qui est organisé jusqu'à la fin de l'année 2021. Pouvez-vous refaire le point sur la contribution de la Région, voire de notre État avec ses différentes entités, dans ce débat important où, je pense, il reste essentiel qu'un certain nombre d'investissements stratégiques, pas seulement en Wallonie, mais à l'échelle du continent, puisse ne pas être entravé par une vision restrictive des équilibres budgétaires. Je pense aux enjeux climatiques en premier lieu avec aussi les enjeux d'équité sociale qu'ils représentent et a fortiori lorsque l'on peut voir comment d'autres continents ou d'autres grands blocs à l'échelle du globe peuvent avoir une liberté d'investissement.

Deux, quant à la dette, je voulais peut-être vous demander de préciser les enjeux en termes de taux implicite de la dette. On note, dans l'exposé des motifs, un taux implicite qui avoisine 1,61 %. C'était 2,19 % l'an dernier. En même temps, la Cour, et je l'interroge en même temps que vous, évoque un taux de 2,31 % dans son rapport en page 30. Je me dis : « Comment expliquer ce différentiel important ? » S'agit-il alors peut-être de la dette consolidée incluant les organismes versus la dette directe ? Mais ce n'est qu'une piste. Je n'ai pas l'information. Si tel est le cas, n'y aurait-il pas un travail à faire pour que les emprunts des UAP puissent ne pas représenter une charge considérablement plus lourde que le taux qui affecte la dette directe ? Ce n'est qu'une hypothèse. Dès lors, la question tombe si l'hypothèse n'est pas validée.

M. Antoine évoquait l'encours. En effet, on note une augmentation de l'encours, mais qui, en même temps, est extrêmement logique à partir du moment où on lance un plan d'investissement. J'observe d'ailleurs que la moitié de l'augmentation du différentiel d'encours est strictement liée à la Facilité pour la reprise et la résilience. Il serait absolument inimaginable que ces montants ne soient pas mobilisés dès lors qu'ils sont mis à notre crédit par l'Union européenne et que nous nous inscrivons dans la stratégie d'investissement qu'elle apportée. Pouvez-vous préciser la maquette de ce qui se prépare en termes d'encours ?

Encore trois points d'attention et j'en termine. On a, à l'article 95 du dispositif, dans le décret des dépenses, une modification qui porte sur l'exonération du contrôle des engagements de dépenses. Quelle est la logique qui préside à cette volonté ? La Cour, dans son rapport, mentionne « que la Région exerce un contrôle partiel sur 20 institutions, dont 19 ne font pas partie du périmètre de consolidation, mais l'impact du solde est pris en compte par l'ICN ». J'avais le sentiment d'une apparente contradiction dans cette double information : soit on est dans le périmètre et l'on impacte le solde, soit on n'est pas dans le périmètre et l'on ne l'impacte pas. Comment puis-je résoudre cette apparente contradiction et quelles sont ces UAP ? On en cite une : l'École d'administration publique. J'en comprends la raison. Le contrôle est partiel parce que l'organisme dépend à la fois de la Communauté et de la Région. Qu'en est-il des autres ? Est-on également dans des UAP qui sont communes avec une autre entité ou y a-t-il une autre vérité là derrière qui doit être évoquée ?

Enfin, j'évoquais la lutte contre la fraude et le contournement de la législation. On a évoqué l'initiative régionale et j'ai évoqué notre point de vue, notre espoir en la matière. À côté de cela – en termes budgétaires, c'est beaucoup plus significatif –, nous restons extrêmement attentifs à l'action fédérale, qui peut être et qui doit être menée, en particulier en ce qui concerne l'impôt des personnes physiques. En effet, la Région est directement intéressée par les recettes que cela concerne. Il en est de même pour les pouvoirs locaux, nous savons dans quelle situation beaucoup d'entre eux, voire la plupart, se trouvent. Dès lors, le travail ne sera jamais assez nourri que pour, non pas augmenter l'impôt, mais pour simplement assurer que les règles soient appliquées de la même façon à tous et que les recettes fiscales soient partagées comme elles doivent l'être entre les contribuables.

Je vous remercie pour votre attention et pour les réponses aux questions qui débordent d'un propos d'analyse politique plus large que j'ai tenté de formuler.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Je remercie M. le Ministre pour la présentation du budget et la Cour des comptes pour son analyse du budget, car c'est toujours très intéressant.

J'aimerais commencer par parler du contexte particulier dans lequel ce budget est présenté. C'est quand même important. On est dans un contexte très difficile, sans précédent. Il y a la crise du coronavirus qui n'est malheureusement pas encore finie et qui provoque déjà une crise économique, sociale et qui s'aggrave. Comme si cela ne suffisait pas, la Wallonie a été touchée par de graves inondations cet été.

On constate qu'il y a des annonces de restructuration, des annonces de licenciement qui se succèdent. Il y a des indépendants et des travailleurs qui tombent dans la pauvreté. C'est vrai que, dans les faits,

il y a de plus en plus de travailleurs pauvres en Wallonie.

Malheureusement, en découvrant ce budget, quand je vous entends et que j'entends mes collègues qui viennent de s'exprimer, j'ai l'impression que l'on considère un peu vite que tout cela est pratiquement derrière nous, comme si la pandémie allait arrêtée de faire des dégâts en 2022 et comme si les sinistrés n'allaient plus avoir besoin d'aides importantes en 2022. Cela, nous ne le pensons pas.

M. Hazée (Ecolo). – Pour ce qui me concerne, j'ai dit exactement le contraire, mais ce n'est pas grave.

M. Beugnies (PTB). – Vous aurez alors tout le loisir de vous exprimer dans la réplique, Monsieur Hazée.

Au niveau européen, il y a eu une fenêtre de tir qui s'est ouverte, justement avec la crise du coronavirus. Pour la première fois de son histoire, la fameuse clause dérogatoire générale prévue par le Pacte de stabilité et de croissance a été activée par la Commission européenne. Bref, pour le dire plus clairement et pour que tout le monde comprenne, nous avons arrêté momentanément la politique d'austérité imposée par la Commission européenne. Malheureusement, selon la Cour des comptes, cette fenêtre va se refermer pour le budget 2023.

Monsieur le Ministre, il y a plusieurs pays au niveau européen, comme l'Autriche, les Pays-Bas, la Suède et le Danemark qui veulent revenir dans la rigueur. D'autres pays, comme l'Espagne et l'Italie, veulent plutôt garder une forme de flexibilité. J'aurais aimé savoir quelle était votre position sur la question.

Pour rappel, le Pacte de stabilité européen exige de maintenir les déficits sous la barre des 3 % du PIB et la dette publique sous la barre des 60 % du PIB. Ce pacte empêche les États et leurs régions d'investir comme elles le souhaitent. Pour le PTB, et encore plus dans ce contexte sans précédent que je viens de détailler, s'endetter, c'est faire des investissements et parier sur le futur.

La logique adoptée par le Gouvernement wallon, pour nous, n'est pas la bonne. Nous devons prendre le chemin inverse. Actuellement, les pouvoirs publics, selon nous, n'investissent pas assez. Avec la crise, nous n'avons pas besoin de réfléchir à comment dépenser moins. Pendant la crise, la solution n'est pas de continuer les vieilles recettes d'austérité, en se demandant où nous pourrions encore gratter un peu d'argent, d'économiser encore plus, mais au contraire de regarder tous les domaines où nous pourrions mettre encore plus de moyens.

Nous parlons d'austérité. Je sais bien, Monsieur le Ministre, que vous considérez que ce n'est pas de l'austérité, c'est votre droit. Peut-être que c'est le mot « austérité » qui vous dérange, on pourrait appeler cela « rigueur ». Le résultat est de toute façon toujours le même. C'est toujours moins d'emplois publics et toujours moins de services publics pour les gens.

Notre point de vue, c'est que si l'on investit à long terme dans des secteurs clés, ce sera de l'argent qui reviendra plus tard dans les caisses des pouvoirs publics. Il y aura un retour sur investissement pour la collectivité, comme, par exemple, je pense l'avoir déjà dit, dans le domaine de la santé : si l'on investit dans la première ligne, les gens tomberont moins malades et cela coûtera moins d'argent aux caisses publiques.

Ce que je veux dire par là, et ce qu'il faut comprendre, c'est que c'est l'austérité qui provoque une dette cachée. C'est tout de même important de le souligner.

Pourquoi, sachant cela, vouloir un retour à l'austérité ? C'est la dépendance au marché financier qui nous pousse à absolument rembourser la dette avec l'austérité et la réduction des dépenses. On l'a encore vu la semaine passée avec le déclassement de la Wallonie par l'agence de notation Moody's. Des agences de notation privées à qui, selon nous, on donne beaucoup trop de pouvoir et qui sont grandement responsables des politiques d'austérité chez nous, puisqu'elles ont le monopole de l'évaluation des risques d'emprunt et poussent toujours les pays à réduire leurs déficits et donc à limiter les investissements publics, pourtant si indispensables si l'on veut construire un modèle économique solidaire et résilient.

Sur le retour à l'équilibre, la Cour des comptes ne dit pas autre chose dans son rapport d'ailleurs. Je vais la citer : « Les États sont par ailleurs tenus, dès que les conditions économiques le permettront, de rétablir des positions budgétaires prudentes qui garantissent la soutenabilité de leurs dettes ». Monsieur le Ministre, vous en êtes bien conscient aussi, puisque le keynésien que vous nous disiez être devenu en début de législature commence à retrouver des habitudes libérales. L'agence de notation Moody's vous pousse dans ce sens aussi.

Récemment, vous avez annoncé, Monsieur le Ministre, vouloir réaliser 150 millions d'euros d'économies cette année. Aucune information claire, pour l'instant, sur où l'on va aller chercher l'argent. Vous voulez mettre en place une norme de stabilité pour limiter les dépenses à hauteur de 1 % des recettes annuelles. Cela représente 450 millions d'euros d'ici 2024. Pouvez-vous nous expliquer clairement où vous allez faire ces économies ?

Toujours dans cette volonté de revenir à tout prix à l'équilibre, vous aviez annoncé il y a plusieurs mois votre volonté de vous lancer dans l'exercice du budget base zéro. Dans vos réponses à nos questions orales, vous avez voulu nous rassurer et vous affirmez que ce budget base zéro n'est pas un budget d'austérité, mais bien un budget qui permet de dégager des marges

d'investissement. Or, à chaque fois que l'on a mis en place le budget base zéro dans d'autres pays, à chaque fois, c'est toujours l'emploi public qui a le plus souffert, et donc les services publics ont été rabotés, alors que, comme je l'ai dit, ils sont indispensables dans une société où l'on s'occupe vraiment des besoins des gens.

Ce budget base zéro est mis en avant dans le budget, et plus précisément dans le budget de la fonction publique : 700 000 euros sont prévus cette année pour continuer le Plan d'accompagnement des ressources humaines dans l'optique du budget base zéro. Nous pouvons lire en introduction du budget de la fonction publique que « les fonctionnaires généraux du SPW seront responsabilisés dans la gestion et la répartition de leurs effectifs à travers leur plan de personnel ». Ce sont toujours des phrases bien compliquées. On peut également lire que « la nouvelle direction générale de support – créée cette année – devra saisir pleinement de ses nouvelles compétences, et notamment dialoguer avec les UAP les plus importantes en termes de personnel pour mettre en place une dynamique de mutualisation des besoins en ressources humaines ».

C'est, encore une fois, une phrase bien compliquée pour les gens, mais qui signifie que l'on va diminuer la masse d'emploi. Cela nous laisse à nouveau craindre d'éventuelles coupes dans le personnel, avec une pression mise sur les épaules des fonctionnaires généraux. Nous craignons également que la mutation des ressources humaines vers certains domaines clés, comme les inondations ou le Plan de relance. Nous ne nions pas qu'il s'agisse de secteurs importants, mais on craint que ces mutations se fassent au détriment d'autres secteurs que vous jugeriez moins nécessaires à l'heure actuelle. Alors que c'est faux : si ces secteurs existent, c'est qu'ils sont nécessaires et qu'ils rendent un service aux gens.

Nous savons que c'est également une crainte des syndicats qui parlent de « risques de mobilité forcée » au sein de la fonction publique wallonne et que le budget base zéro se situe dans la lignée des économies des dernières années lorsque, par exemple, quatre départs à la retraite sur cinq n'avaient pas été remplacés sous le gouvernement PS-cdH de l'époque.

Par contre, les aides aux entreprises, elles, ne sont pas soumises à une rigueur budgétaire, Monsieur le Ministre. On a vraiment l'impression qu'il y a deux poids, deux mesures. On apprend par exemple que M. Borsus prévoit une augmentation d'ici la fin de la mandature des crédits aux aides à l'investissement de 700 millions d'euros de plus que les 350 millions d'euros prévus. Cette année-ci, dans le budget, on voit une augmentation de ces aides de près de 10 millions d'euros. Pourquoi ce « deux poids, deux mesures » ? Pourquoi, au niveau des aides aux entreprises, n'y a-t-il pas cette rigueur budgétaire que vous désirez mettre dans d'autres secteurs ?

Comme je l'ai dit tantôt, Monsieur le Ministre, la crise covid, malheureusement, n'est pas encore terminée et nous avons encore besoin d'investissements dans notre première ligne. Le Gouvernement va devoir continuer à gérer l'évolution de la pandémie dans les sujets qui la concerne, que ce soit les aides aux indépendants, aux PME, la vaccination, le *testing*, le *tracing*, les aides aux communes, on l'a rappelé.

On n'y voit pas très clair. En effet, nous condamnons vraiment le manque de clarté de l'utilisation des fonds pour le Plan de relance. Vous avez alloué de grosses sommes pour le Plan de relance, sans jamais expliquer quelle sera la ventilation entre les différents projets financés en 2022. Prenons l'exemple du budget pour la Commission du logement. Nous avons plusieurs articles budgétaires qui ont été rapatriés dans le budget des compétences de M. Di Rupo pour l'intégrer dans le budget du Plan de relance.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Déjà, cela gonfle les chiffres au niveau du Plan de relance, ce qui permet de dire : « C'est d'une ampleur qui n'a jamais été égalée », mais en fait, ce sont des transferts. On prend de l'argent du budget logement pour le mettre dans le Plan de relance. Cela veut aussi dire, et c'est très important, que l'argent qui était consacré au logement sûr et certain pourra être consacré à autre chose. On n'a aucune garantie que cet argent sera effectivement dédié au logement. Ceci ne permet pas une lisibilité correcte dans le budget total pour le Plan de relance. C'est pour nous comme un déni de démocratie, puisque vous nous demandez de voter un budget sans pour autant savoir à quoi cet argent servira exactement. C'est un manque de transparence. Je ne crois pas que ce soit le modèle de transparence qu'appellent de leurs vœux nos collègues d'Ecolo.

Le rapport de la Cour des comptes, à la page 55, va dans le même sens. J'interpelle alors la Cour des comptes, parce que j'ai une question à leur poser. Il est indiqué ceci : « La Cour des comptes observe que le recours aux provisions ne permet pas d'avoir une vision correcte des moyens prévus pour la mise en œuvre des politiques publiques et nuit, de ce fait, à la transparence du budget ». Je voudrais également demander à la Cour ce qu'elle préconise pour remédier à ce problème.

Comme vous vous en doutez, Monsieur le Ministre, pour nous ce budget ne va pas assez loin. Il y a peut-être quelques propositions que nous pouvons faire. Pourquoi ne pas avoir décidé, par exemple, la suppression du *carbon leakage* ? Pourquoi ne pas avoir décidé de supprimer l'avantage qu'ont les anciens ministres à garder des collaborateurs ? On aurait aussi pu aller plus loin dans nos investissements auprès des sinistrés en créant, par exemple, des services d'aide psychosociale pour les victimes d'inondations.

M. le Président. – La parole est à M. Bellot.

M. Bellot (MR). – Monsieur le Ministre, je n'ai jamais connu, avec l'expérience que j'ai, une période aussi instable pour un ministre du Budget, pour le travail qu'il a à réaliser avec son équipe, avec le Gouvernement, avec les priorités qui ont été reprises dans la Déclaration de politique régionale, s'appuyant sur trois piliers : l'économique, le social et l'environnemental.

En quoi les choses sont-elles instables ? Je vais prendre un exemple : les paramètres macroéconomiques qui ont été retenus en octobre pour établir votre budget partaient d'un taux de croissance de l'indice de 2,9 %. Depuis lors, on a eu de nouvelles prévisions à 5,7 %. L'inflation qui était considérée comme pouvant être contenue à 2 %, 2,5 %, en octobre, on devine que, avec la hausse du carburant, l'accélération de la demande, l'augmentation d'un certain nombre de produits, l'inflation dépassera largement les 2,5 %. Nous sommes donc en train d'examiner aujourd'hui un budget qui a été établi au moment où les paramètres étaient différents, où l'on avait l'impression que la pandémie était maîtrisée. On sent donc bien que les perspectives budgétaires pour 2022 sont encore instables sur base de toutes les données, de tout ce que l'on peut voir pour l'instant.

L'exercice est compliqué, mais il doit être rempli d'espérance pour tous. Je vais prendre un simple exemple. On sait que la situation n'est pas facile au niveau du prix de l'énergie, mais si je prends les recettes en personnes physiques, l'IPP, qui est en forte croissance. Pourquoi est-il en forte croissance alors que l'on annonçait, lorsqu'il y a eu la réforme fiscale, le *tax shift*, une diminution des recettes ? Tout simplement parce que l'assiette s'est largement étendue, sans doute par la mise à l'emploi, l'activité économique intense, et cetera.

Le défi devant lequel le Gouvernement wallon se trouvait et que nous nous trouvons tous était de poursuivre et soutenir cette activité économique par le Plan de relance et de résilience pour faire face à la crise covid. Heureusement qu'il y a eu les nouvelles technologies ; imaginez sans les nouvelles technologies ce qui se serait passé. Heureusement qu'il y a eu les décisions de nos Gouvernements de ne laisser personne au bord de la route. Sans doute y en a-t-il qui ont plus souffert que d'autres, il y en a qui souffrent plus que d'autres, mais il y a des pans entiers de l'économie qui, quelque part, ont vu leur taux de croissance augmenter. C'est cette solidarité que nos Gouvernements organisent et le vôtre en particulier.

À l'heure où nous discutons, la crise de la pandémie est de nouveau là et, en plus, les inondations se sont invitées dans notre Région, lançant un autre défi que celui de la crise covid. Vous y avez fait face.

Monsieur le Ministre, je tiens à vous remercier et à souligner combien il était important de moderniser l'outil financier wallon et de vous entourer d'un comité d'experts dont la crédibilité et la compétence ne sont pas à mettre en doute.

Dans le rapport Moody's, même si l'on a été dégradé d'une unité, on s'y attendait et on le percevait. Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls dans la situation puisque même de grands États sont concernés. Parmi les éléments positifs qui ont été relevés, il y a une gestion très active de la dette, des charges d'intérêts sous contrôle et un accès au marché incontesté vu la confiance des grandes institutions financières par rapport à notre Région.

Sur le budget base zéro, il faut avoir le courage de revoir régulièrement les politiques menées. Les réalités d'aujourd'hui ne sont pas celles d'il y a 15 ans, quand on a établi un certain nombre de dépenses et de priorités. J'entends déjà d'un côté et de l'autre : « Attention ».

On peut faire des glissements à l'intérieur d'une administration et l'on trouve d'autres priorités. Je l'ai vécu au Fédéral, dans des départements gérés par des collègues ou par moi-même, et personne n'a perdu son emploi. L'emploi a été attribué dans une autre fonction/ La formation permanente, la formation continuée : il faut progresser et il faut moderniser les outils. Dès l'instant où l'on digitalise, le travail administratif devient moindre en termes de dactylographie, mais on peut affecter les personnes à d'autres emplois. C'est en cela que le Gouvernement s'investit et l'on sent très bien que c'est là qu'il veut le faire. C'est remplir les tâches dans les nouveaux besoins, accomplir et rencontrer de nouveaux besoins avec des personnes déjà présentes, mais qui acceptent la mobilité et l'affectation dans d'autres fonctions.

C'est une trajectoire de la dette réaliste suite aux conclusions de la Commission de la dette et des finances publiques. Que dit la commission ? C'est ce qui est validé et que vous avez intégré dans votre budget. Il convient de réaliser un effort de 150 millions d'euros par an cumulés pour rendre soutenable la dette. Pourquoi faut-il rendre la dette soutenable ? Pour deux raisons : pour conserver la confiance des prêteurs et pour éviter tout choc brutal à l'avenir, à moyen terme, en cas de hausse brutale des taux d'intérêt et d'une perte de confiance des prêteurs. Les prêteurs, ce sont des institutions, mais c'est aussi M. et Mme Tout-le-Monde. L'épargne prêtée par les institutions financières, c'est de l'épargne que les Belges, les Wallons, les Européens et les Américains placent dans des institutions. Le sens du sauvetage des banques en 2008 était de conserver la confiance.

Parmi les éléments négatifs de Moody's, il y a le fait que la dette est trop importante. Qui conteste que la dette est trop importante ? On fixe souvent une règle de 180 % des recettes. On pourrait arriver à 270 % et, malgré cela, on conserve la confiance des institutions et

des entreprises, qui continuent à investir chez nous. C'est le sens des démarches. L'équilibre budgétaire s'éloigne, mais on sait que c'est temporaire parce que l'on vient de faire face à deux crises majeures : la crise du covid, que l'on espère être le plus vite possible derrière nous, et les inondations, qui sont un véritable choc. Je partage l'analyse d'un certain nombre de personnes qui disent que le Fédéral aurait dû être plus attentif.

Quel est le mécanisme qui va permettre à l'Europe de nous aider ? En connaissez-vous déjà un peu les détails ? Pouvez-vous nous en donner quelques éléments ?

Je ne vais pas revenir sur tous les grands chiffres des recettes et des dépenses, car les uns et les autres les ont déjà évoqués.

En établissant le budget, il n'était pas question de saper dans les dépenses. Il y a eu un transfert d'un certain nombre de dépenses prévues dans le Plan de relance pour l'affecter aux zones sinistrées des inondations. Je pense que l'on ne peut laisser personne au bord du chemin comme aucune région au bord du chemin. Ma commune a été sinistrée. À d'autres époques, ce sont d'autres communes qui ont été sinistrées. On aurait pu attendre du Fédéral qu'il vienne en aide. Soit, on est toute une série de personnes à le penser. On en a fait part là où l'on devait le faire.

Simplement prendre le montant : 3 milliards d'euros de travaux à réaliser dans les habitations. Dans une ancienne vie, j'avais évalué les retours sur investissement dans le monde de la construction. C'est 76 % dans les deux ans. Donc, quand vous investissez 3 milliards d'euros, vous faites 2,1 milliards d'euros qui reviennent directement dans les caisses de cotisation sociale ou via l'impôt.

En termes d'évolution des taux d'intérêt, si l'on sait que la politique monétaire devait se normaliser de manière trop abrupte en réaction à la poussée inflationniste, la hausse des taux d'intérêt qui en résulterait pourrait occasionner une onde de choc sur les marchés financiers et constituer un nouveau défi pour les autorités budgétaires nationales et régionales.

Au niveau fédéral belge, avez-vous des négociations ou des discussions avec le Gouvernement fédéral et les Gouvernements des entités fédérées pour voir comment, au sein de la maison Belgique, on pourrait réagir à cela ?

Au niveau du rapport de la Cour des comptes, mes collègues y ont déjà fait allusion et ont déjà posé une question sur la close dérogatoire générale. Avez-vous déjà eu l'occasion d'être consulté pour exprimer un point de vue ? Parce que c'est non seulement : quel est votre avis ? Vous a-t-on déjà associé ? De dire : « Quel est votre avis ? Doit-on y mettre fin dès 2023 ? Si l'on y met fin, selon quelles modalités ? Quelle position va-t-on défendre ? »

Dans le cadre d'une autre question budgétaire, par rapport au BBZ, en Wallonie, dans quelle mesure ce *spending review* s'inscrit-il dans la démarche BBZ ?

En ce qui concerne le Plan de relance, je n'ai pas entendu, je sais que quelqu'un a posé la question à un moment donné. C'est même la Cour des comptes qui a fait l'observation, je m'excuse. Initialement, dans le Plan de reprise et de résilience, pour la maison Belgique, il était prévu 5,9 milliards d'euros. Maintenant, grâce à un certain nombre de paramètres qui ont évolué favorablement, notamment dans les performances économiques, la manne à distribuer serait de 5,2 milliards d'euros. La révision à la baisse a-t-elle déjà été entrevue pour la Région wallonne ? Si oui, à plus ou moins quel montant ?

En ce qui concerne l'an dernier, la Commission européenne avait indiqué que certaines mesures prises ne semblaient pas être de nature temporaire ou assorties de mesures compensatoires au niveau des prévisions d'autonomie et avis de la Commission européenne. Cette remarque est-elle toujours valable cette année ?

L'an dernier, la Commission européenne avait indiqué que certaines mesures prises ne semblaient pas être de nature temporaire ou assorties de mesures compensatoires, condition nécessaire pour en exclure l'impact budgétaire. Cette remarque est-elle encore réalisée cette année dans l'avis de la Commission européenne ? Je parle bien de l'avis de la Commission européenne.

En ce qui concerne le solde budgétaire, le financement et respect des objectifs, la Cour constate que l'amélioration du solde budgétaire et du solde de financement se marque essentiellement à partir de 2025. Par rapport à 2024, le solde de financement ainsi que l'objectif en termes de solde brut à financer s'améliore de 2,15 milliards d'euros en 2025.

Comme le montrent les projections détaillées que nous avons reçues, cette amélioration s'explique par le fait que les projections comportent pour les années 2025 et 2026 des dépenses relatives aux politiques nouvelles et au Plan de relance, réduites de 1,8 milliard d'euros par rapport aux dépenses prévues pour ces catégories par rapport à 2023.

La Cour peut-elle nous confirmer que ces projections prennent bien en compte les conséquences de la LSF à partir de 2022 ?

Par rapport à un certain nombre d'autres éléments, je ne vais pas revenir sur les impôts, et cetera, mais au précompte immobilier. Monsieur le Ministre, vous nous avez expliqué que pour les neuf communes qui avaient été fortement impactées par les inondations, l'enrôlement avait été établi plus tard, avec perception

venant à échéance début janvier pour la plupart. C'est une mesure exceptionnelle.

Si j'ai bien compris, pour les années futures, vous demandez à l'administration qui était dans sa première année et qui a réussi l'exercice selon moi, même par rapport aux années antérieures qui nous donnent à chaque contribuable wallon plus de détails que ce que l'on avait au niveau fédéral. Au niveau fédéral, on n'avait pas le détail, on avait un montant payé. On ne connaissait pas ce qui se retranchait derrière.

Par rapport au précompte immobilier, avez-vous reçu un certain nombre de litiges non réglés du Fédéral ? Si oui, quelle en serait l'estimation ?

Par rapport à la DLU, l'année 2022 sera la dernière année de régularisation possible. J'imagine que vous pouvez vous attendre à un *rush*. Avez-vous déjà eu des détails au niveau fédéral de ce qui pourrait se produire à ce niveau ?

En ce qui concerne une croissance assez importante des droits d'enregistrement, on est en train de vivre une vague. Il y a sans doute eu un creux, ensuite une vague. Y aura-t-il un creux après ? Bien malin qui pourra le dire, parce que l'on voit que, dans l'immobilier, le taux d'activité reste très important.

Avez-vous imaginé un certain nombre de mesures qui pourraient être faites, notamment pour l'accès à la propriété des jeunes ménages ? Je pense que ce sont eux qui ont des difficultés d'accès aujourd'hui. Ceux qui achètent un deuxième ou un troisième bien, il n'y a pas de souci à se faire pour ces personnes. J'imagine qu'elles ont une épargne initiale. Pour les jeunes, il serait intéressant de le revoir.

En fonction du taux d'inflation annoncé sur 2022, vous avez programmé une indexation des allocations, des traitements des fonctionnaires, et cetera. Dans les perspectives d'un maintien de l'inflation à un taux de 5 %, on risquerait d'avoir un second saut au cours de l'année 2022. Avez-vous prévu un *buffer* ? Avez-vous imaginé quelque chose ? J'ai compris que, quand il y a de l'inflation, le niveau de recettes compense largement le niveau de dépense, même plus, ce qui est paradoxal. Soit vous n'avez pas de *buffer*, soit vous l'indiquez, et on le fera lors de l'ajustement budgétaire.

Sachant qu'à 5 % d'inflation sur 2022, cela veut dire qu'il y aurait une indexation au mois d'octobre 2022 à peu près, si c'est linéaire. Il faut être très prudent, parce que l'on voit un certain nombre de prix de matières premières qui ont fortement augmenté et qui sont maintenant en train de chuter. Il y a une modification au niveau de la demande mondiale.

Dans la Commission du budget, le ministre du Budget est le chien de garde. Il a toutes les adversités possibles. D'abord, par ses compétences : il dit plus souvent « non », « non, mais » ou « je vais regarder ». C'est un peu cela les finances.

Il a aussi comme adversité l'opposition. C'est normal, ils font leur boulot. Parfois aussi même ses propres partenaires ou ses propres amis politiques. Et puis, il y a la situation qui crée l'adversité, la complexité.

Votre rôle d'arbitrage n'est pas simple. Vous ne le faites pas tout seul, mais il n'est pas simple. Vous êtes entouré d'experts. La Cour des comptes est le « chien de garde » légal et budgétaire. C'est son rôle et c'est essentiel. Je les remercie d'ailleurs pour le travail effectué.

Je voudrais vous dire que j'entends très peu de parlementaires, dans les commissions, dire : « On doit être attentifs dans les commissions spécialisées ». Donc, je pense que ce n'est pas uniquement le rôle du ministre ou des ministres. Ce sont tous les élus, c'est-à-dire ceux qui se retrouvent devant les citoyens, qui doivent avoir le courage dire à un moment donné : « Nous, on a envie d'avoir un lendemain propre, porteur pour nos enfants, nos petits-enfants et donc on doit faire très attention aux moyens ». Souvent, j'entends : « On propose ceci, cela coûte… On propose cela, cela coûte… »

J'ai entendu la qualité de l'intervention d'André Antoine. À deux reprises, il a indiqué qu'il y avait des départements qui étaient en insuffisance. Et c'est vrai. On ne va pas en citer.

C'est en cela que le BBZ est important. On doit chacun se l'approprier. Quand on a une très grande priorité, on doit faire à un moment donné un choix.

Monsieur le Ministre, je sais que le Gouvernement y est attentif, mais, à un moment donné, il faut que tout le monde en prenne conscience. Ce n'est pas toujours simple quand on est ministre du Budget et que nous sommes, nous, commissaires de la Commission du budget. On doit rendre attentifs tous nos collègues à cela.

Vous avez présenté une épure. La Cour des comptes a dit : « Attention au profil de l'endettement ». Les experts ont donné une solution. J'espère que l'on pourra compter sur la responsabilité des uns et des autres ; ce n'est pas uniquement une question d'opposition politique entre nous qui avons des sensibilités différentes. En 2026 ou en 2025, il faut que l'on puisse encaisser encore d'autres chocs, et pas se trouver dans une situation de demandeur – vous voyez ce que je veux dire – ou en difficulté par rapport à nos prêteurs. Ces deux défis-là, il faut qu'on les négocie parce que, à partir de 2024, la responsabilité financière au sein de la maison Belgique sera de plus en plus importante pour notre Région et nous devrons pouvoir le faire courageusement, mais avec ambition et une belle vision pour notre Région.

Mon collègue du PTB est parti tout à l'heure, mais il a dit que le ministre Borsus donne aux entreprises. Quand j'entends ici une entreprise en difficulté comme Liberty Steel, il était bien content que le ministre Borsus trouve des solutions pour sauver l'emploi de Liège. Ce ne sont pas des aides pour donner des dividendes, c'est pour pouvoir développer des entreprises. Quand on voit les dossiers que des entreprises doivent introduire pour obtenir des aides à l'investissement, ce n'est pas simplement pour faire plaisir à l'un ou l'autre que l'on donne des aides. C'est motivé par un projet économique industriel fort. Si les conditions ne sont pas remplies, les aides doivent être remboursées. Les gens qui reçoivent des aides ont un certain nombre d'organismes pour les surveiller, pour les accompagner, mais aussi pour vérifier du bon usage des moyens wallons qui sont investis. Je vais être très clair à ce niveau-là : on veut plus d'emplois.

On est dans un monde ouvert. Quand on voit des entreprises qui veulent s'installer au centre de l'Europe, ils font le tour des Pays-Bas, du Grand-Duché de Luxembourg, de la Flandre, de la Wallonie, de la France. Ils vont là où le ciel leur paraît le plus clair, le plus dégagé, le plus espérant.

On est dans un monde où la concurrence existe entre nous. C'est en cela qu'il faut impérativement que nous puissions accompagner les entreprises dans leur développement. Quand je dis qu'il faut les accompagner, ce n'est pas uniquement le Gouvernement ou le ministre de l'Économie, ce sont aussi les partenaires sociaux, les fédérations, et cetera. Moi, je ne suis pas insensible à ce que, la semaine passée, des partenaires ont indiqué sur le Plan de relance, parce qu'il faut pouvoir les entendre et les intégrer. Je suis certain que nos ministres vont aller les rencontrer et voir en quoi vous allez pouvoir répondre à un certain nombre de leurs inquiétudes et les apaiser.

En tout cas, j'estime que, dans une période d'incertitude et d'instabilité comme aujourd'hui, gérer un budget, comme celui que vous devez gérer, avec les difficultés, il faut à la fois beaucoup de courage, beaucoup d'inventivité, beaucoup de perspicacité et beaucoup d'engagement. En cela, je tiens à remercier tous les ministres, et vous en particulier, qui devez souvent dire non à certains. C'est le rôle du ministre du Budget, c'est de dire non, et puis de faire des choix ensemble.

M. le Président. – La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). – Tout d'abord, je voudrais rappeler des efforts qui ont été fournis par le Gouvernement wallon pour permettre à toute une série de secteurs de tenir la tête hors de l'eau ou, en tout cas, d'être aidés, d'être soutenus dans cette crise. Je pense à l'HORECA, à l'événementiel, aux autocaristes et à bien d'autres. Je pense aussi à toutes les personnes qui ont soutenu les citoyens de Wallonie, qui ont été soutenues par ce Gouvernement, que ce soit pour le paiement du loyer, de leurs factures d'énergie, pour les sortir de l'isolement, notamment par une aide psychologique, et pour les aider à payer leur crédit.

Je pense que c'est important de le rappeler en analysant ce budget initial qui est tellement important pour justement continuer à soutenir toutes ces personnes et singulièrement les plus fragiles d'entre nous. Comme il y a beaucoup de choses qui ont été dites par mes collègues, je vais me limiter à quelques questions que j'avais à vous poser.

Il y a quelques mois – c'était en septembre –, je vous avais posé la question de l'enrôlement du précompte immobilier et de l'impact de la difficulté par rapport à certains montants qui semblaient plus faibles, moins importants que ceux qui avaient pu être déterminés pour les années précédentes. Pour toute une série de gestionnaires communaux ou provinciaux, cela posait quand même problème. Vous m'aviez d'ailleurs montré à quel point vous étiez soucieux de trouver une solution.

Dans la foulée de nos échanges en commission, M. Guisse m'avait contactée. J'avais pu faire passer le message à toute une série de gestionnaires, mais il me revient qu'il y a encore des difficultés par rapport aux montants prévus ou perçus. Je voulais voir avec vous ce qu'il en était d'un mécanisme d'avance à ce niveau-là ou si vous aviez des retours, notamment pour prévoir, en termes d'avance, et pour contrer toutes les difficultés financières vécues par les communes. On le sait, lorsqu'une commune est en difficulté, ce sont aussi les citoyens qui trinquent.

C'est un mécanisme qu'il y a lieu de réfléchir et de proposer en concertation avec votre collègue des Pouvoirs locaux. Comme nous avions déjà travaillé là-dessus, il me semblait nécessaire d'y revenir.

Je voudrais aussi revenir sur la dégradation de la note wallonne par Moody's, parce que vous aviez évoqué le fait que, en Belgique, les entités fédérées avaient été davantage touchées que dans d'autres pays organisés avec un niveau fédéral et des entités fédérées. Mon questionnement est justement par rapport à la suite des négociations qu'il y aura sans doute à mener avec le niveau fédéral. Comment s'assurer que les efforts soient mieux répartis entre le Fédéral et la Wallonie, en suivant par exemple de l'Allemagne, qui avait l'air d'avoir pu trouver des solutions plus avantageuses et, du coup, avoir une meilleure vision au niveau des entités fédérées.

Je voudrais aussi revenir sur le fait qu'il y a quand même eu, au niveau de la Wallonie, une reprise économique au cours des derniers mois, grâce aux progrès notamment de la campagne de vaccination, qui a permis un assouplissement progressif de toute une série de mesures qui avaient été prises.

On le sait, on est loin d'en avoir terminé avec ce virus. On doit pouvoir apprendre à vivre avec. Je crois que c'est ce que vous êtes en train de faire. On le voit, il y a vraiment, à partir du printemps dernier, la demande intérieure en particulier, la consommation des ménages, qui a vraiment apporté une contribution à ce mouvement de reprise. Je pense que ce qui est mis en place à l'heure actuelle dans le cadre de ce budget de relance, de reconstruction, mais aussi de raison, c'est justement une volonté d'aider à cette demande intérieure pour que la consommation puisse reprendre et se raffermir. Parce qu'on le sait, dès que l'on compare la situation entre la Wallonie et la Flandre, on est à chaque fois désavantagés à l'entame.

J'aimerais revenir aussi sur les inondations de juillet, puisque nous sommes aux portes de l'hiver. Là aussi, je pense que c'est important de pouvoir revenir sur les mesures qui ont été prises, qui sont prises encore. On le voit, il y a eu une capacité de toute une série d'institutions en Wallonie de se réinventer pour pouvoir apporter des réponses nouvelles, des réponses aux citoyens et à leurs difficultés. Pour moi, il y a, dans ce budget, des éléments qui vont et qui doivent de toute façon répondre, de manière efficace et intelligente, aux difficultés vécues. Je pense encore au fait d'être dans cette période hivernale. Je pense que le fait que la Wallonie ait eu cette capacité à revoir sa copie, à fusionner ses plans, à redispatcher les moyens disponibles. Je pense que, en tant que politique et en tant qu'être humain, c'est ce que l'on doit toujours faire : c'est se remettre en question quand il y a quelque chose qui ne fonctionne pas, remettre l'ouvrage sur le métier et surtout se dire que l'on doit pouvoir, à un moment donné, apporter de nouvelles solutions et les confronter aux remarques de la Cour des comptes. Je remercie au passage Mmes Winant et Raimarckers. Je souhaite bon vent d'ailleurs à Mme Winant pour ses nouvelles fonctions.

Je pense que, vraiment, si l'on doit pouvoir, à un moment donné, trouver des solutions en Wallonie, ce n'est pas en stigmatisant l'un ou l'autre, ce n'est pas en tirant à boulets rouges sur telle ou telle personne, ou parti, ou mouvement. C'est vraiment en ayant une dynamique rassembleuse. Pour moi, c'est vraiment ce que fait ce Gouvernement wallon, avec Ecolo, avec le MR, avec le PS : c'est de trouver des solutions ensemble pour essayer d'aboutir à un avenir meilleur pour l'ensemble des citoyens.

On le sait, c'est d'autant compliqué à l'heure actuelle que l'on est dans un avenir qui est plutôt incertain, avec beaucoup de personnes en Wallonie, comme ailleurs, qui ont du mal vis-à-vis de cela, par rapport au fait que l'on est face à l'inconnu.

Encore une fois, à partir du moment où l'on met en place à la fois un budget certes avec une volonté d'une dette soutenable, mais on met en place des moyens, des projets qui peuvent encore évoluer. C'est là tout l'intérêt de ces projets. On peut parler de manque de transparence. Je pense au contraire qu'il y a une volonté de faire en sorte que ces projets, en grande partie, soient coconstruits avec des acteurs et des parties prenantes en Wallonie.

Je ne vais pas en dire beaucoup plus à ce stade. Je pense que j'aurai l'occasion d'intervenir encore sans doute en séance plénière. Ce que je voulais vraiment faire passer comme message, c'est que, à l'heure d'aujourd'hui, ce dont on a besoin, c'est vraiment de personnes capables plutôt que de lancer des ukases ou essayer de faire passer un message qui est totalement faux par rapport à ce qui vient d'être dit, notamment par le ministre. C'est plutôt une volonté, que ce soit au niveau de la majorité comme dans l'opposition, de travailler avec une logique sans doute plus d'hommes ou de femmes d'État, c'est-à-dire de sortir des clivages un peu politiciens pour trouver des solutions qui pourront aider l'ensemble des citoyens en Wallonie.

M. le Président. – Je vais tout d'abord me tourner vers les représentantes de la Cour des comptes.

Ensuite, nous ferons une interruption d'une demi-heure, vu l'heure, en ne la faisant pas plus longue parce que je vois que l'on annonce une alerte jaune sur tout le territoire en fonction du verglas éventuel et de la neige probable.

Par la suite, M. le Ministre répondra et vous aurez la parole pour vos répliques.

La parole est à Mme Winant.

Mme Winant, Première Auditrice-Réviseuse à la Cour des comptes. – Je vais essayer d'aborder les questions qui nous ont été adressées dans l'ordre. Il y avait d'abord les questions de M. le Député Antoine.

En ce qui concerne le ratio charge d'intérêts sur les recettes, nous pouvons difficilement le calculer pour 2022 parce que les données qui se trouvent dans l'exposé général concernant le regroupement économique ne sont pas suffisamment détaillées. Par contre, nous pouvons le calculer pour 2020 en prenant les charges d'intérêt totales de l'année 2020, c'est-à-dire les charges d'intérêt de la dette directe et de la dette indirecte, qui s'élèvent à 641,3 millions d'euros, rapportés aux recettes totales avec emprunt du regroupement économique, c'est-à-dire l'ensemble des institutions qui composent le périmètre de consolidation de la Région wallonne, soit 21 milliards d'euros, ce qui donne un ratio de l'ordre de 3,05 %.

Je pense que cet élément doit être pris en compte, mais d'autres éléments, tels qu'ils sont développés d'ailleurs dans le rapport de la Commission externe des finances publiques et de la dette, qui a développé la question de la soutenabilité de la dette, doivent aussi être pris en compte. C'était pour la première question.

La seconde question visait les 150 millions d'euros de réduction des dépenses cumulatives à partir de 2022. Je confirme ce que l'on a dit dans l'exposé et dans le rapport, c'est-à-dire que le Gouvernement est parti du solde budgétaire brut qui était recommandé par le rapport de la Commission externe des finances publiques et de la dette. On ne peut pas, aujourd'hui, dans le budget 2022 les isoler précisément. Je vous le confirme.

Nous avions une question aussi, je pense, sur les projections du ratio dette brute consolidée sur les recettes totales du regroupement économique hors emprunt et de la discordance qu'il y avait entre le ratio que nous calculons notamment pour 2026 et le ratio de la Commission externe de la dette publique. En fait, simplement préciser que notre point de départ n'est pas le même. Puisque lorsque la commission a entamé ses travaux, elle est partie du résultat budgétaire de l'initial 2021 ; alors que nous sommes partis, nous, du résultat budgétaire du budget 2021 ajusté. Nous avons également pris en compte l'impact des inondations. Dans notre graphique qui propose la projection jusque 2026 de ce ratio « dette brute consolidée sur les recettes », disons que nous avons pris des données qui étaient un peu plus actualisées, ce qui explique l'écart observé entre notre ratio et celui figurant dans le rapport de la Commission externe des finances publiques et de la dette.

Il y avait aussi une question sur les 85,6 millions d'euros qui sont cités dans la contribution qui concerne l'AViQ. Cet impact concerne en fait l'actualisation des prévisions qui ont été faites par le Bureau fédéral du Plan en novembre 2021, à savoir les indexations plus rapides des salaires et des allocations qui vont intervenir.

Ce montant ne concerne pas uniquement les allocations familiales, mais également les dépenses de personnel de l'AViQ et aussi l'indexation de toutes les subventions que l'AViQ accorde aux services résidentiels et d'accueil de jour ou bien aux entreprises de travail adapté.

Une question sur l'opération de trésorerie sur le fait de savoir si cette correction était pérenne ou non. À ce stade, je pense que cela ne concerne que 2022 et donc, dans les projections, cette correction ne s'est pas traduite pour les autres années.

Il y avait une question aussi sur le rattachement des recettes RRF de 192,4 millions d'euros et du remboursement qui sera fait par le Fédéral de 110 millions d'euros pour la vaccination. Ces recettes sont bien à rattacher à 2021. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il y a deux corrections du solde de financement pour ces deux éléments-là.

Pour ce qui concerne la question des APE, je me permets de renvoyer la question à la Commission de l'emploi, qui aura lieu demain, parce que nous n'avons pas l'information.

Il y avait aussi une question sur les projections pluriannuelles. Il n'y a qu'un tableau qui concerne les projections pluriannuelles. Je vous renverrai aux commentaires que nous formulons dans notre rapport à ce sujet au point 3.1.2, en page 14 du document, où nous confirmons – c'est aussi une question qui est venue par la suite – que, d'après les informations du cabinet du ministre du Budget, ces projections intègrent la diminution des recettes prévues par la LSF à partir de 2025.

Je précise que nous n'avons pas nous-mêmes recalculé ces projections, nous n'avons pas les bases de données utiles pour le faire. Nous avons juste examiné les projections détaillées qui sont reprises en annexe 4. Je vous confirme que, à partir de 2025 et 2026, les dépenses relatives aux politiques nouvelles et au Plan de relance, telles qu'elles sont prises en compte dans ces projections, sont réduites de 1,8 milliard d'euros par rapport aux dépenses prévues en 2023. Le Gouvernement ne fait donc pas de projections des politiques nouvelles qui seront éventuellement mises en œuvre par le prochain Gouvernement en 2025.

Il y a également une question sur le montant inscrit au budget de l'État fédéral de 527 millions d'euros et qui serait une contribution des entités fédérées pour les frais de vaccination exposés après le 30 novembre 2021. Je peux vous confirmer, comme nous le mentionnons également dans le rapport, que, à ce stade, nous n'avons pas connaissance d'un accord conclu entre l'État fédéral et les entités fédérées à ce sujet.

Il y a également une question sur le métro de Charleroi. En page 87 de notre rapport, nous constatons que les dépenses d'investissement inscrites dans le budget de l'OTW augmentent de 18,5 millions d'euros pour faire face à ces dépenses prévues pour le métro de Charleroi.

Une autre question de M. Antoine concerne les plans de liquidation qui concernent les articles de base pour lesquels on prévoit des provisions ou des réserves. Cela concerne la DO 10. Nous venons de vérifier, dans l'exposé particulier du ministre-président : il n'y a effectivement pas de plan de liquidation pour ces articles de base. Nous avons vérifié pour les principaux articles de base qui concernent ces provisions ou réserves pour le Plan de relance.

Il y a une question de M. Hazée sur les dépenses en matière d'inondations. Les 442,8 millions d'euros prévus en 2021 se décomposent entre 200 millions d'euros pour le Fonds wallon des calamités naturelles et 167,8 millions d'euros notamment pour la reconstruction, les voiries, les ouvrages d'art et les voies hydrauliques, plus quelques autres dépenses. Ce sont des montants qui, selon nos informations, vont être

réalloués au sein du budget 2021. Il y a effectivement 761,4 millions d'euros inscrits au budget 2022. Ce montant correspond à toutes les dépenses qui ne concernent pas le protocole avec les assureurs, ce sont bien les montants déjà inscrits au budget 2022. En pages 56 et 57 du rapport de la Cour, on détaille la ventilation de ce montant.

À ces deux montants, il faut ajouter le montant des indemnisations qui résultent du protocole d'accord avec les assureurs de 1 083,9 millions d'euros. On arrive alors à un montant de 2,288 milliards d'euros pour 2021 et 2022. On évoque d'ailleurs dans notre rapport un montant global de 2,3 milliards d'euros. Il faut donc additionner 442,8 millions d'euros, 761,4 millions d'euros et 1 083,9 millions d'euros pour arriver à ces 2,288 milliards d'euros.

Il y avait aussi une question de M. Hazée sur la différence de calcul du taux implicite entre la Cour et le cabinet du ministre du Budget. Je peux vous dire comment nous avons calculé notre taux implicite. C'est le ratio entre les charges d'intérêt global – dette directe plus dettes indirecte –, donc l'ensemble des charges d'intérêts supporté par les unités qui composent le périmètre de la Région wallonne rapporté à la dette brute consolidée. Je pense que la donnée évoquée de 1,9 % ne concerne que la dette directe, à ma connaissance.

Une question aussi sur un passage de notre rapport qui concerne le contrôle partiel de la Région wallonne pour 19 unités d'administration publique et pour lequel il y a une correction globale qui est faite par l'ICN au niveau de l'ensemble du S13.

On peut prendre quelques exemples, Viapass qui est sous le contrôle de la Communauté flamande, de Bruxelles, de la Région wallonne ou encore l'OFFA, pour lesquels il y a un contrôle de la Cocof et de la Région wallonne.

Ces 19 UAP ne sont pas soumises au décret du 15 décembre 2011 puisqu'il n'y a qu'un contrôle partiel de la Région. Leur objectif SEC n'est pas pris en compte dans le solde de financement de la Région wallonne. Le Gouvernement wallon ne les prend pas en compte puisque cette correction ne se fait pas au niveau de la Région wallonne en elle-même, mais il s'agit d'une correction qui est plus globale au niveau du S13.

À la demande de M. Beugnies, je voudrais apporter une précision. Je voudrais vous dire que les provisions ne sont pas interdites dans un budget, mais ce que l'on constate, c'est que ces provisions sont inscrites, alors que certaines destinations ou finalités de certains crédits sont parfois déjà connues au moment de la confection du budget puisque l'on retrouve dans le budget, notamment de l'OTW, une recette qui provient de ces provisions et de ces réserves.

On globalise les montants au sein du budget général des dépenses, mais on voit que certains organismes connaissent déjà le montant qui va leur être alloué au départ de ces provisions. La Cour recommande alors en l'occurrence lorsque la destination des crédits est connue au moment de la confection du budget, ce qui semble être le cas pour certains montants, puisqu'on les retrouve en recettes au niveau du budget de l'OTW et du CGT – si ma mémoire est bonne.

S'il y a déjà une affectation connue, on préconise de déjà la mettre dans le projet de budget parce que cela facilite la lecture du budget. Lorsque nous examinons, par exemple, l'évolution des dépenses entre l'ajusté 2021 et l'initial, c'est assez difficile puisque les variations doivent être interprétées avec prudence puisqu'il y a ces mouvements de transfert qui vont, immanquablement, avoir lieu entre ces provisions et réserves et les articles de base des différents programmes.

En ce qui concerne la question de M. Bellot, je pense l'avoir déjà traitée. Les conséquences de la révision des transferts de l'État fédéral vers les entités fédérées en vertu de la LSF dès 2025 sont effectivement prises en compte dans ces projections selon les informations qui nous ont été données par le cabinet du ministre du Budget.

Tant que j'ai la parole, je voudrais réagir aux remerciements qui m'ont été adressés à titre tout à fait personnel par M. le Ministre et par MM. Hazée et Antoine. Je voudrais simplement vous remercier pour les échanges cordiaux, transparents et constructifs que j'ai pu avoir avec M. le Ministre, son cabinet ou M. Antoine ou l'ensemble des députés.

C'est avec une petite pointe de nostalgie que je vous quitte, mais l'équipe reste. La qualité des travaux sera de toute façon assurée dans le futur. Merci à vous.

M. le Président. – Madame Winant, je déduis de votre intervention finale que vous n'aurez pas d'observation pour l'exposé particulier.

Mme Winant, Première Auditrice-Réviseuse à la Cour des comptes. – Il y a une petite observation qui concernait les charges d'intérêt, mais nous l'avons déjà évoquée d'entrée de jeu. Je pense donc qu'il n'y a pas d'autre intervention prévue.

M. le Président. – Ce qui me permet, au nom de mes collègues, de vous remercier et de vous libérer ; un peu plus particulièrement puisque vous allez vers de nouvelles fonctions, certainement aussi exaltantes et passionnantes, mais difficiles. Au nom de toute la commission, je vous souhaite plein succès et bon vent ! Je vous remercie, comme M. le Ministre et mes collègues l'ont fait, pour votre disponibilité et tout ce travail accompli au bénéfice de la Wallonie. Je remercie vos collègues de poursuivre avec nous cette belle collaboration. Je vous souhaite une bonne soirée.

Nous allons interrompre nos travaux une demi-heure.

Nous reprendrons à 19 heures 30 avec les réponses de M. le Ministre.

La séance est suspendue.

- *La séance est suspendue à 19 heures.*

REPRISE DE LA SÉANCE

- *La séance est reprise à 19 heures 30 minutes.*

M. le Président. – La séance est reprise.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2022 (DOC. 727 (2021-2022) N° 1)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2022 (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 ET 1*BIS*)

Discussion générale
(Suite)

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Je voudrais tout d'abord remercier les différents parlementaires pour les différentes questions, analyses, suggestions qu'ils ont émises dans le cadre de ce que tout le monde reconnaît comme étant un budget dans une situation particulièrement difficile. Quand je dis difficile, ce n'est peut-être pas le mot le plus juste, dans une situation très contrastée et où, clairement, d'un jour à l'autre, nous pouvons avoir des différences liées à l'évolution de la covid et de l'éventuel variant Omicron. Je dis éventuel alors que, aujourd'hui, on ne peut plus parler d'éventuel, il est présent sur le territoire. Cette même pandémie a des impacts sur la crise.

Reconnaissons que, par rapport à la première vague, ce sont des impacts parfois différents. En termes de volumes, on est plus dans la même chose, parce que les entreprises et les travailleurs ont appris à vivre avec cette crise et se sont eux-mêmes adaptés. Je pense au télétravail. On voit bien que, à travers les masses, nous ne sommes plus dans les mêmes volumes. Ce qui est certain, c'est que la manière dont les Gouvernements ont réagi, à savoir de tenir compte des conclusions et des leçons de 2008, a permis de garder un revenu qui soit convenable et qui permette de passer à travers la crise, dans la mesure du possible. On sait qu'il y a certaines difficultés plus prononcées que d'autres. Cependant, je reconnais qu'il y a des cas extrêmement douloureux et difficiles. Ils sont malheureusement plus nombreux que l'on ne le pense.

Nous avons permis également aux entreprises de maintenir l'outil et de se relancer très rapidement. On l'a bien vu à travers un certain nombre de recettes. Tout cela fait que la vérité d'un jour n'est pas celle du lendemain. Nous devons être très modestes par rapport à cela et surtout avoir une structure qui est souple en termes d'adaptation. C'est ce que l'on a tenté de faire à travers les inscriptions de différentes provisions. La Cour a raison quand elle évoque cela sur un plan comptable ou budgétaire en disant que ce n'est pas en tant que telle de l'orthodoxie par rapport à une réglementation comptable qui se veut systématiquement précise, puisque l'on ne définit pas la réalité de l'investissement ou de l'aide de manière plus ciblée.

En même temps, nous devons trouver de nouvelles solutions. Nous ne pouvons pas tous nous dire que les comptabilités budgétaires et les comptabilités européennes sont, à un certain nombre d'exemples – qui ont été mentionnés d'ailleurs –, frustrantes. Elles ne permettent pas de réponse immédiate. Les provisions permettent ces réponses immédiates et cette flexibilité dont a besoin un budget. C'est un débat qui dépasse sans doute le travail de notre commission parce qu'il ne concerne pas que la commission. J'y reviendrai tout à l'heure et j'en ai parlé d'ailleurs dans mon propos introductif aussi : la manière dont les règles comptables européennes vont évoluer, je parle essentiellement des règles liées à l'investissement.

Je pourrais être très bref. Je ne crois pas que l'on reviendra à une règle de déficit de 3 % et 60 % par rapport à la dette. Je crois que c'est tout à fait irréaliste. Même les pays les plus frugaux ont du mal à s'y retrouver et à se dire qu'ils pourraient y revenir. Ce n'est d'ailleurs pas l'accord que les Allemands ont négocié. Quand on voit ce que les Allemands ont négocié, malgré, semble-t-il, certaines rigueurs du ministre du Budget, il y a là une porte d'ouverture vers une nouvelle Europe. Sans doute que cette crise a été la possibilité de montrer que, sur le plan européen, on pouvait, face à des difficultés inattendues, mais d'une ampleur non connue, réellement agir ensemble sur un plan européen avec efficacité.

De manière un peu plus précise par rapport aux questions qui ont été posées sur la délibération budgétaire qui est sollicitée, qui a été validée vendredi et que le député Antoine prévoit longue, elle n'est pas si longue que cela. Il n'y a aucune difficulté pour la communiquer. Elle sera transmise au président de la commission qui, je le suppose, fera le relais à l'égard des membres de cette commission.

Sur l'inadaptation des recettes et des dépenses, forcément, il y a un gap. Que l'on me cite un état, une entité dans laquelle on travaille le surplus budgétaire. Cela n'existe nulle part. Dire qu'il y a une différenciation énorme en termes de recettes et de dépenses et que c'est une manière de limiter nos déficits à l'avenir et donc contrôler notre dépense. Je crois que la condition que j'ai mise sur pied n'a rien dit d'autre et je vais y revenir. Faire croire que, dès qu'il y a une différence entre recettes et dépenses, on serait dans l'innommable, non. C'est alors ne rien percevoir dans ce qu'est la réalité des dépenses publiques et des recettes.

La croissance endogène, j'y ai répondu. Cette remarque avait aussi été soulevée par la Cour. Ce qu'ajoute le député Antoine, c'est de dire : « On ne peut pas dire que la machine dépense se refroidit ». Il prend à témoin les experts. Je prends les experts à témoin aussi, les experts de la commission. Je n'ai aucune difficulté à soumettre ce budget aux experts de la commission. D'ailleurs, quand je parle de restructuration de notre monde budgétaire, comptable et financier wallon, j'ai dit tout à l'heure que, dans le troisième tiroir, je considérais que, à travers les conseillers de la finance et de la fiscalité de la Wallonie, nous pourrions réintégrer une forme d'observatoire de la dette dans laquelle les experts qui sont demandeurs, je les ai rencontrés, pourraient retravailler et se retrouver, sans doute aussi, reconnaissons-le, en le faisant même s'ils ne le demandent pas, mais de manière aussi rémunérée.

Ils ont travaillé, je le répète, de manière totalement gratuite. Cela prouve bien leur intérêt. Je n'ai aucune crainte, aucune honte à présenter ce budget aux experts. J'ai envie de dire : « Chiche, faisons-le et l'on verra bien si leur analyse tombe du côté de ceux qui pensent qu'il y a des craintes ou ceux qui considèrent que l'on a été dans les clous de ce qui nous était programmé pour les années à venir ».

Il est clair que je me réfère à cette page de Jean Hilgers que je ne cesse de lire et de relire – je vais finir par la connaître par cœur – sur la stratégie crédible. La commission est unanime pour recommander l'adoption dès maintenant de stratégies crédibles de retour à une trajectoire de dette soutenable. On évitera, à terme, une austérité aussi inéluctable que brutale qui pénaliserait la croissance, augmenterait les inégalités sociales et mettrait en péril les nécessaires investissements dans la transition climatique.

Une stratégie crédible est :

- graduelle, pour minimiser l'impact économique, c'est bien ce que l'on fait ;
- intelligente, pour assurer un équilibre en efficience et équité des mesures, BBZ n'y est pas pour rien en la matière ;
- inscrite dans la durée, pour réduire la vulnérabilité aux chocs financiers, donc la dette reste très élevée ;
- un cadre institutionnel, parc de soutenabilité couvrant deux législatures, éventuellement règles budgétaires, j'y reviendrai ;
- l'utilisation d'outils modernes de gestion budgétaire comme le *spending review* et le budget base zéro.

C'est également ce que nous faisons et je pense pouvoir dire que nous avons suivi les experts.

C'est une question qui est revenue chez plus d'un d'entre vous, mais que le député Antoine a résumée : « J'ai du mal à identifier les 150 millions d'euros ». On a peut-être du mal à les identifier, mais ils sont dans le budget. La Cour dit deux choses. Elle a bien rappelé la manière dont nous avons fonctionné en partant du solde brut. De ce solde brut, on a déduit les 150 millions d'euros. Il n'est pas contestable que ce soit dans le budget.

Par contre, ce qui est exact – la Cour l'a également dit –, mais je pensais l'avoir dit moi-même tout à l'heure, c'est que l'identification même des 150 millions d'euros, ce que l'on appelle l'identification politique des 150 millions d'euros interviendra au mois d'avril lors de l'ajustement. Pourquoi pas avant ? Parce que si on l'avait fait avant, j'aurais subi deux critiques. La première, c'est une forme d'injustice entre les collègues en fonction du fait qu'ils soient passés dans la vague 1, vague 2, vague 3 qui se termine et vague 4 qui a débuté. On nous aurait dit : « Finalement, on a pris les cobayes et l'on va sur des cobayes ». Ce n'est vraiment pas la volonté du Gouvernement. Il y a une règle individuelle, mais il y a aussi une règle collective.

À mon sens, il y avait un deuxième écueil, c'est que nous souhaitons une concertation. On l'a toujours dit, BBZ n'est pas uniquement le fruit d'experts extérieurs. On a parfois critiqué le coût de ces experts, mais ce n'est pas que le fruit de pensées extérieures, c'est le fruit d'une collaboration avec l'administration, avec les politiques. C'est bien pour cela que, lorsque nous disposerons de l'ensemble du document, nous pourrons, de manière la plus judicieuse, la plus équitable, répondre à la question qui est soulevée. C'est inscrit au budget, le détail sera défini dans l'ajustement et ce sera bien un détail qui correspondra à 150 millions d'euros.

Deuxième élément qui est soulevé, c'est de dire : on attend toujours de voir le Premier ministre, qu'il vienne en commission dire : « J'ai entendu ce que disait Jean-Luc Crucke ». Il y en a au moins un que vous connaissez, il est déjà en commission, il a été anticipé : c'est le décret Infrasports. Je l'ai fait volontairement. Que n'ai-je pas entendu sur certains bancs, me dire : « C'est scandaleux, on ne pourra plus aider les clubs sportifs, on ne pourra pas aider les infrastructures sportives, on ne pourra pas faire ceci, cela ». Je vois que le décret passe. Non seulement il passe, il est compris, et il est mieux compris parce que l'on a un mécanisme dans lequel on dit aux communes : « Aide-toi et le ciel

t'aidera », c'est-à-dire la Wallonie t'aidera. Participer à cet effort, dans lequel cela ne tombe pas systématiquement, parce que l'on a un projet. D'abord, il faut un beau projet. Il faut un projet qui réponde à un certain nombre de critères et il faut, dans la mesure du possible, que les communes puissent travailler ensemble. Cela représente non pas moins de moyens, mais mieux de moyens et donc plus d'efficacité et d'efficience. Je n'ai aucune raison de penser que les collègues ne feront pas de même, mais il valait mieux commencer par soi-même.

La part d'entité II est importante dans le déficit fédéral, du moins dans le déficit qui est celui présenté à l'Europe. C'est tout à fait normal. La logique des entités II est aussi une logique d'investissement. C'est essentiellement l'entité 2 qui assume l'investissement, que ce soit les entités fédérées ou les communes. C'est assez logique que, dans le déficit fédéral, on pointe plus, non pas du doigt, mais on cible plus cette masse sous l'entité II.

La clause dérogatoire sera terminée en 2022. Je n'oserais pas être aussi affirmatif. J'entends bien qu'André Antoine, qui a une plus longue expérience que moi en la matière, est formel pour le dire.

(Réaction de M. Antoine)

C'est comme cela que je l'avais compris, mais si j'ai mal compris, on peut se rejoindre. Personne ne peut le dire aujourd'hui, d'abord parce que la décision ne tombera qu'en juin et c'est une décision qui serait du Conseil sur base d'une recommandation de la Commission.

Quand on voit les choses évoluer aujourd'hui avec le variant Omicron, on peut se dire que cela pourrait être un élément qui remonte à la réflexion. Soyons aussi réalistes : on voit bien, comme je l'ai dit tout à l'heure, que l'impact sur l'économie, malgré cela, est moindre aujourd'hui que ce que l'on avait connu après la première vague, et tant mieux. On voit aussi que sur l'une des grandes craintes, qui était l'inflation des prix d'énergie, ils sont en train de baisser. On se dit qu'il y a peut-être un contexte qui sera différent, mais c'est un impossible à dire aujourd'hui.

L'inflation, j'ai bien rappelé que l'inflation, contrairement à ce les experts nous avaient dit dans le cadre de la Commission de la dette publique, où un surcroît de croissance profite d'abord au Fédéral avant de profiter aux entités fédérées, quand ce sera profitable aux entités fédérées, ce qui n'est même pas sûr.

Par contre, au niveau de l'inflation, on a le phénomène inverse : lorsqu'il y a une inflation, cela profite de manière exponentielle aux entités fédérées, et en tout cas à la Wallonie. Si l'on prend les derniers paramètres à l'analyse, on voit que l'on a un gap de 50 millions d'euros au bénéfice de la Wallonie. Nonobstant les dépenses, qui sont liées aux rémunérations, aux aides, et cetera, on a des recettes plus importantes. Personne ne crie pour avoir plus d'inflation, entendons-nous bien, mais un peu d'inflation n'est jamais mauvaise, pour autant que cette inflation soit réellement au-dessus des intérêts, que l'on n'ait pas l'effet inverse, d'avoir des intérêts qui soient au-delà de l'inflation. Aujourd'hui, ce phénomène est plutôt maîtrisé.

Pour les allocations familiales, je crois que la Cour a pu répondre que dans les 85 millions d'euros, on avait l'ensemble de l'AViQ. Les allocations familiales, c'est plus de 2 milliards d'euros sur 6,8 milliards d'euros à l'AViQ.

Le volume APE par rapport à l'indexation, volume barémique. On est bien dans la première année, je ne vous apprends rien, du nouveau régime. Le dernier paramètre sera connu lors de la dernière lecture de l'AGW. Ce sera pour le mois de décembre, je ne peux pas encore répondre à cela de manière précise.

Un mot sur la dégradation, je ne répète pas ce que j'ai déjà dit. Par contre, il y a un élément qui est important et qui est souligné par des experts en la matière également : c'est la perspective stable. Il vaut parfois mieux avoir une perspective stable que d'être dans ce que l'on appelle une perspective négative comment nous l'étions auparavant.

Moi, je ne veux pas être plus optimiste qu'il ne le faut, mais nous n'avons, en tout cas aujourd'hui, pas de contact avec les marchés qui nous permettent de nous inquiéter. Cela veut-il dire qu'il n'y en aura jamais ? Ce n'est pas vrai. Il faut que l'on fasse ce que l'on a dit. Il faut que l'on maîtrise notre budget. Il faut que l'on maîtrise nos dépenses. Clairement, si l'on fait cette ligne-là qui a été préconisée par les experts, c'est de la confiance que l'on créera et les marchés analysent aussi par feeling de confiance.

Le montant des intérêts négatifs sur une somme de 5 milliards d'euros de trésorerie, c'est 26 millions d'euros. Le renouvellement du contrat caissier, donc le cahier des charges, j'entends que Belfius sera peut-être frileux. C'est possible. Je ne sais pas le dire. Nous verrons. Je crois que chaque banque a sa politique. On ne peut pas nier qu'il y a une forte exposition de Belfius à la dette wallonne. Mais, pour l'instant, nous, on rédige le cahier des charges qui devrait passer au Gouvernement en janvier. Comme vous vous en doutez, il s'agit bien d'un marché public.

Sur les UAP, y aura-t-il un retour financier ou un impact SEC ? Comment fonctionne-t-on ? De deux manières différentes : soit par une diminution des dotations parce que l'on considère qu'il y a une trésorerie qui permet d'y faire face, soit par un transfert du capital des UAP vers la Wallonie. Là, on a deux cas d'espèce : soit on est dans des missions déléguées parce qu'elles n'ont pas encore été mises en œuvre, soit on a

une forme de sous-utilisation – je crois que tous ceux qui ont travaillé à la chose le savent – qui fait que l'on crée une trésorerie de guerre qui ne sert plus à rien, mais elle est là.

Je ne vais citer qu'un organisme où, clairement, on a plus que découvert quand j'ai demandé d'avoir l'ensemble des masses budgétaires : c'est le CRAC. Voilà un élément dans lequel on a une trésorerie qui est vraiment dormante, ronflante et qui pourrait être utilisée à d'autres choses.

MontLégia, j'en ai parlé dans mon propos introductif.

Sur la surestimation fiscale par rapport au leasing, je suis content que la Cour ait travaillé aussi en ne me considérant pas comme étant hirsute. J'ai bien entendu tout le mal que certains ici, et d'autres plus que moi d'ailleurs, ont dit de la réforme bruxelloise. Il ne m'appartient pas de dicter le comportement de Bruxelles. Je ne sais pas ce qu'ils feront, mais en tout cas ils ont l'air de vouloir dire qu'ils veulent travailler sur l'accord de coopération notamment parce qu'ils ont été conseillés en la matière pour le faire. C'est même plus qu'un conseil s'ils veulent voir leur législation un jour arriver, il faudra qu'ils passent par là.

Il y a aussi la Flandre. Il y a aussi les Flamands. Les Flamands, aujourd'hui, dans ce que l'on appelle leur verdurisation de la fiscalité automobile, sont bloqués par le fait que cette fiscalisation ne touche pas le leasing. Or, le leasing est bien plus présent en Flandre qu'il n'est en Wallonie, par la force des choses, la loi du nombre, mais aussi l'activité économique. Il y a là aussi une demande. Il est clair que si un jour on ouvre ce paragraphe-là, il faudra aussi qu'il y ait une forme d'équilibre qui soit bien compris et bien connu. Nous sommes prêts. Je crois avoir été très modeste en mettant les 20 millions d'euros, mais nous sommes prêts à ce qu'un dossier puisse évoluer et, dans ce cas-là, il doit l'être dans le respect des uns et des autres.

Sur l'impôt juste et les 15 millions d'euros, j'entends que pour certains c'est déjà perdu. Pour d'autres, je rappelle qu'un gouvernement et un parlement peuvent se réunir jusqu'au 31 décembre. Je ne me prononcerai pas aujourd'hui au-delà de ce que j'ai dit. De ce que j'ai dit, je ne retire ni une virgule ni un mot.

Qui va financer la troisième dose ? Si je le savais, j'y répondrais. Ce que je sais, c'est que, par contre, une fois de plus, la Wallonie a été plus que prudente puisque l'on prévoit une provision de 125 millions d'euros. À titre de comparaison, les Flamands ont prévu 40 millions d'euros. On peut dire ce que l'on veut, mais peut-être qu'ils ont plus d'entrées au Gouvernement fédéral que nous et qu'ils peuvent se sentir plus optimistes. Nous, nous avons prévu 125 millions d'euros.

Ce débat intervient au niveau de la CIM Santé. On n'a pas aujourd'hui d'accord. On le saurait sinon. Je n'ai qu'une seule analyse, c'est qu'il y a un précédent. Le 80-20, c'est un précédent. C'est un précédent dans le cadre d'une pandémie où le Fédéral a été prépondérant. Il l'est toujours aujourd'hui. Ce n'est pas nouveau.

Il faudra quand même nous expliquer pourquoi ce qui était valable il y a quelques mois ne l'est pas aujourd'hui. Je crois que, dans ce cadre-là, les entités fédérées se tiendront sûrement les coudes et, comme toujours dans ce pays, si l'on a des représentants au Fédéral, on en a dans les entités fédérées aussi.

RRF, par rapport à l'éventuelle diminution. Je dis bien « éventuelle », parce que, là aussi, la décision sera prise au mois de juin. On parle d'une diminution. Regardez cela avec toute la prudence voulue. Selon ce que représenterait cette diminution, cela frapperait la Wallonie à concurrence de 150 millions d'euros. Cela ne veut pas dire que c'est la Wallonie qui doit encaisser, endurer cette perte de 150 millions d'euros. Cela fera aussi l'objet de débats, de négociations. J'attire votre attention, mais je pense que la plupart d'entre vous le savent parfaitement bien : nous payons la TVA et nous la payons au Fédéral. À un moment donné, ce débat doit aussi venir sur la table. Tout est dans tout, comme toujours.

Si certains ont des armes en pensant qu'ils vont pouvoir décider, d'autres en ont d'autres dans lesquelles ils peuvent contrecarrer, contredire et, comme toujours dans ce pays, cela termine autour d'une table où l'on trouve des solutions, pas toujours les meilleures, mais on tente en tout cas de les trouver.

Sur le précompte immobilier, j'entends une compensation dans le chef des communes. Je ne peux pas suivre, parce que je ne peux pas entendre deux discours différents en me disant : 900 millions d'euros pour 2024, ce n'est pas assez, il faut aller plus loin. Cela veut dire qu'il faut serrer plus la vis – moi, je dis non, je garde Hilgers, rien qu'Hilgers – et en même temps me dire qu'il faut en plus aller compenser pour les communes.

Le plan Oxygène, j'entends qu'il est mauvais, mais vous le direz à M. Collignon. J'ai un avis un peu différent. Ce que je peux par contre dire ce n'est pas 1,4 milliard d'euros en termes d'impact SEC, c'est 1,2 milliard d'euros jusqu'en 2042, qui sera absorbé par le CRAC. Ce que je peux aussi ajouter, mais je crois que vous l'avez bien perçu, du moins si j'en crois l'analyse qui en est faite. Il n'y a pas d'application sur la dette puisque les emprunts sont à charge des communes. J'ai entendu que vous aviez une analyse qui pouvait correspondre à ce que je vous dis là également.

La fonction publique, je vous renvoie chez ma collègue De Bue. Idem pour les aides économiques et la

recherche, ce n'est pas chez Mme De Bue, mais c'est M. Borsus.

La correction code 8 par rapport aux *invests*. Quand j'entends qu'ils avaient décidé de sortir du périmètre : non, c'est l'ICN qui a décidé. C'est l'ICN qui décide s'ils sortent ou s'ils réintègrent. Aujourd'hui, ce travail est effectué par Eurostat et nous n'aurons pas de décision, semble-t-il, avant le mois de juin. Je ne vais donc pas jouer à Mme Irma ou à Nostradamus.

Fiscalité automobile, c'est M. Henry qui s'en occupe et il vient d'ailleurs au Gouvernement avec une note d'orientation.

J'entends bien, pour la Communauté française, dont nous sommes les garants, paraît-il, naturels, mais à chacun ses problèmes. Aujourd'hui, on en a déjà assez sur le dos que pour s'occuper de nous-mêmes.

Monsieur Hazée, merci pour les termes élogieux que j'ai pu entendre et que j'ai perçus comme m'étant en partie destinés. À la fois votre amitié, mais votre intelligence est quelque chose qui m'a toujours plu dans cette assemblée. J'ai entendu l'élément que vous souleviez par rapport à l'équité, je la partage totalement et je ne change, comme je l'ai dit, pas un mot de tout ce que j'ai dit, ni dans le passé, ni dans le présent, ni même pour le futur.

Par rapport aux modalités d'opération de trésorerie, j'ai répondu.

Le compte de transit, en fait, j'avais déjà expliqué cela la fois précédente et, pour faire bref, pour répondre d'ailleurs à un proverbe chinois du président…

M. le Président. – Voulez-vous vraiment que je vous rappelle ce proverbe que je rappelais tout à l'heure en aparté ? Je ne le rappelais pas qu'à vous, je le rappelais à tout le monde. Le proverbe chinois : plus une vache beugle, moins elle donne de lait.

Je vois que vous êtes en train d'appliquer mes principes et que vous faites dans la concision.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Je vais donc essayer de beugler moins.

En fait, le vrai problème, quel est-il ? C'est que le compte n'est pas imputateur. Ceci crée la difficulté par rapport à ces montants, le compte de la DGO7.

Le risque de diminution d'enveloppe RRF, j'ai répondu.

Sur le fonds Brexit, il y a 35 millions d'euros pour la Wallonie.

Dans l'inventaire des dépenses fiscales et par rapport aux droits de donation, sur les changements importants que vous avez soulignés, je crois qu'il faut être très prudent parce que l'on n'a que des données parcellaires et l'on est donc tributaire du Fédéral. Quand je dis « parcellaire », c'est même très partiel. Tant que l'on n'aura pas repris le service de l'impôt, on sera dans cette difficulté-là. C'est pour cela que je ne veux pas aller au-delà dans l'analyse. Je serais bien incapable de dire s'il est exact ou pas.

Sur les titres-services et les ALE, on s'est basé sur les réalisations des années précédentes et non sur des prévisions pour les années futures.

Par rapport aux inondations et aux assurances, la Cour a répondu à la question.

Quant à la sous-utilisation, la circulaire budgétaire n'est pas faite pour expliquer comment il faut ou pas sous-utiliser. Par contre, on a d'abord une maîtrise du flux des dossiers – qui est quand même un flux assez important qu'il convient de maîtriser. C'est vrai que cette année, on a raccourci les délais. On l'a fait pour des raisons purement techniques qui sont liés à WBFin. Il fallait, à un moment donné, mettre fin à GCOM. Ce sera une fin au 31 décembre. Il fallait que l'on précède cela, si l'on ne voulait pas prendre de risque à travers GCOM. C'est pour cela que l'on a anticipé les délais. Cela n'a pas toujours fait plaisir aux collègues, mais *dura lex sed lex* comme diraient les Latins.

On a également parlé de la clause de sauvegarde.

Concernant le taux implicite, je ne saurais pas vous répondre techniquement par rapport aux intérêts. Je pourrais regarder cela et vous donner plus de précision quant à votre analyse. J'ai entendu celle de la Cour tout à l'heure. Je vous la ferai parvenir parce qu'il y a une explication, pas seulement à la différence, mais de la méthodologie qui a été employée en ce qui nous concerne.

Concernant l'article 95, il a été rédigé à la demande de BLTIC – c'est une demande temporaire, j'insiste là-dessus – face à l'actualité de WBFin. Un contrôle sera effectué par le service comptable administratif pour ce qui est des rémunérations et les marchés publics inférieurs à 8 500 euros.

Concernant les 19 UAP, vous avez eu la réponse de la Cour.

Monsieur Beugnies, je reviens sur l'impression que l'on donne que la pandémie est derrière nous. C'est peut-être votre impression, mais, en termes budgétaires, je n'ai pas vraiment la même impression parce que cela concerne 352 millions d'euros dans le budget, en ce compris les 125 millions d'euros de provisions évoqués tout à l'heure. Ce n'est pas rien. Cela sera-t-il suffisant ? Je suis incapable de vous le dire, car je ne sais pas comment va évoluer cette pandémie demain. L'ajustement sera là pour cela. Je ne crois pas que l'on

peut dire que l'on ait considéré que la pandémie soit terminée quand on voit une telle somme.

Concernant l'austérité et les frugaux, c'est un débat que l'on a souvent ensemble. Pour les 3 % et les 60 %, je vous ai dit ce que j'en pensais. Je ne pense pas que l'on reviendra un jour à cela. Si l'on y revient, ce sera alors avec une politique. C'est mon point de vue. Il me semble qu'il est partagé par de nombreux États européens, entre autres par la France qui gérera le premier semestre 2022. Mon point de vue, c'est que c'est vraiment sur l'investissement qu'il faut trouver une clause qui permette d'éviter ce que l'on a connu en 2008, éviter que la machine publique ne puisse plus supporter des investissements qui sont indispensables pour l'avenir : la lutte contre le réchauffement climatique, la numérisation, la rénovation de l'outil économique. Tant que le privé ne fait pas l'effort – et il ne le fera que lorsque la confiance reviendra –, on a besoin que le public le fasse. Dans certains cas, nul autre que le public ne peut le faire.

Quand vous employez le terme d'austérité, même si vous me proposez de changer par « rigueur », les deux termes ne me conviennent pas. Par contre, c'est une maîtrise de la dépense publique et des budgets. Cette maîtrise-là, on doit vraiment être ferme à cet égard-là. On ne peut quand même pas dire que l'on est rentré dans une période d'austérité et de rigueur quand on a des plans d'investissement – et je ne parle pas que pour cette année-ci – qui se chiffrent à 7,5 milliards d'euros. Ce n'est pas rien, c'est du jamais vu. C'est aussi ce qui fait la difficulté du budget. C'est pour cela que l'on doit revenir à une trajectoire telle que Jean Hilgers et les académiques qui l'accompagnaient l'ont définie.

Sur le modèle de financement qui est aux mains des finances, qui sont aux mains des agences de dotation, je ne sais pas quoi vous répondre pour ne pas être provocateur et je n'ai pas envie de l'être avec vous, mais la réalité du marché est celle-là. J'ai vu que, un jour, un pays qui s'appelle la Grèce a tenté de s'en départir. Elle a très rapidement dû faire marche arrière parce que cela ne tenait pas la route. Nous ne vivons pas seuls sur une île.

Clairement, on dit souvent qu'une dette, c'est le pendant d'une créance. Les dettes aujourd'hui publiques sont aussi des créances qui sont détenues par des privés. Cela a été dit, je crois, par M. Bellot tout à l'heure et pas seulement, quand on dit « par des privés », par des multinationales, de grands groupes : ce sont M. et Mme Tout-le-Monde, ce sont des fonds de pension dans lesquels les économies se retrouvent. Cela aussi, c'est le pendant de la dette publique, cette créance-là. Donc, quand vous faites fonctionner l'investissement, vous faites fonctionner aussi une créance qui est celle du privé.

Je rappelle toujours que rien que, l'année covid, qui n'est pas terminée, cela a été dans les comptes d'épargne en Belgique un passage de 270 milliards d'euros à 300 milliards d'euros. Ce sont donc 30 milliards en plus qui sont en train de diminuer. C'est bien la preuve que l'on est dans une relance et que l'épargne retrouve de la confiance suffisante pour aller vers de la consommation et vers de l'investissement. Ce n'est pas encore suffisant, je le dis, mais clairement le *trend* est là.

J'ai répondu sur les 150 millions d'euros et leur identification.

Sur le BBZ et le sacrifice de l'emploi, vous prenez pour exemple les 700 000 euros. Non, c'est tout le contraire. Ces 700 000 euros, ce sont 700 000 euros d'accompagnement qui permettent non pas de diminuer la masse d'emploi, mais qui permettent de répondre à une mobilité pas forcée, mais nécessaire. Il y a des moments où l'on a besoin de personnel moins dans un domaine parce qu'il a été numérisé, parce qu'il y a une connaissance, parce qu'il y a d'autres méthodes de travail, mais plus dans d'autres domaines. La ministre de la Fonction publique prévoit donc une enveloppe qui permet d'accompagner ce transfert. Je crois que c'est plutôt bien joué et plutôt intelligent.

L'aide aux entreprises n'est pas soumise à la rigueur. Je peux vous dire que, quand je vois le nombre de dossiers où je dis non, ils n'ont pas forcément la même impression que vous. En tout cas, le ministre de l'Économie ne pense pas toujours comme vous en la matière.

Vous me dites : « Le budget doit aller plus loin encore », et vous me parlez de la suppression – c'est un exemple que vous avez pris, mais je trouve que ce n'est pas un bon exemple – du *carbon leakage*, donc les 15 millions d'euros. Vous supprimez cela, vous entravez la compétitivité de certaines entreprises qui, sans cela, seraient par terre. Si elles sont par terre, ce sont les travailleurs qui seront au chômage aussi. J'ai bien dit « de certaines entreprises ». Donc, moi, je ne suis pas favorable à ce que l'on supprime le *carbon leakage*.

Monsieur Bellot, sur l'instabilité de la période. Je vais commencer par là. Mais il y a aussi, je les note, les éléments et les notes d'espoir, l'importance de suivre les experts, le mécanisme d'aide de l'Europe.

Sur la hausse des intérêts, y a-t-il de la négociation entre le Fédéral et les fédérés par rapport à ces thématiques-là, spécifiquement à cette thématique-là ? Non. Elle est englobée par contre dans la trajectoire que nous devons présenter à l'Europe. Là, on a effectivement des contacts entre fédérés et Fédéral. Je dois vous dire, vous le savez aussi bien que moi, si pas mieux d'ailleurs, que, pour l'instant, ce que le Fédéral a toujours fait, ce que tout le monde fait, c'est que l'on prend acte. Cela montre la limite du désaccord. J'espère que, à la prochaine négociation, on pourra, nous, avec les résultats de la Commission des finances publiques et

de la dette, venir avec un modèle plus vertueux en disant : « Voilà notre engagement, il est lié à cela ». Cela sera-t-il suffisant ou pas ? Cela, je n'en sais strictement rien, mais je crois que l'on pourra quand même cette fois-ci ne pas se dire qu'il y a une forme de monde des sourds. Chacun donne ce qu'il fait ou ce qu'il ne fait pas. Après, advienne que pourra. Je trouve que, ici, on a une base de discussion qui nous permet d'être plus solides et aussi peut-être plus crédibles.

Pour la RRF, la démission, j'ai dit ce qu'il en était également.

L'enrôlement tardif pour les communes sinistrées, cela répond aussi à une question de Mme Kapompole. Cela a été volontairement qu'on l'a fait pour éviter d'avoir un double choc par rapport aux personnes qui étaient elles-mêmes sinistrées. Se dire que l'on voit un avertissement extrait de rôle arriver et l'on n'est même pas sorti émotionnellement de ce que l'on vit. Donc, on l'a fait intentionnellement.

Alors, il n'est pas impossible qu'il y ait par rapport à cela, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, des trésoreries qui soient impactées. Si cela devait être le cas, le CRAC peut évidemment intervenir. Cela ne va pas, en termes d'intérêts, coûter énormément quand on connaît aujourd'hui ce que sont les intérêts et les possibilités du CRAC. Donc, ce n'est pas cela qui va obérer les trésoreries. Par contre, s'il y a une difficulté de trésorerie suite à ces non-versements, le CRAC peut clairement intervenir.

Pour les litiges non réglés du Fédéral, je n'ai pas le volume en termes de montant. Par contre, j'ai le volume des dossiers : 20 000 dossiers. Quand on a décidé de travailler avec le Fédéral, on a inventorié 20 000 dossiers. Par le simple fait que l'on a envoyé nos ambassadeurs au Fédéral – ce sont des membres de l'administration wallonne qui ont été travailler les dossiers au Fédéral –, on a réussi à réduire ces 20 000 dossiers à 8 134 dossiers et 4 000 plans de paiement. C'est ce que l'on retravaille et qui est aujourd'hui de l'unique responsabilité de la DGO7.

C'est exact pour la DLU. La dernière année de régularisation est 2022 parce que ce qui vient en 2022 est ce qu'ils ont déclaré en 2020 : « Au moins 1 euro ». J'avoue que j'ai toujours du mal à comprendre la mécanique, mais elle est là. Est-ce que ce sera le *rush* ? Je ne sais pas si ce sera le *rush*, mais l'estimation que l'on a mise dans le budget de 10 millions d'euros me semble crédible et surtout prudente. J'espère que ce sera plus que cela. Je dois dire que le Fédéral est souvent très taiseux sur ce dossier, pour des raisons que je peux parfois comprendre et d'autres pas du tout.

A-t-on un *buffer* prévu par rapport à l'inflation ? Non, parce que, comme je vous l'ai expliqué, contrairement à la croissance, l'inflation a plutôt un effet positif sur notre budget. Cela ne veut pas dire qu'il n'y en a que sur l'économie. Je veux rester prudent aussi en la matière.

Vous avez raison de rappeler que 2024 est à nos portes et que ce sera un élément de stratégie pour le prochain Gouvernement. Il ne faut donc sûrement pas négliger la sixième réforme de l'État qui interviendra *stricto sensu* ; peut-être que la septième débutera. Aujourd'hui, on voit aussi que toutes les entités fédérées sont touchées par la situation économique et la pandémie. Dans cette septième réforme, il y aura peut-être des paramètres qui s'évalueront de manière un peu différente que ce que l'on a connu, à savoir que certains sont demandeurs de tout et d'autres demandeurs de rien.

Je sors de nos compétences *stricto sensu*, mais je n'ai pas de tabou en la matière. Vous connaissez mon côté régionaliste. Je pense surtout qu'il faut être plus efficients. À un moment donné, il faut donc avoir une politique plus lisible : une compétence est soit au Fédéral, soit dans l'entité fédérée. Il n'y a rien de pire que d'avoir des compétences partagées, même si, inévitablement, par l'exercice des compétences, on peut avoir de l'influence sur d'autres compétences qui sont alors dans une autre entité.

Madame Kapompole, sur l'enrôlement du précompte immobilier et une difficulté qui persisterait, là aussi, il ne faut pas hésiter. J'ai eu deux cas qui ont été réglés très rapidement parce qu'il y avait un retard d'un mois dans la perception pour la commune, mais c'était techniquement tout à fait explicable. Le mois suivant, elle a touché l'ensemble. S'il y a des cas, n'hésitez pas à nous le dire, que ce soit directement à la DGO7 ou au cabinet.

Il y a aussi le mécanisme du CRAC qui permet de faire face aux trésoreries qui seraient en difficulté. Ce n'est pas un mécanisme d'avance *stricto sensu*, comme vous l'entendiez dans votre intervention. Pour l'instant, je crois qu'il faut rester fragiles et prudents ; fragiles parce qu'on l'est et prudents parce que l'on ne peut pas tout faire.

Sur la dégradation de la note Moody's, je n'ai jamais répété que ce qui est dit par Moody's, à savoir que, contrairement à d'autres pays, la Belgique est un pays où les entités fédérées ont été proportionnellement plus touchées. Comment obtenir une meilleure répartition ? C'est la suite de ce que j'ai dit à M. Bellot sur la sixième réforme de l'État : c'est la septième réforme de l'État. Quand on commence les discussions, on ne sait jamais quand elles finissent. À un moment donné, on ne peut pas continuer à se dire que le minimum de solidarité fédérale… Je ne veux pas exagérer en la matière, mais il est clair que tous ceux qui ont pris la parole ici par rapport aux inondations ont – non pas de la rancœur, car cela n'amènerait rien – la même réalité de la perception des choses, qui est de se dire que faire un prêt est mieux que rien, et je l'ai toujours dit. On voit une véritable solidarité en Allemagne. Elle est différente

et elle permet aussi une relance différente. Même l'État fédéral devrait pouvoir comprendre un jour qu'il a intérêt à ce que cela fonctionne mieux dans les entités fédérées, en ce compris en Wallonie.

Je note votre phrase, mais l'actrice que vous êtes, et que j'ai eu l'occasion d'admirer dans un spectacle, me permet de dire que je sais quand vous jouez et que je sais quand ce que vous dites n'est pas du jeu, mais profondément issu de votre pensée. Je vais la répéter parce que je vais la retenir et tout simplement peut-être terminer mes réponses par cela : « Trouver des solutions, ce n'est pas en stigmatisant, mais en ayant une dynamique rassembleuse ». Je sais que vous le pensez profondément. J'espère juste pouvoir partager cette pensée également.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Président, rassurez-vous, je serai bref parce que le débat a été riche et animé.

Je plaide malgré tout pour un rendez-vous au mois de juin parce que l'on ne peut pas être à la fois assertif sur le contexte environnant qui est variable, évolutif, et ne pas se donner une clause de rendez-vous pour acter les éventuelles modifications.

Je note que, pour l'inflation, pour M. le Ministre, il n'y a pas de souci. Il a 50 millions d'euros de *gap*, mais en fait il y a encore un certain nombre de dépenses qui n'ont pas été intégrées, visiblement, puisque je n'ai pas de réponse.

S'il n'y a pas – et le ministre du Budget doit le savoir mieux que quiconque – une provision pour la dérive barémique notamment et pour l'indexation des APE, c'est une décision du Gouvernement chaque année. Cela veut donc dire que cette provision n'a pas été sollicitée et je ne l'ai pas vu dans les crédits de Mme Morreale, mais la question lui sera posée.

Il reste des difficultés d'insuffisance de crédits ou de mauvais choix, mais cela n'engage que moi. Vous dites : allez voir Willy Borsus. Je lui demanderai s'il a demandé ou pas des crédits. S'il n'a rien demandé, alors là, il y a vraiment un problème. S'il ne les a pas obtenus, il y a un problème aussi par rapport à la logique d'un Plan de relance qui participe au développement économique. Je reste particulièrement sceptique sur les montants dédicacés à la fonction publique, mais peu importe.

Enfin, dernier point sur les aspects techniques, vous dites : « On va se battre, on n'est pas d'accord, on a des arguments avec le Fédéral », mais bon sang, nous, nous avons connu des gouvernements qui étaient asymétriques du côté francophone. Ce n'est pas votre cas. Vous avez des ministres MR, des ministres PS, des ministres Ecolo. C'est infiniment plus facile que cela ne l'était à notre époque où les majorités n'étaient pas miroir. J'ai du mal à accepter qu'il faille encore se battre pour obtenir une certaine forme de justice.

J'en arrive dès lors, Monsieur le Président, pour ne pas être long et abuser, à cinq conclusions après ce débat et après l'intervention très intéressante de la Cour, une fois de plus.

Un, l'annualité budgétaire n'est pas respectée. Je pense que la Cour en a fait la démonstration ce qui perturbe, outre les provisions, une lecture transparente du budget.

Deux, la charge de la dette reste. Qu'on le veuille ou non, qu'il y ait une bonne maîtrise, mais avoir en 2026… Le *trend* est établi et ne tient pas compte d'un certain nombre d'éléments supplémentaires. On a évoqué la dette sur les assureurs, 250 % de la recette, c'est extraordinairement impressionnant. Nous risquons et nous sommes dans les régions d'Europe où le rapport entre dette et recette est un des plus mauvais. C'est un signe de grande préoccupation, me semble-t-il, pour l'avenir.

Troisième élément. Vous ne m'en voudrez pas, Monsieur le Ministre, c'est la difficulté de réforme au sein de ce Gouvernement. Soit on les annonce et l'on ne les fait pas ou l'on y renonce, soit on dit qu'elles vont venir, mais elles ne viennent pas, sur des dossiers importants. Il n'y a pas que moi qui le dis. Dans votre propre parti, Mme Cassart le dit pour le monde rural. Chez Ecolo, c'est Mme Cremasco qui attend des réformes sur la gestion territoriale. Nous attendons toujours – quand je dis « nous », ce sont nos concitoyens – la réforme de la fiscalité automobile.

Il y a donc, après autant de temps, des réformes qui restent en jachère et la difficulté du consensus est évidente, même quand un texte a été adopté en troisième lecture, ce qui est extraordinairement rare dans l'histoire de ce Parlement.

Quatrième élément. Vous lisez Hilgers comme vous l'entendez, je le lirais autrement. Pour en avoir discuté aussi avec lui, pardonnez-moi, votre réponse ne correspond pas à leur attente. C'était une trajectoire structurelle d'assainissement. Or ici, vous dites : « Je l'ai mis dans le solde budgétaire brut et puis, politiquement, on va attendre l'ajustement ». Néanmoins, nos collègues ont posé des questions dans les autres commissions.

M. Henry a répondu comme vous : « Rien n'est décidé, c'est à l'ajustement ». M. Di Rupo, le patron du Gouvernement, a dit : « Si, si, moi j'ai déjà fait 20 millions d'euros sur le Fonds de rayonnement ». On a donc des ministres qui ne répondent pas la même chose. Et cela ne se passait pas il y a 15 jours, pas hier, mais cet après-midi.

On voit que la plus petite marche – 150 millions d'euros – est déjà quasi insurmontable. Que se passera-

t-il quand ce sera 300 millions d'euros, 450 millions d'euros, pour ne pas dire plus ? Pardonnez-moi, mais il y a là un malentendu, pour le dire de manière polie, ou plutôt une bonne entente de dire que la question la plus importante sur laquelle vous étiez attendus par les experts, vous vouliez en faire une règle d'or. Cependant, elle s'écrit « dort », elle dort pour le moment, parce qu'il n'y a pas de réponse politique. S'il n'y a pas de réponse politique pour le moment, nous sommes en droit d'en douter pour l'avenir.

Le dernier élément – c'est une évidence pour moi – est le manque d'adhésion au Plan de relance, aux plans du Gouvernement. Qui y croit encore ? Ni la branche syndicale, ni la branche entreprise, ni la branche académique qui a été oubliée. En termes de mobilisation de la Wallonie sur des objectifs majeurs, quand vous dites « Go ! », il n'y a pas grand monde qui vous suit pour le moment.

Ces cinq constats ne sont pas tous de votre responsabilité, que les choses soient claires. J'ai eu l'infime correction de dire que votre tâche est difficile et ingrate, c'était sincère dans mon propos. Elle l'est tout autant dans l'opposition, parce que nous souhaitons que vous réussissiez, pas uniquement pour vous faire plaisir, mais parce qu'il faut que la Wallonie se redresse. Si d'autres devaient vous succéder un jour, j'espère qu'ils ne trouveront pas qu'un inventaire de dettes. C'est le vrai problème.

Cette absence de volonté de réforme, de maîtriser les dépenses, d'adhérer le monde économique et social à votre modèle, c'est un vrai problème de crédibilité pour le Gouvernement. On peut aligner tous les chiffres sur les soldes SEC, et cetera. Comme l'a très bien dit M. Vanden Bosch, c'est de l'esthétisme budgétaire qui n'a aucun intérêt, sauf pour ICN et Eurostat.

ICN a dit qu'ils vont dépérimétrer les *invests*, Eurostat va dire l'inverse. Je vous donne mon billet à coup sûr, cela fera des changements. Là n'est pas le plus important. Le plus important est : de quels moyens a besoin la Wallonie pour faire face à ses urgences et pour assurer un redressement, sans se tromper dans l'usage de ses moyens et en suscitant la confiance des partenaires ? Dans cette chaîne de questions, un certain nombre de réponses font défaut, et je le regrette.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Pour ce qui concerne l'évaluation d'ensemble, nous restons marqués par cette *annus horribilis*, comme je l'appelais, ces circonstances exceptionnelles que nous avons traversées cette année 2021. Je ne pense pas que l'on puisse en rendre responsable le Gouvernement, personne ne l'a fait. On ne peut pas non plus considérer qu'elles n'impactent pas le contexte dans lequel on se trouve.

Par rapport à cela, il y a un enjeu de nécessité et de solidarité, c'est là que le Gouvernement est au rendez-vous. Il y a aussi cet enjeu d'investir à travers le Plan de relance pour la Wallonie. J'ai entendu des critiques dans un sens et dans l'autre dans les deux groupes de l'opposition. C'est leur plus grande liberté.

Voyons ce qui est sur la table. Lorsque l'on évoque des coups de sonde dans le service public ou dans l'action des pouvoirs publics dans notre société, on est complètement à l'est par rapport à la réalité de la situation, puisque l'on a sur la table ici un investissement comme jamais dans une série de chantiers qui sont stratégiques et prioritaires. À travers le triptyque que M. Bellot a rappelé tout à l'heure, ils visent non seulement le redressement de notre Région, mais, en même temps, le développement de l'emploi, l'enjeu d'équité sociale, la transition climatique, la prévention des crises environnementales qui sont les crises d'aujourd'hui, de demain, et même d'hier, pour ce qui concerne le cataclysme des inondations.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Au début de votre réponse, vous sembliez dire que l'impact sur l'économie de l'arrivée probable du nouveau variant était moins important. Je peux vous rejoindre sur le fait qu'il n'y a plus d'effet de surprise. Cependant, avec la recrudescence des contaminations, il y a de nouveau des quarantaines et du chômage pour les travailleurs avec des pertes de salaire. Les indépendants, vous le savez comme moi, sont également impactés parce qu'il y a moins de recettes. Même s'il n'y a plus de fermeture complète, il y a tout de même un impact important pour tous les travailleurs et les indépendants. On ne peut pas venir ici avec un budget qui préconise des économies alors que l'on est encore dans cette situation aujourd'hui. Je peux vous dire que les gens qui souffrent ne le comprendraient pas. C'est une chose certaine.

Je vous remercie pour vos explications sur les 150 millions d'euros. Quand vous dites : « Ce n'est pas moins de moyens, ce sont des moyens mieux utilisés », vous êtes presque un magicien. Vous dites que l'on va fonctionner de manière plus efficace et, grâce à cela, on va économiser. C'est plus ou moins cela que je comprends. Ce sont tout de même 150 millions d'euros en moins. Est-on d'accord ? Il y a donc une soustraction de quelque chose. Quand on parle d'être plus efficace et de moderniser, j'ai l'habitude. À l'usine, quand on entendait cela, ce n'était jamais bon. Quand on entendait : « On va moderniser et l'on va être plus efficace », c'était toujours des pertes d'emploi. Ici, ce dont on parle, c'est de mutualiser des services et de muter dans des services plus importants. Cela sous-entend que l'on va supprimer dans des services moins importants. On ne sait pas dédoubler les gens, le don d'ubiquité n'existe pas. Il faudra donc faire des choix. C'est ce que l'on critique parce que, à la fin, c'est un volume d'emplois qui diminue.

Je regrette de ne pas avoir eu de réponse par rapport au manque de transparence du Plan de relance. On ne sait toujours pas à quoi tout cet argent sera utilisé en 2022. Je vous avais donné l'exemple d'articles budgétaires qui étaient destinés au logement et qui sont transférés dans le Plan de relance sans savoir si l'argent sera bien consacré au logement. On n'a plus cette certitude alors qu'on l'avait avant. Vous n'êtes évidemment pas obligé de me répondre.

Concernant la suppression du *carbon leakage*, vous avez dit que si l'on supprime cela on va mettre à mal les entreprises par rapport à la concurrence. Pourtant, il suffirait que les actionnaires s'engraissent un peu moins pour résoudre le problème. Au lieu de cela, on vient avec du chantage à l'emploi. M. Bellot a expliqué tout à l'heure que les aides aux entreprises permettent de sauvegarder l'emploi. Allez dire cela aux 90 travailleurs de Liberty Steel, qui ont été virés et qui ont perdu leur emploi. Liberty Steel a reçu toute une série d'aides, mais il y a quand même eu des restructurations et des pertes d'emplois. Venir dire que les aides garantissent la sauvegarde de l'emploi, ce n'est pas vrai parce qu'il n'y a même pas cette condition. Quand on donne des aides aux entreprises, il n'y a même pas cette condition de dire : « OK, on vous aide, mais vous ne touchez pas à l'emploi ». Il n'y a pas cette condition. S'il y avait cette condition et si les entreprises étaient obligées de rendre les aides qu'elles ont reçues en cas de licenciement, ce serait différent. Ici, il n'y a aucune condition. C'est de l'argent que l'on donne, et advienne que pourra.

Vous avez raison sur le fait que l'on ne vit pas sur une île déserte, mais l'exemple de la Grèce n'est pas le bon. La Grèce a été abandonnée par les autres pays européens face aux marchés. Quand les Grecs ne pouvaient même plus aller retirer de l'argent au distributeur de billets, tous les pays européens, y compris la Belgique, leur ont tourné le dos. Il n'y a eu aucune solidarité européenne face à l'appétit des banques. C'est cela qui a été le vrai problème.

Pour terminer, nous critiquons le système des agences de notation parce qu'elles permettent aux banques privées d'étrangler les États et les régions. Dans cette logique, j'ai entendu qu'il fallait absolument faire attention à la dette au risque que les banques privées ne nous prêtent plus ou pratiquent des taux d'intérêt exorbitants. Je sais que j'élargis le débat, mais si l'on pouvait emprunter directement à la Banque centrale européenne, on aurait la maîtrise des besoins en argent et l'on aurait la maîtrise des taux d'intérêt. Il est très dommageable que l'on soit obligé de passer par des banques privées. Selon nous, c'est cela qu'il faut changer.

M. le Président. – La parole est à M. Bellot.

M. Bellot (MR). – Vous connaissez tous les défis dans lesquels nous nous trouvons. Bien entendu, on espère que demain sera mieux qu'aujourd'hui et bien mieux que le monde d'hier.

Je voudrais vous dire combien je suis rassuré d'avoir un budget qui fonctionne dans une période d'incertitude totale. Les communes sont dans le même *trend*. Une commune comme Verviers, comme Rochefort, comme Chaudfontaine, connaît des inondations, c'est une crise majeure connue à l'intérieur. Il faut passer le cap parce que la vie continue et il faut continuer à préparer l'avenir et le lendemain.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, on est face à un monde qui évolue très vite, avec des défis terribles, mais avec un pari sur l'avenir. C'est le Plan de relance qui a été concocté par le Gouvernement wallon dans une période qui est quand même compliquée. Je voudrais dire que les 150 millions d'euros, c'est 1 % des recettes. Qui n'est pas capable ? Dans les ménages, c'est comme cela, les dépenses que l'on faisait il y a 30 ans, on ne les fait plus aujourd'hui, c'est toute autre chose. Il faut pouvoir les faire. Pourquoi ? Parce que cela rend soutenable, cela rassure les marchés.

Alors, croire que la BCE prête : non, la BCE ne prête pas, parce que ce n'est pas son rôle. Le rôle de la BCE, c'est de garantir que l'ensemble des pays, qui sont dans l'espace qu'il contrôle, ont toutes les garanties de solvabilité par rapport aux gens qui prêtent. Vous pouvez faire ce que vous voulez, il n'y a pas une imprimerie à la BCE qui commence à faire des billets et à les lancer à tout va comme cela, sans garantie.

Quand vous parlez de la Grèce, oui, la Grèce était dans une situation compliquée, mais qui était connue depuis longtemps. Moi, je me rappelle de l'entrée de la Grèce dans l'Union européenne. C'était un acte purement politique, stratégique, militaire. Alors que les gens qui analysaient la structure économique de la Grèce disaient : « C'est impossible, il n'y a aucune lisibilité sur leurs comptes nationaux ». Donc, la Grèce a été sauvée. Oui, ils ont dû faire des efforts, mais attendez, si vous grattez un peu dans la macroéconomie grecque, vous comprendrez pourquoi il fallait la sauver. Quand ils présentaient un PIB qui était artificiellement gonflé, qui était de 35 % au-dessus de la réalité – au-dessus de la réalité ! Un moment donné, il faut remettre les pays devant leurs responsabilités. C'est ce qui a été fait, mais c'est l'Allemagne qui a payé cela. Je rappelle quand même que c'est l'Allemagne qui a complètement refinancé, accessoirement avec d'autres pays, la Grèce pour que la Grèce s'en sorte aujourd'hui.

Oui, mais enfin les banques…

M. le Président. – Nous n'allons pas entamer un débat maintenant, Monsieur Bellot.

M. Bellot (MR). – Vous avez une conception des banques qui est quelque chose d'extraordinaire. Les banques, que font-elles ? Elles collectent de l'épargne, elles le replacent quelque part. Point, point. Rien

d'autre. Elles ne font que cela. Je parle des banques de placement. Ce ne sont pas les fonds spéculatifs. Je parle des banques. Elles ne font que cela. Moi, j'aime bien savoir que l'épargne de mes enfants, de ma voisine, de ma grand-mère, de moi est en sécurité quelque part. Et où la placent-ils ? Dans des fonds d'État, dans des obligations d'État, et cetera. Le jour où un État européen fera défaillance, ne vous tracassez pas, ce ne sont pas les épargnants de cet État-là qui perdront : ce sont tous les épargnants européens, voire à une échelle beaucoup plus grande. Il faut avoir cette conception.

Je ne sais pas où vous avez travaillé dans des usines. Je viens du monde des indépendants. Mon père, à un moment donné, il a hypothéqué tous ses biens – tous ses biens – et, pendant sept ans, ni lui, ni ma mère, ni ma sœur, ni moi ne sommes partis en vacances parce que l'on voulait garantir le salaire de tous les ouvriers chez moi. D'accord ? Et on l'a fait. Et mon père a réussi, tant mieux. Et tout le monde en a bénéficié, en ce compris son personnel. Alors, arrêtez de toujours mettre en face le monde patronal et le monde des gens qui travaillent. Tout le monde est dans la même barque, Monsieur Beugnies. Tout le monde est dans la même barque. Tout le monde. Et quand une entreprise fonctionne très bien…

(Réaction de M. Beugnies)

Oui, mais tout le monde est dans la cale ; plein de gens sont dans la cale. Vous avez des clichés extraordinaires. C'est du vécu, mais ne généralisez pas à partir d'un truc. Ce n'est pas parce que mon médecin est très bon que tous les médecins sont très bons. Ce n'est pas parce que Jean-Luc Crucke est un bon ministre du Budget que tous les ministres sont bons. Vous voyez ce que je veux dire par là ? Comprenez. Et l'inverse…

(Réaction de M. Antoine)

Vous vous comparez à qui vous voulez.

Monsieur Beugnies, je voudrais vous faire comprendre cela. Le monde dans lequel vous voulez projeter les gens. C'est parfois extraordinaire de confronter alors que tout le monde est dans la même… On est dans un gouvernement à trois partis, avec des sensibilités différentes, mais quand on a compris l'intérêt et les options des uns et des autres, on établit une politique équilibrée qui rencontre les objectifs des uns et des autres. Essayez de comprendre cela en termes de rapport entre le patron et l'employé. Pour moi, il n'y a pas de patron et d'employé : tout le monde est dans la même entreprise et la fait fonctionner. C'est tout ce que je voulais vous dire.

Les mois et les semaines à venir ne seront pas simples. Sur le plan budgétaire, on a vu les indices, la croissance, l'inflation, et cetera. Sachez que nous avons confiance en ce qui se fait, nous vous soutiendrons et nous apporterons notre éclairage par rapport à nos sensibilités différentes. Je vous souhaite un bon parcours.

(Réaction dans l'assemblée)

M. le Président. – Non, on ne va pas faire un débat. Aujourd'hui, le PTB et le MR ne vont pas se réconcilier sur leurs conceptions de l'économie. Nous allons poursuivre la discussion générale vendredi. Vous pourrez revenir à cette occasion sur ce que M. Bellot a dit. Je ne vais pas accepter ici que l'on fasse un débat comme sur les chaînes d'infos où, pendant deux heures, chacun vient avec sa conception différente et sans doute pas réconciliable de la vie économique et sociale.

La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). – Par les réponses apportées par M. le Ministre, ce dernier montre à la majorité comme à l'opposition combien le Gouvernement wallon a décidé de prendre son destin en main dans l'intérêt des Wallonnes et des Wallons, tout en développant cette stratégie de soutenabilité de la dette qui est destinée à épargner les générations futures. Pour cela, je l'en remercie ainsi que ses équipes.

M. le Président. – Ceci clôture provisoirement notre discussion générale. Je vous rappelle que nous la poursuivrons ce vendredi à 14 heures.

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES (DOC. 727 (2021-2022) N° 1 – ANNEXES 6 ET 6*BIS*) ET (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 – ANNEXES 6 ET 6*BIS*)

QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LE SECOND PLAN PISCINES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle :

- l'examen de l'exposé particulier afférent aux compétences du ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives (Doc. 727 (2021-2022) N° 1 – Annexes 6 et 6*bis*) et (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 – Annexes 6 et 6*bis*) ;
- la question orale de M. Beugnies à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le second plan Piscines ».

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). – Je propose M. Bellot comme rapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, M. Bellot est désigné en qualité de rapporteur.

Exposé de M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Nous avons déjà largement débattu, au sein de cette commission, de l'impact de la crise sur l'aéroport de Charleroi.

L'année 2021 aura été l'année de tous les défis pour notre aéroport. Je suis satisfait aujourd'hui des accords conclus entre actionnaires et de la dynamique constructive qui a été instaurée. Nous sommes, à ce stade, dans l'attente de l'accord de la Commission européenne qui permettra à la SOWAER d'acter un abattement de 10 millions d'euros sur les redevances de l'aéroport et aux actionnaires de procéder à la recapitalisation de l'aéroport afin d'assurer sa pérennité et la mise en œuvre du nouveau plan stratégique.

Vous savez par ailleurs que des discussions avec les partenaires sociaux sont en cours au sein de la société, afin de trouver un accord sur les mesures d'effort à implémenter, conformément au plan stratégique adopté par le conseil d'administration de l'aéroport. Je suis confiant dans l'idée que chaque partenaire de l'aéroport pourra prendre ses responsabilités. Deux mille vingt-deux devrait indéniablement marquer le coût d'un nouveau départ.

Il conviendra cependant de rester très attentif à l'évolution de la covid qui pourrait, après une reprise sur Charleroi, continuer malgré tout à impacter l'ensemble du secteur aérien dans les prochains mois. S'il convient d'admettre qu'un important travail reste encore à accomplir, je me réjouis toutefois que toutes les dispositions soient maintenant prises pour assurer la sauvegarde de notre outil et que l'ensemble des acteurs travaillent d'arrache-pied à la mise en place d'un plan de redéploiement ambitieux.

En ce qui concerne Liege Airport, vous aurez noté que la santé de l'aéroport liégeois se porte bien et que les enjeux pour l'aéroport seront d'un tout autre ordre. L'aéroport a ainsi initié en 2021 la procédure de renouvellement de son permis d'environnement, qui arrive à échéance le 1er mars 2023. L'enquête publique pourra démarrer en 2022, dès la notification des fonctionnaires techniques et délégués, de la complétude du dossier de demande de permis.

Il est évident que nous resterons attentifs à la procédure en cours et que nous rechercherons plus que jamais l'équilibre entre développement de nos outils, respect de cadre de vie des riverains et protection de l'environnement.

À ce sujet, vous noterez que la Wallonie ne peut pas agir seule pour lutter contre le réchauffement climatique. Elle doit nécessairement trouver des alliés au niveau européen et international. Il s'agit aussi de trouver un accord entre les Régions de la Belgique. Nous l'avons vu dernièrement, ce n'est pas chose aisée d'obtenir un tel accord sur le partage des efforts en matière de politique climatique.

Concernant le gaz à effet de serre au niveau européen, le transport aérien représente, comme vous le savez, 3,5 % de l'ensemble des émissions de dioxyde de carbone. Il s'agit donc d'un enjeu non négligeable, qui doit bien être appréhendé en niveau international. Au-delà des sauts technologiques annoncés, qui peuvent raisonnablement être attendus, le Gouvernement wallon prendra pour sa part ses responsabilités en soutenant toutes les initiatives européennes qui pourraient rencontrer cet enjeu international.

Au niveau de la Région, je rappelle que la Déclaration de politique régionale 2019-2024 fixe les objectifs suivants pour ce qui relève de son domaine de compétence, à savoir les aéroports wallons : « Les aéroports constituent des viviers d'emplois importants et des pôles de développement majeurs dans la dynamique d'amplification d'économie wallonne que le Gouvernement entend soutenir. Il agira de manière à concilier le développement économique et la création de nombreux emplois, dans et autour des aéroports, des objectifs de protection de l'environnement, de la santé publique, et de la qualité de vie des habitants ».

Le Gouvernement soutiendra les deux sociétés de gestion, BSCA et Liege Airport, dans leur souhait de faire des deux aéroports wallons, des aéroports zéro carbone au niveau de l'infrastructure à l'horizon 2030, à l'instar du plan de l'aéroport de Liège.

En parallèle, la Wallonie portera à l'échelle européenne la mise en place d'une taxation du kérosène, la relance des trains de nuit et le développement plus globalement du réseau ferroviaire européen. Elle défendra également à l'échelle internationale, et notamment européenne, le principe d'une réduction forte des émissions de gaz à effet de serre liées à l'aviation.

Le Gouvernement encouragera les aéroports wallons à se doter, dans la mesure du possible, d'objectifs

ambitieux quant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à leurs vols et à mettre en place des programmes pilotes de vols à très faible émission.

Je peux ainsi vous confirmer que de nombreuses actions sont menées en ce sens depuis le début de cette législature et que je m'emploierai à suivre cette feuille de route jusqu'au terme de la législature.

En matière de protection du cadre de vie des riverains, le projet de décret aujourd'hui à l'examen vous permettra de prendre connaissance de mes intentions. Il est évident que ces nouvelles dispositions sont complétées, d'autres démarches aujourd'hui bien entamées. Je pense à l'instauration des groupes de travail technique, la réforme du dispositif des sanctions, la réforme du quota communications de l'aéroport de Charleroi, l'étude d'impact économique pour analyser la possibilité de déplacer ou supprimer les avions les plus bruyants, l'étude de mobilité autour de l'aéroport de Liège, l'élargissement des mesures bruits aux communes non contenues dans le PDLT et bien d'autres encore.

Les mesures initiées par la Région devront être suivies par des sociétés de gestion. Celles-ci doivent avoir bien conscience des enjeux environnementaux. Comme vous l'aurez constaté dans le budget présenté, les dotations liées à la sécurité et à la sûreté sont toutes maintenues et indexées.

Enfin, en tant qu'opérateur essentiel au niveau de nos aéroports, il conviendra que Skeyes puisse répondre au mieux aux attentes wallonnes.

Si le SPW me signale que l'opérateur est aujourd'hui plus enclin à transmettre les informations sollicitées en matière de facturation, il me tient toujours à cœur d'intégrer dans le futur contrat de gestion des mécanismes nous permettant de garantir à la Wallonie que ses besoins et attentes soient rencontrés.

L'objectif fixé dans l'accord de gouvernement fédéral au niveau du nouveau contrat de gestion de l'opérateur devrait devra ainsi permettre à la Région de remédier à un certain nombre de carences rencontrées au cours des dernières années.

À ce sujet, j'ai interpellé à plusieurs reprises le ministre fédéral de la Mobilité qui confirme que, à ce jour, la révision du contrat n'a pas encore été entamée. Notons que le dossier des tours digitales constitue un projet commun d'ampleur avec l'opérateur et qui sera opérationnel dès 2025-2026. Le nouveau centre de contrôle permettra de guider la circulation aérienne sur les aéroports de Liège et de Charleroi tout en augmentant la sécurité grâce à la réalité augmentée. Ce centre de contrôle des tours digitales dans les deux aéroports ainsi que le nouveau siège social de la SOWAER ont fait l'objet de la signature d'un accord entre la SOWAER et Skeyes le 25 mai dernier. Cet investissement représentera une charge de 8,828 millions d'euros pour la SOWAER.

Le terrain Ecolys à Namur-Suarlée est en cours d'achat après avoir reçu le feu vert du conseil d'administration du BEP de Namur le 28 août 2021. Les actes notariés devraient être passés début 2022 tandis que le début des travaux est programmé début 2023.

Le secteur aéroportuaire n'a par ailleurs pas été oublié dans le cadre du Plan de relance wallon. Ainsi, avec le soutien de l'Europe, le projet de démantèlement d'avions pourra être mis en œuvre en intégrant un volet « Recherche et Développement » pour lequel un budget de 10 millions d'euros est prévu. Le projet de démantèlement et recyclage d'aéronefs en tant que tel bénéficie, lui, d'une enveloppe européenne de 29 millions d'euros. Ce projet vise à développer des activités de démantèlement d'avions et à créer une filière de recyclage des avions en fin de vie, et de leurs matériaux, en capitalisant sur l'expertise complémentaire des partenaires locaux.

Ces opérations de démantèlement et de recyclage nécessiteront la construction d'un hangar qui doit accueillir au moins deux avions. Ce dossier contribuera à la cohésion territoriale et sociale puisqu'il s'articulera autour des offres de formation existantes et les renforcera. Il sera créateur d'emplois directs et indirects tout en soutenant la reconversion industrielle des professionnels autour de l'aéroport de Charleroi et en accompagnant la transition écologique dans un secteur stratégique qui est celui de l'aviation.

Le Gouvernement a mandaté la SOWAER pour piloter ce dossier et a validé le 12 novembre dernier le cahier des charges qui permettra de lancer l'appel à candidatures.

Par rapport à l'évolution des AB, la 12.04 et la 31.04 et 31.07, pour Skeyes, outre la nouvelle ventilation des coûts d'opérateur faisant suite à l'adoption du nouveau plan de performances 2020-2024 qui prévoit de transférer une partie des coûts d'approche vers les coûts en route, une négociation avec l'État fédéral – j'ai envie de dire merci M. Bellot – avait permis de diminuer le coût de Skeyes à charge de la Wallonie dès 2020.

En 2019, le pourcentage de prise en charge était baissé à 69,4 %, le Fédéral : 31,6 %.

Non qu'est-ce que je dis. Baissé à 69,4 % pour le Fédéral et 31,6 % pour la Région wallonne.

À Liege Airport, c'était 34,7 % pour le Fédéral et 65,3 % pour la Région wallonne.

L'arrêté royal définissant la répartition de la prise en charge d'opérateurs prévoit, depuis l'exercice 2020, la répartition des coûts suivants : 85 % pour le Fédéral et 15 % pour la Wallonie.

Cette répartition avait été confirmée pour l'exercice 2021. Pour 2022, un nouvel arrêté royal fixant les modalités de financement des coûts pour la prestation de services dans la navigation aérienne terminaux pour les aéroports belges devrait être prochainement adopté.

Dans l'attente de la confirmation des montants 2022, un montant suffisant à la prise en charge des différents coûts a été inscrit dans le programme.

Toujours par rapport à l'évolution des AB, cette fois-ci, 41.02, 41.03, 41.04, 51.01, d'abord cette dotation de la SOWAER « Sûreté et sécurité », la dotation complémentaire sûreté BSCA, 31.05 « Missions de service public », 41.06 « Dotations SOWAER indemnisation riverains » et 41.07 « SOWAER mise en œuvre des mesures d'accompagnement ».

L'ensemble des dotations sûreté et sécurité, comme je l'ai dit, à destination des aéroports, sont maintenues et indexées.

La dotation complémentaire sûreté allouée directement à BSCA permettra de finaliser les investissements décidés dans le cadre des mesures post attentats, à savoir :

- compléter le financement nécessaire à la mise en œuvre des bâtiments pré-check et contrôle frontière ;
- financer la rénovation des locaux de la police fédérale qui avait fait l'objet d'une dotation complémentaire de 1,2 million d'euros en 2021. Une dotation à la SOWAER a été prévue afin de permettre la prise en charge de l'indemnisation des riverains de l'aéroport de Liège dans le cadre du « procès *bis* ». Ce sont les 20 millions d'euros.

Pour rappel, le Gouvernement a décidé en date du 6 mai 2021 d'entamer des négociations avec les conseils des riverains du « procès *bis* » afin de dégager un accord transactionnel.

Le Gouvernement a ainsi marqué accord sur le fait d'entamer des négociations en vue de dégager un accord transactionnel pour autant que celui-ci soit accepté par au moins 80 % des riverains concernés. Il a marqué accord également afin de se baser sur les principes de l'accord transactionnel dégagé pour les riverains du procès ayant fait l'objet de l'arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles du 2 juin 2017 quant au montant journalier des indemnités à la période indemnisable. Il a par ailleurs donné mandat au conseil de la Région afin de négocier les taux d'intérêt arrêté dans le cadre de la transaction du procès initial en vue de préserver les intérêts de la Wallonie.

Enfin, le Gouvernement wallon a décidé de mandater la SOWAER pour assurer le suivi des dossiers. Cette dernière me confirme que les avocats discutent toujours à ce stade des intérêts de la période pendant laquelle ils pourraient être suspendus. Un peu plus de 400 riverains sur 680 indemnisables seraient prêts à transiger à ce stade.

Selon les hypothèses discutées entre conseils, l'indemnisation en cas de transaction devrait se situer dans une fourchette de 18,517 millions d'euros à 19,936 millions d'euros. Le conseil de la Wallonie précise qu'il est à présent en attente du retour du conseil des riverains sur sa contreproposition. La SOWAER pourra soumettre une proposition au Gouvernement de l'accord entre les conseils. À ce jour, le Gouvernement n'a pas encore été saisi d'un projet de transaction et les discussions sont donc toujours bien ouvertes. J'ai toutefois tenu à inscrire un montant de 20 millions d'euros dans le présent budget afin de pouvoir rencontrer nos engagements dans les meilleurs délais en cas d'accord début 2022 et pour qu'il n'y ait aucun doute à ce sujet de la part des riverains.

La dotation à la SOWAER pour la mise en œuvre des mesures d'accompagnement a été diminuée d'un montant de 13 millions d'euros. Il s'agit simplement d'une mesure d'économie *one shot* concertée avec l'outil et qui tient compte des projections en matière de mesure d'accompagnement. Cela correspond également à la philosophie que l'on a développée tout à l'heure pour les UAP, à la manière de travailler et à leur trésorerie. Cette diminution n'impactera pas la poursuite des mesures, la trésorerie actuelle des missions déléguées de la SOWAER lui permettant d'assurer ses missions en 2022.

Va entrer dans le budget « Objet social » de la SOWAER l'inscription de la recette relative à la vente des actifs de Liege Airport. Comme annoncé l'an dernier, ce dossier sera réévalué pour l'aéroport de Charleroi en fonction de l'évolution de sa situation.

Pour les missions déléguées de la SOWAER, afin de répondre à M. Fournier par la Cour des comptes lors de son audit des missions déléguées de la SOWAER, il a été décidé de transférer le financement des missions de sûreté-sécurité, aux missions déléguées de la SOWAER alors qu'elles étaient auparavant reprises en « Objet social ».

Un montant de 20 millions d'euros a été inscrit en dépenses, au budget de la SOWAER, pour la prise en charge, comme je l'ai dit, des indemnités aux riverains dans le cadre du dossier « procès *bis* ».

Nous passons maintenant aux infrastructures sportives. L'année 2021 a acté la mise en œuvre du nouveau mécanisme de subvention des infrastructures sportives. La réforme, adoptée le 20 décembre dernier, permet dès à présent à la Wallonie de déployer les objectifs et priorités qu'elle s'est fixés pour le Département des infrastructures sportives et d'instaurer des critères de priorisation transparents pour l'octroi des subventions. Quelques dossiers de grandes

infrastructures sportives doivent encore faire l'objet d'une promesse ferme de subvention et sont toujours instruits, à l'heure actuelle, par les porteurs de projets. Je peux vous annoncer que tous les dossiers complets, initiés sur la disposition du décret du 25 février 1999, sont clôturés et bénéficient d'un engagement budgétaire.

Le présent budget prévoit les articles budgétaires qui permettront de liquider les dossiers instruits, via le décret de 1999, mais également les nouveaux AB qui permettront de financer les dossiers initiés dans le cadre du nouveau texte.

Il tient compte, par ailleurs, des impératifs en matière de codification. Vous aurez par ailleurs remarqué que, comme pour l'exercice 2021, la masse globale du budget dévolue aux infrastructures sportives est en augmentation de manière significative. Par rapport à l'exercice précédent, les moyens d'engagement sont ainsi augmentés de 10 millions d'euros et les moyens de liquidation de 5 millions d'euros. Comme vous l'aurez constaté, une enveloppe de 5 millions d'euros est à nouveau consacrée au projet de Wallonie Ambitions Or. Elle permettra de financer les projets sélectionnés par le Gouvernement le 14 juillet dernier dans le cadre d'une programmation pluriannuelle définie à la suite d'un appel à projets. Celle-ci est alors bien pérennisée jusqu'en 2024, exercice pour lequel un nouvel appel à projets sera initié dans le courant du premier trimestre 2022.

Comme annoncé dans cette commission, il me tient à cœur de soutenir les opérations de rénovation et de reconstruction des infrastructures sportives sinistrées par les inondations de juillet. Sur base d'un rapport sollicité auprès de mon administration, nous avons pu établir un cadastre arrêté à la date du 20 août 2021. Celui-ci met en évidence que 185 infrastructures sportives situées sur le territoire de 71 communes ont été impactées par les inondations et que 115 d'entre elles sont inutilisables.

Une première estimation, qui devra être affinée sur base des éléments probants, évalue le coût de reconstruction globale à 51,463 millions d'euros. Le présent projet de décret budgétaire intègre un dispositif de soutien spécifique et exceptionnel qui permettra à la Wallonie d'intervenir dans la reconstruction des infrastructures sportives, moyennant le respect de trois conditions qui ont pour objectif d'améliorer les infrastructures. L'action et le mécanisme de soutien sont ainsi conditionnés aux trois critères cumulatifs suivants :

- l'amélioration énergétique des infrastructures sportives ;
- la mise en place de dispositifs permettant de faire face aux risques établis dans la cartographie des aléas d'inondations ;
- les résultats d'une réflexion sur l'opportunité de mettre en œuvre des projets supracommunaux ou de procéder au regroupement des installations sportives sur un même site, dans un objectif de mutualisation en lieu et place des infrastructures concernées par les dégâts.

Un appel à manifestation d'intérêt sera initié auprès des candidats éligibles. Les conditions d'éligibilité au dispositif seront strictement analysées par l'administration régionale lors du dépôt des candidatures, faisant suite à cet appel à manifestation d'intérêt. Il est à noter que l'intervention de la Wallonie dans ce cadre, conformément au dispositif budgétaire, sera calculée après intervention des assurances ou du Fonds des calamités, et ce, à raison de 70 % du solde de l'estimation des investissements. Le projet de budget à l'examen intègre une première enveloppe qui nous permettra de prendre en charge le coût de cette mesure. Il s'agira également, en 2022, de poursuivre des démarches relatives à la mise en œuvre des dossiers financés par le PRW.

Dans le cadre du pôle sportif d'excellence multidisciplinaire, le Gouvernement a confié une mission déléguée à la SOGEPA. La première étape de sa mission lui permettra d'initier une étude de marché avec consultation des acteurs du sport – fédérations sportives, COIB, Fédération Wallonie-Bruxelles, l'ADEPS –, la définition actualisée des besoins de ceux-ci, d'encadrer la procédure d'appels à candidatures permettant de définir le ou les sites qui accueilleront ou accueilleront les futures infrastructures sportives.

Cette phase du projet amènerait ainsi le Gouvernement à lancer l'appel à candidatures sur base des livrets A de la SOGEPA et de désigner le ou les lauréats sur base de l'analyse des candidatures par la SOGEPA et par un comité d'experts composé de représentants du COIB, du Conseil supérieur des sports, de l'AISF, de la Ligue handisport, des cabinets du ministre de tutelle et de la ministre de la Santé, ainsi que de sportifs et de dirigeants. Un budget de 100 millions d'euros est réservé à ce projet.

Pour ce qui concerne le projet Planet Bike, je présenterai au Gouvernement, ce 9 décembre, un projet d'arrêté d'expropriation du site de Sart Hulet, conformément au mandat qui m'a été donné. La SOGEPA finalise actuellement la première phase de son étude qui nous permettra de bénéficier d'une étude de marché et d'un *business plan* pour ce projet d'envergure. Un budget de 30 millions d'euros est réservé à ce projet dans le cadre du Plan de relance, tandis que la SOGEPA est chargée de mobiliser un montant au moins équivalent afin de porter l'enveloppe globale à minimum 60 millions d'euros.

L'infrastructure devrait comprendre un vélodrome couvert, une piste de BMX, des circuits VTT et vélos sur route, ou encore un *pump track* et associer les aspects économiques, médicaux et académiques. Mon ambition est de créer un véritable écosystème autour du

cyclisme et de faire de Namur la capitale du vélo avec une dimension internationale.

Enfin, j'ai obtenu de l'Europe, une enveloppe de près de 80 millions d'euros qui sera consacrée à la rénovation énergétique des infrastructures sportives. Un appel à projets à destination des pouvoirs locaux et des ASBL a été lancé le 12 octobre dernier. J'ambitionne, grâce à ce financement, la diminution massive de l'impact environnemental des infrastructures sportives et une rénovation de plus de 84 000 mètres carrés d'infrastructure existants.

Les candidatures pour cet appel à projets doivent être rentrées à l'administration régionale pour le 15 mars 2022. À nouveau, et pour anticiper la question de M. Beugnies, je vous confirme que les piscines, au même titre que les autres infrastructures sportives, sont éligibles à ce dispositif, mais je répondrai plus longuement à la question orale de M. Beugnies après qu'il l'ait posée.

Pour la gestion en matière immobilière, les crédits prévus vont permettre de poursuivre le travail relatif au cadastre des bâtiments publics, d'avancer dans la mise en œuvre de la stratégie immobilière et notamment dans les travaux d'aménagement et de première installation des nouveaux bâtiments. Plus ou moins 10 millions d'euros, qui concernent Namur, Namur Cross Point, Liège Tour Paradis, Namur Cauchy A et B, et d'autres encore.

L'installation de production d'énergies alternatives dans les bâtiments de la Région wallonne ainsi que travaux de rénovation énergétique à concurrence de 4 629 000 euros.

En matière mobilière, les mesures suivantes pourront être notamment être mises en œuvre : un remplacement d'une série de véhicules vieillissants du parc automobile du SPW, la géolocalisation de tous les véhicules du SPW, soit pour 1 550 000 euros par an ; l'adaptation de 721 véhicules suite au nouvel AGW sur la signalisation de chantier, pour 558 000 euros ; un marché cadre pour achat de compas forestiers pour la DNF, 400 000 euros par an pour une durée de trois ans, soit 1 200 000 euros ; et enfin, l'achat de mobiliers permettant d'équiper de nouveaux bâtiments à concurrence de 2 500 000 euros.

Voilà pour les compétences spécifiques, Monsieur le Président.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Je voulais cantonner mon intervention aux infrastructures sportives et plus spécifiquement aux piscines. Si vous me le permettez, Monsieur le Président, comme c'était indiqué dans l'ordre du jour, je vais joindre ma question orale.

Rappelez-vous, Monsieur le Ministre, je vous avais interrogé en plénière sur le sujet avec ma question urgente. Je vous avais dit à ce moment-là qu'il manquait 60 bassins pour permettre à tous les enfants de l'école primaire d'apprendre à nager. Vous m'aviez demandé où j'étais allé chercher ce nombre de 60 bassins. Ce sont vos propos dans le journal *La Meuse* du 24 novembre : « Un constat confirmé par le ministre Crucke, qui indique qu'il manque environ 60 bassins en Wallonie et entend trouver la bonne formule qui permettra de solutionner le problème ».

Or, dans ce budget, on voit que 5 millions d'euros sont prévus pour les piscines. Je ne suis pas un grand mathématicien, mais si je divise 5 millions d'euros par 60, c'est peau de chagrin, puisque j'arrive à 83 333 euros par piscine.

Or, dans l'article de presse en question, on explique qu'un petit bassin de 16 mètres sur 8,5 mètres coûte environ 1,5 million d'euros. Avec les 5 millions d'euros, vous arriverez à construire seulement trois petits bassins d'apprentissage, alors qu'il en manque 60. Ou alors ces 5 millions d'euros concernent uniquement le plan Piscines actuel.

J'aurais donc voulu savoir s'il s'agit de l'enveloppe qui n'a pas été utilisée, dont vous aviez parlé, et que vous voulez consacrer à la rénovation des piscines existantes, si c'est dans la continuité du plan Piscines actuel qui avait été lancé. En tout cas, je ne vois aucune trace dans le budget d'un second plan Piscines, que l'on avait pourtant déjà évoqué auparavant.

Comme je l'ai déjà dit en réponse à ma question urgente lors de la dernière séance plénière, vous n'êtes plus revenu dans votre réponse sur la nécessité d'un second plan Piscines et cela nous inquiète fortement. Votre cabinet avait reçu, le 2 juin dernier, le rapport évaluant le plan Piscines actuel qui, sans surprise, s'est avéré insuffisant pour répondre aux besoins d'apprentissage des enfants et aux besoins des sportifs en général.

Un autre rapport, qui vous est parvenu peu après, dont nous n'avons malheureusement pas eu connaissance, évaluait quant à lui l'opportunité de doter la Wallonie de piscines d'apprentissage ou de nouvelles piscines sportives, avec un second plan. Vous aviez évoqué une première étape relative aux bassins d'apprentissage, qui pourrait être proposée au Gouvernement rapidement sur base de l'enveloppe non consommée du plan actuel. Au vu de l'ampleur des besoins, une seconde enveloppe allait être envisagée, mais vous allez me le confirmer. Vous aviez également confirmé qu'une piscine – cela nous a fait plaisir – devait être considérée comme un service public, et que

c'est bien pour cela que les pouvoirs publics doivent continuer à investir dans ces outils.

Monsieur le Ministre, qu'en est-il du second plan Piscines ? Est-il tombé aux oubliettes pour des raisons budgétaires ? Cela semble être le cas, au vu du budget que vous nous présentez aujourd'hui. La création de nouveaux bassins d'apprentissage avec l'enveloppe non consommée du plan actuel est-elle prévue ? S'agit-il uniquement de rénovation de piscines existantes ? Une seconde enveloppe est-elle prévue à terme pour la création de nouvelles piscines publiques ? Cela n'apparaît en tout cas pas dans le budget.

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Mauel (MR). – J'aimerais aussi remercier M. le Ministre pour son exposé et venir particulièrement sur la thématique aéroportuaire. Vous l'avez dit, ce budget 2022 est marqué par un investissement de 20 millions d'euros, qui représente une mesure phare dans cette thématique dû à cette dotation exceptionnelle à la SOWAER pour faire le suivi d'indemnisation des riverains de Liege Airport qui ont subi des nuisances. Cette dotation de 20 millions d'euros est dégagée pour obtenir une transaction qui s'aligne sur l'arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles du 2 juin 2017 pour que la période indemnisable corresponde au temps pendant lequel les riverains de l'aéroport ont subi ces nuisances. Cela permettrait, on espère, de mettre fin à ce dossier épineux.

Vous avez également parlé du montant du taux d'intérêt, qui doit être négocié avec le Conseil des riverains et qui doit être accepté par 80 % des membres de ce conseil. Je suppose que ces négociations sont toujours en cours, et que le montant n'est pas encore définitivement fixé.

J'aimerais souligner que les avancées sont importantes et bienvenues sur ce dossier, qui doit faire l'objet d'une grande confidentialité pour ne pas perturber ces négociations. Vous avez parlé du taux d'intérêt. A-t-il déjà pu être négocié avec le Conseil des riverains de façon définitive ? Je n'ai pas compris. Pouvez-vous me donner des précisions à ce sujet ?

J'aimerais soulever le projet Liège CAREX. Vous n'en avez pas parlé, mais il a malheureusement dû être retiré des dossiers wallons du Plan de relance et de résilience européen en raison du manque d'avancées des autres pays dans ce projet. Néanmoins, une subvention à l'ASBL CAREX est prévue dans le décret budgétaire. Le Gouvernement a-t-il toujours l'intention de prendre les devants dans cette matière en vue de la complémentarité air et rail ?

Le projet de démantèlement des avions à l'aéroport de Charleroi, grâce au Plan de relance et de résilience de l'Union européenne, a trouvé un ressort. Une dotation à la SOWAER était programmée pour l'année 2022 en vue de l'acquisition de la parcelle, que vous avez mentionnée, qui se situe au nord de l'aéroport. Un calendrier concernant les travaux d'aménagement est-il déjà programmé ?

Les crédits relatifs à l'AB 51.01 ont été ramenés aux crédits de l'initial 2020. L'augmentation en 2021 était due à la prise en charge de l'aménagement des locaux de la police de l'aéroport de Charleroi. Pourriez-vous faire le point sur ces travaux ?

M. le Président. – La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre exposé introductif.

C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons accueilli le fait que vous réitériez les engagements climatiques du Gouvernement wallon avec l'enjeu de la taxation du kérosène au niveau européen. Il est vrai que c'est un point qui tient particulièrement à cœur à mon groupe politique.

Je note également positivement dans le Plan de relance le projet de recyclage des avions, qui constitue un modèle du genre en termes d'économie circulaire. Dix millions d'euros sont prévus pour l'aménagement de la dalle qui vise à accueillir les avions. Ce projet, au-delà d'être orienté sur l'économie circulaire, s'inscrit dans les projets soutenus par le plan CatCh à Charleroi qui font la part belle aux écosystèmes industriels. On a une expertise carolorégienne en matière de recyclage et en matière d'aéronautique. Ce projet se fond bien dans son environnement et correspond à la trajectoire que la Wallonie s'est fixée en matière d'économie circulaire puisqu'elle entend diminuer de 25 % son apport en matières premières d'ici à l'horizon 2030.

Des moyens sont prévus à hauteur de 20 millions d'euros dans le cadre du procès des riverains de l'aéroport de Liège, conformément au budget de la SOWAER et à la volonté du Gouvernement de procéder à une transaction avec les riverains. Mon collègue, Olivier Bierin, a déjà eu l'occasion de le soulever en commission. Il est de l'intérêt de tout le monde – celui des riverains, mais aussi des contribuables wallons dans leur ensemble – qu'une transaction puisse être trouvée et que cette affaire puisse être réglée le plus rapidement possible. Les riverains ont envie que cela se termine parce que cela fait une vingtaine d'années qu'ils sont dans la situation que l'on connaît. Par ailleurs, si cela se poursuit, on sait que l'on va devoir aller vers une décision de justice. Les intérêts continuent à courir. Tout le monde paierait plus cher, et c'est le cas aussi pour les contribuables wallons.

Quel est votre calendrier de travail ? Vous avez précisé les choses tout à l'heure dans votre exposé introductif en disant que vous avez déjà eu un premier retour du Conseil des riverains. Quelle est la suite ? Est-ce une réponse définitive attend-on encore la réponse de certains riverains ? Quid de l'épineuse question des

intérêts ? C'est une question qui rejoint celle de ma collègue, Mme Mauel.

J'aimerais revenir sur un ou deux éléments liés directement à la situation financière de BSCA.

La presse a annoncé le 16 novembre dernier que la société de consultance Brainwin réclamait des dommages et intérêts à hauteur de 8 millions d'euros pour non-respect de contrat à BSCA. C'est un vieux dossier. Pour rappel, en 2007-2008, l'aéroport a fait appel à la société Brainwin pour concrétiser son *business plan*. Il est alors convenu que le consultant recevra une rémunération fixe. Toutefois, une autre convention, signée par la seule présidente du conseil d'administration de l'époque, prévoyait une participation au résultat d'exploitation. Bref, cette convention ne respectait pas certaines réglementations. Dans ce cadre, la société a déjà, à deux reprises, porté cette affaire en justice, mais sans jamais avoir gain de cause. Aujourd'hui, c'est au civil manifestement que Brainwin attaque BSCA pour dénonciation abusive de contrat. L'affaire a été plaidée dernièrement et les juges ont demandé à la société Brainwin et à l'aéroport de trouver un accord. Faute d'accord, ce serait le tribunal qui trancherait.

Monsieur le Ministre, quels engagements avez-vous pris afin de minimiser l'impact financier de ce litige pour BSCA ? Où en est-on très clairement dans cette affaire ?

Je voulais également revenir sur ce fameux dossier de recapitalisation de l'aéroport. Vous y avez fait également allusion. On le sait, lors de nos débats en commission, on a eu l'occasion de l'évoquer, mais il reste un certain nombre d'incertitudes par rapport aux balises que vous aviez fixées, la négociation des contrats avec Ryanair, les économies en interne qui doivent être réalisées, mais l'on sait qu'il y a encore des réunions qui doivent avoir lieu entre le management et les organisations syndicales et aussi la contribution verte que vous voulez fixer pour les compagnies qui fréquentent l'aéroport.

C'est peut-être l'occasion, même si cela fait deux semaines que l'on a évoqué le sujet, de faire un petit point d'actualité sur le suivi de ces trois balises. Sont-elles aujourd'hui rencontrées ?

Vous nous dites, en tout cas pour ce qui concerne l'Union européenne – c'est un autre volet de ce dossier –, que les choses semblent se préciser. On attendait pour rappel un accord des instances européennes par rapport au mécanisme qui était envisagé. Là aussi, quel est le calendrier ? Cela fait quand même un bout de temps que l'on en parle. On comprend que ce sont des mécanismes qu'il faut instruire. Y a-t-il des éléments bloquants ou bien les choses, c'est ce que l'on espère, vont-elles pouvoir se régler rapidement ?

D'autre part, par rapport au partenaire privé, aujourd'hui, sa contribution est-elle effective ? Réellement, Save a-t-elle fait part de sa contribution, à versé sa contribution dans le cadre de la recapitalisation ?

Puis, une autre promesse, qui faisait partie du contrat dans une autre balise de cette recapitalisation, visait le gel des dividendes. Là aussi, le partenaire privé s'est-il bel et bien engagé sur ce volet ?

Pour ce qui concerne le sport, on note évidemment positivement, mais vous y avez fait allusion, le soutien spécifique exceptionnel pour la rénovation et la reconstruction des infrastructures sportives suite aux inondations du mois de juillet. Je crois que cela s'imposait, mais le Gouvernement, par votre intermédiaire, répond présent. On trouve en plus que c'est fait de manière plutôt intelligente, puisque les conditions sont émises, qui visent là aussi l'amélioration énergétique des infrastructures, des dispositifs qui puissent faire face aux inondations. On pousse également la réflexion à la supracommunalité.

Je pense que ce sont trois points extrêmement positifs.

Au-delà de cette rénovation, cette reconstruction liée aux inondations, il y a évidemment les projets de rénovation énergétique des infrastructures sportives qui vont vraiment dans le bon sens.

On voulait également pointer positivement l'augmentation des moyens dévolus aux infrastructures, +10 millions d'euros, vous y avez fait allusion, et les 5 millions d'euros prévus pour l'enveloppe Wallonie Ambition Or, qui va permettre vraiment de lancer des appels à projets auprès des fédérations sportives, afin de mettre en place une programmation pluriannuelle des investissements dans ce cadre.

J'avais quelques questions, même si vous avez déjà détaillé pour partie les autres projets.

Sur le projet Planet Bike, vous y avez fait allusion, il y a 30 millions d'euros qui sont alloués par le Gouvernement. On sait qu'il y avait une mission qui était confiée à la SOGEPA via un cabinet d'audit pour faire une analyse de la stabilité financière de ce projet. On sait que c'est tout sauf évident. Il y a quelque temps, dans une revue spécialisée, les gestionnaires du vélodrome de Gand témoignaient à quel point il était difficile de nouer les deux bouts alors que le vélodrome de Gand, en matière de cyclisme, c'est une institution. En sait-on déjà un peu plus sur les conclusions de cette étude et sur la viabilité financière du projet ?

Vous avez par ailleurs déjà répondu sur les procédures d'expropriation du site du Sart Hulet. Je n'y reviens donc pas.

J'ai une question sur la Coupe féminine de football. On sait qu'il y a encore de nombreuses interrogations, mais l'on sait que la Belgique a déposé une candidature. On était toujours en attente du cahier spécial des charges de la FIFA la dernière fois que je vous ai interrogé sur le sujet. Je ne sais pas si les choses ont évolué ou si l'on y voit plus clair et si, en tous les cas, vous comptez prendre des mesures au niveau du Gouvernement wallon pour pouvoir soutenir de manière effective cette candidature en lien avec ce cahier spécial des charges.

Vous avez déjà répondu aux questions que je me posais sur le pôle sportif d'excellente multidisciplinaire, donc je passe.

J'avais une dernière question, Monsieur le Ministre, en lien avec l'épineux dossier de l'hippodrome de Wallonie. On sait que, en décembre 2020, vous annonciez la volonté du Gouvernement wallon de vendre sa participation dans l'hippodrome de Wallonie à Ghlin alors que l'hippodrome présentait un bilan plutôt satisfaisant. Vous avez confié une étude à la SOGEPA pour mener une étude qui portait sur le projet industriel de l'hippodrome et sur l'optimalisation de son développement économique, sportif et sociétaire.

La dernière fois que je vous avais interrogé sur la question, vous me disiez que le rapport de l'étude concernée était disponible. Cependant, compte tenu à la fois de l'actualité particulièrement chargée à la fin de la session parlementaire et d'une actualité tout autant chargée durant l'été, ce que l'on peut comprendre, la date de présentation du rapport au ministre avait été reportée au mois d'octobre.

Je voulais savoir si vous aviez pu faire part au Gouvernement des conclusions de ce rapport, auquel cas je souhaiterais que vous puissiez nous exposer les recommandations qui figurent dans cette étude et nous exposer les mesures que vous avez mises en œuvre suite à cette dernière. Surtout, vous savez que c'est un point qui tient particulièrement à cœur à mon groupe, savoir comment on va pouvoir pérenniser ce formidable outil et optimaliser son développement économique à l'avenir.

J'en ai terminé pour mon intervention.

M. le Président. – La parole est à M. Witsel.

M. Witsel (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre exposé.

Comme vous l'avez dit il y a quelques minutes et comme cela est indiqué dans la DPR, les aéroports wallons constituent des viviers d'emploi importants et des pôles de développement majeurs dans la dynamique d'amplification de l'économie.

Vous l'avez aussi dit dans votre exposé : le Gouvernement agira de manière à concilier le développement de l'économie et la création de nombreux emplois dans et autour des aéroports avec l'objectif de protection de l'environnement, de la santé publique et de la qualité de vie.

Malgré les actions qui sont mises en place et qui sont positives, le Gouvernement a rencontré la crise sanitaire qui a eu des répercussions significatives sur les activités aéroportuaires. Au niveau des deux aéroports, les impacts sont complètement différents. L'aéroport de Charleroi a été complètement à l'arrêt pendant le premier confinement. Cela a mis un peu à mal ses finances, d'où le plan de sauvetage qui a dû être négocié. De l'autre côté, Liege Airport a connu une augmentation significative du flux de marchandises transitant à travers ses infrastructures. Au plus haut de sa crise, il a eu le rôle de plaque tournante européenne pour l'acheminement des fournitures en vue de contrer la pandémie.

Monsieur le Ministre, au regard de ces objectifs et de la situation que nous traversons, je pense qu'il est essentiel de mettre les moyens nécessaires à leur disposition afin que ces deux outils continuent à se développer et à développer la Wallonie.

Les défis sont nombreux pour permettre d'inscrire ceci sur la scène internationale. Il faudra impérativement verduriser – c'est un beau mot – les infrastructures. Les objectifs pour 2030 et 2050 sont ambitieux. Je connais la sensibilité que vous avez à cet égard.

Dans ce but, vous venez de signer une collaboration environnementale *manager agreement* avec, entre autres, la SOWAER, BSCA, Skeyes, Ryanair et TUI Fly pour travailler et collaborer afin que, ensemble, vous puissiez trouver les moyens pour réduire l'impact environnemental du secteur aérien.

Pouvez-vous me donner des informations quant au contenu de cet accord ? Quels moyens au niveau crédits prévoyez-vous à travers la SOWAER pour matérialiser cet accord ?

J'aimerais également vous interpeller sur l'indemnisation des riverains à la suite d'une décision de justice. Je constate que, dans le budget, une dotation exceptionnelle de 20 millions d'euros est prévue à cette fin. Pouvez-vous me donner des informations quant au contenu de la décision de justice ? Comment ces moyens vont-ils être attribués aux riverains de l'aéroport de Liège ?

Concernant la dotation à la SOWAER, dans le cadre de l'AB 41.07 relatif à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et d'information, je constate que la dotation passe d'un peu plus de 15 millions à 2,8 millions d'euros pour l'année budgétaire 2022. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi cette dotation diminue à ce point ?

Récemment, un marché public a été lancé pour l'exploitation d'une unité de démantèlement et de recyclage des avions sur l'aéroport de Charleroi. La SOWAER dispose pour ce faire d'une mission déléguée de gestion, de projets prévus par le Plan de relance. D'un point de vue comptable, où sont inscrits les moyens prévus par le Plan de relance dans la provision pour le Plan de relance ?

Sur les infrastructures sportives, nous savons tous que le sport est le bien-être pour la santé, le dépassement des aspects purement physiques et constitue un excellent outil de cohésion sociale. Il est essentiel de permettre à chaque sportive et sportif de disposer d'infrastructures de qualité, accessibles dans un rayon raisonnable. Nous avons voté, au mois de décembre 2020, un décret sur le subventionnement des infrastructures sportives afin de rationaliser les moyens et de compléter le maillage territorial. Le budget qui nous est aujourd'hui présenté par M. le Ministre est supérieur à celui de l'exercice précédent et plusieurs variations sont visibles.

Monsieur le Ministre, vous avez lancé, le 12 octobre dernier, un appel à projets pour la rénovation énergétique des infrastructures sportives à destination des pouvoirs locaux : ASBL de gestion, groupements sportifs et j'en passe. Cet appel a pour but de diminuer massivement l'impact environnemental des infrastructures publiques. Dans votre communiqué, on pouvait lire que 80 millions d'euros seraient affectés à cet effet. Comment se fait-il que ces moyens ne se trouvent pas dans votre budget de 2022 ? Sont-ils comptabilisés dans les provisions pour la relance et la résilience dans le programme 11 de votre budget ?

Il en est de même pour les infrastructures de sport partagées. Vous avez lancé un appel à projets pour un budget de 15 millions d'euros. Quel programme est prévu pour financer cet appel à projets ?

Qu'en est-il des moyens pour procéder à la reconstruction des infrastructures sportives endommagées par les inondations ? Comment comptez-vous poursuivre la reconstruction ?

Je souhaiterais également attirer votre attention sur le fait que notre Région connaît une pénurie de piscines publiques. Nous avons régulièrement des témoignages en ce sens. Par conséquent, davantage de moyens et d'actions doivent être portés pour équiper notre Région d'infrastructures pour la natation. C'est avec satisfaction que je vous ai entendu, notamment en séance plénière, vous exprimer à ce sujet. Vous évoquiez une possible modification du dispositif actuel qui permettrait aux gestionnaires privés de porter aussi des projets.

Nous serons, mon groupe et moi, à vos côtés pour soutenir toute initiative permettant de voir émerger davantage de piscines, afin que l'ensemble de nos concitoyens et concitoyennes puissent y avoir accès.

Pour terminer, j'aimerais rebondir sur les activités rencontrées par les clubs de sport en Wallonie. Vous avez mis en place de façon coordonnée avec votre collègue, M. Christophe Collignon, une aide de 40 euros par affilié, ce qui avait permis d'apporter une bulle d'oxygène au sport amateur.

Cependant, la situation sanitaire peu réjouissante et les mesures adoptées par le Comité de concertation vont à nouveau impacter les clubs. En effet, ils ne toucheront plus de rentrée lors des matchs, lors des ventes de boissons dans les buvettes. Aucun événement festif, tel que la Saint-Nicolas, n'a pu avoir lieu. Autant dire qu'ils seront à nouveau privés d'une partie conséquente de leurs recettes.

Dès lors, je souhaiterais savoir si vous comptiez pérenniser cette aide en 2022. En concertation avec votre homologue de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avez-vous eu l'occasion de réfléchir à d'autres formes de soutien ? Quel message comptez-vous adresser au sport amateur ? Les clubs sportifs seront-ils soutenus par les pouvoirs publics ?

M. le Président. – La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). – Monsieur le Ministre, au niveau du sport, la lisibilité du budget est plus compliquée. C'est lié au transfert de régimes pour ce qui concerne la subvention des infrastructures sportives. Comme mon collègue, M. Clersy, l'a fait, je signale la hausse des montants pour les infrastructures. Les piscines sont une infrastructure sportive. Il y a une constante dans votre engagement aux côtés des gestionnaires d'infrastructures sportives à travers ces moyens mis à disposition, avec une attention particulière pour les communes inondées.

C'est une forme d'expression de la solidarité wallonne. Même si cela a été abordé dans les grandes lignes, j'imagine que la réflexion sur la manière de reconstruire ces infrastructures sportives avance. Pourriez-vous nous faire un état des lieux sur cette réflexion, même si je sais que c'est tout le bâti qui doit être repensé dans ces communes ?

Vous maintenez Wallonie Ambitions Or, et vous la dotez des montants nécessaires pour y parvenir, avec ces projets structurants qui doivent aider à faire émerger une nouvelle génération. Il faut le saluer, d'autant plus que, cela n'a échappé à personne, la Wallonie est dans une situation budgétaire difficile. Il est heureux de voir que ce n'est pas la variable d'ajustement dans votre portefeuille de compétences.

Je rejoins M. Witsel sur une des questions, mais différemment. Vous rappelez l'importance de la transition énergétique et environnementale ou climatique dans les infrastructures sportives. Y a-t-il, dans la fiche 58 du Plan de relance, des montants sur l'enveloppe budgétaire qui seront dépensés cette année ? On sait qu'il est important d'aller vite dans ce

genre de dossiers. Par ailleurs, de la capacité que l'on a à les mener rapidement naîtront des économies structurelles en la matière. Pour soulager les gestionnaires d'infrastructures sportives, ce n'est pas secondaire dans le contexte où l'on sait que les communes sont parfois les derniers maillons de la chaîne, mais très largement sous pression budgétaire notamment.

Les moyens pour Cadasports sont en baisse sensible, mais c'est assez normal puisque l'essentiel du travail a été fourni au préalable et notamment en 2020 et 2021, puisque cette nouvelle version de Cadasports devait être livrée en 2022, pleinement opérationnelle.

Pouvez-vous nous en dire plus sur l'état d'avancement de ce dossier et notamment toutes les nouvelles grilles de lecture que l'on allait activer à travers l'accessibilité, à travers notamment l'état énergétique, à travers toute une autre série de données que l'on estime importantes dans le cadre de la gestion des infrastructures sportives ?

Je rejoins, et il m'a anticipé, les questions de M. Clersy sur l'hippodrome de Wallonie, parce que c'est une infrastructure sportive à part entière, mais la particularité, Monsieur le Ministre, de cette infrastructure, c'est qu'elle est plus qu'une infrastructure sportive, c'est aussi un univers où les questions d'élevage se posent et toute une série de métiers et d'enseignement et de formation. Où en est finalement ce dossier dans son évolution ? Êtes-vous animé, avec votre collègue cocompétent dans ce dossier, animé aussi d'une volonté de rationalisation, sans vouloir utiliser un mot qui fait peur ? Mais il y a, en Wallonie, d'autres sites, d'autres communes où l'on a des atouts en matière d'équitation, d'élevage, et peut-être que le développement d'un vrai pôle avec le partenariat avec le privé pourrait être envisagé dans le cadre d'une forme de rationalisation des outils sportifs.

J'ai oublié de signaler le pôle sportif d'excellence, mais ce n'est pas la peine d'y revenir.

Au niveau du Planet Bike, faire de Namur la capitale du vélo, je pense que c'est une heureuse nouvelle. On ne peut qu'y souscrire.

Vous avez aussi évoqué le côté santé académique qui pourrait s'y retrouver dans le cadre du monde du vélo. Je réitère ici, et je sais que vous pouvez, j'en suis convaincu, l'entendre : vous avez aussi toute une série de start-up actives dans la mobilité liée autour du vélo et peut-être que développer ce pôle autour du vélo avec aussi une idée derrière la tête, celle des interconnexions avec la nouvelle économie ne serait pas une mauvaise chose.

Pour clôturer sur l'aide aux clubs que certains semblent regretter, je trouve qu'avec votre collègue des Pouvoirs locaux, vous avez fait œuvre utile et il ne faudrait pas, comme dans les piscines, que vous soyez tout le temps amené à suppléer la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En ce qui concerne les piscines, vous savez que dans le cadre d'une autre vie j'ai eu l'occasion de parcourir quelques communes récemment en Wallonie Picarde et vous avez, notamment certaines d'entre elles, qui fonctionnent avec des chèques-natation qu'ils font activer dans des centres privés de natation. Là où l'on fait, par exemple, les bébés nageurs ou certains centres de *wellness* et je crois qu'il y a, là aussi probablement, une manière d'avancer dans l'apprentissage de la natation qui, je le rappelle, est à la base d'une compétence de la Fédération et non de la Région.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – J'ai une courte intervention.

Mme Ryckmans aurait aimé être présente avec nous, mais elle est souffrante. Elle examine toujours les notes de genre, Monsieur le Ministre, vous le savez bien. Elle était déçue de voir que la note était assez semblable à celle des années précédentes, à savoir succincte et sans identifier les allocations de base budgétaires qui ont un impact sur le genre.

Dans l'introduction, vous évoquez la méthodologie et vous évoquez le fait que les articles budgétaires ont été « flagués » – pour reprendre le mot qui a été utilisé – lorsqu'ils sont totalement genrés.

Dans vos compétences, il n'y en a pas. Il y a aussi une référence au fait qu'il puisse y avoir une analyse complémentaire ultérieure. On s'interroge sur le moment de ce rendez-vous ultérieur dès lors que c'est sans doute au moment du budget que l'on est le mieux mis pour examiner les choses, pour les poser lors de l'examen parlementaire, dans une certaine forme de concomitance.

Complémentairement, dans le budget « aéroports », elle me fait remarquer que là aussi, il y a des enjeux genrés qui peuvent se poser notamment à travers Alibaba sur lequel vous êtes interrogé régulièrement et qui suscite chez certains observateurs des questions sur la dimension genrée dans la manière dont l'emploi est affecté.

Voilà donc les questions que je voulais relayer sur cette préoccupation qui, j'en suis sûr, ne vous surprendra pas.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Je vais commencer par M. Beugnies concernant le second plan Piscines. D'abord, pour les chiffres : les 60 bassins d'apprentissage. La lecture que vous en avez faite est parfaitement exacte, mais le chiffre 60 était un chiffre

cité par le privé. Par contre, quand je valide le constat, c'est le constat de pénurie. Il m'est impossible aujourd'hui de confirmer si ce chiffre de 60 est exact, à la baisse ou à la hausse d'ailleurs. C'est bien le constat de pénurie de bassins d'apprentissage que je validais.

À cet égard-là, et je vais y revenir dans la réponse que vous donne, je crois effectivement que l'on doit pouvoir travailler avec le privé également. C'est une question qui a été posée par M. Witsel aussi. On est dans une philosophie dans laquelle, clairement, on ne mélange pas les genres. Il faut rechercher l'efficacité dans la complémentarité, mais il ne faut pas non plus que ce soit considéré pour le privé comme étant une manne pour faire uniquement du profit sans qu'il n'y ait une plus-value à l'action. C'est là toute la difficulté de ce dossier, mais je vais y revenir.

Comme je l'ai précisé lors de la commission de juin dernier, une première étape relative aux bassins d'apprentissage pourrait être proposée au Gouvernement sur base de l'enveloppe non consommée du plan actuel. J'avais également évoqué que, au vu de l'ampleur des besoins, une seconde enveloppe visant de nouvelles rénovations pourrait – j'insiste sur le terme « pourrait » – également être envisagée.

Vous n'êtes pas sans savoir que, depuis, le Gouvernement a dû se concentrer sur l'aide à la reconstruction des infrastructures sportives suite aux inondations de juillet dernier. Pour rappel, comme je l'ai dit tout à l'heure, pas moins de 185 infrastructures sportives ont été impactées par ces inondations, dont des piscines.

Aujourd'hui, ma priorité est de permettre la rénovation de ces infrastructures. Je pense qu'il est de bon ton de pouvoir établir des priorités réalistes dans le contexte que nous connaissons. Parmi les infrastructures sinistrées, le cadastre établi par mon administration permet d'établir que, à des degrés divers, huit bassins ont été impactés, parmi lesquels plusieurs bassins extérieurs. Vous pourrez aisément comprendre que nous ne pouvons tout faire et que je ne peux à ce jour m'engager quant à la mise en œuvre d'un second plan, même si je souhaiterais pouvoir vous dire le contraire.

Je vous rappelle cependant que le département dispose d'un budget annuel de plus de 30 millions d'euros pour de nouveaux projets dans le cadre des crédits classiques. Ces derniers permettent de subventionner des projets de construction, de rénovation, d'extension ou l'acquisition d'infrastructures sportives, dont des piscines. Mais, je n'ai pas, sauf erreur de ma part, à ce jour de demande.

Je rappelle à nouveau que l'avenir des piscines wallonnes passera aussi par une vision de gestion supracommunale. Ce modèle permet en effet de répondre de manière cohérente aux besoins de territoire, mais aussi et surtout à répartir les coûts d'investissement et de gestion de ces infrastructures que nous savons onéreuses.

J'ai entrepris de promouvoir ce modèle via notamment la présence d'incitants financiers dans le nouveau décret et la présentation des modèles de gestion par mon administration. Un appel à projets permettant aux communes de financer des études afin de développer un tel modèle sera par ailleurs initié dans les prochaines semaines.

Comme j'ai déjà pu l'évoquer, il ne m'appartient pas de me substituer aux porteurs de projets. Il relève ainsi de l'autonomie de ces derniers d'initier les projets et de solliciter, le cas échéant, des subventions régionales.

Par ailleurs, une enveloppe de près de 80 millions d'euros est consacrée à la rénovation énergétique des infrastructures sportives. Les piscines, au même titre que les autres infrastructures, sont concernées par l'appel à projets qui se clôturera le 15 mars prochain.

Vous l'aurez compris, des moyens sont disponibles au sein du département. Je ne peux qu'inviter les porteurs de projets à introduire des dossiers si telle est leur volonté.

Concernant le nombre de bassins d'apprentissage prévu à l'enveloppe non consommée du plan actuel, je ne peux à ce jour vous le préciser. C'est ce que je vous expliquais tout à l'heure. Comme évoqué en séance plénière, j'analyserai en ce début d'année 2022 la possibilité de soutenir les pouvoirs locaux qui souhaiteraient implanter une infrastructure de ce type. Comme précisé, une réunion avec les services budgétaires et juridiques ainsi que l'administration est programmée dès janvier.

Donc, le chemin évolue par rapport à ces piscines d'apprentissage. Prenez-le avec la réserve voulue, parce que si je rencontre à la fois les budgétaires et les juristes, c'est que l'on n'est pas dans une solution évidente. Le chemin, c'est de considérer qu'il y a par rapport aux communes un intérêt d'avoir sur leur territoire une piscine dans laquelle on peut faire de l'apprentissage. L'intérêt évident par rapport aux besoins et par rapport aux milieux scolaires, mais je trouve que l'on ne peut pas rentrer dans un système dans lequel on dit – ce serait d'ailleurs contraire au décret Infrasports : « Nous finançons directement le partenaire privé qui s'engage à le faire ». Donc, il faut que l'on trouve cette possibilité pour la commune qui bénéficierait de l'appui public de s'engager à le faire et à concrétiser l'accueil du privé tout en respectant les marchés publics. Le but n'est pas de favoriser l'un plus que l'autre. Le but est vraiment d'avoir un modèle qui tient la route et dans lequel il est conditionné à la qualité du suivi et à l'accessibilité de la piscine en termes financiers. Ce modèle n'est pas évident. Je vois bien que l'on marche sur des œufs comme on dit. J'ai la ferme intention d'y arriver parce que si ce constat est aussi

cruel que ce que vous l'avez dit – et vous avez raison, je ne conteste pas cela – il est de notre obligation de trouver une solution. Sinon, on n'aurait pas accompli notre mission.

Sur les 5 millions d'euros que vous visez par rapport aux piscines, c'est en fait ce que nous remboursons. C'est l'enveloppe CRAC pour le plan Piscines et c'est donc le financement des 50 millions d'euros de subsides : 55 millions d'euros de subsides plus 55 millions d'euros de prêts dans le cadre du plan. C'est ce que nous versons au CRAC pour pouvoir répondre à ce plan Piscines.

Madame Mauel, sur la négociation sur les intérêts du dossier riverains, qui recoupe des questions d'autres collègues, comme je l'ai dit, une contreproposition a été faite par nos avocats, qui attendent à présent la réponse des avocats des riverains. Je rappelle qu'il y avait deux conditions, dont celle d'avoir 80 % des riverains qui acceptent de rentrer dans la transaction.

On a inscrit les 20 millions d'euros dès l'initial, mais on aurait pu logiquement attendre l'ajustement pour le faire puisque l'on est encore dans une phase de négociation. J'ai voulu qu'on le fasse pour qu'il ne puisse pas y avoir de doute sur le souhait de la Wallonie d'aboutir dans le cadre de la négociation. Le moyen le plus concret pour arriver à le faire, c'est d'inscrire une somme au budget de la Wallonie. Ce n'est pas une volonté de dire que l'on doit y arriver coûte que coûte – tout cela a un coût –, mais une volonté d'y arriver. C'est un geste suffisamment important que pour le faire comprendre à tout le monde.

Sur Liège CAREX, il y a deux choses. D'une part, il y a à la fois une réalité qui est de dire que ce dossier, seul, peut difficilement évoluer. S'il n'y a que l'aéroport de Liège qui est demandeur, on va vite en faire le tour. Il faut appeler un chat un chat. D'autre part, les montants d'investissement sont extrêmement importants. Ce n'est pas pour rien que l'Europe n'a pas voulu reprendre ce projet dans la mobilité ferroviaire liée aux aéroports parce qu'elle a considéré que dossier n'était pas suffisamment mûr. Les coûts y liés sont parfois à considérer comme disproportionnés par rapport au résultat recherché.

Le dossier a avancé sur deux voies. La première, c'est une rencontre avec les amis parisiens. Je dis « amis », mais ils sont en même temps, comme vous le savez, actionnaires des Aéroports de Paris. Contrairement à ce que j'avais comme écho, dans le monde politique français, il y a clairement une volonté exprimée de suivre ce dossier, sachant qu'il y a des clients communs aux Aéroports de Paris et de Liège, mais tout en se disant aussi que tout cela devra clairement être conditionné aux coûts. La deuxième voie, c'est celle du travail porté par l'aéroport de Liège. Plutôt que de passer par les institutionnels, par les États ou les régions, avec Mathieu Grosch, qui a la présidence d'Euro CAREX, ils relancent les aéroports. Il s'agit d'avoir un consortium d'aéroports qui puisse alors porter le dossier plutôt que des États qui poussent les aéroports à le faire. Je trouve que c'est de la logique même. On peut avoir toutes les ambitions que l'on veut – et parfois même, reconnaissons-le, de l'orgueil –, ce sont les aéroports qui vont devoir le porter. Ils sont le plus à même de savoir s'il y a réellement lieu de le faire ou pas.

En ce qui concerne le démantèlement des avions, je l'ai évoqué dans mon propos liminaire avec l'acquisition de la parcelle qui est bien prévu pour 2022.

Concernant l'AB 51.01, les investissements pour la sûreté et sécurité à BSCA, pour les bâtiments pré-check et *control front*, les marchés ont été attribués. Le dossier peut vraiment se concrétiser. Pour les locaux de police, le conseil d'administration doit encore approuver les conditions du marché de travaux.

J'ajoute, par rapport au dossier air-rail que l'étude qui a été commandée est sortie. Je ne l'ai pas encore vue, mais elle devra faire l'objet d'une présentation au comité stratégique de la SOWAER qui devrait se tenir demain.

Monsieur le Député Clersy, par rapport au procès *bis*, je crois avoir répondu.

Sur BSCA et Brainwin, le conseil d'administration a demandé une analyse juridique. Les montants approvisionnés et les contacts sont en cours avec les assurances qui pourraient prendre – je le mets au conditionnel parce que je n'ai pas la confirmation, mais c'est la voie dans laquelle le travail s'effectue – tout ou partie en charge du litige. Quand je dis tout, je suis moi-même convaincu que ce n'est qu'une partie, mais c'est une compétence exclusive du conseil d'administration, à ce stade. J'ai vu comme vous la presse, mais je ne peux pas vous en dire plus à cet égard-là.

Sur la contribution de Save dans la recapitalisation, des actionnaires sont dans l'attente de l'accord de l'Union européenne pour pouvoir augmenter le capital. C'est normal puisque c'est conditionné à l'accord de l'Union européenne. Contrairement à ce que j'entends ou je lis parfois, ce n'est pas conditionné à l'accord social. Je veux être très clair là-dessus. Il est clair que, quand ce que l'on appelle un gentleman's agreement, les choses se passent plutôt bien pour l'instant dans les négociations avec les syndicats. Je crois qu'il y a une culture du dialogue qui a pu reprendre, heureusement. Il est clair que tout va devoir s'organiser ensemble. Il faut que chacun fasse le pas nécessaire pour montrer qu'il y a de la bonne volonté. Je crois que M. Samyn et son équipe iront dans ce sens-là.

Concernant la relation aux dividendes, je peux vous confirmer que ce sera bien le cas, non seulement parce que l'actionnaire privé a marqué son accord, mais même s'il ne l'avait pas marqué, ce serait une des conditions

sine qua non de l'accord de l'Europe, ce qui est logique. Il y a là aussi une marque d'intérêt intéressante de la part de Save et des autres actionnaires d'ailleurs.

Par rapport à Planet Bike, je crois que c'est vous qui avez évoqué la situation de Gand avec les difficultés de nouer les deux bouts et qui m'interrogiez sur l'étude qui a été diligentée par la SOGEPA. Cette étude est également terminée. Je dois avoir une réunion avec le cabinet fin de semaine sur le sujet. Je pourrai vous en dire plus. Je crois que ce que nous faisons est d'autant plus intéressant que le cas que vous évoquiez à Gand prouve la limite d'une structure vélodrome, si elle est seule et n'est pas entourée d'autres perspectives. C'est bien la différence avec Planet Bike. Il y a évidemment l'élément central qui sera aussi, sans doute, visuellement, le plus important : le vélodrome. Aujourd'hui, on a encore pu le voir en France à Paris où l'on a été visiter le futur vélodrome. Quand je dis « futur », il est construit. Il accueillera les compétitions des Jeux olympiques. On voit qu'en partie déjà, ils sont dans la même réflexion que Planet Bike. Je dis bien pour partie. Quelle est la partie qui y ressemble ? C'est que l'on n'est pas seulement dans un vélodrome, on décline d'autres sports de vélo qui sont de près ou de loin liés au cyclisme classique, que ce soit le VTT ou le *mountain bike*. On a vu des infrastructures très intéressantes, mais qui sont, à mon avis, du copier-coller à ce que nous pourrions faire aussi, si ce n'est que l'on va plus loin. Pourquoi ? Parce que l'on a un dénivelé qui permet d'aller plus loin dans les 30 hectares acquis.

Cela rejoint alors une question qui était posée. On va aussi jusqu'à dire que ce doit être un lieu de santé et un lieu de recherche académique. La santé et le sport de haut niveau étant liés. Ce n'est pas que du sport de haut niveau. C'est aussi un lieu dans lequel tout un chacun peut s'exercer, ce que nous avons également vu à Paris. Le vélodrome, pendant que nous y étions, était loué par des sociétés. Il y avait un grand regret de la part des gestionnaires du vélodrome, c'est qu'ils n'avaient pas suffisamment prévu d'espace pour l'accueil de sociétés extérieures qui sont friandes de cela en termes de *team building*, de pouvoir se dire que l'on a un outil professionnel, on peut, en dehors de l'occupation par le sport d'élite, l'occuper comme les grands du cyclisme. Il y a un *business plan* très intéressant également à développer.

Cela me pousse à la réflexion sur l'économique. C'est M. Cornillie qui est venu. Il parlait lui-même des start-up. C'est clair que c'est un lieu qui doit permettre justement cette collaboration, cette coexistence entre des sociétés qui développent aujourd'hui sur le vélo des montagnes d'ingénierie technique. Quand on voit certains vélos construits aujourd'hui en Europe, en France, en Belgique également, même en Wallonie – pour ne pas les citer, à Hélécine, près de chez nous, on a un fabricant de vélos. Quand on voit le développement que cela a aujourd'hui, en termes d'emploi, de recherche et d'innovation, on peut se dire que ce lieu, plus que d'autres, est sans doute prêt à pouvoir accueillir ce type d'économie aussi.

Je crois que la réussite de Planet Bike sera cet ensemble, pas que le sport d'élite, pas que le vélodrome, mais c'est ensemble, en les faisant en termes de synergie travailler de commun accord, permettront d'avoir un lieu unique.

Pour la Coupe du monde du football féminin, on n'a pas, à ce stade, de demande ni un cahier spécial des charges qui nous aurait été communiqué. Je suppose que c'est toujours au même stade que ce que je vous avais dit lors de votre précédente question.

Pour l'hippodrome de Wallonie, le rapport a effectivement été déposé, je vous l'avais déjà dit. Il a fait l'objet d'une première analyse avec le ministre de l'Économie et le ministre-président. Nous avons décidé, pour ne pas en dire plus à ce stade, de l'adresser aux deux partenaires historiques de l'hippodrome de Wallonie, que sont la Province de Hainaut et, derrière l'hippodrome, il y a également la fédération qui se retrouve. Pourquoi ? Parce que d'abord, comme je l'ai dit, ce sont historiquement ceux qui occupent la place. Clairement, je crois qu'il doit pouvoir se positionner à l'égard des différents éléments que l'on retrouve dans ce dossier. Si l'on maintient l'outil dans ce qu'il est aujourd'hui, clairement, il s'adresse à une minorité en termes de services. On est certainement dans une niche, mais une niche qui ne fait que 3 % de ce que l'on rencontre aujourd'hui sur le territoire en termes équestre. Si, par contre, on veut développer autre chose, cela demandera d'autres moyens. Là, il faudra sans doute également trouver d'autres partenaires pour le faire.

L'idéal, c'est quand même que la Wallonie et ses partenaires historiques puissent s'entendre là-dessus.

Comme vous le savez, nous sommes largement majoritaires en termes de parts, mais cela n'est pas une raison pour réagir de manière instinctive. J'attends le retour de ces partenaires.

Monsieur Witsel, sur le CEME Charleroi, il n'y a pas de budget dédicacé par rapport au CEME. Le CEME, c'est plus à l'état d'esprit. C'est une réflexion entre tous ceux qui occupent l'aéroport, qui en vivent, qui le font fructifier également, quelle que soit finalement la place qu'ils occupent dans l'aéroport. C'est évidemment l'aéroport en tant que tel, ce sont les compagnies aériennes, ce sont les services de l'aéroport, c'est de se dire comment chacun, dans son domaine, peut évoluer pour répondre à ces objectifs de 2030 et comment ensemble on peut évoluer plus vite.

Je suis de ceux, je l'ai déjà dit, qui sont convaincus qu'il y a un avenir et un devenir pour les aéroports, mais cela passe par une révolution, pas seulement mentale, mais une révolution liée à la maîtrise de la lutte contre le réchauffement climatique.

Il y a des sauts technologiques qui sont aux portes et on le sait – que ce soit en termes de carburant, de biocarburant, ou carrément de carburants qui sont artificiels, mais également par rapport aux avions. Cela prendra sans doute encore un peu de temps. Il faut donc pouvoir tenir, pas en se tournant les pouces, mais en montrant qu'il y a aussi de réelles avancées sur le terrain. C'est en cela qu'un CEME est important. Ce qui est important à Charleroi – pas parce que Liège l'avait fait avant –, c'est de voir que les plus opérateurs, dans ce cas-ci, il faut appeler un chat un chat, tout le monde sait bien que Ryanair est le client principal de Charleroi. Ryanair est volontairement rentré dans la CEME, c'est une preuve de volonté d'y arriver.

Pour le procès *bis*, j'y ai répondu, la dotation 41.07, l'explication est très simple : ce sont les 13 millions d'euros d'économie, c'est le fait de passer de 15 millions à 2,8 millions de la SOWAER, c'est ce que j'ai expliqué tout à l'heure sur la manière de mobiliser des trésoreries des UAP. On arrive, comme je l'avais indiqué dans un document, où la trésorerie des UAP est en train d'exploser. On passe de 1,5 milliard à 3 milliards. Si l'on continue comme cela, on sera bientôt à 5 milliards. Il y a différentes causes à cela, un encours tout à fait logique face à un certain nombre de décisions, puisqu'ils opérationnalisent des dossiers, mais il y a aussi, comme je l'ai dit tout à l'heure au député Antoine, parfois des projets qui ne se sont pas faits, et donc de l'argent qui a été thésaurisé. Cela reste de l'argent wallon. Nous devons, comme vous le savez, aller chercher d'importantes sommes sur les marchés, et donc l'idée n'est pas un travail en SEC, c'est bien un travail sur la disponibilité des ressources. Pour la SOWAER, un des mécanismes qui a été utilisé, c'est de dire que l'on diminue la dotation parce qu'il y a une trésorerie qui permet d'y faire face. C'est vrai pour la SOWAER comme pour d'autres UAP.

Pour la rénovation énergétique, les moyens se trouvent dans le PRW, et surtout l'Europe, parce que ce sont des fonds européens, cela veut dire que l'on est liés à un calendrier très précis, comme vous le savez, 2024-2025, les travaux doivent être terminés, ce qui est plutôt heureux en termes d'évolution technologique. Cela veut dire que l'on intégrera les méthodologies les plus contemporaines pour pouvoir arriver au résultat recherché.

Sur les infrastructures partagées, les moyens se trouvent dans la provision. Sur les inondations, les moyens sont intégrés dans le programme 14.06, l'augmentation de 10 millions d'euros par rapport à 2021.

Sur la pérennisation, cela répond également à une question posée par le président de la commission, et je me permets de répondre en même temps à M. Witsel. La situation sanitaire étant particulièrement préoccupante, le Comité de concertation, comme vous le savez, a pris certaines mesures afin de réduire les contacts et limiter la propagation du virus, dont l'interdiction du public pour les sports intérieurs. Comme vous le signalez, cette interdiction aura des conséquences pour les clubs, je crois que c'est inévitable, et ne pas s'en rendre compte, ce n'est pas connaître le milieu. Toutefois, la situation diffère substantiellement du contexte dans lequel a été prise la décision d'octroyer un subside aux clubs sportifs via les communes et aussi, via mon partenaire et collègue, Christophe Collignon. En effet, le sport était à l'époque à l'arrêt pour la plupart des disciplines, et les affiliations étaient souvent en baisse. Comme vous le savez, bon nombre d'infrastructures ont été ainsi totalement fermées. Les activités pour adultes ainsi que les compétitions étaient interdites, et les activités pour enfants strictement encadrées et limitées. Il n'est heureusement pas envisagé de renouveler ce même type de pratique, et dans ce cadre-là, il n'est pas envisagé de renouveler l'aide octroyée en mars 2021. Je rappelle par ailleurs que la Wallonie a débloqué une enveloppe exceptionnelle de 22 millions d'euros cette année, et je pense que nous pouvons dire qu'elle a largement contribué au soutien du secteur sportif au sein des communes wallonnes, quand j'entends le retour que nous en avons.

En ce qui concerne la question de l'octroi d'une aide pour équiper les infrastructures, les buvettes et les vestiaires d'appareils de mesure de la qualité de l'air, je rappelle que nous sommes début décembre et que leur utilisation est obligatoire depuis le 1er septembre de cette année. Une période transitoire était cependant prévue jusqu'au 1er novembre, afin de laisser le temps aux gestionnaires de se mettre en ordre. J'espère que c'est le cas actuellement. J'ajoute qu'aucune demande d'aide, par rapport à cet objet, ne m'a été adressée à ce sujet, et qu'ici encore, la Wallonie a déjà fait preuve de volontarisme dès 2020 en proposant une subvention aux communes qui souhaiteraient acquérir du matériel permettant la réouverture des infrastructures sportives, fermées à l'époque.

Ce que je réponds est très clair : on peut faire un certain nombre de choses, et on l'a fait face à une crise très grave qui était la fermeture pure et simple des infrastructures sportives. On est dans un domaine qui relève de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et il faut que chacun assume ses responsabilités. Je pense avoir terminé pour M. Witsel.

Monsieur Cornillie, vous avez noté la hausse des moyens qui sont alloués au sport. Par rapport à la reconstruction et aux infrastructures inondées, j'attire votre attention sur l'article 59 du dispositif des dépenses, donc du décret budgétaire. Il prévoit un cavalier intéressant.

Outre le remboursement des assurances aux infrastructures et aux communes, ce qui est logique pour tout le monde lorsque l'on a un dommage, cela permet d'émarger au Fonds des calamités. Il restera un solde. Ce sont les trois conditions que j'ai évoquées tout à

l'heure. Sur ce solde, nous proposons d'intervenir au taux maximal de ce que nous permet de faire le décret infrastructures sportives, à savoir 70 %, pour autant que l'on réponde à trois conditions qui me semblent assez naturelles, pour avoir un contact permanent avec les communes inondées, celles qui ont été le plus lourdement sinistrées, comme en catégorie 1.

Je vois M. François Bellot en face de moi, j'étais encore avec lui à Rochefort il y a deux semaines pour l'évoquer. Ce cavalier budgétaire est non seulement attendu, mais il permettra non pas à oublier les inondations, mais à cicatriser un maximum, avec un regard sur l'avenir en termes d'évolution de ces infrastructures, et en optimisation des services.

Pour l'appel à projets d'économie d'énergie, je répète que les candidatures doivent être rentrées pour le 15 mars 2022. La décision du Gouvernement sera prise au plus tard le 30 juin 2022.

Cadasports, la première version sera opérationnelle le premier trimestre 2022 pour les tests par Infrasports. Je ne peux pas vous en dire plus pour l'instant. C'est ce qui justifie la diminution, puisque nous sommes dans une phase d'opérationnalisation. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas encore de travail à faire. Je n'ai pas encore vu la maquette proposée, je ne pourrai donc pas vous donner plus de détails à cet égard.

M. Hazée se fait l'interprète de Mme Ryckmans, à laquelle je souhaite mes vœux de prompt rétablissement, puisque j'entends qu'elle est alitée. Pour les AB genrés à l'initial 2022, il n'était pas prévu d'identifier les AB 100 % genrés. Nous n'avons pas d'AB de ce type dans le budget.

C'est par rapport à WBFin que l'on veut le faire, je crois avoir répondu cela dans une question qui m'a été récemment posée. En fonction des possibilités techniques et des réunions en cours sur le *gender budgeting*, cette distinction plus fine pourra avancer en 2022. Je n'ose pas vous dire si ce sera prêt pour l'ajustement.

J'insiste là-dessus, on sait au cabinet que c'est un élément sur lequel je suis très scrupuleux. Je crois qu'il faut avancer, mon engagement est sur 2022. Quand je dis 2022, c'est le budget ou l'initial 2023 que nous préparerons en 2022. Si l'on peut avancer pour l'ajustement, ce sera fait.

Si on le fait à l'initial 2023, mon engagement est encore plus clair, puisque c'est une approche globale de tout le budget, et pas uniquement pour des matières fonctionnelles. On pourra peut-être s'occuper de matières fonctionnelles à l'ajustement, mais je n'aime pas trop cette catégorisation, parce que l'on se demande alors pourquoi chez l'un et pas chez l'autre. Cela porte à critique.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Je vais faire un constat et exprimer un regret.

À l'analyse de ce budget, on ne voit pas l'intention de résoudre le problème que rencontrent les écoles primaires qui ne peuvent plus remplir leur mission de base qui est celle d'apprendre aux enfants à nager, faute de piscines. C'est inacceptable pour nous.

Oui, il y a eu des inondations avec des infrastructures sportives touchées, à reconstruire, et oui c'est prioritaire. Avec ce qu'il reste comme moyens, c'est une question de choix et de priorités.

Notre position est que les piscines doivent être prioritaires pour les raisons que je viens d'évoquer. Tout le monde n'a pas une piscine privée à la maison. Tout le monde n'a pas les moyens de payer des cours particuliers à ses enfants. Et donc le rôle de l'école est primordial et l'on va continuer à mettre la pression parce que cela doit changer rapidement. On ne peut pas avoir des générations d'enfants incapables de nager à l'âge de 11-12 ans.

Alors miser sur le privé pour avoir des piscines, j'ai bien entendu que c'est très compliqué, que vous deviez marcher sur des œufs, comme vous l'avez dit. Mais en tout cas, cela entre en contradiction avec ce que vous avez dit. Car vous aviez déclaré qu'une piscine devait être considérée comme un service public et que c'est bien pour cela que les pouvoirs publics doivent continuer à investir dans ces outils. Et là, on n'investit plus. Mais on compte sur le privé pour le faire. Et donc c'est une forme d'abandon, finalement.

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Mauel (MR). – Pour l'indemnité, je pense que le fait de l'avoir prévue, de l'avoir inscrite dans le budget, cela permettra d'apaiser le dossier.

Pour ce qui concerne le projet CAREX, je me réjouis que M. le Ministre n'abandonne pas tout à fait le dossier et pense encore à le développer en relançant les aéroports par l'intermédiaire de Mathieu Grosch.

Pour les autres réponses, je voulais juste remercier M. le Ministre.

M. le Président. – La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces réponses.

Si vous avez transmis le rapport sur l'hippodrome à la Province de Hainaut, elle y sera particulièrement attentive. Le sort de l'école de maréchalerie est vraiment très important. Il faut pouvoir aussi maintenir cet outil autour de l'hippodrome si la Région venait à céder ses parts. J'espère que cela fait bien partie – en tout cas, c'est l'engagement que vous avez pris – de l'étude qui a été sollicitée.

Je reviendrai vers vous pour de plus amples compléments d'information concernant l'étude de la faisabilité économique du projet Planet Bike. Je crois que c'est vraiment un élément important. En plus, si l'on met quelque chose de modèle du genre en place en Wallonie, je crois que c'est extrêmement intéressant. En tout cas, j'attends avec impatience que l'on puisse être saisis des recommandations de l'étude que vous avez sollicitée.

Je reviendrai en question orale vers vous pour voir si les balises du dossier de recapitalisation de BSCA sont bel et bien rencontrées, mais j'entends que l'on avance sur ce dossier et c'est positif.

M. le Président. – La parole est à M. Witsel.

M. Witsel (PS). – Je remercie M. le Ministre pour ces éléments de réponse.

En ce qui concerne les aéroports, je suivrai attentivement le dossier des riverains pour voir où on en sera dans quelques semaines.

Au niveau des infrastructures, j'ai bien entendu que ce ne sont pas vos compétences et que le Gouvernement wallon a déjà fait énormément pour le sport amateur. Il faut juste prier pour que l'on ne retombe pas comme il y a un an. Et comme on est parti là, je pense bien que le sport amateur aura besoin encore une aide supplémentaire si notre ministre des Sports à la Fédération Wallonie-Bruxelles n'arrive pas à y remédier. Je sais éperdument que vous êtes un vrai amateur de sport ; peut-être pas le bon club. Pour représenter le sport amateur, on compte sur vous, Monsieur le Ministre.

M. le Président. – La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'avoir recontextualisé certains de mes questionnements.

En ce qui concerne l'hippodrome, dans le cadre des contacts que vous avez avec vos collègues, je vous rappelle qu'il y a bien deux institutions publiques actives en matière d'enseignement sur le site, la province et la Fédération, toutes les deux désargentées. Si les pouvoirs publics pouvaient montrer l'exemple en rationalisant leur offre au sein d'une même structure à cette occasion, cela ne serait pas inutile.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse et pour les engagements qu'il prend.

J'ai bien noté les développements techniques qui doivent permettre d'aller plus loin. En même temps, j'attire son attention, et c'est vrai pour d'autres ministres aussi, que certains membres du Gouvernement, sans attendre ces développements techniques doivent effectivement concerner l'ensemble des compétences, vont déjà beaucoup plus loin dans les développements davantage littéraires qu'ils peuvent fournir pour développer les accents qu'ils mettent en œuvre dans leurs propres politiques en matière de genre. Je pense qu'il y a matière à pouvoir progresser.

M. le Président. – Nous en avons terminé avec la discussion générale et il nous faut examiner les programmes.

Il n'y a pas de demande d'intervention sur les recettes et dépenses, sur la division organique 02 « Dépenses de cabinet », sur la division organique 10 « Secrétariat général », sur la division organique 11 « Personnel et affaires générales » et sur la division organique 12 « Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication ».

(Réaction de M. Beugnies)

La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – J'ai une question sur le budget des recettes.

À la division organique 19, article 36.02.60, on voit une augmentation des recettes liées à la taxe de mise en circulation. Comment expliquez-vous cette augmentation ?

Je n'ai que trois questions et je ne sais pas si je peux les poser.

M. le Président. – Vous êtes déjà la division organique 19, et je n'y étais pas encore.

M. Beugnies (PTB). – J'ai une question sur la division organique 02 « Dépenses de cabinet ». De combien de collaborateurs disposez-vous au sein de votre cabinet ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – De mémoire, c'est une quarantaine, mais je peux vous donner la liste précise des fonctions de chacun. Je crois d'ailleurs même que c'est sur le site. Ce sera plus précis que moi.

M. le Président. – Sur la division organique 10, la parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – À la division organique 10 « Secrétariat général », le programme 8 « Plan de relance de la Wallonie » manque de clarté parce que vous mettez en place une provision de 200 millions d'euros pour le Plan de relance sans expliquer à quoi serviront ces 200 millions d'euros. Pourquoi avez-vous choisi cette méthode ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Comme je l'ai expliqué tout à l'heure, suite à une remarque de la Cour des comptes, qui d'ailleurs effectuait une réflexion assez semblable à la vôtre, je crois que par rapport au Plan de relance, la souplesse du budget doit justement nous permettre de globaliser l'objectif final, qui est la somme visée là, mais on peut avoir, en fonction des dossiers et des projets, des masses différentes. Si vous ne le faites pas comme cela, vous avez une double complication : vous partez d'un AB où l'on doit transférer vers un autre article budgétaire, qui lui-même ne peut recevoir ce transfert que si réellement on est dans un objet semblable. Ici, qu'est l'objet semblable ? C'est la relance. On part donc d'un seul AB qui va distribuer vers d'autres AB qui devront être connus. Même si c'est peu orthodoxe sur le plan de la comptabilité budgétaire – je n'ai pas de difficulté à le reconnaître –, sur le plan de l'efficacité cela me semble utile.

M. le Président. – Sur la division organique 14 « Mobilité et infrastructures », il n'y a pas de demande d'intervention.

La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). – J'espère que je suis au bon endroit, mais à l'AB 51.01.12, vous y avez fait allusion, cela concerne les locaux de la police de l'aéroport de Charleroi. J'aurais dû vous interrompre tout à l'heure, parce que l'AB présente une diminution, donc on passe de 4,2 millions à 3 millions d'euros. Dans la justification, on dit : « Augmentation liée à la prise en charge de l'aménagement des locaux de la police de l'aéroport de Charleroi ». Cela baisse et vous justifiez cela par une augmentation.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Une augmentation a eu lieu en 2021 et, en 2022, c'est le solde qui est pris en charge par les intérêts. C'est vrai que la lecture de ce que vous faites ne permet pas une compréhension optimale, je vous le concède.

M. le Président. – Il n'y a pas de demande d'intervention sur les divisions organiques 15 et 16.

Sur la division organique 19, la parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – J'avais une question sur les recettes de la division organique 19.

M. le Président. – Monsieur Beugnies, aviez-vous une autre question ?

M. Beugnies (PTB). – À la division organique 18 par rapport aux recettes.

M. le Président. – Y a-t-il une autre demande d'intervention sur la division organique 19 ?

La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Concernant le budget des recettes, j'avais posé la question de savoir, concernant la recette liée à la taxe de mise en circulation qui augmente, simplement si vous pouvez m'expliquer cette augmentation.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Par deux raisons principales.

La première, vous avez vu qu'il y a eu une rupture dans les chaînes de construction des véhicules automobiles, ce qui fait que ceux qui avaient commandé leur véhicule ont subi ce que l'on appelle des délais de livraison en retard. Il semblerait que ces délais commencent à être résorbés, mais ils le seront sûrement en 2022. Un certain nombre de véhicules qui auraient dû être mis en circulation en 2021 vont l'être en 2022. Premier effet volume.

Deuxième effet volume, c'est que le marché de l'occasion n'a jamais été aussi actif, et pour cause, puisque les véhicules neufs sont, non pas en voie de disparition, mais moins présents qu'auparavant. Donc il y a un effet sur les véhicules d'occasion, mais aussi sur une hausse des prix puisque les véhicules, au plus c'est rare, au plus cela monte. On a ce double effet qui permet de considérer que l'on aura une masse supplémentaire. En fait, c'est la fédération qui est interrogée par l'administration pour pouvoir établir cette évaluation. On ne le suce pas du pouce.

M. le Président. – Il n'y a pas de demande d'intervention sur les UAP, la SOWAER et le triage-lavoir du Centre.

Sur la note du genre, il y a déjà eu une intervention tantôt.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote

M. le Président. – Par 8 voix contre 2, la Commission du budget et des infrastructures sportives adopte le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année

budgétaire 2022, pour les sections et programmes afférents à ses compétences *ratione materiæ*.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

PROJET DE DÉCRET PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS POUR UN IMPÔT PLUS JUSTE (DOC. 707 (2021-2022) N° 1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret portant diverses dispositions pour un impôt plus juste (Doc. 707 (2021-2022) N° 1).

L'examen de ce point est reporté.

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LA LOI DU 18 JUILLET 1973 RELATIVE À LA LUTTE CONTRE LE BRUIT (DOC. 735 (2021-2022) N° 1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret modifiant la loi du 18 juillet 1973 relative à la lutte contre le bruit (Doc. 735 (2021-2022) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Mauel.

Mme Mauel (MR). – Je propose M. Cornillie comme rapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, M. Cornillie est désigné en qualité de rapporteur.

Exposé de M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Je vais essayer d'être complet et je vais intégrer également l'analyse des articles dans ma réflexion parce qu'il n'y a que deux articles, mais ils sont un peu techniques et ils font partie du raisonnement entier dans ce cadre.

Soucieux que le développement des aéroports puisse se faire dans le respect des riverains, le Gouvernement a adopté, le 29 avril 2004, un décret qui modifiait la loi du 18 juillet 1973 relative à la lutte contre le bruit afin d'habiliter le Gouvernement à délimiter les PDLT qui circonscrivent le développement des aéroports wallons.

Ces PDLT se font sur les zones d'exposition au bruit correspondant aux limites maximales de développement des aéroports et aérodromes.

L'article 1er*bis* définit, en son paragraphe 3 ce que l'on appelle les zones A, B, C et D des PDLT des aéroports wallons ainsi que les zones A', B', C' et D' des PEB.

En exécution du décret, le Gouvernement a arrêté, le 27 mai 2004, les zones A, B, C, D des PDLT ainsi que A', B', C', D' des PEB. Ces arrêtés sont entrés en vigueur en juillet 2004.

Ainsi que le prévoit la loi de 1973 en son paragraphe 3, les zones de PEB font l'objet de ce que l'on appelle une révision triennale, sans que les nouvelles zones délimitées puissent être réduites à celles définies avant la révision et ne puissent dépasser les limites des PDLT.

L'objectif de la révision triennale des PEB est à la fois de vérifier que des plans d'exposition au bruit correspondent au minimum à la situation réelle, notamment en ce qui concerne le nombre de mouvements enregistrés sur l'aéroport ou la flotte utilisée et adapter, d'autre part, les limites des PEB en fonction de l'évolution prévue ou prévisible et, ce, dans l'activité aéroportuaire sur une période de 10 ans.

À ce jour, quatre révisions ont été diligentées par l'administration et aucune d'elles n'a abouti à une modification des courbes des PEB qui ont été donc, comme je le rappelle, fixés en 2004.

Pour rappel, les zones de PEB définissent les mesures d'accompagnement régionales en faveur des riverains donc, à la fois l'octroi des primes, les mesures d'insonorisation ou encore l'acquisition des biens.

Dans ce cadre, la Wallonie a investi jusqu'ici pas moins de 519 millions d'euros afin de concilier les activités aéroportuaires et le bien-être des riverains.

Le logiciel de simulation qui était utilisé par l'administration pour définir les PEB et les PDLT de 2004 ainsi que celle des quatre révisions triennales des PEB était l'INM, l'Integrated Noise Model, développé par la Federal Aviation Administration des États-Unis.

L'obsolescence de ce logiciel avait été constatée par les membres du comité d'accompagnement installé lors

de la quatrième révision des PEB et composé de la SOWAER, de l'ACNAW, du SPW Mobilité et des sociétés de gestion des aéroports. Il avait donc été décidé de mettre en place un groupe de travail dont la mission était de choisir le futur logiciel de simulation pour sa remise en œuvre lors de la cinquième révision.

Cette obsolescence, reconnue d'ailleurs internationalement, s'illustrait par des imprécisions qui étaient la conséquence de deux aspects. D'abord, la modalisation de la propagation du bruit de l'INM ne tenait pas compte des effets d'atténuation liés à la configuration de la source de bruit, en l'occurrence la modélisation acoustique de certains appareils ou encore la propagation du bruit lui-même. Deux, l'arrêt de mise à jour de la maintenance de ce logiciel plaidait lui-même pour sa disparition.

La pertinence du logiciel avait, par ailleurs, déjà fait l'objet de remarques de l'ACNAW qui en préconisait le remplacement.

Diverses pistes de remplacement de logiciel ont été envisagées dans le cadre de la cinquième révision et l'administration régionale a opté pour l'applicatif Impact s'imposant comme le meilleur outil dans ce contexte et offrant toutes les garanties de conformité.

En effet, il est développé par Eurocontrol. Il est conforme au document ECAC 29 de la directive européenne. Il utilise les bases de données les plus récentes de BADA. Il offre des fonctionnalités relatives à la consommation de carburant des appareils contenus. Il est mis à disposition – ce qui n'est quand même pas toujours négligeable – gratuitement par Eurocontrol.

On peut également noter que ce logiciel a été choisi par les services de la DGAC française, qui n'est quand même pas non plus la moins réputée, et qui ont formé, en 2019, leurs agents à l'utilisation d'Impact pour les études relatives aux aéroports français. D'autres administrations en charge de la gestion de l'aviation civile emploient le logiciel Impact. Enfin, le choix d'Impact a été accepté formellement par l'ACNAW.

Dans le cadre légal actuel, il est noté que l'article 1*bis* de la loi de 1973 ne prévoit pas l'utilisation d'un logiciel de modélisation particulier pour l'établissement des PDLT, des PEB. C'est donc au choix du gouvernement.

Le changement de logiciel pour la cinquième révision des PEB a été acté dans ce contexte. Ainsi, la question d'une rectification technique du PDLT à la suite du changement de logiciel s'est logiquement posée. Il serait en effet incohérent de créer une situation où deux instruments, dont l'un pour le PEB est subordonné à l'autre PDLT et soit délimité avec des logiciels qui seraient différents.

Le logiciel Impact plus récent et plus précis permet donc de mieux affiner les résultats et donc les limites géographiques des zones soumises à l'administration.

Le 8 octobre 2020, dans le cadre de l'orientation donnée à la cinquième révision PEB, le Gouvernement a décidé de procéder à une rectification technique des PDLT de chaque aéroport avec l'applicatif Impact. Ces plans devront être rectifiés sur base des hypothèses strictement identiques que celles retenues en 2004, sinon on travaille dans un autre cadre.

Le dispositif légal actuel donne une habilitation au Gouvernement pour délimiter un PDLT, mais non pour le rectifier. C'est peut-être une question de *wording*, mais qui a tout son sens en la matière.

Une modification décrétale est donc nécessaire pour habiliter le Gouvernement à rectifier les zones PDLT, eu égard aux cas rencontrés, à savoir lorsqu'ils constatent que les outils de simulation ne répondent plus aux standards de performance.

Il semble également nécessaire de prendre cette initiative décrétale pour lever tout doute en ce qui concerne l'applicabilité des mesures d'accompagnement des riverains.

Pour les personnes dont l'habitation changera de zone, au sein des PDLT et pour les personnes qui seraient devenues titulaires d'un droit réel sur un immeuble d'habitation, après l'entrée en vigueur des arrêtés de juillet 2004, mais avant l'entrée en vigueur des arrêtés du gouvernement opérant la rectification technique des limites des zones des PDLT.

Afin de préserver les droits acquis par les riverains, il a été mentionné expressément dans le projet de décret que les nouvelles limites des zones issues de la rectification technique du PDLT ne pourront en aucun cas être plus étroites que celles des plans soumis à rectification. Nous soulignons aussi que cette rectification technique ne constitue en aucune manière une modification décisionnelle ou stratégique des PDLT. Il s'agit en effet d'un pur ajustement technique et de correction d'une imprécision liée à l'obsolescence du logiciel de modélisation utilisé au moment où les zones ont été délimitées.

Cette rectification technique n'impliquera pas non plus d'augmentation des nuisances réellement ressenties chez les riverains puisqu'elle se contente de traduire une meilleure connaissance de ce qui est, grâce aux meilleures performances du nouveau logiciel. Elles ne sont donc pas susceptibles d'engendrer des incidences environnementales.

En conséquence, n'étant pas une modification décisionnelle, il ne s'agit pas d'une modification visée par la directive européenne 2001/42CE du 27 juin 2001, relative à l'évaluation des incidences des plans et programmes sur l'environnement.

La SOWAER, missionnée par le Gouvernement pour assurer le suivi des mesures, a estimé le coût de la cinquième révision des PEB dans une fourchette de 33 à 47 millions d'euros en tenant compte d'une rectification technique des PDLT. Tel que proposé, d'ailleurs, par le texte. La fourchette basse correspondant à une demande d'intervention de 70 % des riverains concernés par cette cinquième révision. La fourchette haute, à 100 %.

Selon ce principe, le coût lié directement à la rectification technique des PDLT est estimé entre 2,8 et 4 millions d'euros. Il s'agit, bien entendu, d'une évaluation maximale théorique qui découle de l'ouverture conditionnée par les courbes PEB des nouveaux droits prévus par le présent décret.

Les mesures d'accompagnement qui découleront de l'adoption de la cinquième révision seront à charge à de SOWAER dans le cadre de ses missions déléguées couvertes par une dotation régionale annuelle d'un peu plus de 15 millions d'euros. Concernant les avis qui ont été rendus dans le cadre de l'élaboration, l'Autorité de contrôle des nuisances aériennes – l'ACNAW – a remis, comme vous l'avez sans doute vu, un avis favorable. Le CESE Wallonie précise que cette modification assurera une meilleure protection aux citoyens concernés, en permettant aux riverains nouvellement intégrés, ou qui changeraient de zone, de bénéficier des mesures d'accompagnement pour les habitations.

Les zones PDLT, rectifiées par l'applicatif impact, en conservant les hypothèses d'implantation retenues en 2004, sont plus grandes que celles des PDLT adoptées en 2004, en vigueur actuellement. Elles jugent qu'elles sont un meilleur reflet des gênes subies par les riverains. Comme je l'ai dit, la structure du décret contient deux articles. L'article 1er a attrait à une modification de la loi de 1973 et de son article 1er*bis*, relatif à la lutte contre le bruit. L'article 2 prévoit une entrée en vigueur le lendemain de la publication au *Moniteur*, ce qui est une dérogation à ce qui se fait habituellement – les dix jours habituels – pour permettre une application la plus immédiate possible.

Sur l'article 1er, premièrement : qui vise l'insertion d'un alinéa 7 au paragraphe 2 de l'article 1*bis* de la loi de 1973 et qui habilite le Gouvernement à rectifier les limites des zones en respectant les options stratégiques et décisionnelles des PDLT.

L'article 1er, deuxièmement, vise à lever tout doute sur l'applicabilité des mesures d'accompagnement des riverains pour les personnes qui seraient devenues titulaires d'un droit réel sur un immeuble d'habitation, si dans les zones des PDLT.

Le texte est modifié afin de prévoir que les mesures d'accompagnement pour les personnes titulaires de certains droits sur les immeubles, à la date d'entrée en vigueur des arrêtés de gouvernement, délimitant pour la première fois les zones des PDLT des aéroports, sont d'application. Il s'agit de viser, sans ambiguïté, les 8 arrêtés du Gouvernement wallon délimitant les zones.

Le texte reprend désormais explicitement les catégories des titulaires d'un droit d'usufruit, susceptibles de solliciter des mesures d'accompagnement. Il prévoit également que les mesures d'accompagnement bénéficient aux personnes disposant des droits cités sur les immeubles dont la situation change à la suite d'une révision technique des zones des PDLT, soit que l'immeuble change de zone de PDLT, soit que l'immeuble se trouve nouvellement inclus dans un PDLT. Je crois que c'est conforme au principe de prévisibilité.

J'ai trois remarques par rapport au Conseil d'État.

Le Conseil d'État rappelle les deux remarques qu'il avait déjà formulées précédemment dans le cadre d'une précédente modification. C'est le cas des bénéficiaires de l'indemnité du chef de trouble commercial ou professionnel. On y avait déjà répondu en date du 2 février 2006, en exposant qu'il est exact que les mesures d'accompagnement s'appliquent à d'autres bénéficiaires que ceux visés au paragraphe 4, alinéa 2, mais il ne s'agit pas de mesures visées ou premièrement et troisièmement concernées par le texte. La motivation est donc toujours la même dans le cadre de la présente modification.

Deuxième remarque, c'était une recommandation dans la mesure où la situation n'emporte ni la constitutionnalité, ni la qualité, ni la régularité. Le législateur wallon avait répondu à nouveau dans les travaux préparatoires – je m'y réfère – en exposant que les éléments principaux du dispositif mis en place sont bien fixés dans le décret, à savoir la possibilité pour le Gouvernement d'acquérir des immeubles bâtis ou non bâtis, de même que pour les insonorisations, les niveaux d'affaiblissement de bruit et les niveaux maximums de bruit à atteindre dans les pièces de nuit et les pièces de jour des habitations reprises aux différentes zones. La justification est toujours la même donc aujourd'hui.

Il y a une nouvelle remarque concernant le principe de *standstill*. Je cite là le Conseil d'État : « La bonne fin de l'objectif poursuivi de même que le respect du droit à la protection d'un environnement sein tel que consacré par l'article 23 de la Constitution ainsi que l'obligation de *standstill* qui en découlent ne pourront être garantis qu'à la condition que les mesures d'accompagnement qui se verront appliquées aux riverains, spécialement ceux dont l'immeuble fait l'objet d'un changement de zone ne leur soit pas, sauf motif d'intérêt général, moins favorable que celles auxquelles ils peuvent prétendre actuellement. » Ce caractère plus ou moins favorable pouvant, le cas échéant, faire l'objet d'une appréciation subjective.

Vous l'aurez compris en cela, la disposition au projet ouvre un droit nouveau pour ces catégories de

personnes, sans préjudice des droits acquis par les autres catégories de personnes visées dans la législation existante. On n'est donc en aucun cas dans une régression induite qui pourrait être identifiée par le texte en projet.

Il y a également une série technique de réparations et de missions contenues dans la législation actuelle, mais qui sont purement techniques. Je ne vais pas m'étendre plus longuement là-dessus. Un dernier mot peut-être par rapport à l'article 2 qui prévoit que le décret entre en vigueur au lendemain de la publication au *Moniteur belge*. Comme je l'ai dit, cela déroge à la règle habituelle selon laquelle une loi entre en vigueur au dixième jour de sa publication au *Moniteur*. Néanmoins, les droits et mesures d'accompagnement qu'ouvre le décret aux particuliers ne seront effectifs qu'une fois qu'elle émet des PDLT effectivement rectifiés au travers des huit arrêtés de Gouvernement wallon à prendre pour les deux aéroports, c'est-à-dire quatre arrêtés par aéroport.

Cette disposition ne porte dès lors pas atteinte à la sécurité juridique, mais permet au contraire au Gouvernement d'exercer son habilitation dans les meilleurs délais.

Après l'approbation du décret, il restera au Gouvernement de procéder à l'abrogation de ces huit arrêtés déterminant les courbes des PDLT – je dis bien « huit » parce qu'il y a Charleroi et Liège – et à l'adaptation des nouveaux arrêtés. Idem en ce qui concerne les PEB, approbation des huit arrêtés et adoption de nouveaux arrêtés.

Ces nouveaux arrêtés sont prêts à être présentés en première lecture au Gouvernement, ce qui justifie également le timing différent par rapport à la mise en application du décret.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je crois que l'activité de nos aéroports, elle ne peut que s'envisager si l'on intègre deux paramètres environnementaux fondamentaux aux yeux de mon groupe : la lutte contre le dérèglement climatique – on l'a abordé tout à l'heure –, mais aussi la question du cadre de vie et du bien-être des riverains.

Vous l'avez souligné tout à l'heure dans votre exposé introductif, l'objet du décret qui nous est soumis vise la rectification matérielle des Plans de développement à long terme et des PEB de nos aéroports suite à la mise en place essentiellement d'une nouvelle application. Cette modification décrétale est d'ailleurs justifiée en grande mesure suite à ce changement de logiciel. Comme vous l'avez souligné, le logiciel INM était devenu obsolète et est donc remplacé par l'application Impact. Manifestement, le nouveau logiciel sera plutôt productif pour les mesures d'accompagnement des riverains. En tout cas, il sera plus protecteur puisqu'il permettra de modéliser les zones d'exposition au bruit avec un plus grand affinage.

Le décret vise également la correction de certaines erreurs techniques contenues dans le décret précédent. Il permet en outre l'augmentation des mesures d'accompagnement pour certains riverains situés en bordure de zone et l'élargissement de ces mesures aux droits réels démembrés, notamment l'usufruit.

Il y a trois avancées que nous tenons à souligner positivement dans ce décret :

- on tend vers une plus grande sécurité juridique ;
- il y a une plus grande égalité de traitement ;
- c'est totalement essentiel pour mon groupe : le principe du *standstill* reste bel et bien d'application puisqu'il y a deux balises importantes à nos yeux rencontrées dans ce cadre.

Les zones de PEB font l'objet d'une révision triennale, mais les nouvelles zones ainsi délimitées ne peuvent être réduites par rapport à celles qui avaient été définies avant la révision et elles ne peuvent dépasser les limites fixées par les plans de développent à long terme. En d'autres termes, en aucun cas un recul n'est possible en matière de mesures d'accompagnement pour les riverains.

Ensuite, on est rassuré par le fait que les simulations qui ont été menées avec impact font apparaître un élargissement des zones des PEB des aéroports wallons par rapport aux limites actuelles, mais aussi des dépassements par rapport aux zones délimitées dans les PDLT, ce qui signifie que le nouveau logiciel n'entraîne pas non plus un recul en matière environnementale.

En ce sens, le décret s'inscrit clairement dans l'orientation de la DPR, qui prévoyait : « Le Gouvernement wallon veillera aussi à faire coïncider les futurs Plans d'exposition au bruit avec le développement réel des aéroports afin de continuer à offrir une protection efficace aux riverains contre les mesures sonores. » On est satisfait de ce décret parce qu'il offre une base surtout pour la suite de la mise en œuvre de la DPR qui prévoit une révision de ces PEB, mais aussi un élargissement des mesures d'accompagnement pour les bâtiments sensibles qui sont situés dans les zones exposées au bruit autour des aéroports.

Vous avez cité tout à l'heure quelques chiffres sur les premiers calculs et des moyens qui seraient nécessaires en termes de financement des mesures d'accompagnement liées à cette cinquième révision des PEB. Vous avez annoncé un chiffre global, avez-vous un

calcul spécifique pour ce qui concerne les mesures de Charleroi et de Liège ?

Vous allez peut-être me répondre que c'est lié précisément à la révision, on a déjà pu affiner les choses sur l'estimation du montant, si l'on intégrait ces fameux bâtiments dits sensibles qui sont évoqués dans la DPR.

Dans le cadre de la cinquième révision des PEB, le nouveau logiciel a-t-il un impact sur les mesures sonométriques qui sont traditionnellement menées sur site ? En d'autres termes, la correspondance des courbes qui seront tracées par le nouveau logiciel fera-t-elle toujours bien l'objet d'un contrôle technique en regard avec la réalité de terrain ?

Enfin, même si l'on change d'application, j'imagine que les mesures qui permettent aujourd'hui à des riverains concernés par les nuisances sonores de faire placer un sonomètre mobile sur leur propriété, ces mesures sont-elles toujours d'application ?

M. le Président. – La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). – Rapidement, parce qu'il s'agit d'un décret technique, comme l'a souligné M. le Ministre à l'instant, et en plus il en a fait une présentation très complète.

Je veux juste dire, au nom du groupe socialiste, qu'il est important de faire coïncider le développement des aéroports wallons, des activités au sein de ceux-ci, avec un cadre de vie le plus paisible possible pour les riverains.

D'ailleurs, le développement du tissu économique ne peut se faire à n'importe quel prix. C'est d'ailleurs ce que dit à longueur de commission mon excellent collègue Thierry Witsel : le respect de l'environnement et des riverains doit être une condition sine qua non.

Comme vous l'avez indiqué dans votre exposé introductif, toutes ces habilitations au Gouvernement donneront plus de latitude pour contrer les nuisances engendrées par les activités aéroportuaires.

Je voudrais revenir sur la question liée au renforcement des ayants droit aux mesures d'accompagnement, parce que le fait d'inscrire in extenso les propriétaires, les usufruitiers ou encore les titulaires d'un bail de résidence permet de lever tout doute qui portait sur eux et de rendre la législation moins sujette à interprétation.

Ce décret intègre donc certaines omissions, renforce et modernise notre arsenal législatif relatif à la lutte contre les nuisances sonores, et c'est une bonne chose.

Mon groupe le soutiendra et votera favorablement.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – En ce qui concerne les estimations, elles doivent encore être affinées par rapport aux données du cadastre et par rapport aux bâtiments qui sont visés dans la DPR, il est précisé : s'il y a un impact de l'allongement de la piste, il faudra démontrer que ce soit le cas. Si c'est le cas, il n'y a pas de doute, ils devront rentrer dans les indemnisations et mesures d'accompagnement prévues.

Le chiffre qui a été évalué l'a été par la SOWAER, c'est pour cela que je vous ai donné une fourchette. Il doit être possible de vous donner les chiffres pour Liège et Charleroi. Je ne les ai pas ici, je pourrai vous les communiquer. Cela n'aurait pas de sens de citer un chiffre global comme je l'ai fait.

Les mesures de vérification et d'égalité sont réalisées après adoption des courbes, sur base de celles-ci. Les contrôles seront-ils toujours prévus ? Ils le seront plus que jamais. Ce n'est pas la peine d'avoir un nouveau logiciel s'il n'y a pas de contrôle.

Par rapport à la demande des riverains sur les radars sonores, comme je les appelle, qui sont ces outils mobiles qui permettent aux riverains d'avoir un outil de proximité à disposition, cela restera d'application. Cela ne peut que renforcer la législation telle qu'elle est.

Le dernier point répond à ce que Mme Kapompole soulignait, mais vous l'avez également dit, Monsieur Clersy. Je veux remercier mon cabinet pour le travail effectué sur ce texte qui est technique, mais surtout de sécurité juridique.

Il y avait trop de portes de contentieux possible, ce qui crée une défiance par rapport aux riverains qui sont impactés par des nuisances liées aux aéroports. On doit les diminuer autant que faire se peut. Je dis souvent que les aéroports passeront ou trépasseront. Ils doivent se rendre compte que le monde a changé et que chacun veut avoir un environnement décent et que les compagnies aériennes qui fréquentent ces aéroports ont une obligation liée à la proximité des riverains.

C'est trop facile d'entendre dire qu'ils n'étaient pas là avant. Le monde ne fonctionne plus comme cela. Grâce à ces outils techniques, on peut donner plus de sécurité et d'acceptabilité sur cet environnement aux uns et aux autres aujourd'hui. J'ai vu ce travail se construire au sein des cabinets. Pour un texte technique, cela a pris énormément de temps, mais c'était pour moi la base de l'évolution de la réflexion qui est la nôtre dans cette commission systématiquement.

On se rejoint généralement tous sur ce point. Ce sont des outils formidables en termes de développement économique et de développement de bassin d'emploi. Ces outils seront d'autant plus formidables qu'ils permettent à chacun d'en vivre, mais aussi d'être respectueux dans sa manière d'y vivre.

M. le Président. – La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). – Je remercie M. le Ministre pour ses éléments de réponses.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen et vote des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen et au vote des articles du projet de décret modifiant la loi du 18 juillet 1973 relative à la lutte contre le bruit (Doc. 735 (2021-2022) N° 1).

Art. 1er et 2

Les articles 1er et 2 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 1er et 2 sont adoptés par 9 voix et 1 abstention.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret modifiant la loi du 18 juillet 1973 relative à la lutte contre le bruit (Doc. 735 (2021-2022) N° 1).

Par 9 voix et 1 abstention, la Commission du budget et des infrastructures sportives recommande l'adoption du projet de décret par l'assemblée plénière.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance et au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – La question orale de M. Collin à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « les départs au sein du management de Brussels South Charleroi Airport et leurs conséquences sur l'entreprise » est transformée en question écrite.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales de :
- M. Collin, sur « l'impact des décisions du dernier Comité de concertation sur la politique sportive » ;
- M. Antoine, sur « les garanties pour le futur stade de hockey à Wavre » ;
- Mme Ryckmans, sur « l'avenir de la clinique de la forêt de Soignes » à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 22 heures 46 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, cdH
M. François Bellot, MR
M. John Beugnies, PTB
M. Christophe Clersy, Ecolo
M. René Collin, Président
M. Hervé Cornillie, MR
M. Jean-Luc Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives
M. Stéphane Hazée, Ecolo
Mme Joëlle Kapompole, PS
Mme Christine Mauel, MR
Mme Anne-Cécile Raimarckers, Première Auditrice à la Cour des comptes
Mme Françoise Winant, Première Auditrice-Réviseuse à la Cour des comptes
M. Thierry Witsel, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	allocation de base/allocation budgétaire/article de base
ACNAW	Autorité indépendante chargée du contrôle et du suivi en matière de nuisances aéroportuaires en Région wallonne
ADEPS	Administration de l'éducation physique et des sports
AGW	arrêté du Gouvernement wallon
AISF	Association interfédérale du sport francophone
ALE	agence locale pour l'emploi
APA	allocation pour l'aide aux personnes âgées
APE	aide à la promotion de l'emploi
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
AWaP	Agence wallonne du patrimoine
BADA	Base of Aircraft Data (Base de données d'aéronefs)
BBZ	budget base zéro
BCE	Banque centrale européenne
BEI	Banque européenne d'investissement
BEP	Bureau économique de la Province de Namur
BLTIC	Budget, Logistique et Technologies de l'information et de la communication (SPW)
BMX	bicycle motocross (vélo de motocross)
BSCA	Brussels South Charleroi Airport (SA) (aéroport de Charleroi Bruxelles-Sud)
Cadasports	Cadastre des infrastructures sportives
CAREX	Cargo Rail Express (projet européen de réseau de fret express ferroviaire)
CatCh	Catalysts for Charleroi (plan)
CEME	Charleroi espace meeting européen
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CFFW	Conseil de la fiscalité et des finances de Wallonie
CGT	Commissariat général au tourisme
CIF	Cellule d'informations financières
CIM	conférence interministérielle
CISP	centre(s) d'insertion socioprofessionnelle
Cocof	Commission communautaire française
COIB	Comité olympique et interfédéral belge
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
DGAC	Direction générale de l'aviation civile
DGO7	Direction générale opérationnelle fiscalité
DLU	Déclaration libératoire unique
DNF	Département de la nature et des forêts
DO	Division organique
DPR	Déclaration de politique régionale
EAP	École d'administration publique
ECAC	European Civil Aviation Conference (Conférence européenne de l'aviation civile)
Eurocontrol	Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne
Eurostat	Office statistique de l'Union européenne
FADELS	Fonds d'amortissement des emprunts du logement social
FEMARBEL	Fédération des maisons de repos privées de Belgique
FGTB	Fédération générale du travail de Belgique
FIFA	Fédération internationale de football association
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
GCOM	système informatique de gestion comptable et budgétaire de la Région wallonne

HORECA	Hôtellerie, restauration et cafés
ICN	Institut des comptes nationaux
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IKW	interkabinettenwerkgroep (groupe de travail intercabinet)
Infrasports	Direction des infrastructures sportives
INM	Integrated Noise Model (Modèle de bruit intégré)
IPC	indice des prix à la consommation
IPP	impôt des personnes physiques
IT	information technology (technologies de l'information)
LSF	loi spéciale de financement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OCPP	Octroi de crédits et prise de participation
OFFA	Office francophone de la formation en alternance
ONSS	Office national de sécurité sociale
OPW	Organisme payeur de Wallonie
OTW	Opérateur de transport de Wallonie (précédemment appelé groupe TEC)
PCDR	programme(s) communal (-aux) de développement rural
PDLT	Plan de développement à long terme
PEB	Plan d'exposition au bruit
PIB	produit intérieur brut
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PRI	précompte immobilier
PRW	Plan de relance de la Wallonie
PWI	Plan wallon d'investissement
RRF	Recovery and Resilience Facility (Facilité pour la reprise et la résilience)
SACA	service administratif à comptabilité autonome
SAFA	service d'aide aux familles et aux aînés
SAP	systems, applications and products for data processing (systèmes, applications et produits pour le traitement de données)
Save	Società Aeroporto Venezia (société italienne active dans la gestion d'aéroports)
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SLSP	société(s) de logement de service public de la Région wallonne
SOGEPA	Société wallonne de gestion et de participations
SOWAER	Société wallonne des aéroports (SA)
SOWAFINAL	Société wallonne pour la gestion d'un financement alternatif
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises
SPAQuE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement
SPF	service public fédéral
SPGE	Société publique de gestion de l'eau (SA)
SPW	service public de Wallonie
SRIW	Société régionale d'investissement de Wallonie
Statbel	Office belge de statistique
SURE	Support to mitigate Unemployment Risks in an Emergency (Soutien pour atténuer les risques de chômage en cas d'urgence)
SWL	Société wallonne du logement
TC-TMC	taxe de circulation, taxe de mise en circulation
TUI	Travel Union International
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UAP	unité(s) d'administration publique
VTT	vélo tout-terrain
WBFin	décret portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement wallon
WBI	Wallonie-Bruxelles International
WBT	Wallonie Belgique Tourisme (ASBL)